

PROJET DE DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000

FR2302007 "ILES ET BERGES DE LA SEINE"

**FR2300126 "BOUCLES DE LA SEINE AMONT
D'AMFREVILLE A GAILLON"**

**FR2312003 "TERRASSES ALLUVIALES DE LA
SEINE"**

Tome 5

Fiches Habitats et Espèces

Document de travail

Date de mise à jour : 6 décembre 2011



Sommaire

→ Fiches " <u>Habitats d'intérêt communautaire</u> "	3
→ Fiches " oiseaux "- ZPS Terrasses alluviales de la Seine	41
..... Habitats préférentiels :	
Milieux secs plus ou moins embroussaillés pelouses, landes...)	43
Roselières	
Vasières	76
Haut-fonds végétalisés	109
Berges abruptes.....	130
Cultures et prairies	135
Boisements humides et mésophiles	168
Plans d'eau.....	183
→ Fiches " Espèces " - Espèces de l'annexe II – directive Habitat (hors oiseaux)	214
→ Fiches " Espèces " - Espèces de l'annexe IV – directive Habitats (hors oiseaux)	243

Fiches

Habitats d'intérêt communautaire

Les fiches suivantes regroupent les habitats d'intérêt communautaire présents sur les sites Natura 2000 :

- "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon" – secteur des terrasses alluviales
- "Iles et berges de la Seine dans l'Eure".

Deux habitats sont communs aux deux sites :

- Prairies de fauche de basse altitude (H6510),
- Végétation aquatique flottante des eaux calmes du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (H3150).

L'astérisque * signifie qu'on est en présence d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

Sommaire des fiches "Habitats d'intérêt communautaire":

Habitats pelousaires, prairiaux et assimilés	4
Pelouses pionnières sur sables silico-calcaires* ..	6
Pelouses pionnières des dalles calcaires*	8
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires*	10
Pelouses acidiclinales sèches *	13
Prairies de fauche de basse altitude	15
Landes sèches européennes	17
Mégaphorbiaies mésotrophes à eutrophes	19
Habitats forestiers	21
Saulaie arborescente à Saule blanc*	23
Forêt mixte riveraine des grands fleuves	25
Forêts alluviales à Aulne glutineux	27
Habitats Amphibies et Aquatiques	29
Estuaires	30
Végétations annuelles des dépressions humides ou grèves de plans d'eau	31
Rivières avec berges vaseuses à végétation du Bidention ou Chenopodion rubri	33
Rivière avec végétation aquatique eutrophe dominée par des potamots	35
Herbiers pionniers d'algues fixés des eaux calmes à characées	37
Végétations aquatiques flottantes des eaux calmes du Magnopotamion ou de Hydrocharition	39

HABITATS PELOUSAIRES, PRAIRIAUX ET ASSIMILES

Les pelouses

Les pelouses sont des formations végétales naturelles formées d'espèces végétales sauvages de faible hauteur essentiellement des graminées. Elles se développent sur des sols oligotrophes.

C'est le grand type de milieu naturel caractéristique des terrasses alluviales de la Seine (site des boucles de la Seine amont).

On distingue les pelouses calcaires (ou calcicoles), de celles acides (acidoclines) qui abritent des espèces très différentes de part le pH du sol.

La plus grande majorité des pelouses des terrasses alluviales de la Seine sont des habitats d'intérêt communautaire. Seul un type de pelouse : les pelouses annuelles acidoclines à acidiphiles n'est pas d'intérêt communautaire, bien que menacé et d'un grand intérêt patrimonial à l'échelle régionale.

Malgré leur faible surface, le site des Boucles de la Seine amont est un site majeur en terme de diversité et de responsabilité pour le maintien de ce complexe d'habitats pelousaires à l'échelle régionale et nationale, en particulier pour :

- Les pelouses xériques acidoclines sur sables alluviaux (6210-38). Elles ne sont présentes que sur ce site en France et uniquement sur un seul site de la boucle de Tosny.
- Les pelouses pionnières sur sables silico-calcaires (H6120*). Elles ne se rencontrent en Haute Normandie que sur la vallée de la Seine.
- Les pelouses pionnières sur dalles calcaires (H6110*). En contexte de vallée alluviale elles ne rencontrent dans des biotopes similaires qu'au niveau de la Loire.

Ainsi, et dans l'ordre d'importance, le site des boucles de la Seine amont a une responsabilité très importante pour le maintien du complexe des pelouses des terrasses alluviales :

1. pelouses xériques acidoclines sur sables alluviaux (H6210-38),
2. pelouses pionnières sur dalles calcaires (H6110*),
3. pelouses pionnières sur sables silico-calcaires (H6120*),
4. pelouses acidoclines sèches (6230-3*),
5. pelouses calcicoles semi-sèches (H6210 -sous-type 2),
6. pelouses annuelles acidoclines à acidiphiles (non d'intérêt communautaire)

→ Le principal enjeu de gestion des végétations des boucles de la Seine amont se situe au niveau des végétations herbacées caractéristiques des terrasses de la Seine et particulièrement du complexe de pelouses.

Les prairies

Sur le territoire, les prairies semi-naturelles sont liées à la gestion agricole. Elles sont peu nombreuses. On distingue :

- les prairies de fauche de basse altitude,
- les prairies pâturées,
- les prairies humides à tendance eutrophe,
- les prairies améliorées.

En effet, elles occupent seulement 5% (29 ha) sur le site des boucles de la Seine amont – secteur terrasses alluviales (en dehors des pelouses) et 6% (21 ha) sur les îles et berges de la Seine.

Un seul habitat d'intérêt communautaire a été identifié : les prairies de fauche de basse altitude (H6510). Les prairies pâturées ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier.

→ Les habitats strictement prairiaux (hors pelousaires) ne sont pas très spécifiques des végétations des terrasses alluviales de la Seine, ni des îles et berges.

Les landes sèches

Les landes sont des formations végétales, dominées par les bruyères (éricacées) et les ajoncs. Elles sont souvent la conséquence de déforestations anciennes; elles peuvent également correspondre à un stade évolué de pelouses acidoclines. On les rencontre sur les sols acides, à texture sableuse qui ont une origine fluviale ou qui sont issus de l'altération de roches siliceuses.

Un seul habitat de landes est recensée sur les Boucles de la Seine amont (absent sur les îles et berges de la Seine amont), il est plutôt caractéristique des hautes terrasses et des plateaux bordant la vallée de la Seine.

→ Si cette végétation d'intérêt communautaire est moins caractéristiques des terrasses alluviales, elle reste rare à l'échelle régionale et a un intérêt patrimonial fort.

Elle peut être aussi considérée comme une végétation préforestière (stade de transition).

Les mégaphorbiaies

Cet habitat est constitué par un vaste ensemble de végétations de hautes herbes. Il correspond à des bordures herbacées hautes, nitrophiles et humides situées le long des cours d'eau et en bordure/dans des boisements humides.

Ces mégaphorbiaies dérivent de la destruction de forêts riveraines et de l'abandon des activités pastorales. Leur état naturel correspond à un linéaire de lisières ou à des tâches occupant les trouées forestières. Elles se développent suite à l'absence d'interventions anthropiques.

Ce groupement accueille également une faune extrêmement riche en insectes (papillons, bourdons, abeilles solitaires, orthoptères), oiseaux (fauvettes aquatiques).

→ Cet habitat est caractéristique des systèmes alluviaux, tout comme les forêts alluviales. Il est bien présent sur le site des îles et berges de la Seine (absent des boucles de la Seine amont).

Il peut être aussi considéré comme une végétation préforestière (stade de transition).

Pelouses pionnières sur sables silico-calcaires*Code Natura
2000
6120-1***Surface**

14 ha

Illustration**Cortège floristique**

Armérie des sables (*Armeria arenaria*)
 Thym couché (*Thymus praecox*)
 Aïra caryophyllée (*Aira caryophyllaea*)
 Céraiste scarieux (*Cerastium semidecandrum*)
 Alsine à feuilles ténues (*Minuartia hybrida*)
 Erodion à feuilles de cigüe (*Erodium cicutarium*)
 Trèfle des champs (*Trifolium arvense*)
 Trèfle scabre (*Trifolium scanbrum*)
 Céraiste à pétales courts (*Cerastium bracypetalum*)
 Sabine à feuilles de serpolet (*Arenaria serpillifolia*)
 Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*)
 Koélerie grêle (*Koeleria macrantha*)
 Apère interrompue (*Apera interrupta*)

Description du milieu

Ces pelouses, composées d'espèces vivaces et annuelles, se développent sur des sables alluviaux calcaires en mélange avec des sables siliceux (décarbonatés), secs. Les sols sont squelettiques voire inexistantes.

Il s'agit d'une végétation rase, souvent écorchée (sable nu visible), avec un tapis bryolichénique (mousses et lichens) assez développé.

Ces pelouses sont souvent présentes en mosaïque avec des pelouses plus évoluées.

En contexte alluvial, l'habitat est associé historiquement aux perturbations hydrodynamiques des grands fleuves (rajeunissement par les crues). Ce milieu a également été maintenu par la tradition des parcours pastoraux et par les populations de lapins, qui affectionnant particulièrement les substrats sableux propices au creusement des terriers. Toutefois, ces populations et leur rôle sont aujourd'hui en déclin.

Identité phytosociologique

Alliance : *Sileno-conicae* – *Cerastium semidecandri* Korneck 1974

Cet habitat se décline localement en :

- une pelouse xérophile annuelle à Silène conique et Céraiste scarieux (*Sileno conicae* – *Cerastietum semidecandri*)
- une pelouse xérophile à Fétuque à longues feuilles et Orpin élégant (groupement à *Festuca longifolia* subsp. *longifolia* et *Sedum forsterianum*)

Valeur écologique

Cet habitat est très rare et menacé d'extinction à l'échelle régionale et nationale. La végétation possède un niveau d'intérêt patrimonial important, avec une diversité floristique importante : Céraiste à pétales courts, Alsine à feuilles ténues, Fétuques à longues feuilles, Trèfle scabre, Luzerne naine, Potentille argentée.... Au-delà, notons que l'Édicnème criard utilise fréquemment ce type de milieux comme site de nidification et de nourrissage. On y trouve également une forte diversité en orthoptères (grande famille des sauterelles et criquets).

→ **Cet habitat est très rare au niveau régional, est menacé d'extinction en Haute Normandie, son intérêt patrimonial est exceptionnel (Cornier et al., 2006).**

→ **le site Natura 2000 des Boucles de la Seine amont a une forte responsabilité pour son maintien.**

Dynamique

Cette végétation pionnière peut se maintenir grâce aux perturbations naturelles (lapins) ou anthropiques (pastoralisme). Sans cela, elle cède la place à des végétations vivaces plus ou moins prairiale. Sur le site, cette végétation est menacée par l'embroussaillage du fait de l'absence d'entretien et de la diminution des populations de lapins.

La structure de cet habitat varie selon la fixation progressive des sables. On distingue ainsi 3 stades successifs :

- une phase pionnière sur les sables nus mobiles avec un tapis végétal très ouvert,
- une phase sur sable semi-fixés avec la présence de graminées cespiteuses dont la Fétuque à longue feuille,
- une phase sur sable fixés annonçant le passage aux pelouses pérennes ou à des habitats plus prairiaux.

Un enrichissement trophique (fertilisation ou surpâturage) aboutit au développement de friches à tendance nitrophile.

Répartition en France

Cet habitat est particulièrement original car cantonné essentiellement à quelques grandes vallées alluviales françaises : vallées alluviales de la Loire, de la Seine et du Rhin, et à quelques îlots relictuels au sein du bassin parisien.

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

Habitat peu commun à l'échelle du site d'étude, représenté par une vingtaine d'individus de végétation (Courcelles, Gaillon, Tosny et Tournedos). Le groupement à *Festuca* et *Sedum* a été uniquement observé sur Tosny.

Habitat typique dans son stade pionnier. En revanche les stades plus évolués caractérisés par des graminées cespiteuses (groupement à fétuque) sont très rares.

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

Les trois phases du complexe pelousaire sont à conserver.

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Le pâturage extensif est le mode de gestion le plus approprié (en évitant le sur piétinement et l'eutrophisation). Si cela n'est pas possible, la fauche exportatrice annuelle tardive pourra être pratiquée, mais elle devra être complétée par des opérations de scarification du tapis végétal dès lors que celui-ci devient trop continu.

Menaces et état de conservation

L'état de conservation est le plus souvent moyen à mauvais en raison de la sous exploitation de l'habitat (embroussaillage), le développement d'espèces envahissantes (tel le Sénéçon à feuilles étroites ou Sénéçon du cap) ou l'eutrophisation.

Par ailleurs, cet habitat est menacé par tous les aménagements lourds : routes, carrières, urbanisation.

A noter également, une appropriation de ces milieux par les activités de loisirs : moto-cross, 4x4, aires de pique-nique...

➔ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Moyen à mauvais

Pelouses pionnières des dalles calcaires*Code Natura
2000
6110-1***Surface**

5,8 ha

Illustration**Cortège floristique**

Orpin réfléchi (*Sedum rupestre*)
 Orpin âcre (*Sedum acre*)
 Orpin blanc (*Sedum album*)
 Luzerne naine (*Medicago minima*)
 Sabline à feuilles de Serpolet (*Arenaria serpyllifolia*)
 Saxifrage tridactyle (*Saxifraga granulata*)
 Drave printanière (*Erophila verna*)
 Alysson calcinal (*Alyssum alyssoides*)
 Catapode rigide (*Catapodium rigidum*)
 Sabline à rameaux grêle (*Arenaria serpyllifolia*)
 Trèfle champêtre (*Trifolium campestre*)
 Céraiste scarieux (*Cerastium semidecandrum*)

Description du milieu

Cet habitat se développe sur des sols squelettiques, ensoleillés, souvent composés de substrats calcaires grossiers (graviers, cailloux, sables) et drainants. Ces sols sont souvent tassés et parfois sont d'origine anthropique (remblais). Ils sont riches en calcaires actifs.

La végétation xérophile est rase et écorchée (recouvrement de 25 à 50%). La flore est spécialisée de part les contraintes hydriques extrêmes. Ainsi les orpins, qui sont des plantes succulentes, c'est-à-dire qu'elles constituent des réserves hydriques dans leurs feuilles épaisses et chamues, forment la végétation caractéristique de cet habitat. Ils sont accompagnés d'espèces annuelles, à floraison discrète et fugace. La strate muscinale est très variable : parfois bien développée, parfois inexistante.

Sur le territoire, cet habitat s'exprime de façon très fragmentaire et est le plus souvent en mosaïque avec les autres types de pelouses ou la végétation des friches thermophiles.

Identité phytosociologique

Alliance : *Alyssum alyssoides* – *Sedum album* Oberdorfer & Müller in Müller 1961

Valeur écologique

Cet habitat est exceptionnel et gravement menacé d'extinction à l'échelle régionale. La végétation possède un intérêt patrimonial exceptionnel. Outre les nombreuses espèces végétales patrimoniales, l'Édicnème criard utilise fréquemment ce type de milieu comme site de nidification et de nourrissage. On y trouve également une diversité orthoptérique remarquable.

→ **Cet habitat est exceptionnel au niveau régional, est gravement menacé d'extinction en Haute Normandie, son intérêt patrimonial est exceptionnel (Cornier et al., 2006).**

→ **le site Natura 2000 des Boucles de la Seine amont a une très forte responsabilité pour son maintien.**

Dynamique

L'origine de cet habitat est primaire sur les corniches rocheuses (cas des coteaux calcaires). Toutefois, l'habitat est le plus souvent rencontré sur des affleurements rocheux, rocailleux issus des parcours de pâturage. Il peut aussi s'installer sur les surfaces dénudées artificiellement comme les fonds de carrières.

Cet habitat évolue en principe naturellement vers des pelouses vivaces calcicoles (H6210).

Sur les terrasses alluviales, cet habitat est menacé à moyen terme par la colonisation par des végétations vivaces herbacées et/ou arbustives (ronciers, fourrés de prunelliers).

On peut le trouver parfois en mosaïque avec les pelouses pionnières sur sables silico-calcaires (plus acidiphiles). Cela témoigne d'une dégradation anthropique des sols.

L'action des lapins est également importante pour assurer le maintien de cet habitat.

Répartition en France

Cet habitat est répandu dans une grande partie de la France, principalement sur les plateaux calcaires. La vallée de Seine représente la limite nord ouest de l'aire de répartition de cet habitat.

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

Sur les terrasses, cet habitat est rare et n'est observé que sur des surfaces restreintes (boucles de Courcelles, Bemières, Tournedos-sur-Seine), souvent en bord de route (sol tassé).

Cet habitat est nettement plus présent sur les dalles rocheuses des coteaux calcaires de la vallée de Seine. Sa présence sur les substrats alluviaux est exceptionnelle et mérite une attention particulière.

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

Pelouse rase, ouverte à très ouverte (avec présence de sol nu).

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Il faut éviter une gestion par la fauche qui favorise le développement des graminées. La gestion par pâturage extensif peut être utilisée mais semble peu appropriée sur certains secteurs de part les faibles surfaces et de leur localisation (bord de route). Dans ce dernier cas, une gestion conservatoire par scarification du sol, suivi d'un compactage par le passage d'un rouleau de type engazonnement devrait permettre le maintien de ce milieu.

Menaces et état de conservation

L'état de conservation de cet habitat est moyen à mauvais. Les critères de dégradations sont :

- un embroussaillage par les ronciers et divers ligneux, qui mène à terme à la fermeture du milieu
- le caractère perturbé du substrat (milieu souvent remanié, issu de remblai de carrière),
- l'eutrophisation du substrat,
- le développement d'espèces envahissantes tel le Sénéçon du Cap, espèce exotique invasive,
- la sur fréquentation par la pratique du motocross.

➤ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Moyen à mauvais

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires*

Code Natura 2000
6210*sous-type 2
& **6210-38***
(sous-type 4)

Surface	Illustration
9,5 ha pour le sous type 2 0,7 ha pour l'habitat élémentaire 6210-32	pelouses calcicole semi-sèches(sous-type 2)
Cortège floristique	
<u>Groupelement du Mesobromion</u> (sous type 2) : Orchis pyramidal (<i>Anacamptis pyramidalis</i>) Orchis militaire (<i>Orchis militaire</i>) Panicault champêtre (<i>Eryngium campestre</i>) Orobranche amethyste (<i>Orobranche amethystea</i>) Luzerne lupuline (<i>Medicago lupulina</i>) Campanule raiponce (<i>Campanula rapunculus</i>) Avoine élevée (<i>Arrhenaterum elatius</i>) Petite pimprenelle (<i>Sanguisorba minor</i>) Lotier corniculé (<i>Lotus corniculatus</i>) Lin purgatif (<i>Linum catharticum</i>) Carline commune (<i>Carlina vulgaris</i>) Avenule pubescente (<i>Avenula pubescens</i>)	pelouse xérique acidocline sur sables alluviaux (sous-type 4)
<u>Groupelement de l'Armerenion</u> (sous type 4): Fléole de Boehmer (<i>Phleum phleoides</i>) Armerie faux-plantain (<i>Armeria arenaria</i>) Scabieuse colombarie (<i>Scabiosa columbaria</i>) Thym couché (<i>Thymus praecox subsp praecox</i>) Avenule pubescente (<i>Avenula pubescens</i>) Aspérule à l'esquinancie (<i>Asperula cynanchica</i>) Véronique germandrée (<i>Veronica teucrium</i>) Epiaire droite (<i>Stachys recta</i>) Arabette hérissée (<i>Arabis hirsuta</i>) Lunetière de Neustrie (<i>Biscutella neustriaca</i>)	
Description du milieu	
Habitats se développant sur substrats calcaires moyennement sec, oligotrophes. Les sols sont un peu plus développés que sur les autres pelouses.	
Cet habitat se décline en deux sous-groupelements selon le sol :	
- <u>les pelouses calcicoles semi-sèches (sous-type 2) :</u>	
Groupelement caractéristique des coteaux calcaires de la Seine, la végétation de ces pelouses sur les terrasses alluviale possède un aspect pelousaire à prairial, avec une floraison souvent spectaculaire d'orchidées (Orchis pyramidal et Orchis militaire). Les espèces prairiales comme l'Avoine élevée, l'Achillée millefeuille ou le Panais commun sont souvent bien représentées.	
Cet habitat, bien que présent sur les terrasses, n'est pas typique car le cortège des espèces pelousaires est sous représenté par rapport aux espèces prairiales.	
- <u>les pelouses xériques acidoclines sur sables alluviaux (sous-type 4) :</u>	
Nettement plus caractéristique des terrasses alluviales, il s'agit de pelouses plus acidoclines et plus sèches que celles du sous-type 2, dominées par des espèces vivaces. La végétation est assez dense à deux strates, une strate supérieure dominées par des poacées telles que la Fléole de Boehmer ou l'Avenule pubescente et une strate inférieure dominée par des espèces que l'Armerie faux plantain, l'Epiare droite, le Thym couché, des sédums.	
Cet habitat est localement décliné en un groupelement à Armoise champêtre (<i>Artemisia campestris</i>) et Silène à oreillettes (<i>Silene otites</i>) (Cornier et al. ,2006).	
Ce milieu accueille notamment la Lunetière de Neustrie, espèce d'intérêt communautaire, endémique de la vallée de Seine haut-normande.	
Ces pelouses peuvent se développer au sein de mosaïque à structures complexes, s'associant notamment les pelouses pionnières sur sables silico-calcaires (H6120) ou sur dalles calcaires (H6110).	

Identité phytosociologique

Sur le territoire, deux groupements végétaux représentant l'habitat sont présents :

- Alliance du *Mesobromion erecti* (Braun-Blanq. & Moor 1938) Oberd. 1957 –Pelouses calcicoles semi-sèches (sous-type 2)
- Alliance de l'*Armerienion elongatae* Krausch 1962 ex Royer un Bardat et al. 2004 –Pelouses xériques acidoclines sur sables alluviaux (sous-type 4)

Valeur écologique

Cet habitat est rare et vulnérable à l'échelle régionale. La végétation possède un niveau d'intérêt patrimonial très important.

Concernant les pelouses calcicoles semi-sèches, bien que moins représentatives que celles situées sur les coteaux calcaires, celles des terrasses alluviales possèdent une flore patrimoniale dont une station importante d'Orobranche améthyste.

Concernant les pelouses xériques acidoclines sur sables alluviaux, elles accueillent notamment l'espèce protégée la Lunetière de Neustrie. Ce groupement végétal est très original car extrêmement relictuel au niveau national où il est réduit à un petit nombre de site de surface restreinte (Loire, Allier, Seine, bassin parisien). Il est d'importance patrimoniale majeure.

Il a fortement disparu depuis le 19^{ème} siècle. En vallée de Seine, cet habitat est actuellement presque entièrement détruit. Il n'est représenté que par des formes appauvries de recolonisation après exploitation de carrières.

Concernant le groupement des pelouses xériques acidoclines sur sables alluviaux :

→ Cet habitat est exceptionnel au niveau régional, est gravement menacé d'extinction en Haute Normandie, son intérêt patrimonial est exceptionnel (Cornier et al., 2006) .

→ le site Natura 2000 des Boucles de la Seine amont a une très forte responsabilité pour son maintien.

Dynamique

Il s'agit de stade intermédiaire de végétation pelousaire succédant en principe à des pelouses pionnières sur sables silico-calcaires (H6120) ou sur dalles calcaires (H6110).

L'habitat est rapidement colonisé par des fourrés de prunelliers ou ronciers ou par des espèces d'ourlets préforestiers tel que l'Elyme rampant (*Elymus repens*).

Répartition en France

Concernant les pelouses xériques acidoclines sur sables alluviaux, ce groupement est très rare à l'échelle nationale et présent uniquement en basse et moyenne vallée de la Loire, dans le bas Allier et sur la Seine aval.

Les groupements des pelouses calcicoles semi-sèches sont nettement plus présents au niveau national, mais reste particulièrement vulnérable.

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

Sur les terrasses alluviales, les pelouses calcicoles se développent localement sur un talus et sur le fond d'une ancienne carrière dans les boucles de Tosny et de Courcelles.

Pour les pelouses xériques acidoclines des sables alluviaux à Lunetière de Neustrie, elles sont observées uniquement en deux stations à Bernières-sur-Seine. Aucun autre site de ce groupement végétal est connu en Haute Normandie.

→ Ainsi le site Natura 2000 des "boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon" est particulièrement important pour le maintien de cet habitat au niveau régional et national

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

Pelouse rase à mi-haute largement ouverte (allure steppique). Cette structure est largement favorisée soit par les populations de lapins, soit par un piétinement pastoral adapté.

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Le débroussaillage de l'habitat est nécessaire pour son maintien.

L'habitat peut être géré par pâturage extensif. Toutefois le pastoralisme doit être très extensif afin d'éviter le surpiétinement et l'eutrophisation. La fauche avec exportation peut être pratiquée.

Le maintien des populations de lapins est bénéfique.

Menaces et état de conservation

L'état de conservation est mauvais, voire très mauvais pour le groupement des pelouses xériques acidoclines sur sables alluviaux du fait de sa faible représentativité.

Le principal facteur de dégradation est l'embroussaillage spontané. Par ailleurs la présence d'une espèce invasive (*Aster salignus*) perturbe localement le cortège floristique (boucles de Courcelles).

Le motocross est également une menace non négligeable.

Localement, il peut être menacé par les plantations arbustives ou arborées.

➔ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Moyen à Mauvais

Pelouses acidiclinales sèches *Code Natura
2000
6230-3***Surface**

29 ha

Illustration**Cortège floristique**

Luzule champêtre (*Luzula campestris*)
 Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*)
 Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*)
 Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*)
 Patience petite-oseille (*Rumex acetosella*)
 Crépe de capillaire (*Crepis capillaris*)
 Trèfle des champs (*Trifolium arvense*)
 Herniaire velue (*Herniaria hirsuta*)
 Epervière piloselle (*Hieracium pilosella*)
 Fétuque rouge (*Festuca rubra*)
 Polygala commun (*Polygala vulgaris*)
 Gaillet jaune (*Galium verum*)
 Houlque molle (*Holcus mollis*)

Description du milieu

Cet habitat se développe sur des sables plus ou moins décalcifiés, sur des sols légèrement acides, oligotrophes à méso-oligotrophes, frais à moyennement secs, dans les zones à climat atlantique atténué.

En général, localisé sur les plateaux ou les pentes faibles à moyennes, on le trouve parfois, comme ici, au niveau des hautes terrasses des grandes vallées.

La végétation, parfois pelousaire, a sur le territoire un aspect plutôt prairial, peu diversifiée, dominée par des espèces vivaces comme l'Agrostide capillaire, la Luzule champêtre, la Flouve odorante.

Sur le site, cet habitat est peu typique en raison de sa faible diversité spécifique et de son caractère fragmentaire. Il se présente sous une variante eutrophisée (présence de graminées de prairies plus eutrophes : Houlque laineuse, Brome mou)

Identité phytosociologique

- Alliance : *Violon caninae* Schwickerath 1944

Valeur écologique

Cet habitat est rare et vulnérable à l'échelle régionale. Il possède un niveau d'intérêt patrimonial assez important. La végétation accueille quelques rares espèces végétales patrimoniales (*Herniaria hirsuta*, *Cynoglossum officinale*, *Saxifraga granulata*, *Aira caryophyllea* subsp. *caryophyllea*).

→ **Cet habitat est assez rare au niveau régional, est vulnérable en Haute Normandie, son intérêt patrimonial est important (Cornier et al., 2006).**

→ **le site Natura 2000 des Boucles de la Seine amont a une responsabilité pour son maintien.**

Dynamique

Cet habitat succède aux pelouses annuelles acidiphiles à acidiclinales (groupement non d'intérêt communautaire du *Thero-Airon*) avec qui il est souvent disposé en mosaïque. Le manque d'entretien le fait évoluer vers des ourlets pré-forestiers et des fourrés à Genêt.

Un usage trop intensif de ces pelouses les fait assez facilement évoluer vers des prairies pâturées, à valeur écologique plus faible.

Répartition en France

Cet habitat est courant dans les zones montagnardes et collinéennes de France.

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

Cet habitat est original pour le site. Il est peu commun de part la faible surface qu'il occupe. Toutefois, il est relativement fréquent : une trentaine de stations ont été localisées et il est présent sur la totalité du site des Boucles de la Seine Amont.

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

Pelouse rase à semi-rase ouverte, c'est-à-dire présentant un tapis végétal avec des micro-ouvertures permettant la régénération naturelle. Cette structure est obtenue par un pâturage extensif sans amendement, ni fertilisation.

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Le débroussaillage des fourrés à Genêt ou Prunellier peut être nécessaire.

L'habitat peut être géré par pâturage extensif. Toutefois le chargement devra être maîtrisé afin d'éviter une eutrophisation du milieu.

La fauche (fin juin – début juillet) avec exportation des produits de coupe est également possible.

Menaces et état de conservation

Cet habitat est en mauvais état de conservation, en raison de la présence importante d'espèces de friches, de l'embroussaillage prononcé par les ronciers et d'un usage inapproprié de type pâturage induisant une eutrophisation de l'habitat

➤ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Mauvais

Prairies de fauche de basse altitude**Surface**

9,4 ha sur Boucles de la Seine amont
3,39 ha sur Iles et berges de la Seine dans l'Eure

Illustration**Cortège floristique**

Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*)
Centaurée jacée (*Centaurea jacea*)
Vesce hirsute (*Vicia hirsuta*)
Pâturin des prés (*Poa pratensis*)
Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*)
Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*)
Lotier corniculé (*Lotis corniculatus*)
Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)
Avenule pubescente (*Avenula pubescens*)
Trisetè jaunâtre (*Trisetum flavescens*)
Luzerne lupine (*Medicago lupulina*)
Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)
Trèfle douteux (*Trifolium dubium*)
Brome mou (*Bromus hordeaceus*)
Berce commune (*Heraceum sphondylium*)

Description du milieu

Cet habitat se développe sur des sols plutôt basiques, méso à eutrophes et mésophiles. Il se maintient grâce à la fauche, mais peu également s'exprimer en condition de sous-pâturage.

La végétation prairiale est dominée par les graminées (Avoine élevée, Pâturin des prés, Fétuque rouge, Dactyle aggloméré, Houlique laineuse), accompagnées de dicotylédones typiques comme la Vesce hirsute, la Centaurée jacée...

Sur les îles et berges, ces prairies présentent toujours une fertilité plus ou moins importante et sont plus humides que sur les terrasses alluviales...

Les prairies de fauche remaniées par travail du sol, sursemis ou temporaires ne sont pas prises en compte comme habitat d'intérêt communautaires.

Identité phytosociologique

Alliance : *Arrhenaterion elatioris* W. Koch 1926

Valeur écologique

Cet habitat a une valeur floristique moyenne. Des espèces relictuelles des pelouses calcaires peuvent toutefois s'y maintenir. Dans ce cas, il est alors préférable de restaurer la pelouse calcaire, à enjeu patrimonial majeur.

Cet habitat est assez rare au niveau régional, est vulnérable en Haute Normandie, son intérêt patrimonial est assez important (Cornier et al., 2006).

Dynamique

Cet habitat semi-naturel est maintenu grâce à la fauche qui bloque la dynamique de végétation. Tout arrêt de cet entretien entraîne la colonisation spontanée par des espèces arbustives.

Un apport excessif de fertilisant induit une transition vers une prairie de fauche eutrophe, de moindre valeur écologique.

Cet habitat peut également correspondre à l'évolution d'une pelouse calcaire sur sables xériques. Dans ce cas, le développement de la prairie n'est pas souhaitable. Il est alors préférable de maintenir la pelouse calcaire, à enjeu patrimonial majeur.

Répartition en France

Cet habitat est largement répandu en France dans les domaines continental et atlantique.

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

Cet habitat est assez typique même si la diversité spécifique est faible.

Il est présent que ponctuellement sur les deux sites Natura 2000 des boucles de la Seine amont et des îles et berges.

Sur les boucles de la Seine amont, il est présent dans les boucles de Courcelles et de Tosny.

Sur les îles et berges de la Seine, ces prairies sont présentes ponctuellement dans la boucle de Poses ou à Venables.

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

Il faut privilégier les formes les moins fertilisées.

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Le maintien de la prairie est une condition *sine qua none*.

L'interdiction de boiser, de retourner la prairie et des pratiques de sur-semis permet de garantir le maintien de l'habitat.

Si nécessaire des opérations de débroussaillage sont à réaliser pour les parcelles à l'abandon.

Il est recommandé d'exploiter la prairie par fauche extensive : pas d'intrants (y compris des amendements calciques), fumure légère, fauche de préférence après le 15 juin, gestion des regains par fauche estivale tardive ou par pâturage extensif.

Menaces et état de conservation

Cet habitat est en état de conservation moyen à mauvais, en raison de la présence importante d'espèces de friches thermophiles et de l'embroussaillage prononcé.

D'une manière générale, cet habitat est menacé par la fertilisation, l'artificialisation par semis, ou par le pâturage dominant qui le font dériver vers des prairies de moindre valeur patrimoniale. La déprise agricoles et les aménagements peuvent également être des menaces.

➤ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Moyen à mauvais

Landes sèches européennes**Surface**

0,04 ha

Illustration**Cortège floristique**

Callune commune (*Calluna vulgaris*)
 Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*)
 Cytise à balais commun (*Cytisus scoparius*)
 Luzule champêtre (*Luzula campestris*)
 Flouve odorante (*Anthoxantum odoratum*)
 Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*)
 Laîche à pilules (*Carex pilulifera*)
 Patience petite-oseille (*Rumex acetosella*)

Description du milieu

Cet habitat, peu représenté sur le site, correspond à une lande mi-basse (0,5 à 1 m) et dense, se développant en climat atlantique atténué. Ici, elle est caractérisée par la Callune commune, associée à l'Ajonc d'Europe et au Cytise (Genêt) à balai commun. La strate herbacée est clairsemée et composée d'espèces des pelouses acidiclinales sèches (H6230).

La végétation est faiblement diversifiée et fragmentaire sur le plan de sa composition floristique (une seule bruyère présente). L'absence de Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) caractéristique de cet habitat est à noter.

Cet habitat est moins caractéristiques des basses et moyennes terrasses. Il se retrouve nettement plus sur les hautes terrasses et sur les plateaux bordant la vallée de la Seine (hors site Natura 2000)/

Identité phytosociologique

Ulicion minoris Malcuit 1929

Valeur écologique

Cet habitat est relictuel au sein des régions d'agriculture intensive. Sur le site, il est très rare (une seule station). Ce milieu peut accueillir une diversité d'invertébré, incluant de nombreuses espèces spécifique de cet habitat.

Cet habitat est assez rare au niveau régional, est menacé d'extinction en Haute Normandie, son intérêt patrimonial est important (Cornier et al., 2006).

→ Le site Natura 2000 des Boucles de la Seine amont a une responsabilité pour son maintien, toutefois, dans le cas d'évolution spontanée de pelouses vers des landes, le stade pelousaire sera à privilégier (ou tout du moins, une mosaïque pelouse / lande).

Dynamique

Cet habitat se développe sur le site aux dépens de pelouses acidiclinales sèches. Il s'agit d'une végétation à dynamique spontanée qui évolue vers un pré fourré à Genêt.

La déprise agricole favorise le passage des pelouses en landes.

A l'inverse, l'exploitation forestière des boisements (en particulier des plantations de résineux) peut favoriser l'apparition de cet habitat.

Pelouses acidiclinales sèches → landes sèches → fourrés à Genêt → chênaie acidiphiles

Répartition en France

Cet habitat est relictuel dans le nord de la France

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

Cet habitat est très faiblement représenté sur le site des Boucles de la Seine amont. En effet, il est développé uniquement en lisière de boisement au sein d'un chemin forestier, sur un sol sableux oligotrophe à faible réserve hydrique.

Il est marginal et original sur le site. Une seule station a été observée à Tosny dans le périmètre du site des boucles de la Seine amont. Toutefois, il est plus présent sur le territoire de la ZPS Terrasses alluviales.

D'une manière générale, les landes sont sur les terrasses alluviales de la Seine des végétations secondaires liées à des activités humaines : pratiques agro-pastorales et sylvicoles.

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

La lande à bruyère est à conserver associée à une strate herbacée et bryolichénique.

Une mosaïque pelouse acidiclinales / lande sèche peut également être un bon compromis pour le maintien de cet habitat.

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Pour garantir le maintien de cet habitat, il faut proscrire toute plantation.

Son entretien peut être effectué par fauche (en automne) avec exportation des produits de coupe tous les 5 à 7 ans.

Toutefois, sur l'ensemble du site, il convient de préférer conserver l'habitat des pelouses acidiclinales *a contrario* des landes sèches.

Menaces et état de conservation

Cet habitat est considéré en mauvais état de conservation en raison de sa dynamique naturelle d'embroussaillage rapide.

Le boisement spontané ou d'origine anthropique fait disparaître l'habitat. Ainsi, en 2006, ce milieu était présent au sein d'une jeune pinède. Il a aujourd'hui totalement disparu (CBN, 2009)

Au niveau national, l'enrésinement systématique de ces landes sèches est une cause majeure de leur disparition.

➤ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Mauvais

Mégaphorbiaies mésotrophes à eutrophes**Surface****Illustration****Cortège floristique**

Forme mésotrophe (sous type 1)

- Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*)
- Liseron des haies (*Calystegia sepium*)
- Salicaire commune (*Lythrum salicaria*)
- Filipendule ulmaire (*Filipendula ulmaria*)
- Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*)
- Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*)
- Scrofalaire ailée (*Scrophularia umbrosa*)
- Valériane dioïque (*Valeriana dioica*)

Forme eutrophe (6430-4)

- Ortie dioïque (*Urtica dioica*)
- Filipendule ulmaire (*Filipendula ulmaria*)
- Pariétaire officinale (*Parietaria officinalis*)
- Cuscute d'Europe (*Cuscuta europaea*)
- Sureau yèble (*Sambucus ebulus*)
- Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*)
- Malaquie aquatique (*Myosoton aquaticum*)
- Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*)
- Gléchome lierre-terrestre (*Glechoma hederacea*)
- Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*)

Description du milieu

Les mégaphorbiaies sont des végétations prairiales composées d'espèces végétales hautes à floraison vive. Elles sont installées sur des sols engorgés en permanence et peuvent subir des inondations temporaires. Elles colonisent les bordures de cours d'eau, les lisières forestières humides en conditions alluviales. La plupart du temps, l'habitat est dominé par un petit nombre d'espèces. Notons que ce cortège d'espèces varie selon le niveau trophique et le degré d'éclaircissement. Elles ne subissent aucune action anthropique (fauche, fertilisation ...).

Sur le site des îles et berges de la Seine, deux types de mégaphorbiaies peuvent être différenciées.

- une forme mésotrophe (6430-1)
- une forme eutrophe (6430-4)

De façon générale, du fait des apports par la Seine (eutrophisation de l'eau), la plupart des mégaphorbiaies du site sont eutrophes (recouvrement important de l'Ortie notamment). Toutefois, localement des formes mésotrophes subsistent.

Pour la forme mésotrophe :

La diversité floristique est généralement plus importante que dans la forme eutrophe. Le cortège observé sur le site est assez pauvre mais on recense quelques espèces patrimoniales comme le Pigamon jaune.

Pour la forme eutrophe :

Cette forme est bien présente sur le site : sur les berges, en nappes dans les secteurs frais ou en mosaïque avec la saulaie blanche. Elle est le plus souvent composée d'un tapis d'orties. La Pariétaire officinale peut également former un faciès. La richesse du sol peut amener ces végétations herbacées à se développer à des hauteurs de plus de 2 mètres.

Identité phytosociologique

- *Thalictro flavi* – *Filipendulion ulmariae* de Foucault 1984 (forme mésotrophe)
- *Convolvulion sepium* Tüxen in Oberd. 1957 (forme eutrophe)

Valeur écologique

Cet habitat est composé surtout d'espèces banales. Toutefois, on recense quelques espèces patrimoniales comme le Pigamon jaune, l'Aristolochie clématite, le Laiteron des marais, le Sénéçon des marais. Il accueille de nombreuses espèces faunistiques (insectes, insectivores...).

Ces mégaphorbiaies constituent le berceau de certaines espèces prairiales en tant que milieu primaire. Avant les déforestations anthropiques et le pastoralisme, elles occupaient une place réduite dans les lits majeurs des rivières, se développant lors des perturbations occasionnées par les crues catastrophiques.

La forme eutrophe de cet habitat est commune et de préoccupation mineure à l'échelle régionale. Toutefois dans le cadre de la préservation du système alluvial de la Seine, l'habitat est important.

La forme mésotrophe est plus rare (assez rare) et quasi-menacée en Haute Normandie du fait de l'eutrophisation des eaux (Cornier et al., 2006). Son intérêt patrimonial est notable.

→ Le site Natura 2000 des îles et berges de la Seine a une responsabilité pour le maintien de cet habitat dans le complexe écosystème de la Seine.

Dynamique

Les mégaphorbiaies dérivent de la destruction de forêts humides riveraines des cours d'eau. Elles constituent une phase de transition entre les milieux prairiaux humides et les forêts alluviales dans la dynamique naturelle.

Répartition en France

Cet habitat est présent à l'étage collinéen des domaines atlantiques et médio-européen. Il est bien répandu sur le territoire national.

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

La forme la plus couramment rencontrée est la forme eutrophe. Du fait de l'eutrophisation des cours d'eau, cet habitat est sans doute en expansion, celle-ci se faisant aux dépens des formes mésotrophes.

Cet habitat est bien présent sur les berges et îles de la Seine. Sur les terrasses alluviales, il est absent du périmètre Natura 2000 des boucles de la Seine amont. Toutefois, on peut le trouver aux abords d'anciens chenaux de la Seine ou en bordure de plan d'eau (notamment dans le périmètre de la ZPS).

Etat de conservation optimal

Il est préférable de conserver les formes les plus mésotrophes, plus riches en diversité.

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Maintenir la dynamique fluviale de la Seine.

Réduire le caractère eutrophe des eaux.

Contrôler la colonisation par les ligneux et les espèces exotiques envahissantes.

Menaces et état de conservation

Cet habitat est menacé par l'eutrophisation, et par les pestes végétales. En effet, plusieurs espèces invasives ont été recensées sur le site comme la Balsamine du Cap (*Impatiens capensis*), l'Aster lancéolé (*Aster lanceolatus*), le Buddléia (*Buddleja davidii*), la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*).

➤ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Moyen

HABITATS FORESTIERS

Les boisements alluviaux / forêts alluviales

Ces boisements, typiques de la plaine inondable, sont caractéristiques du site des "Iles et berges de la Seine". Ils sont localement présents sur le site des boucles de la Seine amont. Ils se présentent sous forme de boisement/ forêt ou sous forme de ripisylves (formation arborée linéaire le long du cours d'eau de largeur restreinte).

La forêt alluviale est un écosystème forestier naturel installé sur des alluvions fluviales ou lacustres modernes, soumis à l'influence des crues et où la nappe phréatique est présente à faible profondeur. La perturbation régulière du milieu par les crues sélectionne les espèces adaptées à ce contexte (aulne, frêne, peuplier noir, saules...).

On peut distinguer deux ensembles :

- les forêts à bois tendre :

Il s'agit de saulaies, saulaies-peupleraies ou peupleraies noires prospérant sur les dépôts alluvionnaires des cours d'eau, nourries par les limons de crues.

Les lasses organiques et les débris de toutes sortes y sont décomposés et nitrifiés chaque année à l'époque des basses eaux. Les sols minéraux sont marqués par un engorgement.

- les forêts à bois dur (avec persistance possible de quelques espèces à bois tendre) :

Elles sont installées en retrait par rapport aux forêts à bois tendre.

Les habitats sont variés selon l'intensité de l'engorgement, la vitesse d'écoulement des crues, les durées d'inondations, la granulométrie des alluvions...

En accueillant de grandes quantités d'eau pendant les crues, les forêts alluviales ralentissent les déplacements de l'onde de crue. Elles permettent également de limiter l'érosion des berges. La végétation d'une ripisylve est extrêmement diversifiée. Son système racinaire favorise l'ancrage des berges. Le système racinaire de la ripisylve fonctionne également comme un filtre qui purifie l'eau de certains polluants d'origine agricole ou industrielle.

La ripisylve est un corridor biologique qui sert d'abri et de source de nourriture à de nombreux animaux. Elle procure aussi de l'ombre et de la fraîcheur aux poissons. La ripisylve servira d'abri pour la faune. Enfin, ces forêts participent à la qualité du paysage.

→ Ces boisements, spécifiques aux grandes vallées alluviales, possèdent un grand intérêt patrimonial. En vallée de Seine, les boisements alluviaux sont très limités dans l'espace. A caractère relictuel, ces derniers secteurs sont donc à préserver. Ils sont très vulnérables face aux pressions anthropiques (nouveaux aménagements, nouveaux calibrages, stabilisation des niveaux d'eau, qualité de l'eau)...

Sur le territoire, on peut distinguer 3 grands types d'habitats forestiers "alluviaux".

- *des boisements ou fourrés alluviaux à saules arbustifs ou autres espèces arbustives* (habitat non d'intérêt communautaire), représentant un stade précoce des forêts alluviales:
 - o fruticées / végétation arbustive à caractère alluviale, dominée par les pruneliers et les ronces. Ces formations peuvent correspondre à un stade transitoire avant les boisements alluviaux à bois dur.
 - o des saulaies pionnières ou arbustives.
- *des boisements alluviaux à bois tendre* dominés par le Saule blanc (habitat d'intérêt communautaire 91E0),
- *des boisements alluviaux à bois dur* dominés par l'Aulne, le Frêne, le Chêne pédonculé (habitat d'intérêt communautaire 91F0).

Sur le territoire, ces boisements peuvent se retrouver en mosaïque (notamment on trouve de nombreux boisements où les espèces à bois tendre sont conjointement présentes avec les espèces à bois dur), c'est-à-dire une mosaïque des habitats d'intérêt communautaire 91F0 et 91E0.

Les autres boisements humides / marécageux

Sur le territoire, on peut également trouver d'autres boisements humides.

Ces boisements sont en général déconnectés de la dynamique fluviale et sont installés sur des sols humides liés notamment aux remontées de nappe ou aux étangs.

Ainsi, on trouve

- des *bois marécageux d'Aulne* (à la fois sur les îles et berges de la Seine et sur le site des boucles de la Seine amont,
- des *saulaies marécageuses* (îles et berges de la Seine),
- des *boisements pionniers à Saule blanc et bouleaux* qui se développent sur d'anciennes zones d'extraction de granulats et aux abords de plans d'eau. Cette végétation humide pionnière n'est pas à considérer comme des habitats alluviaux d'intérêt communautaire. Toutefois, localement, elles pourront évoluer vers des forêts alluviales à bois tendre (91E0) ou à bois dur (91F0).

Les boisements non marécageux, non alluviaux

Au-delà, des boisements alluviaux et humides, nombreux habitats forestiers et pré-forestiers sont présents sur le territoire.

- Des *végétations /fourrés arbustifs à Prunelier et Ronce* - sans caractère alluvial (code corine 31.8) - ces communautés arbustives, mésohygrophiles à mésophiles, calcicoles à acidiphiles caractérisent un stade préforestier dynamique. Elles peuvent se développer suite à l'abandon des pratiques agricoles ou de tout autre entretien sur des prairies ou pelouses sèches.
- Des *végétations arbustives pionnières à Genêt à balai et/ou à Ajonc d'Europe* (code corine 31.84). Ces landes hautes correspondent à un stade dynamique entre la lande sèche et les végétations forestières acidiphiles. Elles se développent souvent comme végétation successive sur des pelouses ou des prairies perturbées ou sur d'anciennes zones de cultures.
- des *boulaies pionnières* (Code corine : 41.B) - formations dominées par le bouleau verruqueux ou pubescent. Il s'agit soit de boisement pionnier, soit des végétations de dégradation des chênaies ou chênaies-hêtraies acidiphiles.
- des *chênaies-charmaies calcicoles à acidiclinales* (code corine : 41.2). Ces forêts sont dominées par le Chêne pédonculé ou le Chêne sessile et se développent sur des sols eutrophes ou mésotrophes avec des strates herbacées et arbustives bien présentes. Le Charme est souvent présent. Le hêtre est absent. Sur le site cet habitat est représenté par deux groupements végétaux :
 - o une végétation fortement dominée par le Robinier faux-acacia. Cette végétation est pionnière (souvent plantée au départ), peut être considérée comme défavorable sur le plan écologique pour le site. En effet, le Robinier faux-acacia est considéré comme une espèce envahissante.
 - o des charmaies à tendance soit neutro-calcicoles soit acidiclinales. Ces charmaies ne correspondent pas à l'habitat d'intérêt communautaire H9130.
- des *chênaies acidiphiles* (code corine : 41.12x41.5). Ces boisements composés d'hêtres et chênes regroupent plusieurs groupements végétaux. Sur le site ce milieu naturel est représenté par deux groupements (ne correspondant pas à l'habitat d'intérêt communautaire H9120) :
 - o la chênaie sessiflore acidiphile à Chèvrefeuille des bois, quasiment inféodée aux terrasses sableuses de la Seine ;
 - o la boulaie pionnière acidiphile à Bouleau verruqueux.
- des *plantations arborées mixtes* (code Corine 83.3). Il s'agit ici de plantations anthropiques arborées diverses. Les espèces arborées peuvent notamment présenter des résineux.
- les *plantations de peupliers*. Localement sur les îles et berges, elles pourraient être considérées comme une forêt alluviale dégradée. De plus, la strate herbacée comprend généralement un tapis dense d'orties. Cette formation très dégradée pourrait également être rattachée à l'habitat "mégaphorbiaies".

Les ourlets préforestiers

Au-delà, notons les *ourlets préforestiers* existants sur sols acides ou calcicoles à acidiclinales. Cette végétation correspond aux groupements de transition entre la végétation herbacée et les boisements de feuillus. Ainsi sur le site, on peut distinguer :

- les ourlets acidiphiles à Millepertuis élégant et Mélampyre des prés, tendant vers les chênaies acidiphiles (présence de Chèvrefeuille des bois, Canche flexueuse, Potentielle tormentille...),
- les ourlets préforestiers calcicoles à acidiclinales composés de Brachypode penné, Pâturins à feuilles étroites. Ces ourlets constituent un stade transitoire avant les chênaies-charmaies calcicoles à acidiclinales.

Saulaie arborescente à Saule blanc* (boisement alluvial de bois tendre)

Code Natura
2000
91E0-1

Surface

30 ha

Illustration

Cortège floristique

Strate arborée et arbustive :

Saule blanc (*Salix alba*)

Peuplier noir (*Populus nigra*)

Strate herbacée :

Ortie dioïque (*Urtica dioica*)

Baldingère (*Phalaris arundinacea*)

Phragmite (*Phragmites australis*)

et flore de mégaphorbiaie

Description du milieu

Cet habitat correspond à un boisement alluvial de bois tendre dominé par le Saule blanc et le Peuplier noir. Il est installé en bordure ou dans le lit inondable des rivières à courant plus ou moins lent, sur sol alluvionnaire varié (sables, graviers, limons...), riche et inondé une (grande) partie de l'année (en hiver, printemps, voire début de l'été). Les dépôts organiques sont décomposés et nitrifiés chaque année à l'époque des basses eaux. Les secteurs les plus inondés accueillent principalement du Saule Blanc. Le Peuplier noir est présent dans les zones moins inondées ou plus hautes.

Sur le site, il est présent sous forme linéaire le long des rives et berges. De part sa largeur limitée, l'habitat est fragmentaire et peu exprimé.

Identité phytosociologique

- Alliance : *Salicion albae*

Valeur écologique

Cette formation végétale est peu fréquente et présente uniquement dans les vallées des grands fleuves. En Haute Normandie, elle est uniquement présente sur la Seine.

Elle correspond à un corridor majeur et une zone refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Elle a un rôle non négligeable dans l'épuration des eaux.

A noter que la présence du Peuplier noir apporte une valeur écologique supplémentaire à cet habitat et sa préservation en vallée de Seine. En effet, actuellement le Peuplier noir sauvage est en déclin important au niveau national. Une vigilance accrue est mise en place sur les populations reliques de cette espèce alluviale.

Dynamique

On observe la dynamique de colonisation suivante :
roselières → saulaies arbustives → saulaies blanches.

Les variantes plus hautes topographiquement ou moins inondées peuvent être envahies peu à peu par les essences à bois durs (habitat 91F0)

Répartition en France

Cet habitat est présent à l'état résiduel le long des grands cours d'eau : Rhin, Rhône, Drôme, Doubs, Loire et ses affluents, Garonne

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

Cet habitat est présent sur la plupart des rives du site "Iles et berges de la Seine dans l'Eure". **Il s'agit de l'habitat caractéristique de ce site.**

Toutefois, du fait de la largeur limitée des ripisylves, cet habitat est peu exprimé et fragmentaire. On note ponctuellement la présence d'une espèce envahissante : l'Erable negundo (*Acer negundo*).

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

Saulaies blanches ou saulaies-peupleraies noires.

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Maintenir la surface de l'habitat, et dans la mesure du possible sa continuité.

Développer l'habitat pour assurer une continuité écologique.

Ne pas effectuer de coupe rase de la végétation des berges.

Maintenir la structure de l'habitat en plusieurs strates : pour cela, la non-intervention est une réponse adaptée.

Dans les zones exploitées, privilégier une futaie mélangée ou un taillis sous futaie

Plus globalement, assurer ou restaurer le fonctionnement hydraulique de la rivière, en effet, la dynamique fluviale permet de maintenir l'habitat (rajeunissement par les crues notamment).

Maintenir les populations de Peuplier noir (limiter les coupes d'individus adultes en vue de favoriser la reproduction sexuée en plus de la multiplication végétative).

Menaces et état de conservation

De part sa largeur limitée, l'habitat est fragmentaire et peu exprimé.

Toutefois, quelques secteurs sont en bon état de conservation (Ile du Roule par exemple).

La régulation des débits limite considérablement les phénomènes de perturbations et de rajeunissement liés aux cures. Cela entraîne une évolution de ces boisements de bois tendre vers des boisements alluviaux de bois dur.

L'exhaussement du substrat, l'abaissement de la nappe peut entraîner un passage vers une forêt alluviale de bois dur.

➔ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Moyen à mauvais

Forêt mixte riveraine des grands fleuves (foret alluviale de bois dur)

Code Natura 2000
91F0-3

Surface

82,8 ha

Illustration

Cortège floristique

Strate arborescente :

Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*) et hybrides
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Orme champêtre (*Ulmus minor*)
Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
Peuplier grisard (*Populus x canescens*)

Strate arbustive et lianes :

Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*)
Sureau noir (*Sambucus nigra*)
Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)
Lierre grimpant (*Hedera helix*)
Clématite des haies (*Clematis vitalba*)

Strate herbacée :

Circée de Paris (*Circaea lutetiana*)
Renoncule ficaria (*Ranunculus ficaria*)
Patience sanguine (*Rumex sanguineus*)
Groseille rouge (*Ribes rubrum*)
Gléchome lierre-terrestre (*Glechoma hederacea*)
Violette odorante (*Viola odorata*)
Gouet tacheté (*Arum maculatum*)
Lierre grimpant (*Hedera helix*)
Laîche des forêts (*Carex sylvatica*)
Benoîte commune (*Geum urbanum*)
Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*)

Description du milieu

Ces forêts représentent les boisements alluviaux les plus mûrs : pluristratifiés, avec une grande diversité d'espèces dans les strates arborées et arbustives.

Forêts d'essences à bois dur du lit majeur des cours d'eau, inondables lors des crues régulières ou, des zones basses (terrasses) subissant des inondations par la remontée de la nappe phréatique, elles sont installées sur des alluvions récentes et le sol peut être soit bien drainé en dehors des crues, soit resté engorgé.

En fonction du régime hydrique, les espèces ligneuses dominantes sont le Frêne, l'Orme, le Chêne.

Les strates herbacées et arbustives sont bien développées.

Sur le territoire, on observe un enchevêtrement de forêt à bois tendre et forêt à bois dur, ainsi il peut parfois être difficile d'interpréter l'habitat.

Ainsi, sur le site des îles et berges de la Seine : la forêt alluviale à bois dur se rapprocherait nettement des chênaies – charmaies à Frêne oxyphylle (91F0-3). Cette forêt alluviale de bois durs se développe dans les points les plus élevés topographiquement sur les îles ou les rives de la Seine. Elle succède donc topographiquement et temporellement à l'habitat des Saules blanches. La présence du Frêne oxyphylle, très rare en Normandie, est importante.

Identité phytosociologique

- Sous Alliance : *Ulmenion minoris* pour les Iles et berges de la Seine

Valeur écologique

Bien que mal connu et dans un état dégradé et relictuel, cet habitat constitue à l'échelle de la région Haute-Normandie un exemple unique compte tenu de son caractère spécifique lié à un grand fleuve. Notons la présence importante du Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*) sur les îles et les berges de la Seine, très rare en Haute-Normandie.

Ces formations sont devenues rares à l'échelle de la France (anciennes pratiques anthropiques, défrichements plus récents opérés pour la réalisation d'installations portuaires, d'usines, de plantations de peupliers...)

Il s'agit d'un habitat de très grand intérêt patrimonial malgré son caractère non prioritaire.

Dynamique

Ce type de forêt alluviale correspond au plus haut degré de maturation des forêts riveraine.

La dynamique naturelle est la suivante :

Prairies humides fauchées ou pâturées → mégaphorbiaies → fruticées à arbustes divers → phase pionnière avec apparition d'Aulne, Tremble, Frêne Orme → stade de maturité avec l'apparition des chênes

La régulation des débits qui limite considérablement les phénomènes de perturbations et de rajeunissements liés aux crues entraîne une évolution vers des boisements au caractère alluvial peu marqué

Répartition en France

Habitat décrit sur la Saône, la Loire, l'Allier, l'Adour.

Il est probablement présent sur le Rhône en aval de Lyon et sur la Garonne de façon résiduelle.

La Seine accueille quelques secteurs relictuels.

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

Pour les îles et berges de la Seine, il s'agit d'un habitat fragmentaire et relictuel, mal caractérisé et mal connu. Les déforestations passées ont souvent conduit à sa disparition (remplacement par des prairies diverses, replantation en peuplier).

Cet habitat est assez mal exprimé sur la zone étudiée notamment en raison de la largeur très limitée des ripisylves. Ce boisement est également mal structuré.

Par ailleurs, il est assez banalisé par l'abondance d'espèces collinéennes qui n'ont pas de caractère alluvial (Érable champêtre, Érable sycomore, Érable plane...)

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

Chênaies-ormaies-frênaie à l'état de futaie irrégulière ou régulière ou de taillis sous futaie.

Phase pionnière éventuelle avec Saule.

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Préserver de toute intervention les secteurs relictuels encore relativement typiques (boucle de Poses par exemple).

Restreindre la populiculture.

Favoriser la non-intervention pour maintenir la structure de l'habitat en plusieurs strates.

Dans le cas d'une sylviculture, prioriser la régénération naturelle (préservation de la diversité génétique locale).

Dans les zones exploitées (-ables), privilégier une futaie mélangée ou un taillis sous-futaie par parquets ou bouquets.

Maintenir des îlots de vieillissement et le bois mort sur pied et au sol.

Plus globalement, assurer ou restaurer le fonctionnement hydraulique (régime crue / étiage – dynamique latérale de la Seine...) du fleuve et la qualité de l'eau.

Menaces et état de conservation

Comme l'habitat précédent (H91E0*), il est limité du fait de la stabilisation des berges (enrochements) et par la pression anthropique au niveau des rives (menacé par l'endiguement et la populiculture).

On a également rapporté à cet habitat des formes relativement jeunes de boisements dominés par le Frêne oxyphylle (caractéristique de l'habitat). La distinction avec les formes initiales (fruticée alluviale) est parfois peu aisée.

➔ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Moyen à mauvais

Forêts alluviales à Aulne glutineux (foret alluviale de bois dur)

Code Natura 2000
91E0* –
91F0

Surface	Illustration
11,1 ha	
Cortège floristique	
<p>Strate arborescente : Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) Saule blanc (<i>Salix alba</i>) Bouleau pubescent (<i>Betula pubescens</i>) Bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i>)</p> <p>Strate arbustive et lianes : Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) Houblon grimpant (<i>Humulus lupulus</i>) Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) Saule marsault (<i>Salix caprea</i>)</p> <p>Strate herbacée : Gléchome lierre-terrestre (<i>Glechoma hederacea</i>) Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>) Menthe aquatique (<i>Mentha aquatica</i>) Cirse des marais (<i>Cirsium palustre</i>) Epilobe à petites fleurs (<i>Epilobium parviflorum</i>) Lysimachie commune (<i>Lysimachia vulgaris</i>) Lycopode d'Europe (<i>Lycopus europaeus</i>) Consoude (<i>Symphytum officinale</i>) Aristolochie clématite (<i>Aristolochia clematidis</i>) Epipactis à larges feuilles (<i>Epipactis helleborine</i>) Prêle d'Ivoire (<i>Equisetum telmateia</i>) Laîche des rives (<i>Carex riparia</i>)</p>	
Description du milieu	
<p>Cet habitat, observé en bordure de plan d'eau et sur d'anciens bassins de décantations inondés régulièrement par la Seine, n'est pas typique des boisements alluviaux de part sa jeunesse et son développement dans un contexte d'origine artificiel (substrat rapporté, régime hydrologique perturbé).</p> <p>En effet, d'après les espèces présentes, l'habitat se rapprocherait plus des "forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>" (H91E0*) – dominé par le Saule blanc et l'Aulne glutineux –, alors que sur le plan de la dynamique écologique, ce boisement correspondrait à un stade pionnier de forêt alluviale à bois dur (H91F0). L'Aulne est accompagné du Saule blanc et de bouleaux pubescent et verruqueux. .</p> <p>Ainsi cet habitat reste difficile à interpréter l'habitat. Toutefois, il pourrait évoluer vers un boisement alluvial à bois dur plus typique.</p>	
Identité phytosociologique	
- Ordre : <i>Populetalia albae</i>	
Valeur écologique	
<p>Ces formations sont devenues rares à l'échelle de la France (anciennes pratiques anthropiques, défrichements plus récents opérés pour la réalisation d'installations portuaires, d'usines, de plantations de peupliers...)</p> <p>Il est rare et quasi menacé à l'échelle régionale. Il possède un niveau d'intérêt notable (Comier et al. 2006)</p> <p>Ce boisement accueille quelques espèces végétales patrimoniales (Aristolochie clématite, Prêle d'Ivoire) et des papillons rares et menacés : Grande Tortue, Petit et Grand Mars changeant.</p>	
Dynamique	
<p>La dynamique naturelle des boisements alluviaux à bois dur est la suivante :</p> <p>Prairies humides fauchées ou pâturées → mégaphorbiaies → fruticées à arbustes divers → phase pionnière avec apparition d'Aulne, Tremble, Frêne Orme → stade de maturité avec l'apparition des cênes</p> <p>La régulation des débits qui limite considérablement les phénomènes de perturbations et de rajeunissements liés aux crues entraîne une évolution vers des boisements au caractère alluvial peu marqué</p>	

Répartition en France

Cet habitat est potentiellement présent partout en France. Toutefois les localisations exactes groupement par groupement restent à préciser.

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

Pour les terrasses alluviales de la Seine, d'anciens secteurs remblayés ou des secteurs perturbés par l'exploitation de granulats semblent être recolonisés par des formations pouvant se rapporter à cet habitat mais la typicité de tels boisements est alors faible.

Cet habitat correspond à un stade dynamique pionnier qui peut évoluer en véritable boisement alluvial.

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

Chênaies-ormaies-frênaie à l'état de futaie irrégulière ou régulière ou de taillis sous futaie.

Phase pionnière éventuelle avec Saule.

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Préserver de toute intervention les secteurs relictuels encore relativement typiques (boucle de Poses par exemple).

Restreindre la populiculture.

Favoriser la non-intervention pour maintenir la structure de l'habitat en plusieurs strates.

Dans le cas d'une sylviculture, prioriser la régénération naturelle (préservation de la diversité génétique locale).

Dans les zones exploitées (-ables), privilégier une futaie mélangée ou un taillis sous-futaie par parquets ou bouquets.

Maintenir des îlots de vieillissement et le bois mort sur pied et au sol.

Plus globalement, assurer ou restaurer le fonctionnement hydraulique (régime crue / étiage - dynamique latérale de la Seine...) du fleuve et la qualité de l'eau.

Menaces et état de conservation

D'anciens secteurs remblayés ou des secteurs perturbés par l'exploitation de granulats semblent être recolonisés par des formations pouvant se rapporter à cet habitat mais la typicité de tels boisements est alors faible.

De plus, localement, il est envahi par une espèce invasive : *Aster salignus*.

Les connexions avec la Seine sont dégradées : connexion des plans d'eau uniquement via les passes marinières.

A noter que de nombreux macro-déchets provenant de la Seine se retrouvent dans cet habitat.

➔ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Mauvais

HABITATS AMPHIBIES ET AQUATIQUES

Les milieux naturels à sol nu ou très peu végétalisés :

Sur les berges de la Seine ou des étangs, plusieurs milieux naturels correspondent à des sols nus ou très peu végétalisés, du fait soit de l'influence des marées ou du marnage de la Seine (modification des niveaux d'eau), ou du marnage naturel de l'étang. Ces milieux naturels, linéaires et de superficie réduite, constituent des habitats à part entière. Ainsi trois milieux peuvent être identifiés :

- "Estuaire", cet habitat d'intérêt communautaire (**H1130**) est très faiblement présent sur le site (0,9 ha), et uniquement présent en aval de Poses. Il s'agit de vasières soumises à l'influence des marées.
- galets ou vasières non végétalisés.
- banc de sable sans végétation.

Les végétations amphibies :

Les végétations amphibies correspondent aux groupements végétaux vivant les pieds dans l'eau. Ces groupements sont régulièrement, voire continuellement inondés. Certaines végétations annuelles se développent lors des étiages lorsque les sols sont exondés.

Ces végétations sont présentes :

- en bord d'étangs ou de mares
- en bord de Seine
- sur des dépressions soumises à inondations très régulières, voire quasi-permanentes.

Parmi ces végétations :

- les roselières et végétations à grandes laïches (magnocariçaies), elles peuvent être dominées par le Phramite commune, le Scirpe des lacs, des végétations plutôt pionnières des eaux calmes ou par des grands carex.
- les jonchaies-cariçaies, correspondant à des végétations prairiales très humides dominées par ces espèces,
- les végétations annuelles des dépressions humides ou grèves de plans d'eau (**H3130-5**)
- les végétations à Jussie (espèce invasive), il s'agit ici de sols nus en berges ou bord de berges envahis par la Jussie. Les herbiers monospécifiques à Jussie peuvent également envahir et remplacer des herbiers aquatiques autochtones.
- l'habitat de rivière avec berge vaseuse à végétation du *Bidention* ou *Chenopodium rubri* (**H3270**)

Les végétations aquatiques :

Ces végétations sont présentes dans la Seine, dans les étangs ou dans certaines mares toujours en eau.

On peut distinguer les habitats strictement inféodés à la Seine :

- Rivière avec végétation aquatique dominée par des potamots (**H3260**)

Ceux strictement inféodés aux étangs ou aux mares :

- Herbiers pionniers d'algues fixés des eaux calmes à characées (**H3140**)
- Herbiers enracinés plus ou moins pionniers des eaux calmes mésotrophes à eutrophes

Et les habitats d'eau stagnante se développant à la fois dans les étangs et sur les bras morts de la Seine :

- Végétations aquatiques flottantes des eaux calmes du *Magnopotamion* ou de *Hydrocharition* (**H3150**).

Estuaires

Code Natura 2000

1130 - 1**Surface**

0,09 ha

Illustration**Espèces indicatrices**

/ sans objet

Description du milieu

L'habitat concerne les étendues vaseuses et sableuses situées en partie aval des vallées alluviales soumises aux marées.

Il s'agit de dépôts de sédiments fins sous forme d'étendues de replats boueux et sableux.

Cet habitat est très rare sur le site et ne se développe que dans la partie du fleuve soumise à l'influence de la marée, en aval de Poses. Il est recensé en marge du site sur la commune d'Amfreville-sous-les-Monts.

Aucune végétation n'y est associée.

Identité phytosociologique

- Sans objet

Valeur écologique

Ce milieu possède une faible diversité biologique mais a un fort potentiel écologique. En effet, la production primaire phytoplanctonique est importante. Ce milieu constitue ainsi une aire de nourrissage pour les oiseaux et les juvéniles de poissons à marée haute. Il s'agit également d'une zone de transit pour les espèces migratoires (zone de repos pendant les migrations – Saumon, Anguille).

Dynamique

Ce sont des milieux à forte stabilité biologique, du fait des marées.

Répartition en France

Cet habitat devenu rare et dégradé, se retrouve sur l'ensemble de la façade Manche – Atlantique, ainsi qu'en Méditerranée (où il est beaucoup plus limité).

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

L'habitat est peu typique sur l'aire d'étude. Aucune végétation n'y est recensée. L'évolution générale de cet habitat est caractérisée par l'envasement des fonds et par la détérioration de la qualité des eaux estuariennes. Cela est dû à la forte anthropisation par artificialisation des berges.

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

/

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Il est essentiel de maintenir les estuaires à des niveaux faibles de contamination, en réduisant les sources de pollution, qu'elles soient localisées sur les rives (urbanisation, industrie) ou au niveau des sous-bassins versants (agriculture, élevage...)

Menaces et état de conservation

La réduction des rejets industriels de polluants oxydables dans les estuaires est un préalable nécessaire afin d'améliorer la teneur en oxygène dissous des eaux.

Les travaux récurrents de dragage pour entretenir les chenaux de navigation ou d'extraction de sable remettent en circulation les éléments polluants qui pouvaient être enfouis dans les sédiments.

D'un autre côté, la qualité des eaux est menacée par la surcharge en matière organique venant des sous-bassins versants, les apports des émissaires urbains, les menaces d'anoxie... A cela s'ajoute la contamination des organismes par les micropolluants, métaux lourds... pouvant affecter la santé de leur prédateur.

➤ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : peu caractéristique du site

Végétations annuelles des dépressions humides ou grèves de plans d'eau

Code Natura 2000
3130-5

Surface

13 m²

Illustration

Espèces indicatrices

Jonc des crapauds (Juncus bufonius)
Gnaphale jaunâtre (Gnaphalium luteoalbum)

Description du milieu

Cet habitat se présente toujours comme un gazon fin peu stratifié d'herbes annuelles peu élevées. Ce gazon est presque toujours ouvert, laissant apparaître le substrat. Sur le site, il est présent les grèves de certains plans d'eau, sur sols sableux oligotrophes à mésotrophes. Il est faiblement représenté du fait du profil abrupt des berges. Pour s'exprimer, cet habitat a besoin de variations de niveau d'eau (inondation de courte durée essentiellement hivernale et exondation estivale), de conditions oligotrophiques et d'une situation éclairée. La végétation clairsemée, sous forme de tonture, est composée, sur le site, d'espèces annuelles amphibies en mélange avec des thérophytes plus eutrophiles et ubiquistes (comme les Renouées). La végétation se développe tardivement (estivale). Sur le site, les espèces présentes sont essentiellement le Jonc des crapauds et le Gnaphale jaunâtre. L'expression de cette végétation peut être très variable d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques et hydrologiques locales.

Identité phytosociologique

- *Nanocyperetalia flavescens* Klika 1935

Valeur écologique

De faible surface, cet habitat est marginal et observé qu'une seule fois sur la boucle de Gaillon. Cet habitat, bien qu'ayant une diversité spécifique faible, est assez rare au niveau régional. Il est quasi menacé et son intérêt patrimonial est notable (Comier et al., 2006).

Dynamique

Il s'agit d'une végétation pionnière qui se maintient uniquement grâce aux périodes d'inondations hivernales (rajeunissement du milieu). Sur le site, elle risque fort de disparaître compte tenu de sa localisation sur des berges abruptes. L'évolution est fort possible vers des végétations pionnières à Saules blancs ou encore vers des végétations d'hélophytes. L'eutrophisation du milieu la ferait dériver vers des végétations du *Bidentitea tripartitae* (H3270).

Répartition en France

Cet habitat est largement représenté en France (excepté sur le pourtour méditerranéen) mais il est très souvent situé dans des stations ponctuelles et de faible superficie. Il peuple préférentiellement les rives atterries des lacs, mares et étangs, ainsi que les lits des fleuves et rivières soumis à des crues saisonnières et les chemins forestiers inondables, toujours en milieu oligotrophe.

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

Cet habitat est présent uniquement en un seul endroit sur le site, dans la boucle de Gaillon. Il pourrait être plus présent sur les étangs de la vallée alluviale de la Seine (notamment sur la ZPS), toutefois l'eutrophie des eaux est un facteur limitant pour son installation.

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

Il est préférable de privilégier les formes les moins eutrophes

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Cet habitat ne peut exister que par le maintien du régime de variation des niveaux d'eau. De part son état de conservation mauvais dû au profil de berge abrupt, un reprofilage des berges en pente douce lui serait favorable. De plus, il serait nécessaire de contrôler l'envahissement par les ligneux, en particulier par les saules blancs.

Menaces et état de conservation

Au niveau national, cet habitat fragile et en régression reste menacé par la transformation des étangs en base de loisirs, par l'eutrophisation des eaux et par la régulation des niveaux d'eau.

Sur le site, cet habitat est en état de conservation moyen en raison d'un profil de berges trop abrupt pour permettre une expression optimale de l'habitat. Il est en outre déjà colonisé par de multiples plantules de Saules blanc (*Salix alba*) ou d'autres végétations à grands hélyptes.

⇒ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Bon à moyen

Rivières avec berges vaseuses à végétation du *Bidention* ou *Chenopodion rubri*

Code Natura 2000
3270-1

Surface

0,12 ha

Illustration

Espèces indicatrices

Chenopodion rubri :

Rorippe sauvage (*Rorippa sylvestris*)
Renouée poivre-d'eau (*Persicaria hydropiper*)
Chou noir (*Brassica nigra*)
Prêle des champs (*Equisetum arvense*)
Potentille des oies (*Potentilla anserina*)
Véronique mouron-d'eau (*Veronica anagallis-aquatica*)
Plantain à larges feuilles (*Plantago major*)
Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*)

Bidention tripartitae :

Bident penché (*Bidens cernua*)
Rorippe amphibie (*Rorippa amphibia*)
Bident à fruits noirs (*Bidens frondosa*)
Bident triparti (*Bidens tripartita*)

Description du milieu

L'habitat correspond à des végétations pionnières herbacées constituées par des espèces annuelles et nitrophiles. Ces communautés sont installées sur des sols périodiquement inondés, alluviaux et enrichis en azote et se rencontrent en bordure de bras morts ou de cours d'eau sur des alluvions limoneuses, sableuses ou argileuses (et donc pas uniquement vaseuses). En période d'exondation, le substrat reste imbibé d'eau (pas de dessèchement complet du substrat)

La végétation varie en fonction de la nature du substrat (granulométrie) et de la richesse en éléments azotés. Sur le site, les deux groupements végétaux du *Chenopodion rubri* et du *Bidention tripartitae* ont été réunis ici car il est difficile de les distinguer sur le terrain (présentes conjointes en mosaïque).

Au printemps, l'habitat se présente sous forme de bancs vaseux encore dépourvus de végétation. La végétation annuelle apparaît par la suite. Lors d'années défavorables, cette végétation peut être faiblement développée voire complètement absente.

Identité phytosociologique

- *Bidention tripartitae* (communautés des sols limoneux et argileux)
- *Chenopodion rubri* (communautés des sols sableux parfois envasés ou des limons très riches en azote)

Valeur écologique

Ces végétations sont souvent fugaces et offrent une faible étendue spatiale. Elles sont souvent appauvries floristiquement du fait de la régularisation artificielle du niveau d'eau, et souvent, elles ne subsistent plus que sous forme d'une marge très étroite le long des cours d'eau et des canaux.

Dynamique

Le maintien de cet habitat est lié essentiellement à la fluctuation du niveau de l'eau.

Ces végétations pionnières sont sensibles à la concurrence. En l'absence de perturbations, elles peuvent évoluer vers des communautés de saulaies arbustives ou de grands héliophytes.

La dynamique fluviale constitue un élément important pour le maintien de l'habitat. Les crues permettent une ouverture du couvert végétal et assurent un apport d'alluvions offrant ainsi des espaces favorables à l'expression de l'habitat. La dynamique naturelle de colonisation du milieu par les espèces vivaces peut également être bloquée par le piétinement (pêcheurs, bétail...).

Répartition en France

L'habitat est bien répandu en France (étage collinéen et montagnard).

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

Ces végétations sont présentes de façon relictuelles sur les berges vaseuses de la Seine soumises à fluctuation du niveau d'eau ou dans certains bras morts.

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

Il est nécessaire de préserver la variation des niveaux d'eau pour assurer un état de conservation permettant le maintien de l'habitat sous forme de bandes au bord des cours d'eau.

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Le maintien de cet habitat est lié à la fluctuation du niveau de l'eau. Tout aménagement visant à régulariser le niveau de l'eau est préjudiciable. Il convient également d'éviter les empierrements qui font disparaître les substrats favorables.

Le maintien ou la restauration du fonctionnement naturel de l'hydrosystème et de la qualité des eaux sont les préalables indispensables au maintien de ces végétations. La qualité de l'eau n'influe pas directement sur le maintien de l'habitat, mais modifie la composition floristique en inhibant ou en favorisant certaines espèces.

L'exondation estivale est importante car elle permet la germination des graines et l'expression de l'habitat.

Il convient également d'éviter les empierrements qui font disparaître les substrats favorables.

La lutte contre les espèces invasives (jussie en particulier) est à mener.

Menaces et état de conservation

Le *Chenopodium* est présent de façon relictuelle et sous une forme peu typique sur les quelques berges vaseuses soumises à fluctuation du niveau d'eau. L'état de conservation est mauvais.

Le *Bidention* se développe également sur une marge très étroite en arrière de ce groupement, ainsi que dans quelques bras morts.

La régulation des débits d'étiage limite fortement le développement de ces habitats.

➤ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Moyen à mauvais

Rivière avec végétation aquatique eutrophe dominée par des potamots

Code Natura 2000
3260-5

Surface

13 ha

Illustration

Espèces indicatrices

Rubanier simple forme à feuilles longues (*Sparganium emersum* fa. *longissimum*)
 Potamot pectiné (*Potamogeton pectinatus*)
 Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*)
 Sagittaire à feuilles en flèche (*Sagittaria sagittifolia*)
 Cératophylle immergé (forme ancrée au fond) (*Ceratophyllum demersum*)

Espèces supplémentaires dans l'Eure :

Callitriche (*Callitriche* sp.)
 Élodée du Canada (*Elodea canadensis*)
 Lenticule mineure (*Lemna minor*)
 Oenanthe fluviatile (*Oenanthe fluviatilis*) (rare)

Description du milieu

L'habitat englobe toutes les communautés fluviales d'eaux plus ou moins courantes, avec ou sans Renoncules, ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques. Il s'agit des végétations normalement dominées par des Renoncules, des Potamots, des Callitriches, ainsi que diverses hydrophytes submergées et des formes aquatiques de végétaux amphibies, mais aussi des communautés de bryophytes. Elles se rencontrent depuis l'étage montagnard jusqu'en zone saumâtre estuarienne.

L'habitat élémentaire 3260-5 (rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots) se développe notamment dans les bras morts des systèmes alluviaux complexes, tel sur la Seine. Il se caractérise par des eaux eutrophes, à pH neutres ou basiques, à richesse variable en nitrates et riches en éléments nutritifs (notamment le phosphore) et parfois oligohalines (cas des estuaires).

Ces végétations aquatiques constituent des herbiers se développant en pleine eau (notamment pour les herbiers à Potamot pectiné), typique des rivières larges à cours lent. Les herbiers de Rubanier se développent, à proximité des berges dans une profondeur d'eau d'environ 2 mètres maximum.

L'habitat est fréquent sur l'ensemble du site (mais généralement en marge ou à proximité du périmètre initial), en particulier dans les bras morts. Localement il peut être menacé par des herbiers à Jussie.

Identité phytosociologique

- *Potamion pectinati*

Valeur écologique

Formation végétale relativement fréquente sur le site, cet habitat est très favorable à la faune piscicole (zones de reproduction et de croissance pour le Brochet, la Perche mais également pour les espèces d'intérêt communautaire : la Lamproie marine, la Lamproie de rivière, les Aloses) et à l'ensemble de la microfaune des rivières (insectes, mollusques...).

Sa richesse dépend notamment des relations avec les bras morts et de l'inondabilité des zones humides adjacentes.

Il accueille en outre quelques espèces d'intérêt patrimonial comme le Rubanier simple et la Sagittaire à larges feuilles. Un pied d'Oenanthe fluviatile a également été recensé dans la rivière de l'Eure.

❖ Les herbiers de nénuphars et d'algues vertes ne relèvent pas de la directive européenne « Habitats ». Les herbiers à nénuphars se développent sur des secteurs plus profonds.

Dynamique

Cet habitat est stable. Il est régulé par les conditions hydrologiques.

Répartition en France

L'habitat est essentiellement caractéristique des grands cours d'eau permanents. Il est très développé dans les rivières de plaine de taille importante, quel que soit le substrat géologique, et en nette croissance, compte tenu de l'eutrophisation croissante des cours d'eau.

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

Sur le site cet habitat est fréquent. Les plus beaux herbiers se développent dans les chenaux secondaires, à l'abri des perturbations liées au trafic des bateaux. Le canal principal accueille néanmoins quelques beaux herbiers, lorsque la profondeur n'excède pas 2 m de profondeur.

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

Les états à privilégier correspondent aux faciès courants eutrophes, avec interrelations cours d'eau / berges/zone inondable.

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Les incidences sur l'habitat sont liées :

- à l'entretien physique du milieu (les dragages peuvent limiter localement l'habitat, toutefois l'envasement et les matières en suspension peuvent être une cause de régression de l'habitat),
- aux modifications hydrauliques (coupures des annexes hydrauliques (bras morts) avec le cours d'eau principal, enfouissement de la nappe, recalibrages et endiguements),
- à la qualité de l'eau : l'eutrophisation trop importante des eaux se traduit par des proliférations d'algues, le remplacement de la Renoncule flottante pour le Potamot pectiné ou le Cératophyle (c'est déjà le cas sur le site). La pollution par métaux lourds est un risque très important de régression de cette végétation (disparition des macrophytes aquatiques),
- aux proliférations d'espèces invasives (notamment la Jussie ou l'Elodée du Canada).

La gestion de l'habitat est indissociable de celle du cours d'eau. Il faut restaurer ou préserver l'écoulement, et éviter le trop fort envasement.

Menaces et état de conservation

L'état de conservation sur le site est bon à moyen, néanmoins, la colonisation par les saules commence à être importante.

Le Rubanier simple, qui se développe localement abondamment, est un bon indicateur biologique des milieux enrichis en nutriments.

L'Élodée du Canada, espèce invasive, est présente dans certains herbiers peu profonds de la rivière Eure.

➔ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Bon à moyen

Herbiers pionniers d'algues fixés des eaux calmes à characées

Code Natura 2000
3140

Surface

0,8 ha

Illustration

Espèces indicatrices

Chara vulgaris
Chara globulifera
Chara sp.

Description du milieu

Il s'agit de communautés d'algues fixées de la famille des Characées des eaux douces, situées dans des fossés, mares, étangs, ballastières de profondeur variable (quelques cm à 20 mètre environ). Certains milieux sont temporaires et disparaissent avec l'assèchement estival. Les eaux sont obligatoirement oligo-mésotrophes et non soumises à un ombrage important. Ainsi les eaux sont très peu polluées par les nitrates et surtout par les phosphates.

Les characées sont des espèces pionnières qui peuvent être plus ou moins rapidement être remplacés par des macrophytes aquatiques. Elles constituent soit des herbiers denses d'extension spatiale importante (plusieurs dizaines de m²), soit des herbiers plus ouverts et de superficie restreinte (quelques m²).

Sur le site, cet habitat se développe dans les dépressions inondées à fonds sablo-vaseux à vaseux. Il affectionne les plans d'eau récents à marnage important, alimentés par les eaux claires (faible turbidité)

Identité phytosociologique

- *Charetea fragilis*

Valeur écologique

Cet habitat est généralement composé d'une seule espèce, au maximum de 5-6 espèces. En effet, ces végétations sont très pauvres en espèces lorsqu'elles correspondent à un stade pionnier de colonisation du milieu aquatique.

Il s'agit également d'un milieu important pour la chaîne alimentaire d'espèces herbivores, comme par exemple la Nette rousse.

Les characées sont d'importants fixateurs de calcaires.

Cet habitat, bien qu'ayant une diversité spécifique faible, est assez rare au niveau régional. Il est vulnérable et son intérêt patrimonial est assez important (Cornier et al., 2006).

Dynamique

Il s'agit d'un stade pionnier du processus de colonisation végétale des milieux aquatiques.

Répartition en France

Cet habitat est potentiellement présent sur l'ensemble du territoire national, hormis au niveau du massif primaire armoricain ou du massif central. Toutefois, l'habitat a fortement diminué en raison de la dégradation généralisée de la qualité physico-chimique des eaux de surface.

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

Cet habitat est marginal à l'échelle du site. Il a été observé sur 4 stations : 3 dans la boucle de Gaillon et 1 dans la boucle de Courcelles – Bouafles.

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

Cet habitat est peu développé et est très diversifié de par la nature des plans d'eau nécessaires aux characées, leur profondeur, leur clarté, leur superficie, la qualité de l'eau et le caractère temporaire ou permanent des stations. Toutes les communautés doivent être préservées.

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Cette végétation est très dépendante des facteurs chimiques et physiques tels que profondeur, granulométrie, luminosité, trophie et pollutions (la plupart des characées ne supportent pas des concentrations de phosphates dépassent 0,02 mg/l).

L'eutrophisation des milieux, la diminution de la transparence de l'eau, l'envasement et le développement des hélophytes ont fait régresser ces communautés végétales.

La création de milieux neufs (mares, gravières...) permet l'installation de ces végétations.

Sur le site, les plans d'eau possédant cette végétation semblent relativement préserver. Afin de garder ce milieu pionnier, un rajeunissement par curage contrôlés pourra être testé afin de réinitialiser la dynamique de colonisation par cette végétation pionnière de characées.

Menaces et état de conservation

La principale menace identifiée est l'eutrophisation des eaux de surface qui favorise le développement d'herbiers à Potamots en remplacement des herbiers de characées.

⇒ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Bon

Végétations aquatiques flottantes des eaux calmes du Magnopotamion ou de Hydrocharition

Code Natura 2000
3150

Surface

Boucles de la Seine amont : 1,2 ha
Îles et berges de la Seine : 0,47 ha

Illustration

Espèces indicatrices

Les herbiers aquatiques enracinés des eaux calmes mésotrophes à eutrophes (3150-1).

Potamot crépu (*Potamogeton crispus*)
Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*)
Renoncule à feuilles capillaires (*Ranunculus trichophyllus*)
Potamot pectiné (*Potamogeton pectinatus*)
Fontanalis antipyretica

Les végétations de plantes aquatiques flottantes non enracinées des eaux douces eutrophes (3150-3).

Lentille mineure (*Lemna minor*)

Les végétations aquatiques (herbiers) des rivières et bras mort (3150-4)

Petite lentille d'eau (*Lemna minor*)
Myriophylle en épis (*Myriophyllum spicatum*)

Description du milieu

Ces végétations aquatiques eutrophes se retrouvent à la fois dans les eaux calmes des étangs et mares du site, mais également sur les bras morts de la Seine ou annexes hydrauliques.

Elles correspondent à des végétations de macrophytes enracinées ou non, éventuellement associés à des lentilles d'eau ou à des espèces flottantes.

Cet habitat est décliné sur les deux sites "îles et berges de la Seine" et "boucles de la Seine amont" en 3 habitats élémentaires :

➤ Les herbiers aquatiques enracinés des eaux calmes mésotrophes à eutrophes (3150-1).

Cet habitat se développe dans les étangs et mares dans des zones peu profondes (mois de 2-3 m en général), à eaux eutrophes, à pH neutre à basique, avec une grande richesse en orthophosphate. La végétation est composée de macrophytes enracinés, en particulier de Potamots à feuilles larges et de Myriophylles. Ces groupements sont souvent très recouvrants, formant des herbiers quasi monospécifiques. Sur le site des Boucles de la Seine amont, on rencontre l'habitat dans les petits étangs peu profonds et les mares peu profondes temporaires (boucle de Courcelles- Bouafles et de Gaillon)

➤ Les végétations de plantes aquatiques flottantes non enracinées des eaux douces eutrophes (3150-3).

Cet habitat est développé dans les mares, étangs dans des zones de profondeur variable, aux eaux eutrophes . dominée par des végétaux libres flottant à la surface des eaux. Ainsi, l'habitat est formé de groupements de lentilles d'eau, d'azollas ou de groupements d'Hydrocharis.

Il s'agit de groupements végétaux à caractère pionnier, qui peuvent devenir envahissant et qui présentent un cycle saisonnier marqué. Il est souvent situé en mosaïque avec les herbiers aquatiques enracinés (3150-1) et peuvent entrer en concurrence spatiale avec les communautés algales.

Sur les boucles de la Seine amont, cet habitat est localisé dans la boucle de Gaillon sur des dépressions de faible profondeur (moins de 1 m) et composé uniquement d'un voile flottant à lentilles mineure, en mosaïque avec un herbier algal. Il est également présent dans des petites pièces d'eau au sein de l'Aulnaie marécageuse sur le site "îles et berges de la Seine".

➤ Les végétations aquatiques (herbiers) des rivières et bras mort (3150-4).

Cet habitat est dominé par des Potamots à feuilles larges et des Myriophylles et par des macrophytes flottants (lentilles d'eau, azollas voire Hydrocharis des grenouilles). Les recouvrements sont en général très importants et les herbiers sont quasi monospécifiques suite à la compétition interspécifique. Sur la Seine, l'habitat est essentiellement composé d'un voile de lentilles d'eau ou d'herbiers à Myriophylle, il est présent dans les zones d'eau calme dans les bras morts de la Seine (Amfreville-sous-les-Monts).

Des confusions sont possibles avec les groupements à nénuphars (qui se mêlent aux groupements de l'habitat), mais elles peuvent être évitées en constatant l'absence de potamots ou la dominance de nénuphars.

☞ Les herbiers de nénuphars et d'algues vertes ne relèvent pas de la directive "Habitats".

Identité phytosociologique

- herbiers aquatiques enracinés des eaux calmes mésotrophes à eutrophes (3150-1) : *Potamion pectinati*
- végétations de plantes aquatiques flottantes non enracinées des eaux douces eutrophes (3150-3) : *Lemnion minoris*
- végétations aquatiques (herbiers) des rivières et bras mort (3150-4) : *Potamion pectinati* ou *Lemnion minoris*

Valeur écologique

Les groupements dominés par des espèces allochtones envahissantes (élodées) ou autochtones (myriophylle en épi) ont une valeur patrimoniale moindre (elles sont néanmoins caractéristique de l'habitat).

C'est un habitat particulièrement intéressant pour l'alimentation des oiseaux d'eau, en particulier des anatidés. Cet habitat est peu commun et quasi menacée à l'échelle régionale. Il possède un niveau d'intérêt patrimonial notable (Cornier et al., 2006).

Sur les boucles de la Seine amont, en particulier sur les mares, l'intérêt patrimonial de l'habitat est renforcé du fait de la présence d'une espèce végétale rare en Haute Normandie : la Renoncule à feuilles capillaires, ainsi que par la présence de nombreux amphibiens.

Dynamique

L'évolution naturelle de ces milieux eutrophes est le comblement (envasement) à la fois lié à la production végétale mais aussi aux apports sédimentaires provenant du bassin versant. Ceci se traduit alors par une régression des herbiers aquatiques et une possible colonisation pour les héliophytes (roseaux, laîches).

Ces milieux peuvent également évoluer selon l'entretien physique du milieu : les curages / dragages permettent de rajeunir le milieu et d'éviter le comblement. Toutefois, ces opérations peuvent banaliser le milieu en sélectionnant des espèces à fortes capacités colonisatrices. De même, l'habitat peut être réduit en cas de forte charge en poissons ou de forte consommation par les anatidés.

De plus, il existe une dynamique saisonnière liée aux cycles thermiques et hydrologiques.

Répartition en France

Cet habitat est présent partout en France mais il se développe surtout sur les substrats neutres à basiques et dans les zones alluviales.

Caractéristiques, répartition et variabilité sur le territoire

Selon l'éclairement, la topographie, la profondeur, la nature des sédiments, la minéralisation et le pH des eaux et le degré de trophie des eaux, la végétation varie.

Sur les sites Natura 2000 de la vallée de Seine amont, l'habitat est différent selon la situation géographique ou selon la surface du plan d'eau. Ainsi on différencie :

- ...les végétations aquatiques (herbiers) des rivières et bras mort (3150-4), situés sur les zones d'eau calme des bras morts de la Seine.
- ...les herbiers aquatiques enracinés des eaux calmes mésotrophes à eutrophes (3150-1) et les végétations de plantes aquatiques flottantes non enracinées des eaux douces eutrophes (3150-3), sur les petits étangs et les mares du site.

Etat de conservation optimal (source : cahiers d'habitats- Natura 2000)

Etats mésotrophes à eutrophes avec une grande diversité spécifique, marquée par des mosaïques de groupements.

Facteur(s) de maintien de l'habitat sur le site / Proposition de gestion

Le maintien de l'habitat est lié à la qualité des eaux et à la gestion globale du plan d'eau (limitation de l'eutrophisation et des apports sédimentaires).

Des curages localisés et le faucardage peuvent être mis en place pour limiter des macrophytes trop envahissants, toutefois, ces derniers seront à utiliser de façon limitée et suite à une identification réelle des problèmes d'envahissement.

Menaces et état de conservation

L'envasement réduit la diversité de l'habitat et peut être remplacé par une roselière. La surcharge piscicole peut réduire les recouvrements des herbiers. De même, les ragondins et rats musqués peuvent avoir localement un effet réducteur.

La présence d'espèces invasives : jussies, Elodée dense, Myriophylle du Brésil est une menace importante. Une trop forte intensité ou fréquente des curages et dragages peut être dommageable pour l'habitat.

L'état de conservation sur le site est moyen compte tenu de sa faible répartition spatiale et de la faible diversité. L'eutrophisation entraîne un passage aux groupements de niveau trophique supérieur et la régression des espèces méso-eutrophes.

➤ ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE : Moyen

Fiches "oiseaux"

ZPS Terrasses alluviales de la Seine"

Les fiches relatives aux oiseaux sont classées par habitat et selon l'ordre hiérarchique défini par le document d'objectifs.

DOCUMENT DE TRAVAIL

SOMMAIRE

Habitat préférentiel : Milieux secs plus

ou moins embroussaillés	43
Œdicnème criard	44
Fuligule morillon	47
Mouette mélanocéphale	49
Pie-grièche écorcheur	51
Sterne pierregarin	53
Engoulevent d'Europe	55
Mouette rieuse	57
Tadorne de Belon.....	61
Petit Gravelot	63

Habitat préférentiel : Roselières

Butor étoilé	66
Blongios nain	68
Râle d'eau	70
Busard des roseaux	72
Phragmite des joncs	74

Habitat préférentiel : Vasières

Combattant varié	77
Bécassine des marais	79
Barge à queue noire	81
Chevalier guignette	83
Chevalier gambette	85
Avocette élégante	87
Aigrette garzette	89
Bécasseau variable	91
Grande Aigrette	93
Tournepierre à collier	95
Grand Gravelot	97
Pluvier argenté	99
Chevalier culblanc	101
Chevalier aboyeur	103
Bécasseau minute	105
Chevalier arlequin	107

Habitat préférentiel : Haut-fonds

végétalisés	109
Sarcelle d'été	110
Canard chipeau	112
Grèbe huppé	114
Grèbe castagneux	116
Canard colvert	118
Sarcelle d'hiver	120
Echasse blanche	122
Gallinule poule-d'eau	124
Canard pilet	126
Canard siffleur	128

Habitat préférentiel : Berges abruptes

.....	130
Martin-pêcheur d'Europe	131
Hirondelle de rivage	133

Habitat préférentiel : Cultures et prairies

.....	135
Vanneau huppé	136
Pluvier doré	138
Busard Saint-Martin	140
Faucon crécerelle	142
Goéland cendré	144
Courlis cendré.....	146
Busard cendré	148
Oie cendrée	150
Bécasse des bois	152
Faucon pèlerin	154
Goéland leucophée	156
Caille des blés.....	158
Goéland brun	160
Grive litorne	162
Goéland argenté	164
Oie rieuse	166

Habitat préférentiel : Boisements

humides et mésophiles	168
Bihoreau gris	169
Pic noir	171
Héron cendré	173
Bondrée apivore.....	175
Buse variable	177
Epervier d'Europe	179
Faucon hobereau	181

Habitat préférentiel : Plans d'eau

.....	183
Fuligule milouin.....	184
Canard souchet	186
Grèbe à cou noir	188
Harle piette	190
Guifette noire.....	192
Foulque macroule	194
Fuligule milouinan	196
Guifette moustac.....	198
Balbuzard pêcheur	200
Mouette pygmée	202
Harle bièvre	204
Nette rousse	206
Plongeon imbrin	208
Garrot à œil d'or	210
Grand Cormoran	212

Habitat préférentiel :

Milieus secs plus ou moins embroussaillés (pelouses, landes...)

Ces milieux correspondent aux différents stades d'évolution des milieux pelousaires des terrasses alluviales, que ce soit du stade pionnier (sol nu) au stade en cours d'embuissonnement (pelouses fortement piqueté de broussailles ou ligneux, landes sèches). Les milieux optimums correspondent aux milieux ouverts. Parmi les espèces cibles :

- L'Œdicnème criard et le Petit gravelot niche préférentiellement sur les pelouses sèches ou zones à sols nus (notamment les zones en cours d'exploitation par les carriers).
- La Stème pierregarin, la Mouette mélanocéphale, la Stème naine, la Mouette rieuse et Fuligule morillon fréquentent les îlots des étangs. A l'abri des dérangements, leurs nids sont ainsi préserver au maximum des prédateurs.
- L'Engoulevent d'Europe est une espèce fréquentant préférentiellement les landes ou les parcelles en friche/ déprise ou en cours de régénération suite à une coupe forestière.

Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*, Linnaeus 1758)

A133

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Burhinidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce limicole singulier, d'une taille de 40-45 cm et d'envergure de 77 à 85 cm, n'est pas sans rappeler un courlis à bec court. L'Œdicnème est aisément identifiable pour celui qui est parvenu à le repérer sur le terrain. L'oiseau, particulièrement mimétique à son milieu de vie, porte un plumage brun clair strié de noir sur le dos. Sa poitrine est couleur crème et rayée de brun-noir. Les ailes sont marquées par une double barre claire très visible en vol et soulignée de noir. Ses yeux jaunes très volumineux confèrent à l'oiseau une allure remarquable. Ses longues pattes sont jaunâtres et son bec est jaune à bout noir.

Distribution et évolution des effectifs

La **population européenne**, est aujourd'hui évaluée à 46 000-78 000 couples par Birdlife International. Présent dans le sud de l'Europe : de l'Espagne à la Turquie et à l'Ukraine, il est un oiseau rare et sporadique dans le reste de l'Europe. La population européenne représente environ 25 à 49% de la population mondiale. Cette dernière a subi un très net déclin durant les années 1970-1990, déclin qui s'en poursuivi jusque les années 2000 où plus de 20% de la population initiale a disparu et où plusieurs populations nationales se sont éteintes. En conséquence, l'Œdicnème est considéré comme vulnérable en Europe.

En France, entre 5 000 et 9 000 couples occupent le territoire métropolitain en nidification. La majorité des effectifs se localise en Poitou-Charentes (1500-3000), dans les Pays de la Loire (1750-1900), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (600-900), dans la région Centre (510-900), en Rhône Alpes (au moins 600), en Champagne-Ardenne (500-700), en Languedoc-Roussillon (550-750) et en Auvergne (350-500). Le statut de conservation national est jugé en déclin. La régression de l'espèce est particulièrement marquée dans le nord du pays. En Normandie, la population nicheuse d'Œdicnème criard s'est installée pour la première fois en 1978.

A noter que l'Œdicnème est un hivernant rare mais régulier en France dans la zone à hiver doux (Provence, midi Pyrénées essentiellement).

Les populations nicheuses en France vont vraisemblablement passer l'hiver dans la moitié sud de l'Espagne, voire en Afrique du Nord. Ainsi un poussin bagué en Normandie en 2003 a été retrouvé l'hiver suivant en Andalousie.

La ZPS accueille certainement plus de 50% des effectifs régionaux nicheurs. Le site constitue donc l'un des pôles majeurs de nidification de l'espèce au nord de la Loire. L'effectif est entre 25 et 30 couples, les oiseaux s'installant principalement sur des ballastières ou des carrières en activités ou réaménagées. Cette population, découverte en 1978 sur le site, est tributaire de l'activité d'extraction de granulats qui contribue à la création de zones propices à l'accueil de l'espèce. On le retrouve ainsi nicheur dans la boucle de Tosny, dans les carrières de Courcelles-Bouaffles et de Gaillon, à Criquebeuf, sur les secteurs Le Manoir-Pîtres, Poses-Val-de-Reuil et Notre-Dame-de-L'Isle ainsi que à Muids.

Habitats

L'Œdicnème apprécie avant tout les grands espaces dégagés notamment lorsque le substrat est caillouteux et en friche. On le rencontre notamment dans les zones steppiques et semi-désertiques, les cultures de maïs sur sols calcaires, voire les cultures mixtes maïs/betteraves, les gravières en bord de rivière, les dunes, les landes et les pelouses sèches, dans les vignobles et les prairies.

Ainsi les caractéristiques majeures de son habitat préférentiel sont : un milieu sec, une chaleur marquée, des zones de végétations rases et clairsemées d'aspect steppique, une grande tranquillité, notamment lors de la nidification, une nourriture abondante.

Sur la ZPS, à *contrario* de la majorité des populations nationales que l'on trouve essentiellement sur des zones agricoles, on le retrouve principalement nicheur sur les zones rases des carrières ou les pelouses sèches du site, sur sols sablo-caillouteux. Elles occupent également quelques zones cultivées avoisinantes. Les Œdicnèmes utilisent les parties de prairies les plus dénudées, et lorsque les milieux ont été creusés par l'exploitation des carrières, les sols les plus compactés.

Durant la période des rassemblements postnuptiaux, l'espèce fréquente plus volontiers les cultures du site pour s'y alimenter et s'y reposer.

Biologie

L'Œdicnème est un oiseau crépusculaire et nocturne très discrète le jour. Il est présent en France essentiellement de mars à octobre.

De retour très précocement sur ses lieux de nidification (en début mars), les chanteurs commencent à entrer en activité. Peu après les parades nuptiales et les accouplements, les oiseaux édifient le nid, simple cuvette peu profonde et gamie (ou pas) de débris végétaux. Les deux œufs (un à trois œufs) y sont pondus durant la première quinzaine d'avril et donnent naissance au bout de 25-27 jours d'incubation aux oisillons nidifuges qui quittent immédiatement le nid. Les soins parentaux seront assurés durant 6 semaines au terme desquelles les jeunes oiseaux seront indépendants. C'est alors que peut débuter (éventuellement) une seconde nichée. A la fin de la période de nidification, les œdicnèmes se rassemblent dans des zones de quiétude (en août-septembre) en groupe de taille variable (de quelques individus à plus d'une centaine). Les migrateurs quittent les zones de nidification en octobre pour rejoindre le pourtour méditerranéen et la péninsule ibérique.

Le régime alimentaire de l'Œdicnème est très varié mais il reste essentiellement carnivore. Il consomme essentiellement des insectes terrestres et leurs larves, notamment les criquets, les sauterelles, les grillons, les forficules, les mouches, les chenilles. Il se nourrit également de vers de terre, de limaces, d'escargots, de grenouilles, de lézards, de souris, de campagnols. Son activité s'intensifie au crépuscule et à l'aube. Son excellente ouïe et ses yeux globuleux lui permettent alors de repérer ses proies à plusieurs mètres.

Le succès de la reproduction atteint 65 à 73% de taux d'éclosion et 77% de survie des poussins. Lorsque la couvée est détruite ou les œufs abandonnés pour cause de dérangements, il est fréquent que des pontes de remplacement soient effectuées. La survie des adultes est assez élevée, elle atteint 80 à 90%. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ 17 ans.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	H te-Nor.	France	Normandie	Haute -Normandie	
Nicheurs	Vulnérable	Déclin	E	LO	LR	LR	R
Migrateurs							
Hivernants		Non évaluée					

Le déclin des populations européennes est constant depuis plusieurs décennies. Eteint aux Pays-Bas, en Allemagne, en Pologne et en République Tchèque, il s'est considérablement raréfié en Angleterre (200 couples au début du siècle). La population française d'Œdicnème est la seconde en Europe occidentale (derrière l'Espagne).

En France, la dernière enquête nationale (Malvaud, 1996) montre un recul marqué dans le nord (Pas de Calais, Picardie, Normandie, Ile de France). En l'espace de dix années, entre 1993 et 2003, les effectifs au niveau national sont passés de 7705 couples à 1888 couples reproducteurs observés (LPO, 2010)

En Normandie (Haute et basse), l'espèce a disparue de plusieurs secteurs de plaines depuis les années 60 du fait de la modification profonde de l'agriculture (intensification agricole dans les grandes plaines céréalières). La répartition actuelle de l'Œdicnème criard ainsi que ses effectifs connus (environ 60 couples) en Normandie n'ont guère évolué au cours des 20 dernières années. L'espèce reste tributaire de l'exploitation des granulats (GONm, 2009).

En Haute Normandie, paradoxalement à la situation nationale, la population a vu ses effectifs se maintenir entre 1993 et 2003 en se concentrant dans la vallée de la Seine (LPO, 2010).

Sur la vallée de la Seine, depuis 2003, les effectifs reproducteurs se maintiennent mais la zone de reproduction d'étend. Le nombre de couple se reproduisant sur certains secteurs de carrières diminue lentement. Toutefois, les zones d'exploitations de granulats restent les principaux secteurs de nidification. Les périmètres d'exploitations étant très changeants, les oiseaux s'adaptent à ces changements en suivant les zones découvertes et de réaménagements au fur et à mesure de l'évolution de l'exploitation. Les sites conservant des parcelles aux substrats favorables semblent fidéliser les couples. Ces sites sont en général tranquilles en terme de dérangements directs.

Ainsi l'espèce est présente en nidification sur Martot-Criquebeuf (depuis les années 90), sur Pîtres-Le Manoir (depuis 1998), sur Poses-Val de Reuill (depuis 1996 et en augmentation), sur Courcelles-Bouafles (depuis les années 80), sur Tosny-Bernières-Venables depuis plusieurs décennies, très récemment sur Gaillon. Notre Dame de l'Isle et Muids accueille l'œdicnème de manière irrégulière.

Lors des migrations postnuptiales, les sites de rassemblements sur la ZPS peuvent accueillir jusqu'à 90 individus environs (LPO, 2010). Un suivi mis en place par la LPO montre qu'entre 1993 et 2009, le nombre d'individus en rassemblement postnuptial est très fluctuant (de 37-40 à 95 individus). Le site de Bernières est régulièrement utilisé pour assurer ce rassemblement. A côté, trois autres sites permettent l'accueil des oiseaux au cours de cette période. Il s'agit de Bouafles, de Gaillon et de Poses.

→ Malgré des populations en effectif stable sur le site, les menaces pesant sur cette espèce et le déclin actuel au niveau européen et national justifie un **état de conservation défavorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

L'activité d'extraction de granulats sur le site Natura 2000 des Terrasses alluviales est un facteur de maintien de l'espèce.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> • Disparition du biotope favorable à la nidification sur le site (recul des pelouses sèches, arrêt de l'activité d'extraction de granulats générant des sites de nidification favorables notamment) • Intensification agricole (monoculture et usages des pesticides entraîne une réduction des ressources alimentaires) et abandon des pratiques pastorales (disparition de l'élevage extensif) • Reprise de la dynamique végétale (fermeture des zones de nidification) • Dérangements d'origine diverse pendant la nidification (activités touristiques en particulier 4x4, motocross..., industrielles, agricoles, sportives, de carrières) 	<p>Maintenir des zones prairiales/pelousaires/caillouteuses en assurant un entretien extensif de ces milieux et de manière générale en évitant une reprise de la dynamique végétale</p> <p>Assurer le maintien de milieux spécifiques à l'espèce lors des plans de réaménagements des carrières</p> <p>Favoriser la formation de polycultures (création d'une mosaïque d'habitats agro-pastoraux ou mise en place de jachères) Création de bandes enherbées pour l'alimentation Favoriser le maintien ou la mise en place de pratiques pastorales (mise en place d'un pâturage extensif, notamment ovins) Limiter l'emploi de pesticides</p> <p>Limitation des causes de dérangement (création de zones de quiétude)</p> <p>Suivi annuel des populations en nidification et lors des rassemblements postnuptiaux</p>

Fuligule morillon (*Aythya fuligula*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Autorisé à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe III – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Canard plongeur d'eau douce, les seules marques de plumage clair sont les flancs gris brun et le ventre blanc que l'on ne voit qu'en vol. Les autres parties du plumage sont soit brun noir chez la femelle et le jeune ou noir ébène chez le mâle. On remarque parfois un fin anneau blanc à l'extrémité du bec ainsi qu'une courte huppe. Cette dernière est particulièrement développée chez le mâle nuptial dont le plumage montre sous certains angles des reflets pourpres à la tête. En vol, les morillons sont reconnaissables à la longue bande blanche alaire effilée et leur ventre blanc bien visible. Les jeunes ressemblent fortement à la femelle mais s'en distinguent par le dessous plus brunâtre et un anneau clair ou deux tâches blanches aux coins du bec.

Distribution et évolution des effectifs

Les effectifs nicheurs européens, entre 730 000 et 880 000 couples, sont majoritairement localisés en Russie. L'Allemagne, la République tchèque, les Pays-Bas, la Pologne, la Suède, le Royaume-Uni et la Finlande regroupent les autres noyaux de population. Depuis la fin du 19^{ème} siècle, le Fuligule morillon a peu à peu étendu son aire de nidification vers l'ouest et le nord de l'Europe. Cette extension fut probablement due aux changements climatiques en Asie centrale provoquant l'assèchement des lacs, à la multiplication des gravières et des réservoirs d'eau artificiels mais également à l'expansion des populations de Goéland cendré et de Mouette rieuse vers le nord. Cependant ces dernières années, la population reproductrice a diminué drastiquement avec une perte de plus de 20% des effectifs russes. La Suède, les pays baltes ou encore l'Autriche accusent également cette tendance à la baisse.

En France, cette espèce est essentiellement hivernante et migratrice. Les populations viennent pour la plupart de Russie, d'Europe centrale, de Suisse, des Pays-Bas ou de Grande-Bretagne. Elle est commune sur les plans d'eau de moyenne profondeur et les cours d'eau présentant des retenues. L'espèce est considérée comme nicheuse "rare" avec 600 à 1100 couples en 2007. Son aire de répartition s'est également accrue, de l'ordre de 50%, entre les années 1970 et les années 1990. Le premier cas de reproduction recensé en France était en 1952 en Dombes.

La Normandie accueillerait en hivernage 1500 à 2000 fuligules morillon (GONm, 2002) dont près de la moitié sur les plans d'eau de la Boucles de Poses. En Normandie, le nombre de reproducteurs peut atteindre, voire dépasser, une cinquantaine de couple. L'espèce niche essentiellement dans les vallées de la Seine et de l'Eure

Sur la ZPS, le Fuligule morillon est nicheur avec des effectifs en baisse depuis les années 1990 (40 couples en 2004 à une quinzaine en 2008). Le site montre également une importance en hivernage puisqu'il accueille annuellement plus de 2000 oiseaux soit plus de 1% des effectifs nationaux malgré une baisse présumée des effectifs. Ces derniers se répartissent sur Notre-Dame-de-l'Isle et les boucles de Gaillon, de Courcelles, de Poses et des Andelys

Habitats

En hiver, le morillon est présent sur les eaux libres, de superficie et de profondeur variable: lacs, étangs, cours d'eau calmes, réservoirs artificiels, pièces d'eau des parcs, marais. On le rencontre aussi dans les lagunes saumâtres, les estuaires, et les baies maritimes. Les lieux de nidification doivent présenter une nappe d'eau découverte et vaste, ceinturée de roseaux, de joncs ou de carex. Les îlots sont également très appréciés. Une colonie de sternes ou de mouettes est un avantage certain pour la nidification.

Tout comme le Fuligule milouin, l'espèce profite des nombreux étangs et lacs de carrières pourvus d'îlots et de criques protégés pour y nicher ou s'y reposer lors des haltes ou de l'hivernage.

Ecologie

Le Fuligule est un migrateur partiel. Il est sédentaire en Europe occidentale par contre les populations nordiques et orientales sont migratrices. La migration débute en septembre, les retours s'effectuent de début février à la mi-avril.

Les couples bien que formés à la fin de l'hiver, nichent assez tard, en mai ou en juin. Ce sont des oiseaux très fidèles à leur site de nidification. La femelle pond les 6 à 12 œufs dans un nid constitué d'herbes sèches et garni de plumes sombres. Le mâle la quitte en général peu après le début de l'incubation de 23-36 jours. La femelle laisse bien souvent ses petits livrés à eux-mêmes avant qu'il ne puisse voler à l'âge de 7-8 semaines, pour commencer la mue. Les mâles gagnent les quartiers propices au renouvellement de leur plumage dès la mi-juin. Une grande partie des oiseaux du nord de la France et du Benelux sont sédentaires. Les oiseaux islandais migrent en partie vers les îles britanniques, la France, la péninsule ibérique et le Maroc. Les oiseaux scandinaves, polonais, finlandais, du nord de l'Allemagne et des pays Baltes, du nord de la Russie et de la Sibérie occidentale migrent vers la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Irlande et la Baltique. Les oiseaux d'Europe centrale joignent la France et l'Angleterre.

En hiver, il s'alimente majoritairement de moules, de coques, littorines, hydrobies, parfois de crustacés, de poissons et de végétaux. Au printemps, il consomme plus volontiers, les graines de potamots et de renouées, des coléoptères aquatiques, des notonectes et des mollusques.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheurs		Rare	E	LR	LO	LR	R
Migrateurs							
Hivernants		Non défavorable					C

La ZPS accueillent une très grande partie des effectifs hivernants de Normandie. Il s'agit d'un site majeur pour cette espèce migratrice et hivernante considérée comme espèce de l'article 4.2 de la directive Oiseaux. Les nombreux plans d'eau sont favorables aux populations qui ne semblent pas être en danger. Toutefois, les effectifs nicheurs sont en baisse.

Mis à part pour les populations nicheuses (non intégrées dans l'article 4.2), son **état de conservation est favorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La présence des plans d'eau permettra le maintien des populations hivernantes et migratrices.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Dérangements en pleine eau ou sur les berges des oiseaux en halte, hivernante ou nicheurs Dynamique végétale (Enrichissement des ceintures de végétation rendant défavorables la reproduction et l'alimentation) Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) Espèces exotiques et/ou invasives (Problème de compétition, de prédation, de destruction ou de modification de niches écologiques) 	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des causes de dérangements - création de zones de quiétude Conservation des ceintures végétales, hautes et denses en périphérie des plans d'eau pour la reproduction Création/Conservation d'îlots à couvert denses pour la reproduction Suivi et gestion des populations d'espèces invasives (Ragondin) Conserver une profondeur d'eau basse (moins de 15 mètres, optimum entre 3 et 5 m) Suivi interannuel des populations nicheuses et hivernantes

Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*, Temminck 1820)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Laridés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce laridé, de taille intermédiaire entre le Goéland cendré et la Mouette rieuse, se distingue de cette dernière par un corps plus trapu, une tête plus grosse et carrée soutenue par un cou relativement plus épais. Le bec est plus long et plus fort et les pattes plus sombres. Les très jeunes oiseaux arborent un plumage assez similaire à celui des jeunes goélands cendrés, en vieillissant il devient comparable à celui des mouettes rieuses. Les adultes en plumage nuptial sont caractérisés par le port d'un capuchon noir contrastant fortement avec le contour des yeux et le reste du plumage blanc à l'exception des couvertures alaires, du manteau et du dos gris pâle. A cet âge, le rouge corail du bec et des pattes est également un des éléments d'identification.

Distribution et évolution des effectifs

La Mouette mélanocéphale niche uniquement en Europe. L'espèce hiverne sur le littoral atlantique français, mais aussi en Méditerranée, en mer Noire et, en nombre plus limité en Afrique du Nord Ouest.

En Europe, après une très forte augmentation des effectifs à partir des années 1950 (où moins de 40 000 couples étaient estimés sur le continent européens), on évalue aujourd'hui à 360 000-720 000 le nombre d'individus composant la population. A l'origine limitée aux pays baltes, son aire de distribution s'est étendue à l'Ouest de l'Europe dès les années 1940. C'est ainsi qu'en 1965 a été apportée la première preuve de nidification de l'espèce en France (Camargue).

De nos jours, la **population nicheuse en France** est estimée à environ 4 800 couples (effectifs 2008) et la population hivernante oscille entre 4000 et 5000 oiseaux. Les colonies se répartissent le long de notre littoral mais sont également présentes à l'intérieur des terres (Pas-de-Calais, Somme, Hérault, Haute-Normandie..). Les oiseaux hivernants, quant à eux, sont beaucoup plus localisés sur les côtes notamment celles de l'Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord. En effet, la France accueille les populations d'Europe centrale et d'Ukraine notamment.

En Normandie, la Mouette mélanocéphale est un nouveau nicheur. D'abord présente lors de halte migratoire, elle a choisi ensuite d'hiverner et depuis 1998, elle niche en Normandie dans la boucle de Poses et au cœur des marais de Carentan (50). Depuis, le nombre de couple sur la réserve de la Grande Noë à Poses augmente continuellement (1 couple en 1999 → 20 couples en 2002 → 54 couples en 2004 → 143 couples en 2006).

Sur le site de la ZPS, la quasi-totalité des observations a été réalisée au niveau de la Boucle de Poses. Depuis l'installation de la colonie sur la réserve ornithologique de la Grande Noë, le nombre d'oiseaux reproducteurs n'a cessé d'augmenter. Désormais bien installées, les mélanocéphales occupent un îlot aménagé dans la réserve de la Grande Noë. Celle-ci, dernièrement arrivée à saturation, atteint le nombre de 60 couples nicheurs. Les effectifs hivernant suivent la même tendance à la hausse.

Habitats

La Mouette mélanocéphale niche principalement en colonies dans les marais, étangs et lagunes côtières, en eau douce ou saumâtre sur des sites à végétation très éparse, rarement sur des zones de sable nu. Hors période de reproduction, les effectifs se regroupent essentiellement sur les plages littorales et les estuaires.

Sur la ZPS, l'espèce niche sur les îlots faiblement végétalisés situés dans la Boucle de Poses (dont réserve ornithologique de la Grande Noë). Elle profite également des secteurs de cultures et de labours qui lui apportent une source de nourriture non négligeable.

Ecologie

Les mouettes mélanocéphales arrivent progressivement à partir de la fin février, mais des couples plus tardifs arrivent encore début juin. En avril/mai a lieu la ponte des 2 à 3 œufs de couleur blanchâtre et ponctués de marques brun-noir. L'incubation dure de 23 à 25 jours et est assurée par les deux parents. L'envol a lieu au terme de 35 à 40 jours après l'éclosion. Les jeunes et les adultes désertent alors rapidement les colonies pour entamer la saison de migration (fin août), les oiseaux rejoignant les côtes littorales pour se réunir, s'alimenter et franchir les premières étapes de leur périple.

L'alimentation est principalement constituée d'insectes. Les mollusques et les poissons complétant le régime alimentaire.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	H te- Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheurs		Rare	E	LC	LO	LR	R
Migrateurs							PC
Hivernants		Non évaluée					[PC]

Son **état de conservation est favorable** sur la ZPS (forte augmentation des populations sur la ZPS depuis les années 90). Des colonies satellites pourraient même se développer si la dynamique actuelle de l'espèce se poursuit (Bernières-sur-Seine, Courcelles-Bouafles).

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La présence d'îlots à sol peu végétalisé assure le maintien de la nidification de l'espèce sur le site. De nouveaux projets de réaménagement de site d'extraction de carrières adaptés à cette espèce lui seraient bénéfiques.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Dérangements sur les îlots et sur les berges des oiseaux en halte ou nicheur – fréquentation touristique, 4x4, motocross... Dynamique végétale (enrichissement rendant défavorables les milieux pour la reproduction) Evolution de la qualité de l'eau (Turbidité, Impact sur la ressource trophique, botulisme) Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) Qualité de l'eau (pesticides) Prédation des œufs par les espèces invasives (rat musqué notamment, vison d'Amérique) ou par d'autres oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> Délimitation des zones à enjeux (sites de nidification, zones de gagnage) et protection de ces dernières - création de zones de quiétude Création/Maintien d'îlots à végétation très éparse pour la nidification (30 à 100% de végétalisation mais hauteur végétale de moins de 30 centimètres). Eviter l'enrichissement des îlots (fauche hivernale) Mise en place de radeaux flottants Veiller à la qualité de l'eau (éviter les phénomènes d'eutrophisation, les pollutions agricoles, industrielles ou urbaines...) ainsi qu'à son niveau (une montée brusque des eaux peut détruire les nichées) Gestion des espèces invasives (rats, ragondins, rats musqués) ou exotiques (Bernaches du Canada, Oulette d'Egypte). Suivi interannuel des populations nicheuses et en halte

Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Passeriformes
Famille des Laniidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne

Description

De la taille d'un gros moineau, ce passereau doté d'un bec crochu n'est pas sans rappeler un petit rapace. Le mâle adulte est typique : il porte un bandeau noir à la hauteur de yeux, uniquement interrompu au niveau de la nuque, cette dernière étant grise toute comme la calotte, le haut du dos, le croupion et les sus-caudales. Le manteau est brun rougeâtre, la poitrine et le ventre (à moindre mesure) rosâtres. Les ailes, noirâtres, montrent des liserés roussâtres au niveau des rémiges tertiaires et secondaires. La queue, lorsqu'elle est étalée, arbore un motif noir en « T » sur fond blanc. La femelle est, quant à elle, bien moins colorée : la couleur dominante est ici le brun terne. Des motifs barrés parcourent les flancs et le haut de la poitrine, la rendant facilement distinguable de son partenaire. Les jeunes ont une livrée très proche de celle de la femelle, l'aspect plus écaillé du manteau juvénile permettant d'éviter la confusion.

Distribution et évolution des effectifs

La population nicheuse européenne, estimée entre 3 à 5 millions de couples, est considérée dans un état de conservation défavorable en raison d'un déclin démographique avéré. Ce dernier impacte surtout les régions du nord-ouest de l'Europe et les zones de basses altitudes où son biotope de prédilection se dégrade et où l'utilisation des pesticides réduit ses ressources alimentaires.

Son aire d'hivernage commence au sud du Kenya et s'étend pratiquement sur tout le sud de l'Afrique.

En France, la population nidificatrice est estimée entre 100 000 et 300 000 couples (2007). Ces derniers se répartissent assez uniformément sur le territoire principalement en dessous d'une ligne reliant Nantes à Charleville-Mézières. A l'échelle du territoire national, son statut de conservation est « en Déclin ».

En Normandie, le Calvados et l'Orne accueillent les populations les plus importantes. Les bilans réalisés par le GONm estiment la population de Pie-Grièche écorcheurs à environ 170 à 230 couples entre 2003 et 2005.

Sur la ZPS, l'espèce est nicheuse avec une concentration des couples reproducteurs sur la boucle de Bernières/Tosny (jusqu'à 4 recensés en 2008). Les autres secteurs ayant été occupés par cette espèce sont Gaillon (2008), Muids (2003), Criquebeuf/Martot (2003), Notre-Dame-de-L'Isle (2008). Aucune tendance démographique significative n'a pu être soulignée, les données étant rélictuelles (espèce discrète et difficile à recenser). La ZPS accueille plus de 1% de la population de Haute-Normandie (et certainement plus de la moitié).

Habitats

Cette espèce affectionne particulièrement les milieux ouverts herbacés où la strate arbustive est présente de manière clairsemée. Ces critères généraux remplis, l'espèce est très peu exigeante et peut s'accommoder de jeunes plantations en coupes forestières. Ses biotopes de prédilection restent cependant les zones prairiales, les friches, les prairies et les pâtures où sont installés de petits fourrés d'épineux (prunellier, aubépine, ronciers...). Le territoire vital s'étend sur une surface minimale de 1,5 hectares et doit présenter au moins un perchoir tous les 20 mètres.

Sur la ZPS, la Pie-grièche écorcheur profite des zones récemment réaménagées des carrières avec faciès d'emboisement pour y nicher. Les habitats de prairies sèches et de pelouses présentant ce faciès lui sont donc particulièrement favorables.

Biologie

Cette espèce migratrice revient sur ses lieux de nidification dès le mois de mai après avoir passé la mauvaise saison en Afrique au sud de l'équateur. Le mâle est alors très actif et commence à délimiter son territoire en chantant. L'arrivée plus tardive des femelles conditionne le début des parades nuptiales durant lesquelles les offrandes de proies à la femelle par le mâle et la visite du nid construit par ce dernier s'effectueront. La ponte a lieu dès la mi-mai. 5 à 6 œufs sont déposés dans le nid camouflé dans un buisson à une hauteur comprise entre 70 centimètres et 2 mètres. Après une incubation de 14 à 16 jours, les oisillons éclosent. A l'âge de 12 jours, ces derniers quittent déjà le nid, avant même de savoir voler (capacité de vol acquise au bout de 14 à 15 jours). Les deux partenaires continuent à nourrir les jeunes jusqu'à un mois et demi après leur naissance. Les jeunes deviennent indépendants dès la deuxième semaine d'août. C'est également la période où les adultes commencent à quitter leur aire de nidification. La plupart des individus ont quitté l'Europe début septembre.

Le régime alimentaire est constitué essentiellement d'insectes, chassés à l'affût depuis un perchoir. Les coléoptères et les orthoptères sont les proies de prédilection même si des vertébrés peuvent être aussi consommés (campagnols, grenouilles, lézards). En période d'abondance des proies, cette oiseau a pour habitude de constituer des garde-manger, en empalant ces dernières sur les épineux ou les fils barbelés en prévision de journées moins favorables. C'est ce comportement particulier qui lui a valu son qualificatif d'« écorcheur ».

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Déclin	Déclin	E	LO	LR	LR
Migrateurs						
Hivernants						R

En Europe et en France, l'espèce est considérée en déclin. Au 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème}, l'espèce était beaucoup plus répandue dans le nord-ouest et le nord. A partir des années 60, elle a également connue un fort déclin dans les plaines et les vallées du fait de la disparition de ses habitats de prédilection.

En Normandie, entre 1994 et 2006, les données du GONm mettent en évidence un maintien des populations du Calvados (120 à 200 couples), du petit noyau de l'Eure (2 à 6 couples), une augmentation des populations de l'Orne (de 20 à 90 couples) et une diminution des populations de la Manche (de 10 à 3 couples).

→ La très faible population nicheuse du site (8 couples recensés au maximum) et la fragilité de l'espèce face au recul de ses habitats préférentiel lui confèrent un **état de conservation défavorable** sur la ZPS.

Facteurs de maintien, menaces et proposition d'actions

Les maintiens des habitats prairiaux et pelousaires, accompagnés de haies ou fourrés arbustifs sont la condition *sine qua none* de la petite population présente dans la vallée de Seine.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition des prairies, haies et fourrés arbustifs, arbres isolés et des pratiques pastorales Traitements pesticides et vétérinaires (entraînant la diminution des invertébrés) Plantations arborés ou mise en cultures de prairies 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et restaurer les zones prairiales et les pelouses Maintenir et restaurer les haies, arbres isolés Favoriser le maintien ou la mise en place de pratiques pastorales extensives Limiter l'emploi de pesticides Utiliser des traitements vétérinaires évitant la destruction de l'entomofaune Suivi annuel des populations reproductrices

Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*, Linnaeus 1758)

A193

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Sternidés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne

Description

Grande cousine de la Sterne naine, c'est la sterne la plus répandue en Europe. L'adulte a une queue fortement échancrée portant des filets (longues plumes externes) de taille modérée. Le bec et les pattes sont rouges, avec une pointe noire pour le premier. Le dessous est presque blanc, beaucoup d'individus étant nuancés de gris dans des proportions très variables. Le front, la calotte et la nuque sont noirs. La livrée intemuptiale est identique mais les filets sont plus courts et le bec devient plus sombre (seule la base reste rougeâtre). Les pattes sont alors orangées et le front blanchit. Les jeunes oiseaux ont un plumage semblable mais les filets de la queue sont plus longs.

Distribution et évolution des effectifs

La population mondiale est estimée à moins de 500 000 couples.

La population nicheuse européenne est estimée à 270 000 couples dont l'essentiel se concentre au Belarus (14 000-40 000), en Finlande (50 000-70 000), aux Pays-Bas (18 000-19 500), en Russie (50 000-250 000), en Suède (20 000-25 000) et en Ukraine (40 000-55 000). Cette population est considérée comme stable et montre un statut de conservation jugé favorable. En hiver, la majorité des oiseaux hivernent sur les côtes africaines, principalement de l'ouest africain à l'Afrique du sud.

En France, les nicheurs, au nombre de 5 000 à 5 900 couples se subdivisent en trois populations distinctes : la population « Manche-Atlantique » (2 000 à 2 400 couples), la population méditerranéenne (1500 couples) et la population continentale (1 500 à 2000 couples) occupant les grandes vallées fluviales (Loire et ses affluents, Seine et ses affluents, Durance, Rhin, Doubs, Garonne), la Lorraine, la Champagne, le lac Léman et ponctuellement le Nord-Pas-de-Calais, l'Aisne, la Mayenne et la Vienne. La population nationale n'est pas menacée et montre une certaine stabilité globale.

En Normandie, l'espèce est présente dans la Manche (îles Chausey, Cherbourg) et en vallée de Seine. L'espèce s'est implantée pour la première fois dans la boucle de Poses en 1994. En Haute Normandie, l'augmentation est lente mais régulière (GONm, 2009).

Sur la ZPS, l'espèce est observée nicheuse et en halte migratoire. Avec un effectif nicheur moyen d'environ 62 couples, le site et notamment la boucle de Poses joue un rôle essentiel dans la nidification de cet oiseau puisque plus de 95% des effectifs nicheurs haut-normands s'y installent (ce qui représente plus de 1% des effectifs nationaux). Elle peut également nicher à Bemières sur Seine, Courcelles, Bouafles, Tosny. Sur la boucle de Poses, les populations nicheuses semblent stables, la colonie étant parvenue à saturation ?

Habitats

Cette espèce est inféodée aux milieux aquatiques. A l'intérieur, on l'observe sur les lacs et les rivières. Sur le littoral, elle niche surtout sur des îlots rocheux, sur des plages ou au bord de marais. En milieu continental, la Sterne pierregarin est tributaire de la dynamique fluviale qui régénère en permanence les îlots à substrat nus lors des crues. Elle préfère ainsi les îlots, bancs de sables et de galets, ainsi que plus récemment, les éléments artificiels mis à sa disposition (radeaux de nidification).

Sur la ZPS, l'espèce niche sur les îlots nus des lacs et des étangs de la Boucle de Poses essentiellement. Les radeaux de nidification tenus à sa disposition ont été un succès pour sa reproduction, malgré leur capacité d'accueil limitée.

Ecologie

Cette sterne arrive en France fin mars-début avril. Elle niche essentiellement en colonies (quelques couples nichent manière isolée). Le nid, tout comme celui de la Sterne naine est une dépression creusée à même le substrat, à côté d'un rocher, d'un coquillage ou d'une touffe d'herbe qui jouent le rôle de repères pour localiser le nid et d'abri pour les poussins. La femelle va y pondre 2 à 3 œufs (une seule nichée par an), qui seront couvés par ses uniques soins entre 22 et 26 jours. Le mâle lui se charge du ravitaillement de sa partenaire. Les poussins fraîchement éclos restent au nid durant les trois premiers jours. Ils seront volants trente jours plus tard, en juillet-août. C'est alors que les mouvements migratoires vont s'amorcer à partir de la mi-août et dans le courant du mois de septembre. Ces derniers les conduiront sur les côtes d'Afrique de l'Ouest et celles d'Afrique du Sud.

Majoritairement piscivore, l'espèce n'en est pas moins opportuniste. Elle consomme également des crustacés planctoniques et des insectes. La recherche de nourriture s'opère généralement à plus de cinq kilomètres du site de nidification.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté				
	Europe	France	H te- Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie		
Nicheurs		En sécurité	E	NE	LO	LR	R	
Migrateurs								C
Hivernants		Non évaluée						

La population est considérée comme stable à l'échelle européenne. La population française, non menacée, est fluctuante. L'espèce est classée en liste rouge régionale.

Sur la ZPS, la Sterne pierregarin semble utiliser au maximum les habitats compatibles avec ses besoins pour la nidification. La population semble être à son maximum. **Son état de conservation est favorable.**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La création d'îlots et de berges à sols nus ou peu végétalisés lors des réaménagements des carrières sont particulièrement bénéfique au maintien de l'espèce. La création éventuelle de nouveaux îlots, ou de radeaux flottants devraient permettre l'augmentation des capacités d'accueil de la ZPS pour cette espèce.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Dynamique végétale des îlots et berges (Enfrichement rendant défavorables les milieux pour la reproduction) Dérangements sur les îlots et sur les berges des oiseaux en halte ou nicheurs (par le tourisme, les activités de pêche, de motocross...) Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) Qualité de l'eau (pesticides) Prédation des œufs par les espèces invasives (rat musqué notamment, vison d'Amérique) ou par d'autres oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> Création/Maintien d'îlots à sol nu ou très peu végétalisé (30 à 100% de végétalisation mais hauteur végétale de moins de 20 centimètres). Eviter l'enfrichement des îlots (fauche hivernale) Mise en place de radeaux flottants Délimitation des zones à enjeux (sites de nidification, zones de gagnage) et protection de ces dernières - création de zones de quiétude Veiller à la qualité de l'eau (éviter les phénomènes d'eutrophisation, les pollutions agricoles, industrielles ou urbaines...) ainsi qu'à son niveau (une montée brusque des eaux peut détruire les nichées) Suivi interannuel des populations nicheuses et en halte

Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Strigiformes
Famille des Caprimulgidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe B – Règlement communautaire CITES
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Washington

Description

Le plumage de cet oiseau nocturne est exceptionnel par le mimétisme qu'il confère à l'espèce. Véritable « écorce vivante », l'Engoulevent possède une livrée permettant de se fondre parfaitement dans son milieu, le rendant bien souvent invisible, même aux yeux des observateurs chevronnés. La couleur de fond du plumage est gris brun, marbré et vermiculé de petites taches gris pâle à roux voire noir. Le mâle se distingue aisément de la femelle par la présence de taches blanches au bout des trois premières rémiges primaires externes et sur les coins de la queue. En vol, ses très longues ailes et sa longue queue surprennent et lui confèrent une silhouette de Coucou gris, la forme des ailes et le vol souple et capricieux permettant d'éviter la confusion avec cette dernière espèce.

Distribution et évolution des effectifs

La population européenne nicheuse, estimée de nos jours à 470 000 - 1 000 000 couples, a subi un déclin démographique dans la plupart des pays exceptés ceux d'Europe centrale. En Grande-Bretagne, il est à noter, le retour de plus de 75% de la population initiale qui avait souffert d'une chute drastique d'effectif à partir des années 1970. L'aire de répartition européenne de l'espèce représente plus de 50% de l'aire mondiale de l'espèce et montre quatre noyaux principaux : la Péninsule ibérique, la France, la Turquie et la Russie.

L'Engoulevent d'Europe est un migrateur transsaharien. Il hiverne en Afrique tropicale, de l'Ethiopie au Soudan jusqu'au sud du continent.

En France, entre 60 000 et 240 000 couples occuperaient le territoire national avec une répartition des nicheurs orientés vers le Sud. L'espèce est plus localisée au nord du pays.

En **Normandie**, plusieurs centaines de couples nicheurs sont présents.

Sur la ZPS, l'espèce est nicheuse avec une concentration des couples reproducteurs sur la boucle de Bernières/Tosny (jusqu'à 4 recensés en 2008). Les autres sites occupés par l'espèce sont : Courcelles/Bouafles (2 couples), Criquebeuf-Martot (1 couple), Poses (1 couple). Les estimations d'effectifs pour cette espèce n'ayant été réalisées qu'à partir de 2008, aucune tendance démographique ne peut être précisée. Il est à noter également une autre zone d'intérêt à proximité de la ZPS : la forêt de Bord-Louviers où 16 chanteurs ont été recensés sur la partie nord en 2007.

Habitats

L'Engoulevent d'Europe peut être observé de manière générale dans les forêts clairsemées, les landes et les pelouses sèches pourvues de zones buissonnantes, dans des zones thermophiles. La présence d'un pâturage est un élément important, il permet un apport de nourriture non négligeable à l'espèce. L'habitat-type peut être défini comme suit : une alternance de milieux boisés peu denses (surtout en pinèdes et chênaies) et de milieux plus ouverts (cultures, pâturages, landes, garrigues, pelouses sèches).

En forêt, il occupe les parcelles feuillues et résineuses en régénération naturelle ou artificielle.

Sur la ZPS, l'Engoulevent fréquente les clairières des secteurs boisés de Venables et de la boucle de Bernières/Tosny. Il fréquente également les secteurs de pelouses sèches et de landes.

Biologie

Ce grand migrateur nous revient d'Afrique tropicale voire même d'Afrique du sud, entre mi-avril et mi-mai. Dès lors, on entend le ronronnement crépusculaire du mâle, qu'il émet pour signaler sa présence et délimiter son territoire. Une fois apparié à une femelle, le mâle choisit l'emplacement du nid (construit au sol et dont la structure restera très sommaire) où seront déposés en moyenne deux œufs, généralement en juin. Ces derniers seront couvés pendant 17 jours. La capacité de vol est acquise au bout de la même durée. Si la première couvaison n'a pas été perturbée, une seconde peut être entreprise par la femelle en fin juin ou en juillet, avant même que la première nichée ne soit capable de voler. La saison de nidification achevée, la migration vers les quartiers d'hivernage commence dès la mi-août et culmine en septembre.

Le régime alimentaire de cette espèce crépusculaire est constitué essentiellement d'insectes, et en particulier de papillons nocturnes qu'il capture en plein vol à l'aide de son très large bec qu'il est capable d'ouvrir à l'extrême. Les coléoptères, et quelques diptères sont également consommés. On a également retrouvé dans les pelotes de rejection, de petites pierres. Lorsque les rigueurs climatiques ne permettent pas une chasse optimale de ses proies de prédilection, l'oiseau est capable d'entrer en torpeur physiologique afin de diminuer drastiquement les dépenses énergétiques et ainsi d'attendre de meilleures conditions météorologiques.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur	Déclin	A surveiller	D		LO	LO : AR
Migrateur						
Hivernant		A surveiller				

L'aire européenne de l'espèce représente plus de 50 % de la population mondiale. L'espèce a subi un déclin dans la plupart des pays sauf en Europe centrale.

En France, les effectifs sont mal connus, de même que sur la Normandie.

→ A l'échelle de la ZPS, l'espèce ne semble pas menacée, mais les données actuelles et partielles ne permettent pas de préciser son **état de conservation : inconnu**.

Facteurs de maintien, menaces et proposition d'actions

Le maintien des landes et milieux secs ouverts est primordial pour l'espèce.

Les secteurs de coupes forestières laissés en régénération naturelle lui sont également bénéfiques.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> • Destruction/Modification d'habitats favorables en particulier les prairies, landes, pelouses • Abandon des pratiques pastorales • Reprise de la dynamique végétale ou plantation arborée • Traitements pesticides et vétérinaires (entraînant la diminution des invertébrés) • Dérangements d'origine diverse (fréquentation touristique dont 4x4, motocross..., travaux d'aménagement agricoles, industriels, de carrière...) • Travaux forestiers réalisés pendant les périodes de nidification 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et restaurer les landes, les zones prairiales et les pelouses • Favoriser le maintien ou la mise en place de pratiques pastorales extensives • Limiter l'emploi de pesticides • Utiliser des traitements vétérinaires évitant la destruction de l'entomofaune • Adapter la gestion sylvicole, en particulier éviter tous travaux sur parcelles en cours de régénération pendant la période de nidification • Suivi annuel des populations reproductrices

Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*, Linnaeus 1766)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Laridés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1, 2 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe III – Convention de Berne

Description

Au sein de la communauté européenne, la Mouette rieuse est très certainement le laridé le plus répandu et le plus commun. Connue même en dehors du monde de l'ornithologie, cette petite mouette encapuchonnée de marron chocolat en plumage nuptial se distingue des autres espèces (à l'exception du Goéland rilleur et de la Mouette de Bonaparte) par le pattern original de son aile montrant un large bord d'attaque blanc. Le bec et les pattes sont rouges dès la seconde année de vie. En dehors de la période de reproduction, la tête est blanche avec une petite tache noire en arrière de l'œil.

Distribution et évolution des effectifs

Une importante expansion démographique s'est développée dans le **Sud, l'Ouest et l'Est de l'Europe** de 1950 à 1980. Cet accroissement soudain concerne particulièrement les populations littorales nicheuses et est très certainement dû à un double facteur : le développement des espaces agricoles et l'apport d'une nouvelle source de nourriture assurée par les zones urbaines. Cette explosion des effectifs a permis la colonisation de contrées nordiques et septentrionales du continent européen mais également celle des territoires situés à l'intérieur des zones de nidification « traditionnelles » du littoral. C'est ainsi que les zones humides continentales furent incluses dans l'aire de reproduction de la Mouette rieuse.

En France, une situation comparable s'est instaurée parallèlement. À l'origine limitée aux régions des grands étangs, la zone de nidification s'est grandement étendue. Elle se composait en 1998-1999 de 178 colonies principales grossièrement réparties dans la moitié nord de la France et en Camargue. Une diminution sensible des effectifs s'est faite ressentir à la fin du 20^{ème} siècle (surtout en Camargue). Durant l'hiver 2005, la population hivernale a été estimée à environ un million d'individus.

En Normandie, l'espèce lors des périodes de nidification a décliné en Basse Normandie (disparition des sites littoraux de la Manche), mais nettement augmentée en Haute Normandie, le long de la vallée de la Seine. L'espèce est très présente sur toute la Normandie en hivernage.

À l'échelle de la ZPS, deux sites sont régulièrement utilisés pour la nidification de plus de 400 couples en moyenne : La réserve de la Grande Noé et la partie sud de la base de loisirs de Léry-Poses. La première nidification a eu lieu en 1996. Depuis la population a fortement augmenté. Depuis le début des années 2000, la dynamique globale des populations locales de nicheurs tend vers la stabilité (300 à 650 couples sur la Grande Noé). On note parallèlement des tentatives d'installation sur des sites satellites à la Grande Noé.

Les populations hivernantes sont, quant à elles, beaucoup moins localisées et se répartissent sur l'intégralité de la ZPS. La tendance des effectifs en hivernage sont à la baisse et peuvent être le reflet d'un phénomène démographique à l'échelle nationale (baisse généralisée des effectifs) ou local (perte des zones de gagnage par le dérangement).

Habitats

La Mouette rieuse forme, lors de la période de reproduction, de grandes colonies essentiellement au niveau d'îlots situés sur des lacs intérieurs bordés de roselières, d'îlots côtiers, de marais ou de réservoirs artificiels. On la rencontre également près des installations humaines, dans les villes ou les cultures.

Sur la ZPS, la Mouette rieuse établit ses sites de nidification sur les îlots et les berges faiblement végétalisés des grands lacs et étangs de carrières notamment. On la retrouve également dans les labours et les cultures où elle trouve une source de nourriture abondante.

Ecologie

Les colonies de reproduction sont très fréquemment composées de milliers d'individus. L'espacement entre les nids est alors assez restreint (de 1 à 5 mètres). Les 2 à 3 œufs pondus fin avril-début mai, sont incubés entre 22 et 26 jours. Les poussins ne restent qu'une semaine dans leur nid, après quoi ils vagabondent dans la colonie jusqu'à leur envol, 32 à 35 jours après leur éclosion. Cette espèce est monogame et extrêmement fidèle à son site de nidification.

Migratrice partielle, la plupart des nicheurs et des jeunes quittent la France pour la péninsule ibérique et l'Afrique du Nord dès juin. Par contre, ceux du Midi sont en partie sédentaires. Les populations hivernantes arrivent en France en provenance des territoires du Benelux à la Scandinavie de la fin juin jusqu'au cœur de l'hiver. Les migrations retour s'effectuent de février à avril-mai.

Son régime alimentaire est très éclectique. Elle se nourrit en effet d'insectes aquatiques et terrestres, de petits poissons, de crustacés, de mollusques, de vers de terre, de fruits, de graines, de débris divers et parfois même de rongeurs.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	Haute-Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheurs		En sécurité	V	LC	LO	LR	R
Migrateurs							
Hivernants		Non défavorable					C

L'espèce a un **état de conservation favorable** sur la ZPS. La préservation des colonies de mouettes rieuses reste primordiale pour attirer d'autres espèces coloniales telle que la Mouette mélanocéphale ou les sternes naine et pierregarin. Leur présence peut également favoriser la nidification du Grèbe à cou noir, et ce malgré la capacité de la Rieuse à prédater les œufs et poussins de ces espèces.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Dérangements sur les îlots et sur les berges des oiseaux en halte ou nicheur – fréquentation touristique, 4x4, motocross... Dynamique végétale (enrichissement rendant défavorables les milieux pour la reproduction) Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) Qualité de l'eau (pesticides) Prédation des œufs par les espèces invasives (rat musqué notamment, vison d'Amérique) ou par d'autres oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> Délimitation des zones à enjeux (sites de nidification, zones de gagnage) et protection de ces demières - création de zones de quiétude Création/Maintien d'îlots à végétation très éparse pour la nidification Eviter l'enrichissement des îlots (fauche hivernale) Veiller à la qualité de l'eau (éviter les phénomènes d'eutrophisation, les pollutions agricoles, industrielles ou urbaines...) ainsi qu'à son niveau (une montée brusque des eaux peut détruire les nichées) Gestion des espèces invasives (rats, ragondins, rats musqués) ou exotiques (Bernaches du Canada, Oulette d'Egypte). Suivi interannuel des populations nicheuses et en halte

Sterne naine (*Sternula albifrons*, Pallas 1764)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Sternidés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Élégant oiseau aquatique à affinités marines, la Sterne naine s'identifie aisément à son long bec jaune à bout noir, ses courtes pattes jaunes ou oranges, ses ailes très effilées et sa queue échancrée. En vol, un contraste marqué entre le noir des rémiges primaires externes (au niveau du bord de fuite de l'aile) et le gris pâle et le blanc du reste du plumage est à noter. Les jeunes oiseaux ont le bec noirâtre et les pattes rosâtres à brun jaunâtre. Le dessus de leur plumage est orné de marques sombres. En période internuptiale, les adultes ont le bec entièrement noir, les pattes jaune foncé, le front moucheté et le croupion et la queue plus sombre que lors de la saison de nidification.

Distribution et évolution des effectifs

La population nicheuse européenne serait constituée d'environ 29 000-49 000 couples et montrerait un déclin modéré mais continu. L'aire européenne de l'espèce s'étend de Gibraltar à l'extrémité nord du Golfe de Botnie (Baltique) et des côtes occidentales d'Irlande à la mer Caspienne. Sa répartition reste cependant très parsemée. Les populations les plus importantes se retrouvent en Russie, Turquie et Italie.

En France, La Sterne naine est une nicheuse et migratrice peu commune. La population totale, forte de 2 000 à 2 300 couples (au début des années 2000) est répartie sur la façade maritime : Nord-Pas-de-Calais (360 à 470 couples), Côtes d'Armor et Finistère (30 à 60 couples) et des Pyrénées orientales aux salins d'Hyères (930 à 1050 couples). Sur le secteur continental, elle est présente principalement sur la Loire et ses affluents, le sud de la Seine-et-Marne, la Meurthe-et-Moselle et l'Aisne (total de 700 à 800 couples). Près de la moitié de la population nicheuse est continentale. La population nationale semble en augmentation bien qu'en nette régression en Camargue.

En Normandie, seuls quelques indices probables de nidifications ont été notés en baie de l'Orne, dans l'estuaire de la Seine et en vallée de Seine dans l'Eure.

Sur la ZPS, l'espèce est observée surtout en halte migratoire. Seul, deux couples nicheurs ont été recensés (2007) à Courcelles-Bouafles et à Poses. Malgré ce faible effectif, le site semble accueillir une grande partie des effectifs nicheurs régionaux. Les données d'espèces en halte migratoire sont d'environ 5 oiseaux par an. Ces observations sont également localisées dans la Boucle de Poses et de Courcelles.

Habitats

Durant la saison de nidification, la Sterne naine recherche les plages, les îlots ou les bancs de sables nus ou à végétation éparses. Le substrat est constitué de galets, de sables coquillers, des rochers ou de fragments de coraux sur les schorres, les estuaires, les marais salants, les récifs coralliens, les rivières, les lacs ou les grands réservoirs. Elle peut également nicher sur des vasières sèches au niveau de zones pelousaires mais montre une préférence marquée pour les îlots entourés d'eau douce ou salée poissonneuses. En dehors de la saison de reproduction, l'espèce fréquente surtout les biotopes littoraux et peut aller pêcher en mer jusqu'à 15 kilomètres des côtes.

Les îlots nus ou faiblement végétalisés présents sur les lacs et étangs de la ZPS semblent être propices à l'accueil de l'espèce (surtout sur Poses et Courcelles-Bouafles). Il est probable que

l'installation et l'expansion des colonies de pierregarin devrait conduire à une réelle implantation de la Sterne naine, ce qui n'est pas encore réalisé à ce jour.

Ecologie

Cette sterne niche en petites colonies. Le nid est une simple dépression dans le sol, creusée dans une zone présentant moins de 15% de couverture végétale. Ce dernier est peu fréquemment garni de végétation ou de petits cailloux. La ponte a lieu en mai-juin et se compose de 2 à 3 œufs qui seront couvés durant 22 jours. L'incubation est assurée par les deux parents. Les poussins acquièrent leur indépendance au bout de 4 semaines. La Sterne naine arrive sur ses lieux de nidification dès la mi-avril. Les départs postnuptiaux s'échelonnent depuis la fin juillet jusqu'à septembre. Cette dernière migration les conduit sur ses quartiers d'hivernage d'Afrique, entre le Sénégal et le Cameroun, via les côtes atlantiques.

L'oiseau est essentiellement piscivore. Il consomme préférentiellement de petits poissons (Ammodytes, goujon, rotengle, carpe, perche) et des crustacés de 3 à 6 centimètres de long. Les insectes, les vers et les mollusques font également partie de son régime alimentaire.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te- Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Déclin	Rare		LR		LN D
Migrateurs						R
Hivernants						

Les faibles effectifs nicheurs et en halte justifient **un état de conservation inconnu**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Cette espèce est très peu présente sur le site. En 2007, deux couples nicheurs ont été recensés en vallée de Seine. Si cette nidification montre que les sites potentiels sont présents. La Sterne naine semble très sensible au dérangement. L'implantation des colonies de Sterne pierregarin pourraient à terme favoriser celle de la Sterne naine. A noter également la possibilité d'une compétition pour l'espace entre la Sterne naine et la Mouette Rieuse.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Dérangements sur les îlots et sur les berges des oiseaux en halte ou nicheur – fréquentation touristique, 4x4, motocross... Dynamique végétale (enrichissement rendant défavorables les milieux pour la reproduction) Evolution de la qualité de l'eau (Turbidité, Impact sur la ressource trophique, botulisme) Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) Qualité de l'eau (pesticides) Prédation des œufs par les espèces invasives (rat musqué notamment, vison d'amérique) ou par d'autres oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> Délimitation des zones à enjeux (sites de nidification, zones de gagnage) et protection de ces dernières - création de zones de quiétude Création/Maintien d'îlots à sol nu ou très peu végétalisé (surface minimale de 0.1 à 0.8 hectares; recouvrement végétal maximal de 30% et hauteur végétale maximale de 20 centimètres). Eviter l'enrichissement des îlots (fauche hivernale) Mise en place de radeaux flottants Veiller à la qualité de l'eau (éviter les phénomènes d'eutrophisation, les pollutions agricoles, industrielles ou urbaines...) ainsi qu'à son niveau (une montée brusque des eaux peut détruire les nichées) Gestion des espèces invasives (rats, ragondins, rats musqués) ou exotiques (Bernaches du Canada, Oulette d'Egypte). Suivi interannuel des populations nicheuses et en halte

Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*, Linnaeus 1758)

A048

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Cet oiseau ne peut souffrir de confusion avec aucune autre espèce tant il est particulier. La tête et le cou sont noir vert brillant, le corps est en grande partie blanc pur si ce n'est le roux vif ceinturant l'avant, la bande noire des scapulaires, les rémiges noires et la teinte rousse du dessous de la queue blanche liseré de noir. En période nuptiale, le mâle se différencie aisément de la femelle par la présence d'un tubercule à la base du bec rouge mais également par ses couleurs plus contrastées et moins ternes. Ces couleurs tranchées se remarquent très bien en vol: les ailes blanches et noires, le dos blanc bordé de noir, la raie ventrale sombre sont autant d'éléments qui permettent alors de l'identifier. Les jeunes sont jusqu'à l'automne beaucoup moins marquants: ils sont brun gris sur la tête, le cou et le dos, blancs dessous, n'ont pas le roux et le noir caractéristiques des adultes et ont les ailes grises.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population nicheuse, forte d'environ 52 000 couples, est répartie en deux groupes principaux: les nicheurs occidentaux (rivages littoraux de la France à la Norvège) dont les effectifs sont à la hausse et les nicheurs de Méditerranée et de Mer noire qui, eux, sont en régression.

En France, 2 800 à 4000 couples ont été recensés en 2006. Après avoir quasiment disparues de toutes les régions à la fin du 19^{ème} siècle, les populations se sont peu à peu rétablies à partir des années 1930. Cette augmentation démographique, accompagnée d'une expansion géographique, a touché non seulement les régions littorales mais a également permis la colonisation de sites intérieurs tels que les bassins de décantation de sucreries ou les lagunages de stations d'épuration.

En Normandie, en 1992 la population nicheuse a été estimée à 300 couples. Toutefois, aucune enquête ne permet d'actualiser ce chiffre (Debout C. in GONm, 2009). En hiver, les effectifs normands sont vraisemblablement supérieurs à 5000 individus (Debout G in GONm, 2005). Le principal site d'hivernage est la baie du Mont St Michel.

Sur la ZPS, l'espèce est notée nicheuse dans la boucle de Bemières/Tosny à deux reprises (2005 et 2008). Les effectifs hivernants subissent une forte diminution certainement liée à la disparition des sites favorables tels que les vasières. Le maintien de niveaux bas lui sera donc particulièrement favorable.

Habitats

Cette espèce apprécie l'eau salée riche en nourriture et se cantonne bien souvent au domaine littoral. Il fréquente particulièrement les côtes basses de la mer du Nord ainsi que les baies et estuaires associés où le domaine intertidal est étendu. La proximité de dunes pour la nidification est un avantage certain. On peut également la rencontrer dans les eaux saumâtres et même les eaux douces intérieures.

Sur la ZPS, l'espèce utilise surtout les zones de vasières et de hauts fonds pour s'alimenter, leur conservation est donc primordiale à la présence de l'espèce sur le site Natura 2000.

Ecologie

Ces oiseaux monogames sont extrêmement fidèles. Cette fidélité se retrouve, dans une moindre mesure, en ce qui concerne les sites de nidification qui sont souvent occupés d'une année sur l'autre. Le nid est établi au fond d'un terrier de lapin voire de renard ou de blaireau, dans une cavité rocheuse ou à l'abri d'un fourré végétal. Les 8 à 12 œufs sont déposés sur une litière d'herbes sèches et de débris et couverts de duvets. Au terme d'un temps d'incubation de 28 à 29 jours, les canetons éclosent. Dès juillet se forment les crèches, regroupant une vingtaine de canetons que surveillent les adultes dont la nidification a échoué ou qui n'ont simplement pas niché. Les parents peuvent rester avec leur progéniture dans de rares cas. A l'âge de 15-20 jours, les canetons commencent à s'isoler progressivement du groupe, gagnant ainsi de l'indépendance (cette dernière est totalement acquise au bout de 45-50 jours). Pendant la même période, certains adultes commencent à se réunir en des régions bien précises pour débiter leur mue (côtes allemandes et ses estuaires où convergent jusqu'à plus de 110 000 oiseaux venus d'Irlande, de Grande-Bretagne, du pourtour de la mer du Nord et de la Baltique occidentale). A partir de septembre, les tadornes regagnent les côtes où ils nichent. Une migration en disperse également un petit nombre sur le littoral atlantique français et ibérique.

Ils sont essentiellement carnivores même s'ils ne dédaignent pas un apport végétal au régime. Ils consomment surtout des crustacés (*Corophium* et autres crevettes), des mollusques (*Hydrobia*, littorines et *Macoma*), moules, coques, buccins, tellines et myes. Ils se nourrissent également de vers polychètes, arénicoles et néréides, d'insectes terrestres et de chironomes. Parmi les éléments végétaux, on retrouve des algues, des graines de scirpes, de chénopodes, de *Suaeda maritima*, de *Ruppia*.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	H te- Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheurs		En sécurité	V	ND		LR	R
Migrateurs							
Hivernants		Non défavorable					

Cette espèce est essentiellement littorale. Toutefois, la ZPS peut être un site secondaire d'accueil pour les hivernants. De part la disparition des vasières sur la ZPS, elle est en régression sur le site.

L'état de conservation ne sera pas défini car **cette espèce n'est pas caractéristique du site.**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La préservation des vasières en hiver (niveau d'eau bas) permettra l'accueil de populations migratrices. Les dérangements sont également une menace.

Petit Gravelot (*Charadrius dubius*, Scopoli 1786)

A136

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Charadriidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Le Petit Gravelot est le plus petit des limicoles nicheurs de France. Il possède un plumage brun-terreux et blanc sur lequel ressortent des bandes pectorales et frontale noires. Les pattes sont jaune-grisâtre, le bec fin est sombre en toute saison. Son œil est mis en exergue par un anneau orbital jaune citron très apparent. La calotte brune est séparée du bandeau noir frontal par un mince liseré blanc continu. La mue automnale estompe ces couleurs et rend le plumage moins contrasté. En vol, les parties supérieures sans barres alaires marquées le distinguent du Grand Gravelot. Les jeunes des deux espèces sont très similaires et ce dernier critère, associé notamment aux cris et à l'absence de tâche blanche à l'arrière de l'œil, peut permettre l'identification.

Distribution et évolution des effectifs

Le Petit Gravelot est un migrateur qui vient d'Afrique sahélienne ou tropicale pour nicher dans toute l'Europe.

La population européenne se situe entre 110 000 et 240 000 couples dont la majeure partie se cantonne en Russie, Ukraine, Biélorussie et Turquie. Le statut de conservation y est jugé favorable avec des effectifs stables.

En France, il y aurait entre 6 000 et 7 500 couples. La moyenne vallée de la Garonne, celle de la Loire, de l'Allier et de la Durance semblent concentrer la majorité des individus reproducteurs. L'effectif de ces derniers est considéré comme stable voire en progression. Les hivernants, quant à eux, sont d'occurrence assez irrégulière et ne concernent que quelques observations localisées au littoral sud-atlantique et méditerranéen.

En Normandie, c'est le limicole nicheur le plus répandu après le Vanneau huppé

Sur la ZPS, le Petit Gravelot est nicheur principalement au niveau de la Boucle de Poses même si la nidification a été prouvée également sur le site de Bernières/Tosny de Courcelles/Bouafles et de Notre-Dame-de-L'Isle. Une baisse des effectifs a été notée, mais ces derniers sont particulièrement variables d'une année sur l'autre (maxima 45 couples en 2003 et minima de 3 couples en 2008). Cette diminution des couples nicheurs semble trouver sa cause dans les modifications du biotope de nidification quand survient l'arrêt d'exploitation des carrières. En effet, les réaménagements effectués avec notamment l'apport de terre végétale ont entraîné la disparition du milieu propice à sa nidification, via la reprise de la dynamique végétale.

Habitats

A contrario du Grand Gravelot, préférant le littoral, sa préférence se porte vers les sites intérieurs et les eaux douces et saumâtres. On le rencontre sur les rives des lacs et des cours d'eau à régime irrégulier, localement sur les grèves ou les lagunes maritimes. Depuis plusieurs décennies, la multiplication des carrières et des friches industrielles a permis au Petit Gravelot de trouver des milieux de substitution. Les ballastières, les bassins de décantations, les labours sont aussi fréquentés. En nidification, il apprécie particulièrement les zones caillouteuses avec quelques zones à granulométrie plus faible. La platitude du terrain est indispensable, mais il tolère la présence de quelques talus, falaises ou excavations. Un autre élément essentiel est la présence d'eau courante ou stagnante et dont les rives sont dégagées.

Sur la ZPS, les ballastières exploitées semblent particulièrement convenir pour sa nidification. On le retrouve également au niveau des îlots et des berges des lacs et des étangs réaménagés issus de l'activité de carrières.

Ecologie

Les nicheurs colonisent les lieux de reproduction dès la fin mars. Les nids, bien que construits à découvert, sont particulièrement difficiles à repérer. Les œufs ne sont pas en reste puisqu'ils se fondent parfaitement dans le biotope. Pondus dès la mi-avril au nombre de 4, ils sont couvés par les deux partenaires pendant environ 25 jours. Une deuxième nichée peut être entreprise en juin ou juillet si les conditions sont favorables. Dès la fin juin, la plupart des jeunes quittent leur lieu de naissance ainsi que les adultes. Ces derniers démarrent leur migration dès lors, celle des juvéniles débutera un mois plus tard, à la mi-juillet. Ils suivent alors un front de migration dirigé plein Sud/Sud-Ouest vers le pourtour méditerranéen (pour une part mineure des effectifs), mais surtout vers le Sud du Sahara jusqu'au Zaïre et au Kenya.

L'alimentation est proche de celle du Grand Gravelot. Cet oiseau est essentiellement insectivore et les coléoptères sont ses proies privilégiées. On retrouve également au menu: des tipules, des diptères, des forficules, des fourmis et des araignées.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs		En sécurité	S			AR
Migrateurs						PC
Hivernants		En sécurité				

En France, le Petit Gravelot affiche une relativement bonne santé. Une baisse des effectifs a été notée sur la ZPS et dans la Vallée de Seine depuis une dizaine d'année (GONm, 2009). Elle peut être expliquée par l'arrêt d'exploitation des carrières. L'espèce étant menacée localement par l'arrêt des exploitations de carrières (provoquant un recul de son biotope de nidification sur la Vallée de Seine), **son état de conservation sur la ZPS est jugé défavorable.**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

L'exploitation des granulats de la Seine permet le maintien de cette espèce (présence de sol nu et d'eau). L'arrêt de cette activité entraîne une végétalisation des milieux et l'absence de nidification du Petit Gravelot.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Destruction des biotopes nécessaires à sa nidification (arrêt de l'exploitation de granulats, végétalisation, enrichissement) Impact des travaux sur les oiseaux en nidification sur les sites de carrières Dérangements des oiseaux nidifiant ou en halte migratoire sur les îlots et sur les berges (tourisme, motocross, 4x4...) Absence de variation de niveaux d'eau et/ou gestion des niveaux d'eau d'origine anthropique non compatible avec les périodes de nidification (la baisse des niveaux d'eau des étangs pendant la nidification permet de créer des milieux favorable à sa nidification ; la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des réaménagements de sites d'exploitations de carrières permettant le maintien de l'espèce Créer/Maintenir des zones à substrat nu ou très peu végétalisé présentant des faciès à granulométrie variable (alternance zones sablonneuses/ zones graveleuses) Identification des sites de reproduction pour mise en place de zones de protection intégrale (en carrière, mettre en place annuellement des itinéraires permettant de préserver ces zones de nidification si possible) Limitation des causes de dérangements et création de zones de quiétude notamment lors de la nidification Mise en place d'une gestion des niveaux d'eau permettant une conservation de zones de vasières pendant la nidification Suivi interannuel des populations nicheuses et en halte migratoire

Habitat préférentiel :

Roselières

Il s'agit de milieux aquatiques, présent en bord d'étang, le plus souvent sous forme de ceintures végétales, dominés par des hélophytes (typhas, roseaux...).

Sur la ZPS, plusieurs espèces d'oiseaux sont inféodées, quasi exclusivement, aux roselières. Bien que la superficie de ce milieu naturel semi-aquatique soit relativement faible sur le site, il possède une patrimonialité forte du fait des espèces particulièrement rares qu'il accueille.

Ainsi le Butor étoilé est observé chaque année en hivernage. Le Blongios nain s'est reproduit en 2010 sur la boucle de Poses. Le Râle d'eau est présent en hivernage et pendant la période de reproduction.

Butor étoilé (*Botaurus stellaris*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Ciconiiformes
Famille des Ardeidés

Statuts de protection

Protégé intégralement en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne

Description

Ce héron trapu de grande taille arbore un plumage couleur paille à brun doré, strié et tacheté de noir le rendant parfaitement mimétique dans son biotope. Le bec puissant est calé dans une moustache noire. La calotte est également de cette couleur. Mâle et femelle partagent cette livrée typique, mais on peut toutefois les différencier en période nuptiale par l'examen du bec: la base de ce dernier sera, en effet, bleuâtre chez le mâle. Les jeunes oiseaux ressemblent énormément aux adultes à ceci près que la calotte et la moustache sont brunes et non noires et que le manteau, les scapulaires et les couvertures alaires sont moins marquées.

Distribution et évolution des effectifs

Le Butor étoilé se reproduit en Algérie et dans une majeure partie de l'Europe centrale et méridionale, du sud de l'Espagne et du nord-ouest de l'Angleterre, via l'Asie centrale, jusqu'à l'océan pacifique.

En Europe, entre 34 000 et 54 000 mâles chanteurs ont été recensés. La population a décliné entre 1970 et 1990 avant de voir ses effectifs à la hausse durant la période 1990-2000. Le noyau majeur de la population est situé à l'est de l'Europe (Russie, Ukraine, Pologne, Roumanie, Biélorussie).

En France, environ 350 mâles chanteurs ont été comptabilisés en 2008. Ils se répartissent sur 10 régions dont les plus importantes sont le Languedoc-Roussillon (60%), les Pays de la Loire (20%) et la Haute-Normandie (7%). Depuis 1983, une relative stabilité est notée après un net déclin de 30% de la population à partir de 1970 dans la quasi-totalité des régions fréquentées. On observe un déséquilibre géographique dans la répartition des effectifs, les régions à vastes zones de phragmitaies semblant concentrer la majeure partie de la population nationale nidificatrice. La France reçoit des migrateurs originaires d'Europe de l'Est et du Nord qui peuvent stationner tout l'hiver sur des sites propices à leur accueil.

En Normandie, il se reproduit dans l'estuaire de la Seine et dans les marais du Cotentin. Et depuis les années 2000, il a également été identifié sur quelques autres sites périphériques : marais Vernier, côte du Calvados, marais de Briouze. Cette extension de son aire de répartition est probablement liée à l'augmentation des effectifs nicheurs en particulier en estuaire de la Seine. Aujourd'hui la population normande comprend environ 30 à 40 mâles chanteurs ce qui représente au minimum 10% des effectifs français.

Sur la ZPS, le butor n'est pas nicheur mais régulièrement observé en hivernage au niveau de la Boucle de Poses. La variabilité du nombre d'observations ne permet pas d'évaluer une tendance démographique. Un nombre moyen de 4 oiseaux est observé chaque année au niveau de la boucle de Poses.

Habitats

Il habite les marais d'eau douce ou saumâtre pourvus de vastes roselières (généralement supérieures à 20 ha), habituellement en plaine. La densité et la hauteur des roselières, la présence de zones d'eau libres, la hauteur d'eau sont les facteurs principaux conditionnant l'installation du Butor étoilé.

En hiver, il côtoie les roselières du site. Leur très faible surface est très peu propice à une installation de l'espèce en nidification.

Ecologie

La période optimale de chant se situe entre la mi-avril et la mi-mai. Le nid est construit au niveau du sol à l'aide de matériaux collectés sur place (brindilles de végétaux divers, roseaux...). Les pontes s'échelonnent de début avril à mi-mai. Elles comprennent 3 à 5 œufs couvés uniquement par la femelle, la polygamie étant la règle chez cette espèce. A partir de 2 semaines après leur naissance, les jeunes quittent le nid et se dispersent aux alentours. A 55 jours, ils prennent leur envol et quittent le site de reproduction.

Migrateur partiel, le Butor ne quitte son aire de reproduction que dans les régions où les gels hivernaux sont fréquents. Ainsi, la plupart des oiseaux nichant sur les côtes atlantiques sont sédentaires bien qu'ils soient capables d'effectuer des mouvements dispersifs en lien avec les précipitations automnales. Les populations continentales sont en revanche essentiellement migratrices avec une dispersion des juvéniles très marquée. Les jeunes se dispersent dès la fin juillet, la migration (nocturne), entre août et mi-octobre, mène les oiseaux jusqu'au Sahara où ils hivernent d'octobre à avril. Le retour a lieu fin avril. La France reçoit des migrateurs de différentes provenances du nord et de l'est de l'Europe.

L'espèce est très éclectique quant à son alimentation. Elle se nourrit essentiellement d'invertébrés aquatiques (plus de 90% du régime), de petits poissons et d'amphibiens (constituant la part restante). L'Écrevisse de Louisiane représente à elle seule plus de 55% des proies consommées en Languedoc - Roussillon.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheur	Vulnérable	Vulnérable	E	LR	LR	LR	R
Migrateur							
Hivernant		Non évaluée					R

L'espèce est présente en hiver en de très faibles effectifs. De plus, la faible représentativité de son habitat lui confère **un état de conservation non défini** sur la ZPS.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

En France, comme en Normandie, l'espèce a beaucoup souffert de la disparition des zones humides, en particulier des roselières. Il est sensible également aux rigueurs de l'hiver.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition d'habitats et notamment, des zones humides et des massifs d'hélophytes favorables à la nidification et à l'hivernage. Dérangement des oiseaux en stationnement Evolution de la qualité de l'eau (Impact sur la ressource trophique) Dynamique végétale (disparition des roselières, enrichissement des prairies humides...) 	<ul style="list-style-type: none"> Création/Maintien de phragmitaies (Eviter les phénomènes d'atterrissement et de boisement par une gestion hydraulique adaptée) Identification des zones à enjeux (pour l'alimentation et l'hivernage) et création de zones de quiétude Veiller à la qualité de l'eau (turbidité, trophie et pollutions d'origine agricole, industrielle ou urbaine) ainsi qu'à son niveau. Création/Maintien de prairies humides Suivi interannuel des populations hivernantes

Blongios nain (*Ixobrychus minutus*, Linnaeus 1766)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Ciconiiformes
Famille des Ardéidés

Statuts de protection

Protégé intégralement en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne

Description

De la taille d'une poule d'eau, c'est le plus petit héron de la zone étudiée. Le mâle adulte est caractérisé par le dos, la calotte et les sus-caudales et les rectrices noires à reflets verdâtres. Le reste de la tête et le cou sont ocre pâle tout comme le reste du dessous, légèrement plus sombre. Au niveau de l'aile, les rémiges et le poignet sont noirs et les couvertures alaires blanches. Le dimorphisme sexuel est assez marqué. La femelle est en effet brun foncé là où le mâle est noir. Le juvénile se distingue grâce à ses nettes rayures brun foncé dessus comme dessous et ses stries bien nettes au niveau des couvertures alaires. Le bec est jaune verdâtre à culmen brun sauf en période nuptiale où la couleur de fond tire vers l'orangé. L'iris est jaunâtre.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population, estimée aujourd'hui à 60 000-120 000 couples, a subi un net recul jusqu'aux années 1990. Ce dernier est très certainement lié à une combinaison de plusieurs facteurs dont: la perte de biotopes favorables à l'accueil de l'espèce (ou leur dégradation) mais également une forte mortalité due à la sécheresse et à la désertification dans son aire d'hivernage et de halte en Afrique.

En France, l'espèce est classée "En Danger" dans la liste rouge nationale. Elle a perdu près de 90% de ses effectifs entre 1960 et 1980. Les dernières estimations portent le nombre de couples reproducteurs entre 500 et 830.

En Normandie, ce petit héron est un nicheur extrêmement rare puisque seules trois données de nidification précèdent celles de la ZPS (en 1977, en 1985 et plus récemment en 2001 en estuaire de la Seine).

Sur la ZPS, une unique nidification a été prouvée en 2008 et en 2010 sur la Boucle de Poses. Le peu d'observations compilées, lié à la discrétion de l'oiseau, ne permet pas de conclure à une quelconque tendance des effectifs nicheurs.

Habitats

Les roselières inondées sont très favorables à l'accueil du Blongios nain. Il y trouve des conditions idéales pour son alimentation et sa nidification. On le retrouve donc au bord des lacs et des étangs, le long des cours d'eau lents et dans les marais. Il aime également la présence d'une mosaïque de végétation (saulaie, typhaies, cariçaias) et la présence de vieilles tiges. S'il ne trouve pas de tels habitats, il peut se contenter de milieux moins attrayants comme de simples étangs dans les parcs ou des roselières peu développées.

L'espèce côtoie les secteurs de transitions ripisylves-roselières de la réserve ornithologique de la Grande Noë, son unique site de nidification.

Ecologie

Très discrète et furtive, l'espèce reste mal connue. L'installation sur les lieux de nidification ne s'effectue que durant la seconde quinzaine de mai. Le nid, construction pyramidale inversée, est le fruit des deux partenaires. La ponte des 5 ou 6 œufs a lieu en mai. La femelle assure la majeure partie de la couvaison, s'étalant sur une vingtaine de jours. Le mâle ne prend la relève que de courts instants. 5 à 6 jours après leur éclosion les poussins sont déjà capables de quitter la plateforme et au fil de l'élevage, ils s'éloignent peu à peu du nid. Au bout d'un mois, ils sont autonomes. Comme le Bihoreau gris, l'espèce est migratrice en Europe et gagne le Sud du Sahara entre août en octobre.

Le régime alimentaire est très proche de celui des autres ardéidés: petits poissons, batraciens et leurs têtards, vers, mollusques, œufs et oisillons (surtout des rousserolles), insectes aquatiques et leurs larves.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur	Vulnérable	En danger	E	LR	R	LR
Migrateur						
Hivernant						

Ses très faibles effectifs nicheurs et ne permettent pas de préciser **l'état de conservation (non défini)**. La ZPS présente toutefois un grand intérêt dans la conservation de cette espèce à l'échelle régionale.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

De même que le Butor étoilé, l'espèce a beaucoup souffert de la disparition des zones humides, en particulier des roselières.

Les aménagements plus ou moins touristiques, en étang de pêche de loisirs notamment, avec création de pontons, de sentiers en bord d'étang et gestion (faucardage des rive) sont aussi des causes de dégradation et de disparition des sites de reproduction.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition d'habitats et notamment, des zones humides et des massifs d'hélophytes favorables à la nidification. Dérangement des oiseaux en stationnement Evolution de la qualité de l'eau (Impact sur la ressource trophique) Dynamique végétale (disparition des roselières, enrichissement des prairies humides...) 	<ul style="list-style-type: none"> Création/Maintien de phragmitaies (Eviter les phénomènes d'atterrissement et de boisement par une gestion hydraulique adaptée) Identification des zones à enjeux (pour l'alimentation et la nidification) et création de zones de quiétude Veiller à la qualité de l'eau (turbidité, trophie et pollutions d'origine agricole, industrielle ou urbaine) ainsi qu'à son niveau. Suivi interannuel des populations nicheuses et hivernantes

Râle d'eau (*Rallus aquaticus*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Gruiformes
Famille des Rallidés

Statuts de protection

Autorisé à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Description

Par sa furtivité, on le confond régulièrement avec la poule-d'eau ou les marouettes avec lesquelles son plumage montre de grandes similitudes. On l'en distingue notamment par son long bec rouge et courbé vers le bas, ses pattes rosées, sa face et ses parties inférieures gris ardoise et ses flancs nettement barrés. Les sous-caudales sont dépourvues du triangle noir présent chez la poule-d'eau. Les juvéniles ont une allure plus terne, plus brune et moins grise dessus. Les couvertures alaires sont brunes et rayées de noir. Le mâle et la femelle portent un plumage similaire.

Distribution et évolution des effectifs

La population nicheuse européenne serait constituée d'environ 160 000 couples et montrerait un déclin significatif dans le pays de l'Est. Cependant, son statut de conservation reste favorable

En France, c'est un nicheur, un migrateur et un hivernant commun. La population est évaluée à 10 000-20 000 couples dans les années 2000. Le Râle d'eau est un nicheur répandu, plus dispersé en Aquitaine et en Bretagne ainsi que dans les régions montagneuses. Une grosse partie de la population reproductrice est migratrice partielle. L'espèce hiverne sur tout le territoire métropolitain mais plus rarement à l'Est (excepté le long du Rhin) et en montagne. Il est alors présent essentiellement dans le Midi et sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique. Le nombre d'hivernants est lié à l'intensité de vagues de froid qui touchent les régions plus septentrionales. En terme de tendance, il est à souligner une diminution des effectifs nicheurs dans la plupart des régions, surtout dans le Nord-Pas-de-Calais, la région Rhône-Alpes, la Bretagne et la Haute-Normandie.

En Normandie, l'espèce est présente en vallée de Seine, dans la Pays de Caux, les étangs du Perche, les marais de la Manche. Faute de suivi spécifique à l'échelle régionale, aucune tendance évolutive ne peut être précisée.

Sur la ZPS, l'espèce est nicheuse et hivernante. Malgré de faibles effectifs comptabilisés (dus à la discrétion de l'oiseau), une certaine stabilité des effectifs peut être mise en évidence avec au moins un couple nicheur sur la boucle de Poses chaque année (mais certainement plus). En halte et en hivernage, les râles semblent être beaucoup plus nombreux (sinon, moins discrets), puisque 8 individus sont notés en moyenne chaque année sur la Boucle de Poses.

Habitats

Le Râle d'eau apprécie particulièrement les herbiers aquatiques et amphibies denses et notamment les roseières ou les cariçaies. L'oiseau niche en effet dans les roseaux au-dessus des eaux peu profondes. On le retrouve ainsi dans les marais, les tourbières, les panes dunaires, les étangs et les lacs, les fossés, bassins d'épuration ou de décantation ou les vallons humides. Il se nourrit souvent dans les sols boueux. En migration, l'espèce est très peu exigeante quant à ses choix d'habitat pourvu que soit présente une abondante végétation riveraine pour s'y dissimuler.

Les roseières présentes aujourd'hui sur le site sont très relictuelles. Dans la Boucle de Poses, elles se localisent essentiellement dans le pourtour des étangs et des lacs issus de l'activité d'extraction de granulats. Cette dernière a donc indirectement permis l'implantation de la population de râles d'eau actuelle.

Ecologie

L'appariement se réalise après une parade nuptiale complexe durant laquelle la femelle émet de petits cris en tournant autour du mâle et en frottant son bec autour du sien. Le mâle lui répond en lui lissant les plumes de la nuque. La formation du couple effectuée, la femelle va choisir l'emplacement du nid, en général dans une végétation dense. Le mâle l'aide à construire l'édifice fait de tige de roseaux et garnis de feuilles mortes. L'oiseau construit souvent un toit de joncs au-dessus de cette structure pour dissimuler les 6 à 10 œufs ou l'adulte qui les couve. Pendant l'incubation de 19 à 21 jours, les deux oiseaux se partagent le travail. Les poussins nidifuges portent un duvet noir ébène et un bec jaune. Ils apprennent très vite à manger seuls et acquièrent leur plumage au terme de 7 à 8 semaines.

Les populations de l'Ouest de l'Europe sont en grande partie sédentaires mais celles se reproduisant dans les régions septentrionales et de l'Est migrent vers le Sud et le Sud-Ouest du continent pour atteindre les quartiers d'hiver du bassin méditerranéen, d'Afrique du Nord et du sud et de l'est de la mer Caspienne. La migration de retour s'opère dès la fin février.

Le long bec du Râle d'eau lui permet de fouiller la vase à la recherche de vers et de sangsues, de crevettes d'eau douce, d'écrevisses et d'insectes. Il consomme également des petits poissons et des éléments végétaux. Il consomme également des proies mortes et semble donc jouer un rôle important de nécrophage. Les jeunes râles sont nourris par les adultes de larves, d'araignées et des crevettes d'eau douce.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté				
	Europe	France	Haute-Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie		
Nicheurs		A préciser	D			LO	AR	
Migrateurs								AR
Hivernants		Non évalué						

La discrétion de l'espèce ne permet pas de statuer sur son **état de conservation**, en particulier lors des périodes de migration (article 4.2) à l'échelle de la ZPS : **inconnu**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La disparition des zones humides, même celles de taille modeste ou leur dégradation, constitue la principale menace qui affecte le râle d'eau.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition des roselières par atterrissement et enrichissement Evolution de la qualité de l'eau (Impact sur la ressource trophique) Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> Création/Conservation de roselières à couvert dense Conservation des ceintures végétales, hautes et denses en périphérie des plans d'eau Création/maintien de zones de vasières à proximité des roselières Suivi et gestion de la qualité de l'eau (pour l'alimentation les eaux eutrophes paraissent être favorables) Conserver une profondeur d'eau basse (moins d'un mètre) pendant la saison de reproduction, d'avril à juin. Suivi et gestion des populations d'espèces invasives (Ragondin, Rats musqués) Suivi interannuel des populations nicheuses et hivernantes

Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Falconiformes
Famille des Accipitridés

Statuts de protection

Protégé intégralement en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe A – Règlement communautaire CITES
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn
Annexe II – Convention de Washington

Description

Facilement reconnaissable des autres busards par l'absence de croupion blanc, ce rapace s'en distingue également par une silhouette plus massive et des ailes et une queue plus larges. En règle générale, le plumage de la femelle et des jeunes est à dominante marron chocolat avec une calotte et des épaules jaune crème. Le mâle est quant à lui plus coloré. Il arbore un plumage tricolore: brun sur les couvertures alaires et le dos, gris sur les ailes et la queue et noir à l'extrémité des ailes. Il est à noter que, tout sexe confondu, la proportion des zones claires augmente avec l'âge de l'oiseau. Remarquons également que les mues de transition augmentent le panel de livrées observables.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population de busards des roseaux se situerait entre 93 000 et 140 000 couples. Cette dernière a accusé à la fin des années 1990, une chute démographique sévère suivie d'une évolution en dent de scie dont les causes sont encore mystérieuses. Son statut de conservation est jugé comme étant favorable.

En France, de 1500 à 2000 couples composeraient la population nicheuse. Deux zones de reproduction peuvent être délimitées: la première au nord d'un arc de cercle rejoignant la Gironde au Lyonnais (avec cependant de nombreuses zones inoccupées notamment en Basse-Bretagne, dans le Maine, en Normandie et en Lorraine) et la seconde englobant la Camargue et le golfe du Lion jusqu'aux Pyrénées-Orientales (avec, en supplément, les nicheurs corses). Un essor exceptionnel des populations s'est amorcé dans les années 1980 et a permis la colonisation d'une grande partie du territoire, notamment suite à la protection intégrale des rapaces survenue en 1972.

Cet essor s'est fait ressentir **en Normandie** où les populations des marais du Cotentin et du Bessin et de la basse vallée de la Seine - Marais Vernier ont grandement entendu leur répartition. Ainsi, absent de Normandie au début des années 70, douze couples) la fin des années 1980, la population normande atteint maintenant 25 à 35 couples.

Sur la ZPS, les quelques observations (en moyenne deux par an sur la boucle de Poses) concernent uniquement des oiseaux en hivernage ou de passage. La tendance de leurs effectifs est encore inconnue.

Habitats

Le Busard des roseaux est plutôt inféodé aux milieux humides permanents ou temporaires. On l'observe également dans les prairies et les cultures, là où la vue n'est pas perturbée par une végétation trop dense et à pénétration difficile. En nidification, il est inféodé aux phragmitaies ou jonchaies des lacs ou des étangs. Parfois, il installe également son nid dans des champs de céréales.

Son habitat de nidification est très peu développé sur la ZPS. En dehors de la saison de reproduction, il est observé fréquemment dans les cultures et les prairies, le plus souvent jouxtant une zone humide.

Ecologie

La femelle seule construit le nid, amas cylindrique de roseaux, de branches de saules ou d'aulne bâti sur un support de tiges repliées au-dessus de l'eau. Le mâle, de son côté, s'occupe à proximité de la plateforme qui servira de charnier. Les 4 ou 5 œufs sont pondus principalement en mai et la couvaison de 32 à 36 jours incombe à la femelle seule. Le mâle jouera le rôle de pourvoyeur, chassant et apportant les proies à la femelle qui s'en nourrira ou qui les distribuera à sa progéniture. A l'âge de 5 semaines, les jeunes quittent le nid et vagabondent dans la phragmitaie d'où ils apprendront à voler.

Pour les individus nichant en France, dès la mi-juillet les mouvements migratoires vers le sud-ouest de l'Europe se développent. Ils reviennent en France de la mi-mars à mi-avril (voire début mai). En hivernage, des oiseaux originaires des pays européens septentrionaux et orientaux traversent notre pays et peuvent hiverner, le plus souvent dans les régions côtières. L'aire d'hivernage est assez étendue puisque certains colonisent des régions "nordiques" d'Europe centrale (Allemagne, Danemark) pendant que d'autres atteignent l'Afrique jusqu'au Congo et l'Angola.

L'éventail alimentaire du Busard des roseaux est très large, depuis la sauterelle jusqu'au lapin. Toutefois, la base de son régime est constituée essentiellement de rongeurs bien qu'il ne dédaigne pas chasser les grenouilles, les couleuvres, les insectes et les poissons.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur		A surveiller	E	NE	:	LR : R
Migrateur				:	:	:
Hivernant		Non évaluée		:	:	:

L'espèce est peu observée sur la ZPS, **son état de conservation y est aujourd'hui inconnu.**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La principale menace au niveau national est la disparition des vastes roselières. De plus, de part son comportement alimentaire (notamment pouvant se nourrir de charognes), l'espèce est fortement exposé aux empoisonnements liés à la lutte contre les espèces nuisibles (notamment l'utilisation de bromadiolone pour la lutte contre les ragondins)

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition des ceintures de roselières par atterrissement Dérangements d'origine diverse (fréquentation touristique, travaux d'aménagement agricoles, industriels, de carrière...) 	<ul style="list-style-type: none"> Création/Maintien des phragmitaies, jonchaies Recensement/Protection des sites de nidification et/ou des biotopes d'intérêt (Roselières)

Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobanus*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Passériformes
Famille des Sylviidés

Statuts de protection

Intégralement protégée
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Petite fauvette très commune, le Phragmite des joncs se caractérise par un long sourcil blanchâtre net, contrastant avec la calotte plus sombre. Les parties supérieures sont brun terne légèrement striées. La gorge et la poitrine sont blanchâtres et deviennent chamôis terne au niveau des flancs. Le croupion est roux et sans tache. Les pattes sont ternes, variant du brun grisâtre au gris rosé. Les jeunes oiseaux, de première année, ont des couleurs plus chaudes que celles des adultes qui, à la même époque, ont le plumage usé et donc beaucoup plus terne. Ils portent, de plus, un collier de petites taches grisâtres caractéristique, qui disparaît à l'âge adulte.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population est estimée entre 2 et 2,5 millions de couples avec certainement au moins autant d'individus en Russie (Hagemeyer & Blair 1997). Il est très répandu sur le continent avec certaines zones favorables où la densité peut atteindre 200 à 600 couples au kilomètre carré. Il niche sur les régions boréales et tempérées du continent européen, depuis l'ouest irlandais et les côtes atlantiques françaises (jusqu'à la frontière espagnole) jusqu'au nord de la Norvège. Il est courant en Europe centrale et du Nord jusqu'à la Mer Noire mais est absent du bassin méditerranéen excepté pour certaines régions grecques. Les effectifs sont stables en Europe. Son statut de conservation y est favorable.

En France, Le Phragmite des joncs est fréquent au nord-ouest d'une ligne allant de Bordeaux à Sarrebourg. Au sud-est d'une ligne joignant Bayonne à Annemasse, on ne l'observe que dans de rares zones humides. Entre ces deux extrêmes, sa répartition est très localisée. L'espèce est absente des régions de montagne et niche surtout dans les régions situées au-dessous de 500 mètres d'altitude. En ce qui concerne les tendances démographiques, les effectifs semblent en diminution depuis les années 1970 et la zone de reproduction s'est réduite de 20 à 50% en un quart de siècle. L'espèce a connu depuis le début du XXème siècle un retrait vers le nord. La pénurie d'eau dans les quartiers d'hivernage africains serait un facteur limitant très important pour cette espèce. Les données chiffrées pour mesurer l'évolution des effectifs dans notre pays sont peu fournies. Son statut national reste donc à préciser.

En Normandie, entre 1985 et 1988, la population nicheuse était estimée entre 1000 et 3000 couples. Elle a depuis progressé, atteignant au moins 5500 couples (GONm, 2009).

Sur la ZPS, bien qu'aucune donnée chiffrée ne soit en notre possession, l'oiseau est fréquent en reproduction et en halte sur les secteurs de roselières en particulier.

Habitats

Il niche principalement dans les plaines et vallées humides. Il marque une préférence pour les marais et les zones de ripisylves, établissant son territoire de nidification au niveau des zones les plus sèches des ceintures de roselières et parmi les cariçaies ou les prêles et spécialement là où sont présents des faciès d'embuissonnement (saules, aubépines, troènes...). Le Phragmite des joncs montre un attrait particulier pour les petites mares, les gravières ou autres dépressions humides. On peut aussi l'observer loin des zones humides, dans les haies, les jeunes conifères, les cultures, les mégaphorbiaies à orties, les vieux vergers, mais il a tendance à éviter les arbres et grands buissons. Au passage, il côtoie des milieux analogues à ceux fréquentés par la Rousserolle

effarvate : ce sont des milieux humides constitués de végétations émergentes de type hélophytes (Typha, Roseaux...). A cette période, il fréquente également les cultures de céréales.

Sur la ZPS, l'espèce est observable dans une grande variété de biotopes mais plus préférentiellement autour des zones humides (prairies humides et roselières).

Ecologie

Les mâles rejoignent les sites de nidification 1 à 2 semaines avant les femelles. Ils vont alors immédiatement marquer leur territoire par leur chant. Une fois le couple formé et installé, les chants cessent. Le nid est construit par la femelle et placé à environ 0.5 mètres au dessus du sol. La ponte, réalisée en mai, comporte 5 à 6 œufs qui seront couvés par la seule femelle durant 13 à 15 jours. Les soins parentaux sont partagés par les deux partenaires. Les jeunes oiseaux quittent le nid au bout de 13 à 14 jours mais continue à quémander de la nourriture aux parents durant deux semaines. Dès la fin juillet, la migration postnuptiale débute. Elle emmènera les oiseaux d'Europe de l'Ouest dans leurs quartiers d'hivernage sénégalais et ghanais. La migration de cette population se réalise selon un front Sud-Sud-Ouest en Europe et s'achève généralement fin septembre dans le Nord de la France.

Comme la plupart des fauvettes paludicoles (fauvettes des zones humides), l'alimentation est essentiellement constituée d'insectes, de larves aquatiques ou d'araignées.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Haute-Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Favorable	A préciser	S			AR
Migrateurs						
Hivernants						

L'absence de données justifie un **état de conservation inconnu pour le site**. L'espèce pourra à terme être menacée si ses biotopes de prédilections disparaissent par destruction directe ou dynamique végétale naturelle.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La préservation de l'espèce passe avant tout par la préservation des zones humides, des roselières et le maintien d'une végétation haute dans les zones exploitées en prairies et en bordure de fossés ou de canaux. La présence de quelques arbustes lui est favorable à condition qu'ils ne deviennent pas trop envahissants (GONm, 2009).

Pour favoriser la nidification, on cherchera à maintenir des zones de végétation herbacée dense dans certaines prairies humides ou à proximité des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, bras morts, petites dépressions humides...) en n'y pratiquant que des fauches partielles et seulement à plusieurs années d'intervalle.

Habitat préférentiel :

Vasières

La ZPS, de part le marnage naturel des étangs, a un potentiel d'accueil non négligeable des limicoles, en particulier pendant leur migration.

En effet, les vasières des étangs de la ZPS présentent un intérêt pour assurer repos et source d'alimentation pour les limicoles en migration. Auxquelles, on peut également ajouter les prairies humides (peu présentes sur le site) et les cultures inondées qui accueillent temporairement ces espèces.

Les limicoles apprécient ces milieux : sols nus, meubles, gorgés d'eau avec ou dans végétation, et avec une visibilité importante permettant de détecter les prédateurs.

Parmi ces espèces, seules l'Aigrette garzette et la Grande aigrette sont régulièrement présentes en hivernage. Les autres espèces sont essentiellement de passage lors de leur migration.

Il est probable que certaines espèces puissent nicher sur la ZPS (Avocette élégante...).

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Scolopacédés

Statuts de protection

Autorisé à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Annexe I – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce limicole d'assez grande taille porte très bien son nom. Le plumage nuptial du mâle est, en effet, remarquable par sa variabilité mais également par sa structure. Ce dernier porte deux "perruques" de part et d'autre de la tête ainsi qu'une colerette fortement gamée de plumes noires (à reflets verdâtres, bleus ou violacés), brunes, rousses, jaunes grises ou blanches, unies, barrées ou pointées. La femelle est par contre beaucoup plus terne et porte un plumage proche de la livrée hivernale. L'attitude dressée que l'oiseau adopte lorsqu'il est aux aguets est, elle aussi, typique de l'espèce. En vol, contrairement aux autres limicoles qui se manifestent vocalement, il est silencieux. On peut alors distinguer une barre alaire peu visible ainsi que les cotés des couvertures caudales blancs.

Distribution et évolution des effectifs

L'aire de nidification européenne du Combattant varié se situe entre la mer du Nord et la Sibérie orientale. La Russie héberge plus de 200 000 "couples", la Suède 40 000 à 50 000, la Norvège et la Finlande 10 000 à 20 000 chacune. Un déclin démographique est noté dans la plupart des pays accueillant cet oiseau en nidification en raison notamment du recul de son biotope.

La population nicheuse française en 2008 était composée de seulement 2 couples. C'est un nicheur irrégulier sur notre territoire national. Les preuves de nidification récente sont localisées essentiellement en Vendée (1997) et en Loire-Atlantique (2003, 2004, 2005, 2006 et 2007). Par contre, il reste un migrateur assez commun et un hivernant rare.

En Normandie, un seul cas probable mais non avéré de nidification a été noté dans la Manche. Présent en migration et en hivernage (faibles effectifs), la population hivernante a nettement diminué notamment en baie des Veys et baie du Mont St Michel du fait de la perte de prairies humides.

Sur la ZPS, les observations sont relatives à des oiseaux en halte ou en hivernage. Un déclin des effectifs a été constaté, passant de 34 individus en 2003 à 4 en 2008. Il serait lié essentiellement à la perte des milieux favorables tels que les vasières et les prairies humides. L'espèce a été observée sur la boucle de Poses et la boucle des Andelys

Habitats

En dehors de la période de nidification, l'espèce apprécie les zones plates et dégagées, à végétation nulle ou basse et éparse et avec de l'eau peu profonde et un sol mou. Ses affinités s'orientent plus vers les milieux d'eau saumâtre ou d'eau douce. On peut alors le retrouver sur les rivages des étangs, des lacs et des cours d'eau, les zones d'épandage et de décantation, les marais, les prés et les cultures inondés. Cette apparente indifférence vis-à-vis des habitats qu'il fréquente disparaît lors de la saison de reproduction pendant laquelle il recherche avant tout des étendues minimales de 5 hectares par nid, des secteurs inondés ou avec présence de mares, de la végétation rase en mosaïque avec des zones plus hautes pour dissimuler le nid, des zones sèches et presque nues pour les parades des mâles et une salinité basse voire nulle.

La présence de vasières sur la ZPS, notamment dans la boucle de Poses, lui est particulièrement favorable lors de ces haltes migratoires.

Ecologie

Les aires nuptiales sont occupées par les mâles dès la fin mars. Les femelles les rejoignent par la suite et les parades très sophistiquées peuvent alors commencer. A la mi-mai, 4 œufs en moyenne sont pondus et sont couvés pendant près de trois semaines par la seule femelle. Un mois après leur naissance, les jeunes oiseaux sont en âge de voler. Le départ en migration des adultes est conditionné par les différentes étapes de la saison de reproduction. Les mâles sont les premiers à partir entre mi-juin et début-juillet ainsi que les femelles qui n'ont pas la charge d'une nichée. Les autres désertent les lieux de nidification dès l'émancipation des jeunes. Ils rejoindront l'aire d'hivernage principale qui se situe du Sud du Sahara jusqu'au Cap en passant par la voie occidentale (Danemark, Pays-Bas, Angleterre, littoral de la mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique). Une voie orientale existe également et amène les oiseaux en Afrique de l'Est.

L'éventail de biotopes fréquentés étant large, son régime alimentaire l'est également: diptères, trichoptères, coléoptères, orthoptères, vers, mini-crustacés et mollusques. Toutefois, il est à noter la part importante que tiennent les éléments végétaux dans ce régime.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur		Nouvellement installée		VU		LN D
Migrateur						AR
Hivernant		Vulnérable		LR		

L'état de conservation de l'espèce à l'échelle de la ZPS est jugé **inconnu** car il est difficile de mettre en évidence une évolution des populations de cette espèce uniquement présente en halte migratoire.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Destruction des vasières et plus généralement des biotopes d'accueil de l'espèce (prairies humides) Dérangement des oiseaux en halte migratoire 	<ul style="list-style-type: none"> Préservation des prairies humides (le pâturage est intéressant pour le maintien de ces espèces) Mise en place/Conservation de zones de vasières Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Conserver une profondeur d'eau basse Suivi interannuel des populations en halte migratoire

Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Scolopacédés

Statuts de protection

Autorisée à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe II – Convention de Bonn

Annexe III – Convention de Berne

Description

Elle se reconnaît aisément à son bec très long, à sa queue courte, son plumage cryptique rayé de jaune sur la tête et le dos et à ses ailes pointues et coudées en vol. Les jeunes oiseaux sont quasiment identiques aux adultes à ceci près qu'ils présentent une apparence plus écaillée due aux couvertures alaires uniformément frangées de chamois clair et présentant des bandes subterminales noires. Lorsqu'elle est dérangée, elle s'envole brusquement. Les zigzags qu'elle exécute et l'allure rapide de son vol sont alors caractéristiques.

Distribution et évolution des effectifs

Malgré un **statut européen** en déclin (en raison de la disparition de ses habitats de prédilection, les prairies humides notamment), la population globale n'est pas menacée. On estime les effectifs de la sous-espèce nominale à 600 000-1 000 000 (d'après Birdlife International) auxquels il faudra ajouter les dizaines de milliers d'individus nicheurs en Russie. Les populations les plus importantes se localisent en Norvège, Suède et Finlande.

En France, le nombre de couples nicheurs est rare. Il se situait en 2008 entre 110 et 160. Elle a disparu d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne. Dans le Marais Breton (Loire-Atlantique et Vendée) la population est passée de 155 à 33 couples en 10 ans (1986-1996) La population nationale est considérée "en Danger" et est menacée. Les migrateurs et hivernants sont communs. L'espèce en hivernage n'a jamais fait l'objet de dénombrement national, toutefois le nombre de migrateurs et d'hivernant peut être évalué à quelques centaines de milliers d'oiseaux.

En Normandie, c'est une nicheuse très rare avec un seul site de nidification certaine. En migration et hivernage, elle est bien présente.

Sur la ZPS, la fluctuation importante des effectifs en halte migratoire ou en hivernage comptabilisés ne permet pas de conclure à une quelconque tendance (minima à 10 en 2005 et maxima à 41 en 2007). Une vingtaine d'individus sont recensés chaque année, mais ce comptage est très certainement sous-estimé, l'espèce étant très difficilement repérable et très discrète. La bécassine ne niche pas dans le périmètre de la ZPS.

Habitats

Espèce de zones humides, deux critères primordiaux semblent dépeindre son habitat: une abondance de nourriture facilement mobilisable et un couvert végétal développé pour la dissimuler mais lui permettant de s'enfuir rapidement en cas de danger. Les migrateurs et les hivernants occuperont un tel milieu même si sa surface est restreinte (la qualité du biotope est ici privilégiée sur son étendue). On la rencontre donc dans les cariçaies et les jonchaies, les roselières, les bords marécageux des étangs, des lacs et cours d'eau, les pâtures humides piétinées par le bétail, les prairies et champs inondés, les fossés... Elle évite cependant les roselières denses ou les zones trop fermées. L'habitat de nidification semble suivre les mêmes caractéristiques, le couvert végétal étant un peu plus épais en règle générale.

Sur la ZPS, elle côtoie de nombreux habitats : les vasières des étangs, les cultures et les prairies humides.

Ecologie

Sous nos latitudes, la saison de reproduction démarre dès la fin mars. Un mois plus tard a lieu la ponte de 4 œufs en moyenne qui seront couvés uniquement par la femelle pendant près de 40 jours. Après l'éclosion, les deux parents se partagent la nichée et se séparent. Après 4 à 5 semaines d'élevage, les jeunes sont capables de voler. Les premiers migrateurs, en provenance d'Europe de l'Est et du Nord, en passage postnuptial arrivent en Europe centrale dès la mi-juillet, la migration se poursuivant jusqu'à la fin de l'automne. C'est dans les basses plaines d'Europe occidentale que les migrateurs semblent se réunir le plus densément. Les quartiers d'hivernage les plus fréquentés se répartissent au sud de l'isotherme 2.5°C en janvier (Grande-Bretagne, Irlande, ouest de la France, Espagne et Portugal, Maroc, Algérie voire même au-delà du Sahara au Sénégal ou au Tchad et ce, jusqu'en Afrique tropicale).

Les invertébrés des zones humides constituent la part majeure de son régime alimentaire. Ce sont des insectes adultes et leurs larves (diptères, trichoptères, éphémères, coléoptères, fourmis, chenilles...), des vers, des sangsues et des petits mollusques. Des graines et des débris végétaux viennent compléter son alimentation.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur		En danger	D	LR	LR	LN
Migrateur						AR
Hivernant		A surveiller				[PC]

Du fait de la faible connaissance, son état de conservation sur le site est, à ce jour, **inconnu**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition des milieux humides (drainage, déprise, plantation) Dérangements dans les zones d'accueil Pollutions des sols (produits chimiques, épandage des boues, traitements...) → diminution de ses ressources alimentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Création/Conservation de zones de prairies humides (notamment par plantations de jonchaies/molinaie, coupe mécanique, création de dépressions humides et maintien d'une fine lame d'eau) Mise en place/Conservation de zones de vasières Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Eviter tout traitement sur les prairies et les zones humides (atteinte à la faune du sol)

Barge à queue noire (*Limosa limosa*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Scolopacédés

Statuts de protection

Autorisée à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

En vol, le critère distinctif qui permet de différencier la Barge à queue noire de la Barge rousse est la bande blanche traversant l'aile et la large barre noire au bout de la queue. Le bec est droit, deux fois et demie plus long que la tête et rougeâtre à la base et noir à la pointe. Les pattes sont longues et la taille assez grande. Le plumage nuptial est vivement coloré de roux orangé devant, ce qui pourrait constituer un facteur de confusion avec la Barge rousse, qui est toutefois plus rouge et plus uniforme dessous avec une silhouette un peu différente. En hiver, le plumage est plus terne, d'un gris brun presque uni, plus pâle dessous, avec le ventre blanc. Les jeunes sont assez roux, avec le manteau écaillé de liserés.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, trois sous espèces sont présentes : la sous espèce *liimosa* (estimée entre 99 000 et 140 000 couples, en déclin) de l'Europe de l'Ouest à la Russie, la sous espèce *islandica* (estimée à 47 000 individus en hiver – en expansion) se reproduit en Islande, aux Féroé, aux Shetland et dans le nord de la Norvège, la sous espèce *melanuroides* niche du centre de la Sibérie jusqu'à la Mongolie et la Chine. Son statut de conservation européen est jugé vulnérable (très fort déclin de la sous-espèce *liimosa*, augmentation pour la sous-espèce *islandica*). La France accueille les sous espèces *liimosa* et *islandica*.

En France, les populations de Barge à queue noire sont des nicheuses rares, des migratrices communes et des hivernantes peu commune. En 2006, la population nicheuse était estimée à 130-150 couples localisés en Vendée (106-110 couples, 75 à 80% du total) et Loire-Atlantique (15 à 35 couples soit 12 à 15%). Elle niche plus irrégulièrement en Dombes et a disparu de Sologne, de Brenne et des Landes. La sous-espèce *islandica* hiverne en petits nombres sur le littoral Manche-Atlantique avec une moyenne à la mi-janvier de 12 400 individus.

En migration, elles fréquentent tout type de zones humides douces, saumâtres ou salées.

En Normandie, l'espèce *limosa* est nicheuse en estuaire de Seine (un à 4 couples). Elle est présente localement en hivernante (sous espèce *islandica*) surtout en baie du Mont St Michel, et parfois en baie des Veys, en baie de l'Orne et en baie de Seine.

Sur la ZPS, la Barge à queue noire est présente uniquement en halte migratoire. Après une trentaine d'oiseaux vus annuellement de 2002 à 2004, une forte baisse des effectifs en halte a été soulignée puisque désormais seules 4 données annuelles (en moyenne) sont notées depuis 2004. L'espèce est uniquement observée en halte sur la boucle de Poses

Habitats

La Barge à queue noire apprécie particulièrement les sols meubles et gorgés d'eau, nus, submergés ou couverts d'une végétation rase. Ces milieux doivent en effet être dégagés pour favoriser la détection des prédateurs. Si on excepte les zones littorales côtoyées par les hivernants d'Islande, les oiseaux continentaux ont une préférence marquée pour les sites intérieurs d'eau douce. En halte ou en hiver, on les retrouve dans les prairies humides, les marais et les champs inondés, sur les rives boueuses des étangs et des lacs. On les observe également dans les lagunes saumâtres (en Camargue notamment). En nidification, l'espèce habite les prairies et pâtures humides, les tourbières et les steppes et les marais plus ou moins inondés.

Sur la ZPS, l'espèce utilise surtout les zones de vasières et de gravières du bord des lacs et des étangs issus du réaménagement des carrières (notamment sur l'Étang Héroard).

Ecologie

Dans les plaines de la Mer du Nord, les barges à queues noires arrivent au plus tôt mi-mars. Un mois plus tard en moyenne, tous les nicheurs sont installés. Une fois les parades nuptiales achevées, la période de nidification peut commencer. La femelle pondra les quatre œufs au plus tôt en fin mars. Les deux sexes se succèdent pour couvrir la ponte jusqu'à son éclosion, 22 à 24 jours plus tard. Les jeunes sont aptes au vol un mois après leur naissance. Cette étape marque le début des réunions postnuptiales durant lesquelles des grandes troupes se rassemblent dans les zones favorables les plus humides, vers fin juin et jusqu'à fin juillet. Dès lors, la migration s'initie. Elle amènera les barges à queue noire dans leurs quartiers d'hivernage en Afrique tropicale (marais du lac Tchad, delta intérieur du Niger et du Sénégal) en passant de manière très discrète par l'Europe continentale, des sujets s'attardant ici et là sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique ainsi qu'à l'intérieur des terres.

Hors période hivernale, les lombrics constituent la plus belle part du régime alimentaire, avec des mollusques, des coléoptères ou autres insectes glanés en marchant. En certaines régions, les graines peuvent devenir la ressource principale au passage et en hiver.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Vulnérable	Vulnérable	E	LR	LR	R
Migrateurs						
Hivernants		Vulnérable		LR		

La ZPS constitue un site d'étape migratoire pour les populations de Barge à queue noire entre leurs quartiers de nidification (Nord de l'Europe) et d'hivernage (côte atlantique jusqu'à l'Afrique). Sur la ZPS, il est difficile de préciser l'**état de conservation (inconnu)**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Au niveau européen, le déclin des populations de la sous espèce *limosa* trouve certainement son origine dans la perte de surface de prairies humides.

A noter également que cette espèce, au niveau national, (pas ou peu sur le site) est concernée par les prélèvements cynégétiques : le plan de gestion européen propose un moratoire de 5 ans afin d'aider au renforcement des effectifs de la sous-espèce *limosa*.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition des prairies humides Dérangements sur les berges, vasière, les prairies et sur les zones de gagnage dans les cultures des oiseaux en halte. Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et développement des prairies humides Mise en place/Conservation de zones de vasières Limitation des causes de dérangements - création de zones de quiétude Conservation d'une profondeur d'eau basse Suivi interannuel des populations en halte migratoire

Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*, Linnaeus 1758)

A168

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Scolopacidae

Statuts de protection

Protégé intégralement en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce limicole de taille modeste arbore un plumage aux teintes neutres. Seul le contraste entre le blanc des parties inférieures et le gris brun des parties supérieures attire l'attention. Les néophytes le confondent généralement avec le Chevalier culblanc, il s'en distingue néanmoins par la présence d'une remontée du blanc des flancs séparant nettement le plastron du poignet de l'aile. Le vol aux battements courts et rythmés est typique. On remarque alors la longue barre alaire blanche, le croupion et la queue sombres quoique étroitement bordés de blanc. Les pattes sont verdâtres bien que cette coloration est variable.

Distribution et évolution des effectifs

La population européenne est estimée à 1 050 000- 1 700 000 couples en 2006. Ces effectifs ont été considérés comme stables durant la période 1970-1990 avant que son statut européen ne soit réévalué en déclin. Une baisse démographique importante a, en effet, été soulignée dans de nombreux pays d'Europe.

En France, la tendance à la hausse des effectifs doit être relativisée en raison d'une meilleure pression d'observation lors de la dernière enquête. Considérée comme stable, la population française est évaluée à 800-1000 couples nicheurs dont 60% sont répartis sur les départements de la Haute-Savoie, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Nièvre. L'hivernage sur l'hexagone est faible avec seulement 150 à 250 oiseaux recensés en janvier entre 2000 et 2006. Toutefois, c'est un migrateur commun en France, l'origine des migrants est principalement scandinave et allemande.

En Normandie, l'espèce ne niche pas. Toutefois, c'est un migrateur commun visible de la fin mars à la mi-mai, puis de la fin-juin à la fin août.

A l'échelle de la ZPS, l'espèce n'est observée que pendant ses haltes migratoires avec une trentaine d'individus recensés chaque année et répartis sur les boucles de Poses, de Courcelles, de Gaillon, des Andelys et à Notre-Dame-de-L'isle.

Habitats

Cette espèce semble apprécier particulièrement la présence d'une longueur de rive nue au proche voisinage d'un relief. L'ombrage de la berge lui est indifférent ainsi que sa nature (limoneuse, graveleuse, rocheuse). Il apprécie avant toute chose les zones d'eau libre (courante ou dormante, douce ou salée). Il évite donc les marais d'herbages et de roseaux et les grandes vasières plates. Lors des passages migratoires, il peut en revanche s'arrêter sur de grandes variétés de sites avec une prédilection pour les digues, les brises-lames et les enrochements.

Sur la ZPS, le chevalier guignette profite des gravières et vasières présentes à proximité des lacs et des étangs de carrières pour s'alimenter.

Ecologie

Le retour des couples pour la nidification débute dès la mi-avril. La ponte a lieu dès la fin avril. 4 œufs en moyenne sont alors déposés dans le nid parfaitement dissimulé dans le couvert végétal. Ces 4 œufs sont couvés une vingtaine de jours principalement par la femelle (même si la part du mâle dans l'incubation n'est pas négligeable). Les petits quittent le nid très rapidement à l'âge d'un jour, et sont accompagnés par les parents vers les plages limoneuses riches en nourriture. A 13 jours, ils sont déjà capables de voler et deux à trois semaines plus tard l'émission est achevée. La migration s'opère dès les premiers jours de juillet. Les migrateurs se concentrent surtout près des axes fluviaux même si le front de migration est assez large. Toute la population est migratrice. L'aire d'hivernage atteint l'Afrique du Sud jusqu'au Cap, le Sri Lanka et le Sud de l'Australie.

Les insectes composent la majeure partie de son alimentation. On compte parmi eux des coléoptères, des diptères, des papillons, des hémiptères, des orthoptères, des phryganes ou encore des fourmis. Les araignées, les myriapodes, les mollusques et petits crustacés, les vers, les têtards, les grenouilles et les petits poissons constituent un appoint à ce régime alimentaire.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur		Rare	E	LR		LR
Migrateur						R
Hivernant		Non évalué				R [PC]

L'espèce est régulière sur la ZPS en halte migratoire. Toutefois, il semble difficile de préciser **son état de conservation (inconnu)**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition des biotopes favorables à l'accueil des limicoles en halte migratoire (vasières et hauts fonds de faible profondeur) Dérangements Diminution de la qualité de l'eau (Impact sur la ressource trophique) Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec l'alimentation des oiseaux d'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Suivi et gestion de la qualité de l'eau (Eviter l'enfrichement et le boisement des zones propices à l'accueil de l'espèce (mise en place d'un pâturage extensif). Suivi et gestion des populations d'espèces invasives. Mise en place/Conservation de zones de vasières (d'étendue assez restreinte avec présence de reliefs à proximité) Conserver une profondeur d'eau basse Suivi interannuel des populations en halte migratoire

Chevalier gambette (*Tringa totanus*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Scolopacidae

Statuts de protection

Autorisé à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce chevalier de taille moyenne possède un plumage globalement brunâtre. La moitié basale du bec et les pattes de couleur rouge sont des caractéristiques qu'il partage avec le Chevalier arlequin. Il en diffère notamment par une série de différences structurales comme un cou plus court et un bec plus court et plus épais. Du point de vue plumage, la tête, le cou et les plumes de parties supérieures sont brunâtres, ou cannelle, avec des barres ou des stries brun foncé ou noires. Les parties inférieures sont blanchâtres et marquées de stries et de chevrons bruns. Lorsqu'il vole, il se distingue des autres chevaliers par la large bordure blanche s'étendant sur les trois-quarts du bord de fuite de l'aile.

Distribution et évolution des effectifs

Au début des années 2000, **la population européenne** était estimée à 305 000-487 000 couples. L'aire de nidification s'étend de l'Atlantique et la Méditerranée jusqu'à l'extrême nord de l'Europe, mais la répartition est fortement dispersée. La tendance des effectifs à une baisse légère mais continue a été à l'origine de la proposition d'un plan d'action européen pour la préservation de l'espèce.

A la même époque, **en France**, les effectifs nicheurs étaient évalués à 1 400 couples dont 85% en Vendée et 11% en Loire-Atlantique. Quelques reproductions ont également été signalées à l'intérieur du pays. En hiver la France accueille des populations se reproduisant dans le nord de l'Europe, en particulier des îles britanniques.

En Normandie, l'espèce est très dispersée. Aucun cas de nidification n'a été recensé entre 2003 et 2005; Par contre en 2007, une nidification a été observée sur le marais de Vrasville dans la Manche. En hivernage, elle fréquente de façon habituelle la baie des Veys, Chausey et Saint Vaast-la-Hougue (Lang B. in GONm, 2004)/

A l'échelle de la ZPS, la tendance présumée est à la stabilité. L'espèce n'est pas nicheuse sur le site. Elle n'est observée que pendant ses haltes migratoires avec en moyenne une quarantaine d'individus répartis sur la boucle de Poses (en particulier), les boucles des Andelys et de Courcelles.

Habitats

A l'instar du Chevalier aboyeur, c'est la faible profondeur d'eau qui joue le rôle prépondérant quant à ses choix d'habitats. Une étendue découverte lui est également appréciable. En migration et hivernage, il s'arrête donc sur les rivages plats de multiples types de zones humides: étangs, lagunes, flaques d'inondation dans les cultures, plages et îles des cours d'eau. Son abondance est maximale dans les estuaires et sur les zones de vasières. En nidification, il s'oriente vers le même type de milieu ouvert avec une végétation assez haute pour cacher le nid tout en permettant d'avoir une vision globale du territoire. Ainsi, les principaux milieux fréquentés en France pendant sa nidification sont les marais salants, les prairies méso-hygrophiles et hygrophiles pâturées.

La ZPS lui offre des vasières et des gravières qu'il fréquente lors de ses haltes migratoires.

Ecologie

L'arrivée des reproducteurs en France s'échelonne de fin mars-début avril jusqu'à la mi-mai. La femelle pond une moyenne de quatre œufs dès la mi-avril. Ces derniers sont couvés 24 jours environ par les deux sexes qui se relayent dans la tâche. La capacité de vol chez les poussins est acquise 25 à 35 jours après leur éclosion. Dès l'émancipation des jeunes, les adultes quittent le site de nidification. Leur progéniture quant à elle se regroupe en juillet avant de partir. La migration démarre donc assez tôt et est, en grande partie, nocturne. Elle traverse toute l'Europe en direction du Sud-Ouest et des côtes littorales de la Mer du Nord au golf de Guinée.

Le régime alimentaire se compose essentiellement de néréides, de petits amphipodes et autres crustacés, de mollusques, d'insectes, de lombrics, de petits poissons, de têtards voire même de grenouilles.

Etat de conservation, facteurs de maintien et menaces

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur	Déclin	Rare		LR	LR	LN : D
Migrateur						
Hivernant		Rare		LR		R [PC]

L'espèce est peu présente sur la ZPS qui constitue un site de halte migratoire. Il semble difficile de préciser **son état de conservation (inconnu)**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Le chevalier gambette a subi un déclin en Europe en raison de l'assèchement des milieux humides, l'intensification de l'exploitation des prairies et leur mise en culture.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition des biotopes favorables à l'accueil des limicoles en particulier des prairies humides Dérangements des oiseaux en halte 	<ul style="list-style-type: none"> Création/Conservation de zones de prairies humides Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Maintien des mares en eau jusque fin juin Mise en place/Conservation de zones de vasières au moins jusqu'en juin Suivi interannuel des populations en halte migratoire

Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Ciconiiformes
Famille des Charadriidés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Bonn
Annexe II – Convention de Berne

Description

Avec son plumage "pie" typique et son bec long, fin et retroussé vers le haut, on ne peut la confondre avec aucune autre espèce du Paléarctique occidental. De la corpulence d'un pigeon, le corps de l'avocette est porté par de longues pattes bleuâtres. Les jeunes peuvent être différenciés des adultes par quelques détails du plumage comme la présence de plumes brunes (et non noires) liserées de pâle. En vol, les pattes dépassant amplement de la queue et le plumage bariolé permettent une identification aisée.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la répartition des effectifs (38 000-57 000 couples) est très irrégulière et est surtout concentrée sur le cordon littoral. Son statut de conservation est, à cette échelle, considéré comme favorable malgré les faibles effectifs recensés et leur répartition limitée. Elle a connue une forte augmentation dans les années 1970-1980.

En France, l'Avocette est présente toute l'année. Sa répartition géographique varie selon les saisons. On compte entre 2 400 et 3 500 couples nicheurs (2006) dont 250 en Manche orientale, 1 500 sur le littoral atlantique et 810 à 928 couples sur le littoral méditerranéen. Quelques individus se sont installés également à l'intérieur des terres, surtout dans le département du Nord.

En Normandie, elle niche en baie d'Orne et dans l'estuaire de Seine (en particulier sur les mares de chasse).

A l'échelle de la ZPS, toutes les observations sont relatives à des individus en halte migratoire (Boucles de Poses et des Andelys) sur la Boucle de Poses. Les effectifs sont très fluctuants (de 97 en 2004 à 4 en 2005).

Habitats

La plupart de ses proies étant de faibles dimensions, elle nécessite des zones de gagnage à forte productivité biologique. Ces dernières sont essentiellement situées dans les milieux saumâtres et salés pour lesquels elle est fortement dépendante. La majeure partie de l'année, elle côtoiera donc les vasières estuariennes, les baies maritimes, les lagunes, lacs salés ou marais salants dont elle apprécie la vue dégagée. En règle générale, elles ne demeurent que très peu de jours et en très petit nombre au bord des eaux douces. Les sites de nidification sont en revanche plus nombreux. En effet, lors de la période de nidification, l'avocette apprécie les zones à eaux peu profondes et boueuses, habitats que l'on peut rencontrer à forte distance du milieu marin aussi bien que sur le littoral.

Sur la ZPS, l'espèce fréquente les zones de vasières où elle s'alimente lors de ses haltes migratoires. Si les niveaux d'eau le permettaient (maintien de niveaux bas pour la création et le maintien d'îlot de nidification), l'avocette pourraient y être nicheuse. Les étangs et les îlots créés suite l'activité d'extraction de granulats lui sont donc favorables.

Ecologie

La taille des colonies est très variable. On peut la retrouver associée à d'autres espèces telles que les stemes. Les nids sont disposés sur une surface nue en général, mais une végétation rase ou clairsemée semble ne pas être un obstacle. La ponte de 4 œufs en moyenne se réalise surtout en mai et la couvaison, effectuée par les deux sexes, dure de 24 à 25 jours. 40 jours après leur naissance, les jeunes sont volants. Le régime alimentaire spécialisé de l'avocette est à l'origine des mouvements migratoires. Dès l'émancipation des jeunes, de grandes troupes se réunissent dans les vasières du littoral atlantique. Celles de la mer du Nord et du Waddensee sont colonisées par des individus provenant d'Europe du Nord-Ouest. La plupart des hivernants se répartissent depuis le sud de la Bretagne jusqu'au Sénégal et à la Gambie. Les retours sur les lieux de nidification s'opèrent majoritairement dès la fin mars-début avril.

L'alimentation est composée principalement d'invertébrés dont des petits crustacés, des larves de chironomes (ou d'autres diptères), de plécoptères ou de coléoptères ainsi que les adultes. Des vers polychètes sont également consommés.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur		Localisé	E	LO	LR	LR
Migrateur						AR
Hivernant		A surveiller				[PC]

La population européenne demeure de taille relativement faible, et surtout très localisée, en particulier en hiver quand la majorité de l'effectif est concentré dans une vingtaine de sites, ce qui la rend vulnérable.

Peu présente sur le territoire de la ZPS, il s'agit d'un site secondaire pour l'espèce, **son état de conservation ne peut être défini** de part la faible importance du site au regard des populations nationales.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Au niveau national, les principales menaces restent la pollution des estuaires (marées noires, PCB...), ainsi que les aménagements portuaires (diminuant la surface en vasières). Les dérangements sont également problématiques.

Sur la ZPS la conservation de vasières et d'îlots permettra son maintien voire son développement. Il est probable que l'espèce puisse un jour nicher sur le site.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Destruction des zones de vasières et des îlots Dérangements des oiseaux Evolution de la qualité de l'eau (Impact sur la ressource trophique) Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> Création/Conservation d'îlots présentant des surfaces de sol nu ou de végétation clairsemée et rase. Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Mise en place/Conservation de zones de vasières Conserver une profondeur d'eau basse et éviter toute montée des eaux lors des périodes de nidification Suivi interannuel des populations en halte migratoire et pourquoi pas nicheuse

Aigrette garzette (*Egretta garzetta*, Linnaeus 1766)

A026

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Ciconiiformes
Famille des Ardeidés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe A – Règlement communautaire CITES
Annexe II – Convention de Berne

Description

Sur ses longues pattes noires aux doigts jaunes, cet élégant héron porte un plumage blanc immaculé. Sa tête est caractérisée par un bec noir allongé mais aussi par deux longues plumes qui se projettent depuis la nuque vers le dos, en plumage nuptial. On retrouve également de tels ornements sur les épaules de l'oiseau et sur la poitrine. Son long cou est replié en vol. Les jeunes sont identifiables par le diagnostic des parties nues: le bec et les pattes sont verdâtres ou grisâtres et les doigts peuvent ne pas montrer la teinte jaune des adultes. Une forme sombre de l'Aigrette garzette est également signalée mais elle est extrêmement rare.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, les effectifs sont estimés à 68 000-94 000 couples. Son statut est, tout comme sur le territoire national, jugé en "Préoccupation mineure".

Originnaire des régions tropicales et méditerranéennes, elle n'a colonisé la France qu'au début du XX^{ème} siècle (1^{ère} nidification en Camargue en 1931)

En France, la Camargue a été pendant très longtemps le bastion de l'espèce. A partir des années 1980, les effectifs ont littéralement explosé et permis une colonisation et un renforcement des populations surtout sur la façade ouest de notre littoral où plus de 60% de l'effectif national (environ 13763 couples) est aujourd'hui concentré.

En Normandie, l'espèce ne nichait pas en 1985-1988. Les effectifs ont réellement explosé au début des années 1990. Ainsi la première nidification a eu lieu dans la Manche en 1993. La première nidification à l'intérieur des terres (et non sur le littoral) a eu lieu à Heurteville dans la vallée de Seine en 2006 (1 seul couple nidifiant à ce jour en Haute Normandie). En 2006, plus de 410 couples nicheurs étaient recensés et les effectifs sont en constante augmentation (Debout G in GONm 2009).

De même les premiers hivernages sont apparus lors de l'hiver 1990 - 1991 dans la Manche et l'Orne. Des décomptes datant de 1995 permettent d'estimer à un millier l'effectif hivernant de Normandie.

La ZPS est utilisée uniquement comme zone d'hivernage ou de halte pour l'espèce avec une moyenne de 15 individus observés par an. Les tendances démographiques sont à la hausse, reflet de la dynamique générale de l'espèce en hausse au niveau national.

A noter qu'une première nidification a eu lieu en 2011 à la Grande Noë.

Habitats

On la rencontre sur les lacs d'eaux douces et saumâtres, les cours d'eau, les marais, lagunes, côtes et estuaires, les marais salants mais également dans des milieux plus secs mais toujours à proximité de l'eau (maximum 15 cm de profondeur).

Sur la ZPS, on la rencontre ainsi sur les rives des lacs et des étangs, des mares mais également parfois dans les prairies humides et les pâtures

Ecologie

Elle niche en colonies mixtes avec d'autres espèces de hérons, dans des roselières, des zones broussailleuses ou des arbres à une hauteur maximale de 20 mètres. Les 3 à 5 œufs sont pondus dans une plateforme faite de brindilles et de roseaux et sont couvés pendant plus de 20 jours par les deux parents. Trois semaines après leur éclosion les jeunes sortent du nid mais restent dans les arbres à proximité. L'envol ne s'effectuera que deux semaines plus tard, avec les adultes.

L'alimentation est composée principalement de petits poissons, on trouve aussi des grenouilles, des mollusques, des crustacés, des vers, des lézards et une grande proportion d'insectes.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur		A surveiller			LO	
Migrateur						
Hivernant		Non évaluée				AR

La dynamique générale de l'espèce que ce soit au niveau national, régional ou sur le site justifie un **état de conservation favorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Le maintien de zones en eau de faible profondeur (inférieur à 15 cm) permettra le maintien voire le développement de l'espèce.

Le maintien des boisements humides pourraient être favorable à la nidification de l'espèce.

Le dérangement peut être une menace. D'où la nécessité de créer des zones de quiétudes.

Bécasseau variable (*Calidris alpina*, Linnaeus 1758)

A149

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Scolopacidae

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Bonn
Annexe II – Convention de Berne

Description

C'est un petit limicole que l'on rencontre fréquemment sur le littoral. Il porte un bec noir, court et arqué. Son plumage varie considérablement d'une saison à l'autre. En plumage nuptial, son ventre est orné d'une plaque noire dont l'étendue est variable d'un individu à l'autre et qui contraste fortement avec sa poitrine rayée et son manteau roux et noir. En hiver, le plumage est plus sobre : le dessus est gris brunâtre, le dessous blanc et la poitrine grise et indistinctement rayée. La mue entre ces deux états donne naissance à de multiples livrées de transition distinctes non seulement temporellement mais également individuellement. En vol, aucun critère d'identification discriminant ne se détache mise à part l'éventuelle présence du plastron noir.

Distribution et évolution des effectifs

Au niveau mondial, 10 sous-espèces sont reconnues, trois fréquentent les côtes françaises :

- la sous-espèce *alpina* nicheuse dans le nord de l'Europe et le nord-ouest de la Sibérie, hivernant sur les bords de la Méditerranée, en Afrique et dans le sud-ouest de l'Asie jusqu'en Inde ;
- la sous-espèce *shinzii* nicheuse au sud est du Groenland, d'Islande et des îles britanniques au sud de la Scandinavie et à la Baltique, hivernante dans le sud-ouest de l'Europe et dans le nord-ouest de l'Afrique ;
- la sous-espèce *artica* nicheuse au nord est du Groenland et hivernant dans le nord-ouest de l'Afrique.

Alpina constitue la majorité des effectifs, migre et hiverne sur le littoral Manche atlantique et secondairement dans le midi de la France. *Shinzii* migre par nos côtes et hiverne en nombre restreint au sud de la Loire. *Artica* n'utilise le littoral français qu'en migration.

En Europe, son statut est considéré comme défavorable. La sous-espèce *shinzii*, la plus méridionale, a pratiquement déserté les sites intérieurs qu'elle avait colonisés. Cette diminution drastique est particulièrement évidente dans le sud de son aire de répartition. L'effectif européen est estimé entre 300 000 et 570 000 couples nicheurs et plus de 1 300 000 d'individus hivernants.

En France, une nidification a été documentée en 1976 en Bretagne. Plusieurs populations hivernent sur nos côtes. La population hivernante est estimée à 300 000 individus.

Sur le site de la ZPS, les résultats des comptages des individus de passage sont très variables et ne permettent pas de tirer une tendance sur l'évolution démographique. Une moyenne de 20 individus est observée chaque année lors des haltes migratoires.

Habitats

On le rencontre le plus souvent sur les estrans au niveau des vasières découvertes par les marais. Mais on peut également l'observer dans les laisses de mer, les rochers, les digues, les labours, les prairies inondées et les pâtures des polders, pourvue que la vue lui soit dégagée. Les lagunes, les étangs et les lacs, les zones d'épandages ou de décantation sont également des sites de halte potentiels. En reproduction, les milieux sont caractérisés par de vastes étendues de végétation rase entrecoupée de petits massifs herbeux plus développés. La présence de points d'eau leur est également indispensable.

Sur la ZPS, le Bécasseau variable est observé le plus souvent sur les vasières et gravières de l'étang Hérouard (comme beaucoup de limicoles). Il fréquente également les zones de labours et de cultures inondées lors de ces haltes migratoires

Ecologie

Ce limicole est particulièrement fidèle à son site de nidification et à son partenaire. Le retour sur les zones de reproduction s'échelonne dès la fin-mars. Le nid, soigné, est camouflé par le nicheur qui place les herbes voisines par-dessus. Il y accueillera, début mai, les 4 œufs qui seront incubés une vingtaine de jours par les deux partenaires. Dans un même laps de temps, les jeunes sont capables de voler. Après l'émancipation de leur progéniture, les adultes se regroupent dans les vasières avoisinantes avant de commencer les étapes migratoires qui les mèneront sur les sites d'hivernage principaux s'étendant depuis la mer du Nord jusqu'au littoral sénégalais (voire légèrement au-delà). Les autres zones où les oiseaux passeront la mauvaise saison sont situées essentiellement du sud de la Caspienne jusqu'au-delà de la mer Rouge.

Pendant les haltes et l'hivernage, l'alimentation est assurée par les vasières maritimes qui hébergent ses proies de prédilection: vers polychètes dont les néréides, petits mollusques, gammars, talitres et même de jeunes crabes. A l'intérieur des terres, là où la marée est inexistante, il se nourrit avant tout d'insectes et de leurs larves (surtout les chironomes). C'est également le régime alimentaire adopté lors de la saison de nidification.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur	Vulnérable					
Migrateur						AR
Hivernant		Déclin		LO		[PC]

L'espèce est plutôt littorale, elle n'est pas particulièrement menacée sur la ZPS si les zones de vasières sont présentes lors des haltes migratoires.

L'espèce n'est pas caractéristique du site.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Sur le site, l'espèce pourra maintenir ces haltes migratoires sur la conservation de zones de vasières est effective.

De même que pour toutes les autres espèces d'oiseaux, les dérangements lui sont défavorables.

Grande Aigrette (*Ardea alba*, Linnaeus 1758)

Code Natura 2000:

A027

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Ciconiiformes
Famille des Ardeidés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe A – Règlement communautaire CITES
Annexe II – Convention de Berne

Description

De la taille du Héron cendré, elle se caractérise par son plumage blanc immaculé qui rend toute confusion impossible, mise à part avec l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) qui, elle, est bien plus petite. Elle en diffère également par les pattes et les tarses noirs et le long bec jaune (ce dernier étant noir grisâtre à base jaune en dehors de la période de nidification). Le cou est nettement anguleux. Les jeunes oiseaux sont identifiés par la couleur du bec plus grisâtre. En vol, les battements sont plus lents que chez les autres aigrettes, l'avant du cou plus saillant et les pattes dépassent bien la queue.

Distribution et évolution des effectifs

La population européenne est estimée à 11 000-24 000 couples. Elle a bénéficié d'une augmentation démographique significative et d'une importante expansion géographique depuis le début des années 1990. Son statut de conservation est considéré comme favorable.

En France, 150-180 couples nicheurs composent l'effectif national. Le premier cas de nidification a été noté en 1994 en Loire atlantique. C'est en hivernage que l'espèce est plus fréquente avec plus de 3000 individus recensés en 2006.

En Normandie, elle n'a jamais été notée nicheuse (Chartier A et Purenne R in GONm 2009). Elle a été vue pour la première fois en 1983

Sur la ZPS, on note un hivernage régulier de l'espèce avec 1 à 4 observations par an sur les boucles de Poses et des Andelys. Elle n'est pas nicheuse sur le site.

Habitats

Cet échassier fréquente tout type de zone humide aussi bien à l'intérieur des terres que sur la côte, bien qu'en hiver, il semble préférer les habitats littoraux. Rivages des rivières et des lacs, marais, plaines inondables, prairies humides, mares piscicoles, fossés de drainage, marais salins, lagunes, plages sont autant de milieux dans lesquels on peut l'observer.

Sur la ZPS, les lacs et les étangs de carrières lui sont particulièrement favorables ainsi que les quelques secteurs de prairies humides. La présence d'une héronnière dans la boucle de Poses pourrait à terme permettre sa nidification.

Ecologie

Nichant isolément ou en colonie avec d'autres hérons, la Grande Aigrette construit son nid à une hauteur minimale de 6 mètres dans les arbres, ou dans les roselières. La femelle pond 4 à 5 œufs qui seront couvés par les deux adultes pendant près de 24 jours. Nourris par les deux parents, les jeunes s'envoleront à l'âge de 35-40 jours.

L'alimentation, proche de celle des autres hérons, est constituée de petits poissons, batraciens, reptiles, crustacés et petits rongeurs.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te- Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs		Vulnérable		LR		
Migrateurs						
Hivernants		Vulnérable		LR		R

L'espèce est encore très peu observée sur la ZPS, il n'est donc pas possible d'indiquer un état de conservation (inconnu).

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

L'espèce est menacée par la disparition des zones humides.

Sur la ZPS, la création/maintien de prairie humide pourrait lui être bénéfique. De même la présence de colonie nicheuse de hérons cendré pourrait favoriser sa nidification.

Tournepieuvre à collier (*Arenaria interpres*, Linnaeus 1758)

A169

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Scolopacidae

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce limicole comparable à un gros bécasseau sombre est facilement identifiable avec ses courtes pattes orangées et son petit bec pointu, moins long que sa tête. Sa taille est légèrement supérieure à celle du Bécasseau variable, aux formes moins lourdes. En plumage nuptial, il se reconnaît au roux de son manteau et à son plumage bigarré noir et blanc qui orne sa tête, son cou et sa poitrine. En automne et en hiver, son manteau est presque noir et finement écaillé de liserés pâles. La gorge et le ventre restent blancs, la tête et le cou et la poitrine sont d'un brun terne. En vol, les marques blanches de son plumage se démarquent fortement. Le croissant noir sur le croupion, séparant le dos des retrices est souligné par une barre qui les traverse.

Distribution et évolution des effectifs

La sous-espèce européenne, (*interpres*), se reproduit d'Ellesmere, des îles voisines et du Groenland, en passant par le Nord de l'Europe et la Sibérie jusqu'à l'Ouest de l'Alaska. L'espèce niche également à l'ouest du Spitzberg, en Norvège jusqu'au fjord d'Oslo, au Danemark (environ 30 couples), autour de la Baltique jusqu'à Öland et en Estonie du Sud, puis sur les côtes de l'Océan Glacial. Elle a disparu du nord de l'Allemagne au début du 20^{ème} siècle mais ses effectifs ont augmenté fortement en Suède (environ 5000 couples), et en Finlande (environ 3000 couples). Les effectifs nicheurs sont estimés à 34000 à 81000 couples dont la moitié en Groenland et 5000 à 15000 couples en Norvège. Sur ces sites les effectifs restent stables. Les côtes de l'Europe occidentale (surtout la France et la Grande Bretagne) sont fréquentées en période de migration par les tournepieuvres canadiens et groenlandais hivernant en Afrique et par les nicheurs d'Europe du Nord dont un grand nombre d'oiseaux séjourne également sur les côtes africaines : du Maroc à l'Afrique du sud.

En France, le Tournepieuvre passe et hiverne régulièrement en nombre le long de l'Atlantique, il est moins fréquent ou assez rare sur les côtes méditerranéennes. L'effectif annuel comptabilisé en janvier est de 4000 à 9200 individus en moyenne à la fin des années 1990 et de 9900 à 22300 de 2000 à 2006.

En Normandie, elle ne fréquente que très peu les baies en hiver. Elle est surtout présente sur la côte ouest de la Manche, en particulier à Chausey (Debout in GOMn, 2009).

Sur la ZPS, cette espèce plutôt littorale est peu présente. Les très faibles effectifs (de 1 à 5 individus) sont relativement stables d'une année sur l'autre. A ce jour, elle n'a été notée que sur la boucle de Poses.

Habitats

Le Tournepieuvre à collier fréquente les rivages maritimes de préférence avec une prédilection marquée pour les rochers et les autres substrats durs. On l'observe ainsi sur les blocs d'enrochements, les brise-lames, les môles, les récifs, les éboulis et les escarpements battus par les vagues. On le retrouve également sur les vasières fermes, les plages et les bancs de coquillages exondés. A marée haute, il côtoie les lagunes, les champs, les pâtures. Les sites intérieurs sont des berges de lacs parfois les gravières. Les nicheurs se cantonnent dans les îlots rocheux bas, où il apprécie les mosaïques de blocs, galets et sables, de gazon ras et de touffes herbeuses.

Sur la ZPS, l'espèce utilise surtout les zones de vasières et de gravières du bord des lacs et des étangs issus du réaménagement des carrières (notamment sur l'Étang Hérouard).

Ecologie

L'espèce est monogame et très territoriale. La ponte commence dans les 10 jours après l'arrivée des couples sur les sites de reproduction c'est-à-dire entre le 10 juin et le 20 juin sur l'île d'Ellesmere et dès le 20 mai plus au Sud. Une moyenne de 4 œufs est pondue et couvée par les deux sexes (la femelle le jour, le mâle la nuit), pendant une vingtaine de jour. La capacité de vol est acquise au bout de 20-26 jours. Dès juillet, les adultes abandonnent les sites de nidification et commencent leur migration postnuptiale les menant sur les sites d'hivernage. La plupart des natifs du nord de l'Europe vont se répartir depuis les rivages de la Mer du Nord jusqu'au Sud de l'Afrique. Ceux de Groenland rejoignent l'Islande et la Norvège ou les îles britanniques jusqu'en Mauritanie.

L'espèce est très éclectique quant à ses choix d'alimentation. Sur le territoire de nidification, il se nourrit d'insectes et de leurs larves (moustiques, tipules, chironomides et autres diptères, chenilles de papillons, fourmis), d'araignées, des crustacés des mollusques et des vers, des baies de camarine, des graines, des mousses et des algues. En hivernage, une orientation vers les organismes marins s'accroît.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Haute-Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs						
Migrateurs						
Hivernants	favorable	Favorable				

La ZPS est un site peu attrayant pour cette espèce plutôt littoral. **L'espèce n'est pas caractéristique du site.**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Actuellement, au niveau national, les principales menaces qui pèsent sur cette espèce sont essentiellement liées aux dérangements.

Grand Gravelot (*Charadrius hiaticula*, Linnaeus 1758)

A137

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Charadriidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce limicole ressemble à s'y méprendre à son cousin, le Petit Gravelot. Les cris et les barres alaires très visibles en vol sont des critères discriminatoires entre les deux espèces. Au printemps, la base du bec et les pattes orangées sont frappantes, l'anneau orbital jaune est peu marqué, une tâche blanche apparaît à l'arrière de l'œil, au-dessus du bandeau noir et le collier de la poitrine est large. En automne, ce plumage devient moins marqué ainsi que la couleur du bec et des pattes donnant à l'oiseau un aspect beaucoup plus terne, semblable à celui des jeunes oiseaux.

Distribution et évolution des effectifs

Son statut **en Europe** est jugé favorable avec une population comprise entre 84 000 et 116 000 couples. Il niche au Groenland, en Islande, au Spitzberg, aux Féroé, en Grande-Bretagne et en Irlande. Son aire de nidification continentale se localise entre la Bretagne jusqu'aux pays baltes avec une entrée dans les terres polonaises (le long des grands fleuves) et jusqu'à la Scandinavie.

En France, la première reproduction fut prouvée en 1940 sur l'Ile de Molène dans le Finistère. De nos jours, il niche uniquement sur le littoral nord-ouest de notre pays (de la Belgique au Morbihan). Les effectifs reproducteurs sont assez faibles, de l'ordre de 120 à 180 couples (60% en Bretagne). Ces derniers étaient jusqu'à présent en augmentation mais très récemment fut constatée une diminution démographique sur les sites du Finistère et du Morbihan alors qu'ils restèrent stables sur les sites des départements plus nordiques.

En Normandie, la première nidification a été notée en 1979. Il est surtout présent sur les côtes de la Manche (Debout in GONm, 2009). En 1999, 1500 individus ont été dénombrés en janvier environ essentiellement sur les côtes basses (Lang B, in GONm 2005)..

Sur la ZPS, le Grand Gravelot, de part ses fluctuations d'effectifs, ne montre pas de tendance particulière. Il n'est pas nicheur sur le site et ne le fréquente que durant ses haltes migratoires, avec un effectif annuel d'environ 40 oiseaux essentiellement concentrés sur la Boucle de Poses (Etang Hérouard).

Habitats

Le Grand Gravelot occupe des habitats assez semblables à ceux côtoyés par le Petit Gravelot, avec toutefois une spécialité pour les littoraux. On le retrouve régulièrement sur les plages graveleuses ou sablonneuses, près des laisses de mer. Il inspecte également les vasières exondées et l'estran. Au passage migratoire, on peut le rencontrer dans les labours inondés. En nidification, il opte aussi pour les milieux côtiers même s'il n'est pas rare de l'observer sur les rives des lacs et des rivières, dans les secteurs sablonneux de la toundra, dans les gravières, les cultures de céréales ou de pommes de terre.

Sur la ZPS le Grand Gravelot utilise les zones de gravières et des vasières présentes au niveau des lacs et grands étangs issus de l'activité de carrières. On le retrouve notamment lors de ces haltes au niveau de l'Etang Hérouard (près du Lac des deux amants), comme c'est le cas pour l'essentiel

des limicoles côtoyant le site pendant leurs haltes migratoires. Les zones de labours inondées sont également propices à son accueil sur le site.

Ecologie

Le nid est préférentiellement installé dans le sable à proximité de coquillages, de galets ou de cailloux pour dissimuler au mieux les œufs. Ces derniers, au nombre de 4, sont pondus dès la mi-avril et incubés par les deux sexes pendant environ 24 jours. Une seconde nichée peut être entreprise juste avant l'envol des jeunes issus de la première, ce dernier s'effectuant 21-23 jours après l'éclosion. Dès la mi-juillet les adultes entament les mouvements migratoires alors que les jeunes se réunissent avant le grand départ. La côte atlantique semble être l'axe principal où convergent les populations du Groenland, d'Islande, de Scandinavie et des côtes plus méridionales. L'aire d'hivernage s'étend depuis les îles britanniques jusqu'en Afrique du Sud.

En terme d'alimentation, le régime est quasi-identique à celui du Petit Gravelot, à savoir: coléoptères et autres insectes, vers et mollusques marins, myriapodes et araignées et parfois quelques éléments végétaux. Ce panel de proies varie en fonction des saisons et des sites, le Grand Gravelot s'orientant, en nidification et sur les sites continentaux, pour les invertébrés terrestres et, en migration et en hivernage, pour les invertébrés marins.

Etat de conservation,

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheurs		Vulnérable	E	LR	LO	LR	R
Migrateurs							R [PC]
Hivernants		A surveiller					

L'espèce est plutôt littorale **et non caractéristique du site.**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Au niveau national, la principale menace est constituée par les dérangements de toute nature qui interfèrent sur les plages.

Sur le site le maintien des vasières et zones découvertes en bord de berges permettront les haltes migratoires de cette espèce.

Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*, Linnaeus 1758)

A141

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Charadriidés

Statuts de protection

Autorisée à la chasse / Classée catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce proche cousin du Pluvier doré est un peu plus grand que ce dernier et possède un bec plus épais. Son plumage est toutefois très ressemblant. Il s'en distingue en vol par un caractère distinctif net : la tache noire visible sur le dessous de l'aile au niveau de l'aisselle formant un triangle contrasté chez tous les individus de cette espèce. Le croupion et la queue montre une grande proportion de blanc. Une bande blanche traverse également l'aile et un sourcil blanchâtre surplombe l'œil. En automne le plumage des jeunes oiseaux peut prêter à confusion surtout s'il montre des teintes jaunâtres, un aspect pointillé dessus et des rayures sombres à la poitrine et aux flancs. Dans ce cas, le cri typique et la vue des axillaires permettent l'identification. Les adultes en cette saison sont beaucoup moins tachetés, d'un aspect gris pâle assez uni. Le plumage nuptial est argenté dessus et montre une ponctuation blanche. Le mâle nuptial possède un masque noir et un tablier noir encadré par un cordon blanc s'arrêtant au niveau du poignet.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, l'espèce niche dans les toundras à l'Est de la mer Blanche (Kanin), en Sibérie. En Europe, on compte une population hivernante d'environ 120 000 individus avec près de la moitié au Royaume-Uni, 19 000 aux Pays-Bas, et de 2 500 à 30 000 selon les années en Allemagne.

En France, c'est un migrateur et un hivernant commun sur le littoral avec un effectif moyen en janvier (entre 1997 et 2006) de 27 700 individus (le quart des effectifs européens) répartis sur les côtes de l'Atlantique, notamment en réserve de Moëze-Oléron (Charente-Maritime) et en baie du Mont-Saint-Michel. Quelques centaines d'individus hivernent en Camargue. Plusieurs centaines d'immatrices côtoient le delta du Rhône et le littoral occidental lors de leur estivage. Lors des migrations, il est régulièrement observé à l'intérieur du pays.

En Normandie, le Pluvier argenté est quasi exclusif des milieux côtiers, hivernant sur tout le littoral du Calvados et de la Manche et l'estuaire de Seine. En janvier 2001, 3200 pluviers ont été dénombrés en Normandie (Lang B in GONm 2005)

Sur la ZPS, seules des données très lacunaires concernant des individus en halte ou en hivernage ont été collectées (de 0 individus à 23). Ces dernières ne permettent pas de statuer sur une tendance démographique des effectifs en halte ou en hivernage.

Habitats

A *contrario* du Pluvier doré, ce limicole est essentiellement un oiseau de rivage et surtout du littoral maritime pendant les migrations et l'hivernage. Il fréquente préférentiellement les vasières et les plages nues ou colonisées par une végétation très basse. A l'intérieur des terres, on le retrouve sur les bancs de sables ou les vases du bord des lacs, moins souvent sur les grèves caillouteuses. Il stationne également sur les pâtures et les prairies inondées. En nidification, il fréquente la toundra non boisée.

Sur la ZPS, l'espèce utilise surtout les zones de vasières et de gravières du bord des étangs issus du réaménagement des carrières (notamment sur l'Étang Hérouard)

Ecologie

La saison de reproduction commence début mai dans les régions nordiques de l'Europe. La ponte des 4 œufs en moyenne a lieu dès la mi-mai jusqu'au début de juillet dans un nid construit à découvert et gami de feuilles et de brins de lichens. L'incubation des œufs dure 27 jours et est assurée par les deux sexes. La fin de la saison de nidification marque le début des mouvements migratoires. Après un séjour de 2 à 3 mois sur les sites de reproduction, ce migrateur au long cours rejoint les sites atlantiques entre la mer du Nord et le Sud de l'Afrique.

Au bord de la mer, l'espèce capture surtout des vers polychètes, des mollusques ou de petits crustacés. Au bord des eaux douces, il se nourrit de lombrics, de minuscules escargots, des insectes et leurs larves, et même des graines. Sur les sites de nidification, les ressources alimentaires principales sont surtout des chenilles, des diptères, des trichoptères, des coléoptères et des amphipodes.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs				:	:	:
Migrateurs				:	:	:
Hivernants	favorable	A surveiller		:	:	:

L'espèce, littorale, est encore très peu observée sur la ZPS, **elle n'est pas caractéristique du site.**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Le maintien des zones humides en particulier des vasières assurera à la ZPS d'être un site pour les haltes migratoires de l'espèce.

Cette espèce est, comme la grande majorité des oiseaux, sensible à tout dérangement tant lors de l'alimentation qu'au repos.

Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Scolopacédés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Au sein du genre, c'est l'espèce la plus sombre. Les parties supérieures sont caractérisées par une teinte brun-olive ponctuée de fines tâches blanches. Le contraste du plumage est marquant: sur la partie inférieure, le ventre blanc s'intercale entre le dessous des ailes noirâtre et sur la face dorsale, le croupion et la queue en grande partie immaculée tranchent avec le restant du plumage beaucoup plus sombre. Les pattes gris verdâtre apparaissent beaucoup plus foncée qu'elles ne le sont à distance. Le sourcil blanc est net quoique moins souligné que chez le Chevalier sylvain auquel il ressemble à s'y méprendre. Outre l'aspect du sourcil, il en diffère notamment par un bec plus long et mince, par la couleur des pattes, par des ponctuations du manteau moins marquées et également par une plus forte corpulence.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population nicheuse se situe entre 300 000 et 800 000 couples dont 75% se localisent en Russie et de 70 000 à 100 000 couples en Finlande où l'espèce progresse vers le Nord. En Ecosse, quelques couples ont été notés en période de nidification mais une seule reproduction a été prouvée (en 1959). On la retrouve nicheuse également au Danemark, dans le nord de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Ukraine et de la Roumanie, en Autriche, République tchèque et en Yougoslavie. Les quartiers d'hiver des populations occidentales s'étendent de l'Europe du sud-ouest à l'Afrique tropicale.

En France, l'espèce est régulière au passage et hiverne sur des sites favorables sur les deux-tiers nord du pays en dehors de périodes de gel (effectif hivernant de 200 à 300 individus). Toutefois, l'hivernage reste faible. Quelques reproductions ont été signalées en Brière (1992) et dans la Meuse (1995), mais la documentation les concernant n'est pas assez étoffée.

En Normandie, le statut d'hivernant régulier est confirmé avec un effectif dépassant une centaine d'oiseaux (Hamel in GONm 2005).

A l'échelle de la ZPS, la tendance présumée des effectifs est à la stabilité. L'espèce observée que pendant ses haltes migratoires (moyenne de 10 individus par an répartis essentiellement sur la boucle de Poses mais également sur la boucle des Andelys et la boucle de Gaillon ainsi qu'à Notre-Dame-de-L'Isle).

Habitats

Il est assez ubiquiste quant à ses habitats en période internuptiale, mais il évite cependant les vasières découvertes, les bancs de sables étendus ou les plages. Sa préférence va vers les petits milieux humides présentant une pièce d'eau de taille modeste bordée de berges assez élevées ou d'une strate herbacée ou arborescente développée. En période de reproduction, il devient plus forestier.

L'espèce ne fréquente le site de la ZPS que durant ses haltes migratoires ou son hivernage. Elle profite alors des zones de vasières présentes au niveau des étangs issus de l'extraction de granulats pour s'alimenter

Ecologie

Les nicheurs, dans le nord de l'Europe, occupent le site de nidification dès la fin avril. Le nid est généralement emprunté à celui d'un turdidé. Les 4 œufs en moyenne sont y sont déposés usuellement en mai et sont couvés pendant une vingtaine de jours par les deux parents. Les jeunes font leurs premiers essais de vol à l'âge de 19 jours avant de désertier les lieux avec leurs parents à l'âge de 4 à 5 semaines. Dès le mois de juin, les premiers départs s'effectuent. Le front de migration est extrêmement large et amène les oiseaux à se poser dans une infinité de petites zones humides où ils subiront, pour beaucoup, une période de mue. La distribution hivernale est très fortement étendue depuis le continent eurasiatique jusqu'en Afrique.

Insectes, larves, petits crustacés, mollusques, vers, et petits poissons composent la partie animale de son régime alimentaire. Des fragments végétaux le complète et semblent jouer un rôle important localement.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur				NE		
Migrateur						
Hivernant		Non évalué				R [AR]

La ZPS est un site secondaire d'étape migratoire. Son **état de conservation est inconnu** du fait de sa présence uniquement lors d'halte migratoire.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Le maintien des zones humides en particulier des vasières assurera à la ZPS d'être un site pour les haltes migratoires de l'espèce.

Cette espèce est, comme la grande majorité des oiseaux, sensible à tout dérangement.

Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*, Gunnerus 1767)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Scolopacidae

Statuts de protection

Autorisé à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce grand chevalier perché sur des longues pattes verdâtres présente des parties supérieures composées de plumes à pattern très variable: certaines sont noires, dentelées et bordées de blanc, d'autres sont grises et traversées et échancrées de noir. Les parties inférieures sont blanches, fortement striées de brun-noirâtre sur le long cou et la poitrine et présentent des chevrons sur les flancs. Ses stries s'estompent en période internuptiale. Le bec est caractéristique: il est long, épais à la base et à un profil légèrement incurvé vers le haut. En vol, les ailes sombres contrastent fortement avec le grand triangle blanc qui remonte depuis l'extrémité de la queue jusqu'au manteau.

Distribution et évolution des effectifs

Les effectifs nicheurs en Europe se situent entre 75 000 et 160 000 couples répartis en 4 noyaux de populations principaux: la Russie (14000-65000), la Finlande (15000-40000), la Norvège (15000-30000) et la Suède (15000-25000). On compte entre 720 et 1 500 couples au Royaume-Uni. Les oiseaux de l'ouest de l'Europe hivernent principalement sur l'ensemble du continent africain.

La France constitue une étape migratoire pour cette espèce. Il peut être rencontré dans la plupart des zones humides, avec cependant une prédilection pour celles littoral. De rares hivernants sont notés régulièrement (quelques dizaines) sur le littoral atlantique et méditerranéen.

En Normandie, le passage pré-nuptial est concentré à 80% entre le 20 avril et le 20 mai. En hivernage, il reste une rareté (quelques individus sur les côtes de la Manche). (Chabot in GONm 2005)

Sur la ZPS, la tendance des effectifs en halte migratoire est présumée comme étant stable avec une moyenne de 15 oiseaux observés chaque année sur les Boucles de Poses (principalement) et des Andelys, ainsi qu'à Notre-Dame de l'Isle

Habitats

Chez ce chevalier, l'éclectisme est de rigueur quant à l'habitat fréquenté pourvu que la lame d'eau soit de faible profondeur. Plages de limons et/ou de sables hébergeant quelques petites flaques (bordées si possible de végétation), vasières maritimes, lagunes, étangs, champs et prés inondés sont ses préférences bien que l'on puisse le rencontrer également sur des rives caillouteuses voire sur des enrochements. En nidification, ils se cantonnent sur des sites à végétation basse mais où sont présents régulièrement quelques promontoires (arbres morts, souches, rochers...).

Ecologie

Le nid est construit généralement sur un sol sec, rarement à proximité de l'eau mais toujours proche d'un repère visuel (souche, grosse pierre, branche morte...). La ponte des quatre œufs en moyenne a lieu dès la première décennie d'avril et l'incubation dure entre 25 et 31 jours à partir du dernier œuf pondu. Les poussins sont volants dès le 25^{ème} jour environ. Dès fin juin, les femelles quittent le site de reproduction vers le sud et le sud-ouest. Les oiseaux se dirigent vers les côtes de l'atlantique, les estuaires de la Grande-Bretagne ou les vasières de la Waddensee. La plupart des hivernants se disséminent en Afrique entre le sud du Sahara, le Cap et Madagascar et en Asie de la Caspienne méridionale, du Nord de l'Inde et du sud-Est de la Chine jusqu'au Sri Lanka et en Tasmanie. Le retour des hivernants se réalise dès la mi-mars en Europe.

Du point de vue alimentaire, le Chevalier aboyeur se nourrit d'un panel assez large de proies animales aquatiques, en majorités des invertébrés. On y trouve des insectes (coléoptères, diptères, hémiptères, trichoptères, papillons, libellules..), des crustacés, des vers, des mollusques et même des tritons, des grenouilles, des têtards et des poissons.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur				NE		
Migrateur						
Hivernant		Non évalué				AR

La ZPS semble être un site d'halte migratoire secondaire.

L'espèce n'est pas caractéristique du site.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Le maintien des zones humides en particulier des vasières / hauts fonds assurera à la ZPS d'être un site pour les haltes migratoires de l'espèce.

Cette espèce est, comme la grande majorité des oiseaux, sensible à tout dérangement tant lors de l'alimentation qu'au repos.

Bécasseau minute (*Calidris minuta*, Leisler 1812)

A145

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Scolopacédés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce petit limicole, de la taille d'un gros moineau, est courant en Europe. Il se distingue du Bécasseau variable par sa taille plus faible, son bec droit et court, son dessous blanc sans raies nettes. L'aspect du manteau prête à confusion en hiver, il est alors gris pâle uniforme sauf quelques fines stries sombres. Il est plus bariolé dans les autres saisons, surtout en plumage nuptial richement marqué de noir, de roux vif et de blanc. Les jeunes, qui sont les plus fréquents lors des passages postnuptiaux, sont un peu plus sombres dessus, plutôt bruns, avec des bretelles dorsales dessinant un V blanc, plus marqué que chez les adultes.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, l'espèce est confinée en tant que nicheur dans l'extrême nord de la Norvège (2 cas aussi connus en Suède), et le nord-est de la Russie. Sa population mondiale est estimée à environ 1 500 000 individus. En hiver, en Europe, plus de 10 000 bécasseaux minutes sont recensés chaque année, surtout en Espagne, Grèce, Turquie et France.

En France, le Bécasseau minute est de passage régulier mais est moins fréquent au printemps qu'en automne. L'hivernage est observé chaque année en Camargue. Ainsi, sur l'intégralité du territoire métropolitain, l'hivernage concerne en moyenne 1 520 oiseaux (annuellement entre 1998 et 2006).

En Normandie, il est noté en hivernage uniquement pour quelques individus dans la Manche (Lang in GONm, 2005).

Sur la ZPS, les très faibles effectifs de cette espèce lors de haltes migratoires (de 0 à 5 individus) sont relativement stables d'une année sur l'autre. A ce jour, elle n'a été notée que sur la boucle de Poses.

Habitats

Pendant une grande partie de l'année, le Bécasseau minute s'observe sur des surfaces nues et très dégagées riveraines des eaux douces ou salées. Il fréquente préférentiellement les vasières humides ou en assèchement plutôt que les plages de sable. Il côtoie également les rivages plats des lagunes, des étangs et des lacs. Il stationne également dans les cultures inondées voire sur les enrochements. Sur les territoires de nidification, il s'installe surtout sur les toundras tourbeuses ou dans les marais à laïches ou à mousses, près de zones de vasières et de prés salés littoraux.

Sur la ZPS, l'espèce utilise surtout les zones de vasières et de gravières du bord des lacs et des étangs issus du réaménagement des carrières (notamment sur l'Etang Hérouard).

Ecologie

Chez le Bécasseau minute, l'union est particulièrement brève. Les nids sont construits sur un sol sec parmi les saules nains, et hébergent 4 œufs en moyenne pondus de la mi-juin jusqu'au début juillet. L'incubation, assurée par les deux sexes, dure environ trois semaines et donne naissance à des poussins capables de voler dès 15 jours. Une fois la saison de reproduction achevée, les adultes débutent leur migration postnuptiale dès la mi-juillet et traversent l'Europe de manière assez discrète. Le passage ne prend de l'ampleur qu'à mi-août, quand les jeunes apparaissent et sont plus enclins à stationner sur les lieux favorables. L'intensité du passage est maximale en mi-septembre puis baisse fortement jusqu'à la mi-octobre. En hiver, l'espèce est régulière dans le bassin méditerranéen, puis dans le sud du Maroc atlantique. Ses quartiers d'hivernage principaux s'étendent au sud du Sahara et à partir du Soudan sur toute l'Afrique et plus à l'Est autour de l'Océan indien Jusqu'au Sri Lanka et en Birmanie. La migration de retour débute dès avril et culmine en mi-mai et mi-juin.

En toute saisons, sa nourriture est assurée par les petits diptères et leurs larves (tipules, chironomes, simulies, petits moucheron) ainsi que les petits coléoptères. De manière moins importante, d'autres invertébrés sont également consommés : crustacés, mollusques, vers. Des graines et des fragments végétaux peuvent être occasionnellement une part du régime alimentaire

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs				:	:	:
Migrateurs				:	:	:
Hivernants	favorable	Rare		LR	:	:

L'espèce n'est pas caractéristique du site.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

De même que pour toutes les espèces à affinité littoral et uniquement présente en halte migratoire, le maintien des zones humides en particulier des vasières / hauts fonds assurera à la ZPS d'être un site pour les haltes migratoires de l'espèce.

Cette espèce est, comme la grande majorité des oiseaux, sensible à tout dérangement tant lors de l'alimentation qu'au repos.

Les niveaux d'eau (bas) sont également importants pour ces espèces.

Chevalier arlequin (*Tringa erythropus*, Pallas 1764)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Scolopacédés

Statuts de protection

Autorisée à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce chevalier à pattes rouges se distingue du Chevalier gambette par ses cris et l'absence de miroir blanc sur l'aile d'un brun gris quasi-uniforme. Au vol, il se reconnaît par son triangle blanc qui s'étend depuis le croupion jusqu'entre les ailes. La silhouette est élancée, avec un long bec mince et droit paraissant noir de loin. En vol, les longues pattes dépassent la queue. Sa taille est comparable à celle du Chevalier aboyeur. C'est le seul chevalier qui possède deux plumages bien distincts en fonction des saisons. Gris pâle et uniforme de loin en automne et en hiver, il montre également de plus près un sourcil souligné d'une ligne sombre, une gorge blanche, un dessous gris blanchâtre finement chamarré et de petites taches blanches parsèment le manteau. La livrée nuptiale, quant à elle, est noire avec une tache blanche dorsale contrastant fortement en vol. Cependant, au printemps les oiseaux montrent une très grande variété de plumages due à l'avancée irrégulière de la mue pour chaque individu.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population nicheuse était estimée en 2004 (par Birdlife international) à 19 000-42 000 couples (Russie comprise) dont 10 000 à 15 000 en Finlande (où les effectifs sont en baisse depuis 1990), et 5 000 à 11 000 en Suède. En 2006, la population européenne était comprise entre 60 000 et 120 000 individus à l'automne (comptage wetland international).

En migration cette espèce passe sur un large front avec de forts mouvements sur la côte ouest de l'Europe. Les principaux quartiers d'hivernage se situent en Afrique tropicale.

En France, l'hivernage ne concerne que quelques dizaines d'individus (moyenne mi-janvier de 250 entre 1997 et 2006), sur la côte atlantique et en Camargue. L'espèce est courante en migration.

En Normandie, l'espèce a été notée en hivernage en baie des Veys (Manche) – (Lang in GONm 2005)

Sur la ZPS, l'espèce n'est observée que durant ses haltes migratoires en de très faibles effectifs (effectifs annuel maximal de 4 en 2007) sur la boucle de Poses. La faiblesse de ces effectifs ne permet pas de conclure à une quelconque tendance démographique.

Habitats

Au passage ou en hivernage, les arlequins fréquentent indifféremment les eaux douces ou salées (bien que ces dernières semblent davantage attirer l'espèce). A l'intérieur des terres, ils séjournent de préférence sur les plages vaseuses des étangs et des lacs ou dans les champs et les marais inondés pour autant que la végétation soit rase et l'eau peu profonde. Les enrochements et les grèves caillouteuses sont pour eux, des lieux de repos temporaires. En période de nidification, il côtoie les milieux secs et boisés, aux limites de la taïga et de la toundra.

Sur la ZPS, l'espèce utilise surtout les zones de vasières et de gravières du bord des lacs et des étangs issus du réaménagement des carrières (notamment sur l'Étang Hérouard).

Ecologie

En mai, les nicheurs commencent à s'installer dans la toundra. La saison de reproduction est très brève. La ponte des 4 œufs en moyenne a lieu dès la fin mai et jusqu'à mi-juin. Ils sont couvés durant 24 jours par le mâle (certaines femelles pourraient cependant y prendre part très occasionnellement). La capacité de vol est acquise au bout de 4 semaines. Les femelles profitent des soins paternels pour débiter leurs pérégrinations dès la mi-juin. Les migrations à proprement parler débutent mi-juillet sur la voie atlantique pour atteindre son apogée à la mi-août lorsque les jeunes rejoignent les adultes sur les sites de halte. Ils atteignent rapidement leurs sites d'hivernage situés depuis la Hollande jusqu'au Sénégal, au Ghana et au Nigeria en passant par la façade atlantique et les îles britanniques.

Ce limicole se nourrit d'éléments végétaux mais aussi et surtout de proies aquatiques dont des insectes et leurs larves (punaises, coléoptères, diptères, libellules, etc...), de petits crustacés (crabes, crevettes, gammarus), des mollusques inférieurs à 10 mm de diamètre, des vers polychètes voire même des vertébrés (têtards et petits amphibiens, poissons jusqu'à 6 cm de longueur).

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Haute-Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	En déclin					
Migrateurs						
Hivernants	En déclin					

L'espèce n'est pas caractéristique du site.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Le maintien des zones humides en particulier des vasières / hauts fonds, ainsi que des prairies assurera à la ZPS d'être un site (secondaire) pour les haltes migratoires de l'espèce.

Cette espèce est, comme la grande majorité des oiseaux, sensible à tout dérangement tant lors de l'alimentation qu'au repos.

Les niveaux d'eau (bas) sont également importants pour cette espèce.

Habitat préférentiel :

Haut-fonds végétalisés

Les hauts-fonds végétalisés correspondent aux zones des étangs toujours exondées, peu profondes (inférieures à 1,5 à 2 m) et sur lesquels se développent des herbiers aquatiques. Ces derniers sont fréquentés par de nombreuses espèces, en particulier par les oiseaux fabricant leur nid sur des radeaux flottants (grèbes, foulques, poules d'eau...). Ces herbiers correspondent à une ressource alimentaire pour de nombreux anatidés (Sarcelles, canards) qui peuvent également fréquenter les prairies humides lors de leur halte migratoire pour se nourrir.

Sur le site, les grèbes huppé et castagneux, les canards colverts, chipeau et la Poule d'eau sont des espèces nicheuses. L'Echasse blanche a également niché une fois sur le site en 2008.

Les autres espèces sont présentes en hivernage (en particulier les sarcelles).

Sarcelle d'été (*Anas querquedula*, Linnaeus 1758)

A055

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Autorisée à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe A – Règlement communautaire CITES

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

Le mâle nuptial arbore deux sourcils blancs étendus et arqués, tranchant dans le plumage brun vineux de la tête. Cette même couleur de fond se remarque sur la poitrine. Elle met en valeur les rectangles clairs des flancs rayés de gris bleu et le ventre blanc. De part et d'autre du dos, on remarque la présence de longues plumes effilées et incurvées, retombant sur les flancs. La femelle a une livrée très proche de celle de la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*). Pour l'en différencier, il est nécessaire de se rattacher à quelques détails tels que la gorge blanc immaculé, une tache blanchâtre à la base du bec et un sourcil pâle plus net. Son plumage est également légèrement plus clair. En vol, on remarque les ailes très claires du mâle à couvertures gris bleuâtre et à miroir vert enchâssé entre deux larges bandes blanches. Celles de la femelle paraissent plus uniformes en raison du miroir plus terne et des deux barres claires plus étroites et moins blanches.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, le statut de conservation est jugé défavorable et la population est en déclin significatif. Ce dernier serait lié à la destruction et à la modification de ses habitats de reproduction mais également aux variations hydroclimatiques qui ont eu lieu sur les quartiers d'hivernage africains (en particulier la forte sécheresse qui s'est instaurée dans les années 1970-1980). Les effectifs nicheurs estimés sont compris entre 2 et 3,3 millions d'individus, répartis depuis la Suède et la Finlande méridionale jusqu'au Sud du continent.

En France, la population nicheuse forte de 500-700 couples en 2007 est considérée comme "en Danger" (dans les années 60, elle était estimée à 1 000 – 1 200 couples). La nidification reste rare mais régulière dans les régions de grands étangs de notre pays (Camargue, Forez, Dombes, Sologne, Brenne).

L'espèce est une nicheuse rare **en Normandie** avec une quarantaine de couples nicheurs. On la retrouve essentiellement dans les marais du Cotentin et plus anecdotiquement dans le marais de la Dives, le marais du Hode et l'estuaire de la Seine

Sur la ZPS, l'espèce n'est pas nicheuse. Cependant le site regroupe plus de 1% de la population régionale recensée lors des passages migratoires avec une moyenne de 8 oiseaux par an (observations circonscrites à la boucle de Poses).

Habitats

Aux haltes migratoires, on retrouve les sarcelles d'été dans les marais inondés, les baies peu profondes des lacs et les grèves découvertes aux basses eaux, les rivages des rivières lentes. Elles apprécient particulièrement la présence de roseaux ou autres herbes palustres leur permettant de se dissimuler sous leur couvert. On les observe rarement en mer. Elles préfèrent, en effet, plutôt stationner dans les étangs et les lagunes voisines. Pour la nidification, les biotopes d'étendue modeste comme les petits étangs et les marais à végétation variée sont particulièrement appréciés (plutôt au voisinage des arbres que dans les formations uniformes et nues).

Ecologie

La formation des couples a lieu depuis les prémices de la migration de retour jusque dans les sites de nidification. A la suite de la parade nuptiale, généralement en avril, le nid est construit. Il est souvent placé dans les jonchaies ou autres zones d'herbes denses où la cane piétine le futur emplacement et vient y déposer quelques matières végétales sèches pour tapisser le fond. Les 10 œufs sont pondus en début mai. Après 21 à 23 jours d'incubation, la nichée est élevée par la femelle seule. Fin juillet, les jeunes commencent à voler. Au même moment, les mâles sont en pleine mue et se dissimulent dans les fourrés de roseaux. C'est en août que démarre la migration qui les mènera dans leurs quartiers d'hiver. Ces derniers se situent en Afrique au Sud du Sahara dans la zone du Sahel (bassin du Niger, du Sénégal et du lac Tchad).

Le régime alimentaire est mixte et les proportions en éléments végétaux et animaux varient en fonction des saisons. Dans le menu on retrouve: bourgeons, feuilles, racines, graines de potamot, rubanier, glycérie, scirpes, carex, glycérie, joncs, nénuphars, renouées, renoncules, characées, phragmite, lentilles d'eau, insectes hémiptères, trichoptères, coléoptères, mollusques et vers.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheurs	Vulnérable	En danger	E	LR	LR	LR	R
Migrateurs							AR
Hivernants							

Fortement en déclin au niveau mondial, l'espèce n'est pas nicheuse sur le site et très rare en migration, **son état de conservation est qualifié d'inconnu**, au regard des faibles effectifs présents. Les milieux nécessaires à sa nidification semblent toutefois présents.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

En France, la principale menace consiste en la disparition des marais et zones humides, zones de nidification.

Par ailleurs, la dégradation des conditions d'hivernage (dérangements, modification de l'habitat) et la sécheresse ayant affecté le Sahel sont des facteurs généraux pouvant affecter les populations européennes.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition des prairies et zones humides Disparition des herbiers, zones de nourrissage pour les individus en halte migratoire Dérangements en pleine eau ou sur les berges des oiseaux en halte ou nicheurs 	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Création et maintien de prairies humides Conservation des herbiers à rubaniers et à potamots Conserver une profondeur d'eau basse Suivi interannuel des populations hivernantes

Canard chipeau (*Anas strepera*, Linnaeus 1758)

A051

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Autorisé à la chasse/Classable catégorie "Gibier d'eau" en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe III – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

La livrée de ce canard marque par sa neutralité. En effet, le plumage n'arbore pas de traits colorés si ce n'est le miroir blanc caractéristique permettant de distinguer cette espèce d'entre les autres canards de surface. La femelle porte un autre caractère distinctif: son bec est bordé par deux languettes jaunâtres (il est entièrement noir chez le mâle), ce qui permet d'éviter toute confusion avec notamment la cane colvert. Le plumage du mâle est à dominante gris-brun, l'arrière du corps est noir, le ventre est blanc et le miroir est surmonté de couvertures alaires noires et rousses. La femelle a un dessous tacheté et peu voire pas de roux à l'aile.

Distribution et évolution des effectifs

La population européenne, estimée à 60 000-96 000 couples, est très irrégulièrement répartie. La plupart des oiseaux nicheurs sont concentrés au centre et à l'est du continent. En Islande, en Suède, en Grande-Bretagne et en Irlande, aux Pays-Bas, en France et dans le Sud de l'Espagne les reproducteurs restent très localisés. Leur statut est néanmoins considéré comme "non défavorable" au sein des pays de l'Union Européenne.

En France, en revanche, le statut en nidification est jugé "défavorable". La population nationale accuse en effet depuis la fin des années 1970, une diminution de 20 à 50% des effectifs. En 2007, 700 à 900 couples occupaient notre territoire. Les populations en hivernage est relativement important (de 15 000 à 30000 individus).

C'est un nicheur rare et localisé **en Normandie** (limite occidentale de son aire de répartition) puisqu'uniquement 3 sites de nidification ont été identifiés (Marais du Hode, Vallée de Seine et réserve du Pont d'Ouve).

Sur la ZPS, le Canard chipeau est nicheur avec de très faibles effectifs, inférieurs à 5 couples (l'essentiel des observations se concentrant au niveau de la Boucle de Poses). *A contrario*, la tendance des effectifs en halte migratoire ou en hivernage est à la hausse significative (moyenne annuelle de 170 individus)

Habitats

C'est un oiseau des eaux douces voire saumâtres. On ne le voit que très rarement en milieu marin. Au passage, il se mêle aux autres canards mais préfère s'écarter de ces derniers. En période de reproduction, il côtoie les grands étangs ceinturés de roselières et de cariçaies. On le rencontre également dans les marais et les cours d'eau lents aux rivages humides. Les eaux de faibles profondeurs et eutrophes présentant une végétation subaquatique dense constituent l'habitat typique.

Sur la ZPS, l'espèce côtoie ainsi les étangs et les lacs issus des activités d'extraction de granulats.

Ecologie

En mai-juin, la femelle pond les 7 à 13 œufs au sein d'un fourré de buissons et de roseaux, toujours à proximité de l'eau sur un terrain sec. De temps à autre, elle s'installera sur un îlot plus découvert ou parmi une colonie de mouettes. Les femelles sont très fidèles au site où elles ont niché auparavant. L'incubation de 26 à 28 jours aboutira à l'éclosion des jeunes qui seront volants entre le 20 juin et le 30 septembre. Les oiseaux du Nord et de l'Est du Paléarctique occidental sont migrateurs. Les mouvements s'échelonnent de la fin août jusque début décembre. Les zones d'hivernage s'étendent depuis les îles britanniques et en Europe centrale jusqu'en Nigeria et en Ethiopie, la majorité des oiseaux passant la mauvaise saison sur le pourtour méditerranéen et nord-africain. La migration de retour débute fin janvier pour cesser vers la mi-avril.

Le régime alimentaire du Canard chipeau se compose essentiellement de graines et de parties végétatives des plantes aquatiques ou amphibies telles que les potamots, carex, scirpes, myriophylles, joncs, cératophylles, rubaniers, lentilles d'eau, *Chara*, *Ruppia*, glycéries... Sur certains sites, les insectes (criquets) semblent également être un appoint non négligeable dans l'alimentation.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheur	Vulnérable	Vulnérable		LR	LR	PC	D
Migrateur							PC
Hivernant		Localisé		LO			

L'état de conservation des populations nicheuses sur la ZPS est jugé défavorable au vu des faibles effectifs comptabilisés. Toutefois celui des **populations hivernantes et migratrices** (article 4.2 Directive Oiseaux) est quant à lui **favorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition des prairies humides, absence / disparition d'herbiers aquatique (notamment lié à l'eutrophisation des eaux) Enfrichement des berges Dérangements en pleine eau ou sur les berges des oiseaux en halte ou nicheurs Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (montée des eaux lors des périodes de nidification) 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'îlots Eviter la reprise de la dynamique végétale vers les strates arbustives et arborescentes sur les secteurs de prairies humides Favoriser l'implantation ou tout du moins le maintien et le développement de l'herbier subaquatique (potamots, <i>Chara</i>...) et amphibie; Créer ou assurer le maintien d'une ceinture de végétation large et dense autour des plans d'eau Protéger les prairies humides de la mise en culture, conservation d'un faciès dense et mise en place d'un fauchage tardif; Création de zones de quiétude, exemptes de toute activité de loisirs (pêche, chasse, activités nautique, ULM, parapente, aéromodélisme); Conserver une profondeur d'eau basse; Suivi interannuel des populations nicheuses et hivernantes.

Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Ciconiiformes
Famille des Podicipédidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Article 4.2 – directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe III – Convention de Berne

Description

C'est le plus grand des grèbes. En livrée nuptiale, il est impossible à confondre grâce à ses « favoris » brun-roux et sa double huppe noirâtre. Le cou est mince et les joues sont blanches. Le bec est long et pointu, droit, rosé et noir. Le plumage des deux sexes est identique. En hiver, la calotte est noire et courte. Le dos est sombre et les flancs sont teintés de roux. La poitrine, la gorge, la face et le ventre restent blancs. À l'automne, les jeunes oiseaux sont reconnaissables à la présence de raies sombres à la tête. En vol se détachent deux grandes zones blanches sur l'aile, l'une sur la partie antérieure et l'autre au niveau de la partie postérieure.

Distribution et évolution des effectifs

La population européenne, estimée à plus de 300 000 couples, présente un statut de conservation favorable. L'espèce est répandue sur tout le continent mis à part au nord de la Scandinavie.

En France, le Grèbe huppé est un nicheur, migrateur et hivernant commun. La population nicheuse est estimée à 10 000 - 12 000 couples dans les années 2000, se répartissant dans le Nord-Pas-de-Calais (500), la Picardie (500), la Normandie (200), la Bretagne (500), les Pays de Loire (1000 à 1500), l'Ile-de-France (500), le Centre, la Champagne-Ardenne, l'Alsace-Lorraine, la Franche-Comté (1000 chacune) et surtout en région Rhône-Alpes (5000). En hivernage, une moyenne de 30 000 individus fréquente les eaux du territoire national métropolitain à la mi-janvier (les noyaux d'hivernage sont le littoral Nord-Pas-de-Calais, le bassin du Léman, la baie de l'Orne et la Camargue). En ce qui concerne les nicheurs, l'espèce est en progression dans tout le pays (surtout dans la moitié nord).

En Normandie, l'espèce se porte bien et est présente en nidification sur les zones d'étangs (étangs ornais, pays de Bray, ballastières de l'Eure et de Seine maritime (ainsi en 1998, une estimation de 230 à 270 couples nicheurs a été réalisée). En hiver la population hivernante peut être estimée entre 15 000 et 20 000 individus (GONm 2004)

La ZPS constitue un site de reproduction pour l'espèce dont les effectifs nicheurs suivent une tendance à la baisse (d'une cinquantaine de couples en 2003-2004 à une quinzaine de couples en 2008). Cette même tendance semble atteindre également les effectifs hivernants qui ont perdu 50% d'individus en 5 ans. L'espèce peut être observée sur toutes les boucles concernées par le périmètre Natura 2000.

Habitats

On retrouve cet oiseau sur les étangs, les cours d'eau lents, les marais, les lacs, les gravières inondées, les réservoirs artificiels, les estuaires, les baies et les golfes abrités, les eaux salées calmes et les lagunes. On observe également le grèbe huppé dans les parcs urbains et les ports de plaisance. Les habitats littoraux sont surtout fréquentés en hiver.

Lors de la nidification, il apprécie les eaux peu profondes ceinturées d'une végétation palustre épaisse où il pourra édifier son nid flottant.

Sur la ZPS, l'espèce profite des lacs et des étangs issus des activités d'extraction de granulats pour y nicher ou s'y alimenter. On la retrouve également sur le cours de la Seine.

Ecologie

Cette espèce niche entre avril et juillet. Au commencement de la période de reproduction, les adultes réalisent des parades nuptiales très complexes durant lesquelles ont lieu des offrandes. Ces parades peuvent se perpétuer même lors de la construction du nid, essentiellement constitué d'algues. Ce dernier peut reposer sur le fond vaseux ou alors être flottant, dans ce cas, il est arrimé à la végétation avoisinante. La ponte, composée de 3 à 6 œufs blancs, est couvée par les deux adultes durant 28 jours. Comme chez les autres espèces de grèbes, les poussins sont nidifuges mais restent avec leurs parents jusqu'à 71 à 79 jours après leur naissance. En fin d'automne et en hiver, les populations nordiques et de l'Est de l'Europe, migrent au Sud et à l'Ouest (littoraux de la mer du Nord à la Méditerranée) pour échapper au gel des pièces d'eau.

Le Grèbe huppé est principalement piscivore. Il capture de petits poissons dont la taille n'excède que très rarement les 20 centimètres de longueur. Il en consomme en moyenne de 150 à 200 grammes par jour. Ce sont essentiellement des cyprinidés (gardons, goujons, ablettes) mais sa proie principale reste la perche. Il consomme également des grenouilles, des mollusques, des insectes et leurs larves ainsi que des crustacés. Les petits sont nourris également avec des plumes, qui leur permettent de tapisser les parois de l'estomac (protection vis-à-vis des arêtes de poissons).

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs		En sécurité	S	ND		AR
Migrateurs						
Hivernants		Non défavorable				C

La présence régulière de l'espèce sur la ZPS justifie un **état de conservation favorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La création des ballastières est à l'origine de la présence sur le territoire de la ZPS, bien que l'espèce fréquente également la Seine.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) Espèces invasives (rat musqué) 	<ul style="list-style-type: none"> Conservé une profondeur d'eau inférieure à 5 mètres en nidification et 10 mètres hors période de reproduction Favoriser l'implantation ou tout du moins le maintien et le développement de l'herbier subaquatique (potamots, chara...) et amphibie Suivi et gestion des populations d'espèces invasives Suivi interannuel des populations nicheuses et hivernantes.

Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*, Pallas 1764)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Ciconiiformes
Famille des Podicipédidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne

Description

C'est notre plus petit grèbe. L'adulte en livrée nuptiale a le menton noir, la poitrine brune, le dessous noirâtre parsemé de blanc et de gris. Les ailes sont brunes et montrent un fin liseré blanc sur le bord de fuite. En cette période de l'année, le bec est noir à pointe blanche. Les commissures sont, elles, jaunâtres. L'iris est brun rouge. En hiver, le plumage est bien moins coloré et moins contrasté: la gorge, l'avant du cou et les flancs sont chamois alors que la calotte, la nuque et les parties supérieures sont brunes. De plus, les commissures perdent leur teinte jaunâtre. Les jeunes sont pareils aux adultes hivernaux mais les joues et les côtés du cou sont brun foncé et traversés irrégulièrement de blanc.

Distribution et évolution des effectifs

La population européenne de ce grèbe est répartie sur 35 pays et est d'environ 81 000 couples. La population nicheuse européenne semble stable et son statut de conservation est jugé favorable.

En France, la population nicheuse, partiellement sédentaire, semble connaître une tendance à l'augmentation. En 2008, elle était estimée entre 8000 et 10000 couples. Cette même tendance à l'augmentation est également notable chez les hivernants venant du nord et de l'est de l'Europe. Cette dernière population fluctuant entre 5 700 et 7 200 individus en 1987 et 2000, se répartit surtout sur le Rhin, les sources de la Tourve en Charente, la Loire et le lac de Grand Lieu.

La ZPS accueille un faible nombre de couples nicheurs (<5). Ce faible nombre pourrait être mis en relation avec le non report systématique des observations et la discrétion de ces oiseaux. En hivernage, les effectifs semblent être à la baisse avec une centaine d'individus à l'année répartis sur les boucles de Courcelles, Gaillon, Poses et des Andelys ainsi qu'à Notre-Dame-de-L'Isle.

Habitats

En hiver, il fréquente en grand nombre les lacs et les cours d'eau. On le retrouve également dans le domaine maritime au niveau des estuaires, des golfes et des étangs côtiers ainsi qu'à l'intérieur de ports. Lors de la période de reproduction, on les observe plus généralement à l'intérieur des terres, au niveau des pièces d'eau ceinturées de roselières ou de jonchaies où il pourra installer son nid. La taille de ces dernières ne semble pas être un critère de choix puisque l'on peut très bien l'observer dans les étangs des parcs urbains, les minuscules marécages, les mares forestières. Cette apparente indifférence vis-à-vis de l'étendue d'eau est certainement à mettre en lien avec son alimentation beaucoup moins piscivore que celle des autres grèbes.

La présence de grands plans d'eau (issus du réaménagement des carrières) lui est particulièrement favorable.

Ecologie

Fin mars-début avril, les combats territoriaux et les parades nuptiales débutent. Un mois plus tard, après l'édification du nid dans les joncs ou dans les roseaux, les 4 à 6 œufs sont pondus. Les deux partenaires se relayent pour la couvainon de 20 à 23 jours. Les poussins à peine éclos savent déjà nager. Ils remontent se blottir dans le duvet de leur mère afin de se réchauffer assez régulièrement. Le mâle s'occupe en règle générale de l'alimentation de la nichée. La femelle, en effet, entreprend bien souvent la couvainon d'une seconde. Les jeunes ne quittent pas leur lieu de naissance sauf si ce dernier subit un assèchement ou un gel de ses eaux. Ce sont les deux seules conditions qui forcent les Grèbes castagneux à migrer. Les populations les plus septentrionales sont donc migratrices. Elles vont venir renforcer les effectifs des populations plus méridionales dès la fin juillet et ce, jusqu'en décembre. Les retours sur les sites de nidification s'opéreront à partir de février jusqu'aux premiers jours de mai.

Le régime alimentaire comprend des insectes (éphémères, perles, larves d'odonates, punaises aquatiques, coléoptères, diptères, phryganes), des mollusques (limnées, physes, planorbes et bithynies) et des crustacés (gammars, aselles). Les poissons peuvent représenter jusqu'à 50% de l'alimentation en hiver. Il capture parfois de petites grenouilles et des têtards. L'estomac ne contient, au contraire des autres grèbes, que très peu de plumes.

Etat de conservation, facteurs de maintien et menaces

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs		En sécurité	S	Ins		AR
Migrateurs						C
Hivernants		Info. Insuff.		Ins		

La création des étangs a été bénéfique à l'espèce sur la ZPS. La capacité d'accueil pour les migrateurs semblent important et ce malgré l'estimation d'une baisse des effectifs. A ce titre **l'état de conservation semble favorable.**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Absence de roselières, jonchaies pour la nidification Dérangements en pleine eau ou sur les berges des oiseaux en halte ou nicheurs Faucardage de la végétation aquatique pendant la nidification Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> Créer ou assurer le maintien d'une ceinture de végétation autour des plans d'eau d'intérêt; Favoriser l'implantation ou tout du moins le maintien et le développement de l'herbier subaquatique (potamots, charas...) et amphibie Créer des zones de quiétude Conserver une profondeur d'eau basse; Suivi interannuel des populations nicheuses et hivernantes.

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Autorisé à la chasse et à la commercialisation/Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux
Annexe III – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce canard, connu de tous, ne peut être sujet à confusion avec aucune autre espèce. Le mâle porte un plumage typique: une tête vert-bouteille soulignée d'un fin collier blanc, un plastron marron, un corps gris clair à fines striures entrecoupé de brun sur le dos et les ailes. L'arrière-train noir contraste avec le blanc de la queue. Cette dernière est ornée de deux plumes noires enroulées. La cane est bien moins colorée et arbore un plumage jaunâtre tacheté de brun qui cependant, à l'instar du mâle, est mis en valeur par le miroir alaire bleu violacé, bordé de noir et de blanc. Le plumage d'éclipse du mâle est semblable à celui de la femelle à ceci près qu'il ne présente pas de bordures claires sur le dos, que le dessus de la tête est noir et que la poitrine est plus sombre.

Distribution et évolution des effectifs

C'est le plus abondant des canards européens. **La population européenne** estimée s'élève à plus de 10 millions d'individus dont la moitié en Europe du Nord-Ouest. Les pays les plus peuplés par cette espèce sont la Russie, les Pays-Bas, la Finlande, la Hongrie, la Grande-Bretagne, l'Ukraine et la Roumanie.

En France, l'effectif nicheur mal connu. Dans les années 2000, une évaluation a toutefois été réalisée : 30 000-60 000 couples nicheurs considérés comme sauvages auxquels il faut ajouter les oiseaux issus de lâchers cynégétiques. Ainsi une grande partie des nicheurs serait issue d'oiseaux lâchés pour la chasse : au moins 1 millions de canards colvert lâchés par an pour la chasse dans les années 80. Lâchés à l'automne ou début d'été, seuls environ 285 000 survivraient au froid. Aucune évolution globale des effectifs n'est notable sur les effectifs sauvages. Seuls quelques cas locaux peuvent être soulignés comme le déclin marqué des effectifs en Dombes ou encore la colonisation de plans d'eau récemment créés (grands lacs en Champagne, étangs périurbains).

La France accueille en hivernage les populations nordiques qui sont en grande partie migratrices. Le nombre de canards colvert hivernant en France oscille entre 160 000 et 200 000 depuis une dizaine d'années, sans montrer de tendance particulière à l'échelle du pays mais en diminution graduelle depuis 1983 sur la façade Atlantique (ONCFS, 2010).

Ainsi **en Normandie**, les populations locales se retrouvent renforcées durant la mauvaise saison par les oiseaux issus des pays scandinaves, de Finlande ou du Nord-Ouest de la Russie. En dehors des coupes de froid qui peuvent pousser des oiseaux hivernant d'habitude plus au Nord, la Normandie compte entre 5000 et 1000 colverts en hiver (Lang B. *in* GONm 2004). La population nicheuse doit compter plusieurs milliers de couples mais aucun dénombrement spécifique n'a été réalisé. Au niveau régional, il n'y aurait guère de raison de s'inquiéter quant à la pérennité de l'espèce si ce n'est des menaces de pollutions génétiques (croisement avec des espèces domestiqués) (Debout G *in* GONm, 2009)

Sur la ZPS, la tendance des effectifs nicheurs est inconnue car ces derniers ne sont pas notés systématiquement. En revanche, une certaine stabilité est à noter concernant le nombre d'individus hivernants. Cette espèce est observable sur la quasi intégralité des plans d'eau de la ZPS et sur la Seine. De même qu'au niveau national, il est extrêmement délicat d'évaluer la part d'individus sauvages au sein de ces populations mixtes (nombreux lâchers ou échappés d'élevages).

Habitats

Le Canard colvert habite un grand nombre de biotopes: étangs, lacs, marais, rivières, fossés, petites mares aussi bien en milieu campagnard que forestier, champs ensemencés, cultures maraîchères, parcs publics...En hivernage, on peut les observer en milieu maritime surtout lorsque

le gel des pièces d'eau intérieures les contraints à gagner le littoral. Cette espèce est donc très peu difficile quant à ses choix d'habitats pourvu qu'elle y trouve l'eau, la nourriture et la tranquillité nécessaire.

Ce canard est observable sur tous les types de plans d'eau présents sur la ZPS ainsi que sur la Seine. Il apprécie également les hauts fonds et les vasières où il trouve sa source d'alimentation.

Ecologie

La formation des couples a lieu en automne et leur cantonnement sur le lieu de nidification s'établit dès février. Le mâle choisit alors l'emplacement du nid qui sera construit essentiellement par sa partenaire. Cette dernière y déposera les 7 à 14 œufs dès la fin du mois de février. 28 jours d'incubation plus tard, les canetons sortent de leur coquille et, après quelques heures de séchage, ils quittent déjà le nid. C'est à l'âge de deux mois qu'ils sont capables de voler et d'acquérir leur indépendance. Dès le début de juin commence la mue des mâles qui, peu à peu, va faire disparaître leur plumage nuptial. C'est à cette période que leur observation devient de moins en moins aisée. La mue affectant leur vol, ils se cachent dans la végétation pour échapper à la vue des prédateurs. Durant ce temps, et ce jusque fin août, ils adoptent un plumage dit "d'éclipse", très semblable à celui de la femelle. En Europe occidentale, les colverts sont, dans leur quasi-majorité, semi-sédentaires. Les oiseaux pouvant changer de plan d'eau, mais restant toujours dans une région géographique assez peu étendue. Ce sont des individus nordiques ou d'Europe centrale qui, en hiver, viennent renforcer les effectifs occidentaux.

Le Canard colvert est omnivore. En début d'année, il consomme essentiellement des graines et autres éléments végétaux. En été, le régime devient majoritairement carnivore (larves de phryganes, chironomes et simulies, crustacés, mollusques). En automne, les plantes redeviennent prépondérantes jusqu'à devenir exclusives en hiver.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur		En sécurité	S	ND		C
Migrateur						
Hivernant		Non défavorable				C

L'espèce n'est pas menacée à l'échelle de la ZPS. Son état de conservation est par conséquent **favorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La principale menace pour l'espèce est le risque de pollution génétique des populations sauvages. Le canard colvert est une espèce chassée dans la plupart des pays d'Europe. En France, le nombre de colverts prélevés pendant la saison de chasse 1998/99 a été estimé à plus de 1 500 000 individus, faisant de lui le canard le plus prélevé.

Toutefois, il est difficile d'évaluer le nombre de colverts sauvages prélevés. En effet, le canard colvert est la seule espèce de canard de surface pour lesquels un grand nombre d'individus élevés en captivité ou semi-captivité est relâché à des fins cynégétiques. Les effectifs lâchés chaque année ne sont pas connus avec précision, mais le nombre de colverts produits dans ce but en France serait de l'ordre de 1 400 000 (ONCFS, 2010).

Parce qu'ils sont susceptibles d'entraîner une pollution génétique des individus sauvages, ces oiseaux de lâcher pourraient représenter une menace pour les colverts sauvages.

Cette pollution génétique est aussi liée à son comportement peu farouche. Il s'acclimate facilement à la vie urbaine et craint peu l'homme. Il se reproduit fréquemment avec d'autres espèces (Canard pilet en Europe ou son congénère le canard domestique).

Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Autorisée à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe C – Règlement communautaire CITES

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

Le mâle est reconnaissable d'entre tous les canards par son magnifique masque: la tête brun rouge est traversée par une bande verte de chaque côté, liserée de jaune et qui s'effile à la nuque. Le corps est en revanche bien moins bariolé. Gris, il est ponctué de noirâtre à la poitrine et marqué d'une raie blanche sur les flancs. L'arrière-train remet une touche coloré à ce plumage: il est jaune crème et encadré de noir. La femelle est plus discrète. Son plumage brunâtre duquel se détache le miroir vert de l'aile rappelle celui de la cane de la Sarcelle d'été, cependant le front est plus bombé, le bec plus effilé et les dessins plus effacés sur les côtés de la tête. En vol, on remarque un trait blanc parcourant l'aile. Il est particulièrement visible chez le mâle et borde un miroir vert et noir finement liseré de blanc à l'arrière.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, 920 000 couples composeraient la population reproductrice. Cette dernière occuperait quatre noyaux principaux: la Russie, la Suède, la Finlande, la Norvège. Son statut de conservation est défini comme étant favorable. La population hivernante est, elle, estimée à 730 000 individus.

En France, c'est un nicheur rare essentiellement cantonné à la Sologne, au littoral du Nord et de la Picardie, au Perche, à la Lorraine et à la Bretagne. La population nidificatrice, en déclin, est estimée à 200 à 350 couples entre 1995 et 2000. A l'échelle nationale, les effectifs hivernants (> 100 000 individus) après avoir subi une chute d'effectif durant les hivers de 1985 et 1987, semblent suivre une tendance à la hausse. Ces derniers se localisent préférentiellement au niveau des départements côtiers des littoraux atlantique et méditerranéen.

Nicheuse rare **en Normandie** (quelques dizaines de couples), l'espèce est essentiellement présente dans les grandes étendues marécageuses du marais de Carentan, de la Dives et en estuaire de Seine. A l'inverse, elle est commune en hivernage, en particulier sur les secteurs maritimes (moins touchés par le gel), ainsi en janvier 1999 et janvier 2000 les populations étaient estimées à environ 5000 (GONm, 2002).

Sur la ZPS, un unique cas de nidification a été noté en 2004 à Poses. La quasi-totalité des observations concerne donc des oiseaux de passage ou en hivernage. Le site accueille plus de 1% des effectifs régionaux recensés hors période d'hivernage, avec une moyenne de 220 observations par an. Ces dernières se répartissent essentiellement sur la boucle de Poses et des Andelys.

Habitats

Au passage et en hivernage, elle fréquente les marais, les étangs et les lacs, mais également les eaux courantes des rivières ou encore des mares intraforestières. On peut l'observer, à plus faible mesure, sur le littoral, au niveau des estuaires, des vasières, des étangs saumâtres. Sa prédilection va aux petites pièces d'eau douce bordées de roseaux et de carex. A l'époque de la nidification, une faible profondeur d'eau et une végétation très fournie sont les deux principaux facteurs entrant en jeu dans son installation.

Sur la ZPS, la sarcelle d'hiver fréquente les vasières et hauts fonds des étangs et lacs issus de l'activité de carrières.

Ecologie

Les couples se forment entre novembre et janvier. Le nid est construit sur un emplacement sec comme une touffe de Carex ou une niche sous la bruyère. La ponte a lieu en avril ou en mai et concerne 8 à 10 œufs qui seront incubés pendant 21 à 23 jours. Les jeunes s'envoleront 44 jours en moyenne après leur naissance. Fin juillet, les mâles qui ont fraîchement mué ainsi que les jeunes débiteront les mouvements migratoires. Ces derniers mèneront les sarcelles d'hiver dans les zones d'hivernage réparties sur le continent européen jusqu'en Afrique du Nord. Certains oiseaux atteignent même le Nigeria, le Soudan et le Kenya. Au passage, beaucoup d'oiseaux scandinaves, finlandais, russe voire de Sibérie s'arrête en France et en Belgique.

Ainsi en hivernage, on peut distinguer deux populations : celles stationnant sur la côte atlantique et les Manche (ouest du pays), originaires des îles britanniques, de l'Islande, du Nord ouest de l'Europe et celles stationnant en méditerranée originaires des pays de l'Europe centrale jusqu'à l'Oural.

La Sarcelle d'hiver est omnivore mais consomme surtout des graines en hiver (Carex, scirpes, ruppia, potamot, myriophylle, renoncule, renouées, patience, salicornes) ou d'oogones de Characées. La part animale de l'alimentation est assurée par des mollusques (limnées, physes, hydrobies), insectes (larves de chironomes, phryganes, coléoptères aquatiques), crustacés (ostracodes) et vers annélides. En reproduction, la nourriture doit être disponible dans la vase ou dans les 10 premiers centimètres d'eau. En hiver, l'habitat est double : le jour les étangs, lacs, marais, sans dérangement, accueillent de nombreuses sarcelles pour les activités de confort (sommeil, nage, toilette), le soir, elles se dispersent sur les marais peu profonds pour s'alimenter toute la nuit (niveau d'eau inférieur à 20 cm).

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheurs		Rare		LR	LO	LN	D
Migrateurs							C
Hivernants		A surveiller					

La population nicheuse, à effectif très réduit sinon nul, présente un statut de conservation défavorable. A l'inverse, le site semble particulièrement intéressant pour les populations en migration ou hivernante (article 4.2). Toutefois, les données actuelles ne mettent pas en avant une évolution (hausse ou baisse) des effectifs. **Son état de conservation est donc inconnu.**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

L'espèce est exposée à deux menaces principales en France : les pertes d'habitats et la pression de chasse (perte directe ou dérangement). Ainsi au niveau national, une enquête sur les tableaux de chasse en 1998-1999 estimait à 330 000 le nombre d'individus prélevés chaque année, essentiellement sur les espaces côtiers (cette chasse est très peu présente sur le site).

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition des biotopes favorables à l'accueil des anatidés : zones humides Dérangements en pleine eau ou sur les berges des oiseaux en halte ou nicheurs Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et restauration de prairies humides (zones d'alimentation complémentaire aux étangs) et de vasières (eau peu profonde, inférieure à 20 cm) Mise en place d'une fauche tardive sur les sites potentiels de nidification Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Conserver une profondeur d'eau basse Suivi et gestion des populations d'espèces invasives Suivi interannuel des populations nicheuses et hivernantes

Echasse blanche (*Himantopus himantopus*, Linnaeus 1758)

A131

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Scolopacédés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Tout comme l'Avocette élégante, son identification ne prête guère à confusion. Sur ses longues pattes rouges, l'Echasse blanche arbore un plumage noir et blanc et un bec droit et fin. En plumage nuptial, le mâle porte un capuchon noir sur la tête dont l'étendu est extrêmement variable d'un individu à l'autre. La femelle montre des parties supérieures plus brunes (elles sont noires à reflets verdâtres chez le mâle) et parfois une teinte grisâtre sur la nuque et la calotte. Les jeunes se déterminent grâce à d'une part la coloration gris brunâtre de la calotte, de la nuque et d'autre part le manteau, les scapulaires, les tertiaires et les couvertures d'une coloration similaire et frangées de chamois clair.

Distribution et évolution des effectifs

Espèce cosmopolite, l'Echasse blanche se reproduit en Eurasie et en Afrique. En Europe, elle est principalement distribuée autour de la Méditerranée et de la Mer noire. Pour les oiseaux d'Europe de l'Ouest, les principaux quartiers d'hivernage se situent en Afrique de l'Ouest.

Malgré de grandes fluctuations démographiques, **la population européenne**, comprise entre 37 000 et 64 000 couples, est considérée comme stable. La région méditerranéenne regroupe plus de 80% des effectifs nicheurs.

En France, on retrouve également de telles fluctuations mais la population nationale semble être en faible augmentation. En 2007, les effectifs se situaient entre 1 700 et 3 600 couples. Les oiseaux se concentrent sur les façades littorales : côte méditerranéenne (bonnes densités en Camargue), façade Atlantique. Plusieurs sites de reproduction sont aussi notés à l'intérieur des terres où elle s'installe à raison d'effectifs plus clairsemés

Des haltes migratoires sont observés sur de nombreux sites distribués sur l'ensemble du territoire français/ Les hivernants sont rare (maximum 16 individus en 2001).

En Normandie, l'espèce niche sur la côte ouest de la Manche et dans l'estuaire de Seine. C'est un nicheur récent pour la région puisque la première nidification a été notée en 1975. Les meilleures années, ce sont 5 à 10 couples certains qui sont notés.

Sur la ZPS, l'espèce a été pour la première fois nicheuse au niveau de la Boucle de Poses (Tournedos-sur-Seine, lieu-dit "Les Longues Raies") avec la reproduction de 2 couples en 2008. En dehors de la période de nidification, elle a été observée en effectifs restreints (1 à 4 individus) sur la Boucle de Poses lors des haltes migratoires.

Habitats

L'Echasse blanche réclame avant tout des eaux peu profondes en des lieux ouverts lui offrant une vue dégagée. On peut donc la retrouver dans de multiples biotopes pourvu que ces deux conditions soit réunies: rives de lacs, de lagunes, d'étangs, de rivières lentes, flaques temporaires, marais salants... Les nicheurs choisissent également ce type d'habitat mais dans des lieux calmes. Le pâturage ne les perturbe pas malgré leur exposition au piétinement. L'existence d'une colonie de laridés ou d'avocettes peut favoriser leur implantation.

Sur la ZPS, l'espèce fréquente les vasières et les gravières lors de ses haltes. Tout comme pour l'Avocette élégante, sa nidification serait favorisée par le maintien de niveaux d'eau bas et surtout par l'absence de dérangement.

Ecologie

Les premiers reproducteurs arrivent dans leur quartier de nidification dès le début avril bien que cette date soit extrêmement variable d'une année à l'autre. A la mi-avril, les premiers œufs sont déposés dans le nid, de structure et de forme variant selon son emplacement (bien formé et conique s'il est flottant, il devient de moins en moins foumi au fur et à mesure du niveau d'exondation). La couvée de 4 œufs en moyenne est incubée par les deux parents pendant 22 à 24 jours. Une trentaine de jours après leur éclosion, les jeunes sont émancipés. Dès la fin de la saison de nidification (en juillet), les échasses adultes partent en direction de l'Afrique, les jeunes débiteront leur voyage à la mi-août. Les hivernants se répartissent en Andalousie et au Maghreb, depuis le Sud du Sahara jusqu'à l'équateur, sur l'Afrique orientale, le golf persique et la mer Rouge. En Asie, on le retrouvera de la péninsule indienne jusqu'aux Philippines.

L'alimentation se compose surtout d'insectes (adultes, larves et pupes) avec notamment des tipules et autres diptères, des trichoptères, des hémiptères et des coléoptères. Elle consomme également des araignées, des petits crustacés, des mollusques voire des vers, des têtards et même des grenouilles adultes et des petits poissons.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur		A surveiller	E		LO	LR
Migrateur						
Hivernant		A surveiller				R

D'apparition récente, ses effectifs restreints à l'échelle de la ZPS ainsi que sa forte sensibilité aux dérangements lui confèrent un **statut de conservation défavorable** sur le site.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Ce sont les activités d'extraction de granulats qui ont permis la création des milieux favorables à son accueil.

Sur le site, sa récente installation pourrait être limitée notamment par les dérangements.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Dérangements sur les îlots et sur les berges des oiseaux en halte ou nicheurs Dynamique végétale (Atterrissement et enrichissement des ceintures de végétation rendant défavorables les milieux pour la reproduction et l'alimentation) Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) Dégradation de la qualité de l'eau (Impact sur la ressource trophique) 	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Création/Conservation d'îlots présentant des surfaces de sol nu ou de végétation clairsemée et rase. Mise en place/Conservation de zones de vasières à végétation très éparse. Conserver une profondeur d'eau basse (inférieure à 20 centimètres) Eviter les augmentations brutales de niveau d'eau pendant les périodes de nidification Suivi interannuel des populations nicheuses et en halte migratoire

Gallinule poule-d'eau (*Gallinula chloropus*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Gruiformes
Famille des Rallidés

Statuts de protection

Autorisée à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Description

Oiseau des marais parent de la Foulque macroule, l'adulte de la Gallinule poule-d'eau (plus communément appelée "Poule d'eau") est aisément reconnaissable à son bec rouge à pointe jaune et à ses sous-caudales blanches au milieu desquelles se dessine un triangle noir vertical. Le reste du plumage est noir ardoisé avec les parties supérieures plus brunes et des raies blanchâtres aux flancs. Les jeunes oiseaux n'ont pas la coloration typique du bec de l'adulte ni celle de son plumage : ce dernier est brunâtre, la gorge est plus pâle et les raies blanches des flancs sont quasi-absentes.

Distribution et évolution des effectifs

La **population nicheuse européenne** serait constituée de 900 000 à 1 700 000 couples. La vaste répartition de l'espèce rendant très difficile les évaluations des effectifs. Une certaine stabilité démographique peut être notée. Toutefois, les populations d'Europe du Nord-Ouest seraient susceptibles de connaître de fortes fluctuations en fonction des rigueurs hivernales. Le statut de conservation de la Gallinule poule-d'eau est favorable en Europe.

En France, les effectifs nicheurs seraient compris entre 200 000 et 400 000 couples. L'espèce niche sur tout le territoire métropolitain mais les proportions régionales de nicheurs ne sont pas encore connues avec précision. Les cas d'hivernage d'individus plus nordiques, se concentrent dans le Nord, la Normandie, la Bretagne, l'Anjou, le Maine et le Midi. Son aire de répartition s'est considérablement étendue entre les années 1970 et la fin des années 1980. Les effectifs sont très fluctuants en fonction des vagues de froid.

En Normandie, l'espèce est bien présente en nidification (quelques dizaines de milliers de couples (Barrier A. in GONm 2009) et en hivernage.

La ZPS accueille l'espèce en reproduction et en hivernage. Les recensements n'étant pas systématique, aucune tendance significative n'a pu être notée. Un minimum d'une centaine d'individus côtoie le site en dehors de la saison de reproduction.

Habitats

On retrouve la Gallinule poule-d'eau près des eaux douces ou saumâtres avec des zones humides abondantes en végétations rivulaire et émergente. Elle apprécie particulièrement le couvert végétal dense. On l'observe sur les étangs, les rivières calmes, les marais, les lacs mais également sur les pièces d'eau urbaines. Contrairement à la Foulque macroule, la Gallinule recherche une grande variété de milieux aquatiques, même de taille restreinte mais toujours pourvu d'une végétation qui lui permette de se dissimuler.

Sur la ZPS, la Gallinule poule d'eau est observable sur toutes les pièces d'eau et cours d'eau du site.

Ecologie

La Gallinule poule-d'eau construit son nid dans la végétation émergée, sur la terre ferme ou dans les zones buissonnantes. Plateforme pourvue d'une profonde cuvette garnie d'herbes, ce nid abrite les 5 à 8 œufs couvés pendant trois semaines par la femelle. Le nombre de pontes varie entre 2 et 3 réparties entre les mois d'avril et de septembre. Les couples sont extrêmement fidèles et sont parfois aidés par leur progéniture dans l'élevage des seconde et troisième nichées. Les juvéniles deviennent indépendants dès leur deuxième semaine de vie. Les migrations automnales voient les individus du nord et de l'Ouest de l'Europe se déplacer vers le Sud-Ouest et ceux d'Europe centrale vers le Sud et le Sud-Est du continent. Cette migration s'opère surtout de mi-septembre à mi-octobre, le retour sur les quartiers de nidification se réalisant, quant à lui, dès la mi-janvier.

Tout comme la Foulque macroule, la Gallinule poule-d'eau est omnivore. Le régime alimentaire est majoritairement herbivore (Algues, feuilles et graines de végétaux terrestres et aquatiques). La partie animale du régime est constituée par les mollusques, les insectes (larves et adultes de coléoptères, de lépidoptères, d'Odonates, de Diptères...), les vers et les sangsues, les crustacés, les petits poissons et les têtards.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs		En sécurité	S	NE		C
Migrateurs						C
Hivernants		Non évalué				

Bien que peu recensée, l'espèce est très facilement observable sur la ZPS. Son statut de conservation, bien qu'inconnu de manière précise, tend à être cependant **favorable sur le site**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Peu menacée sur la ZPS, notons tout de même que toute destruction de zones humides ou de milieu aquatique peut porter atteinte à l'espèce.

Canard pilet (*Anas acuta*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Autorisé à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe C – Règlement communautaire CITES

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

Cet oiseau très élégant se distingue aisément des autres canards de surface. Le long cou mince et la queue effilée lui confèrent un aspect typique, aussi bien en vol que posé. Le plumage du mâle est lui aussi marquant de par la blancheur du cou et du ventre, le chocolat de la tête que traverse une raie blanche de part et d'autre du cou, le gris du dos et des flancs contrastant avec les scapulaires noires et jaunes ainsi que le fauve précédant les sous-caudales noires. La femelle est, quant à elle, bien moins colorée. Elle adopte, en effet, une livrée se rapprochant de celle de la cane colvert. On l'en distingue cependant par la couleur bleutée du bec et la queue pointue.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, son statut de conservation est jugé "défavorable". L'effectif serait compris entre 320 000 et 360 000 individus. Entre les années 1970-1990, il a subi un très fort déclin. De 1990 à 2000 malgré une stabilité voire une augmentation démographique apparente dans les pays européens, son statut est resté "En déclin" en raison de la baisse des effectifs nicheurs en Russie, l'un des bastions de l'espèce.

En France, c'est un nicheur très rare avec seulement une dizaine de couples recensés (Baie de Somme, Normandie, Dombes). Les années à forte pluviométrie permettent une installation des oiseaux lors de la période de nidification. Il reste cependant un migrateur commun sur le territoire national avec des effectifs interannuels très fluctuants ce qui ne permet pas de définir une tendance significative à long terme.

En Normandie, l'espèce est nicheuse localement et de façon certaine dans les marais de Carentan (Aulert in GONm, 2009). En hivernage, les données du GONm recense des effectifs supérieures à une centaine d'oiseau sur 6 sites normands seulement : dans les baies de l'Orne, des Veys, du Mont-St-Michel, de la Seine, sur la tourbière de Gorges (50) et dans la réserve de chasse de Saint-Samson (14) (Morel, in GONm, 2005)

Sur la ZPS, l'espèce est notée uniquement de passage avec une baisse significative des effectifs (-67%) depuis 2002 (passant de 32 individus en 2002 à 10 en 2008). La quasi-intégralité des observations a été réalisée sur la boucle de Poses.

Habitats

Au printemps, il fréquente les zones inondables de certains fleuves. Pendant la reproduction, on le retrouve dans les zones boisées ou nues de la toundra dans le nord de son aire de répartition, dans les tourbières et les landes, les marais à proximité de lacs mais également à proximité de la mer. Lors de la période de mue, on l'observe essentiellement sur des plans d'eau calmes, au bord des lacs riches en nourriture et où sont présentes d'épaisses roselières voire dans les marais salés ou les deltas. Durant l'hiver, le pilet opte volontiers pour les estuaires et les lagunes, les terres inondées et les baies abritées.

La présence de zones de vasières et de hauts-fonds sur la ZPS lui est favorable, même si régionalement, il semble préférer les estuaires et baies.

Ecologie

La formation des couples a lieu en hiver ou durant les escales de la migration de retour. Les nids peuvent être placés à plus d'un kilomètre du point d'eau le plus proche, toujours en terrain sec, dans les prairies ou les steppes. La ponte a lieu le plus fréquemment dès le début avril. Les jeunes sont aptes au vol dès leur septième semaine de vie. Les mâles quittent rapidement les femelles nidificatrices pour débiter leur migration de mue dès la fin mai. Ils sont accompagnés par les femelles qui ne nichent pas. Le départ des sites de mue (Pays-Bas, Danemark, presque île de Yamal, delta de la Volga) a lieu de la mi-août à début septembre. La migration proprement dite commence alors. Son pic d'activité se situe mi-novembre. Les oiseaux rejoignent les quartiers d'hivernage s'étendant depuis la mer du Nord jusqu'au nord de l'Afrique et depuis le Sud du Sahara jusqu'au Nigéria (Le noyau d'hivernage principal étant le sud de la Méditerranée). La migration de retour a lieu dès la fin février et culmine entre le 15 mars et le 15 avril.

Le Canard pilet se nourrit en eau peu profonde (de 10 à 30 cm de profondeur). En automne et en hiver son régime est majoritairement végétarien contrairement au printemps et en été où il devient omnivore. La palette alimentaire se compose de tiges, feuilles, racines, tubercules, graines d'élodées, de potamots, de carex, de renouées et d'autres plantes aquatiques. La partie animale est assurée par les coléoptères, les chironomes, les phryganes, les larves d'odonates, les criquets, les mollusques, les sangsues, les crustacés, les têtards et les petits poissons.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheur	Vulnérable	Nouvellement installée		AS	LR	LN	D
Migrateur							PC
Hivernant		A surveiller					

La présence de cette espèce est très variable et semble dépendre des conditions météorologiques. **Son état de conservation est inconnu** sur le site

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition des biotopes favorables à l'accueil des anatidés (en particulier des prairies humides inondables et zones humides) Dérangements en pleine eau ou sur les berges des oiseaux en halte (notamment lié aux activités nautiques, touristiques...) Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> Restauration de prairies humides inondables Conservation des ceintures végétales, basses et denses en périphérie des plans d'eau Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Conserver une profondeur d'eau basse (optimum 10 à 30 cm) Suivi interannuel des populations hivernantes.

Canard siffleur (*Anas penelope*, Linnaeus 1758)

A050

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Autorisé à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe C – Règlement communautaire CITES

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

En période nuptiale, le mâle revêt un plumage le rendant d'identification aisée: la tête et le cou sont roux plus ou moins pointillés de noir, une languette crème jaunâtre parcourt le front; le dessous est blanc sauf les sous-caudales qui sont noires; les ailes gris brun montrent une partie des couvertures blanches, un miroir vert et noir bordé de noir sur sa partie supérieure. En plumage d'éclipse, il ressemble d'avantage à la femelle. Le cou brun roux et le pattem de l'aile permet de l'en différencier, la femelle arborant un miroir noir verdâtre bordé étroitement de blanc. En vol, la détermination est également facilitée par le contraste apparent entre le dessous des ailes très sombre et la poitrine blanche. Le mâle montre alors un champ alaire blanc caractéristique bordé en arrière par le miroir noir et vert encadré de blanc sur trois côtés.

Distribution et évolution des effectifs

La population d'Europe occidentale est constituée d'environ 1.5 millions d'oiseaux et serait en augmentation. Au contraire, les populations méditerranéenne (300 000 individus) seraient en déclin (Source: Corif).

En France, la nidification n'a été prouvée qu'en 2005 (2 couples à Grand Lieu). L'espèce est donc quasi exclusivement migratrice ou hivernante sur notre territoire. Les effectifs hivernaux sont très fluctuants (45000 oiseaux en moyenne) et sont essentiellement liés à la rigueur des conditions climatiques plus au nord. Sur la façade Manche-Atlantique, les migrateurs et hivernants proviennent généralement d'Islande, en minorité, mais surtout de Scandinavie et du Nord-Ouest de la Russie. Sur le littoral méditerranéen, l'origine des oiseaux est sibérienne.

En Normandie, environ 2000 individus avaient été noté en 1999 et 2000, le double en 2001 mettant en évidence le rôle de refuge climatique de la Normandie (Girard in GONm, 2005).

Sur la ZPS, le Canard siffleur voit ses effectifs en stationnement ou en hivernage décliner de manière significative (de 222 en 2003 à 26 en 2008). Le site accueille cependant plus de 1% des effectifs régionaux recensés lors de cette période. L'essentiel des observations sont réalisées dans le secteur de la boucle de Poses, mais on retrouve également l'espèce sur la Boucle de Courcelles et celle des Andelys.

Habitats

En hiver, le Canard siffleur fréquente les estuaires, les baies, lacs réservoirs, fleuves, lagunes, côtes basses et abritées. Ses secteurs d'alimentation sont alors essentiellement des vasières ou des prés salés. En nidification, on le retrouve essentiellement dans les zones steppiques, les toundras boisées ou la taïga. On l'observe également nicheur au niveau des tourbières et des marécages situés en bordure de zones boisées. Les prairies humides à herbes rases sont également un habitat privilégié pour la reproduction.

Sur la ZPS, le canard siffleur profite des vasières et hauts-fonds des lacs et des étangs de carrières pour s'alimenter et se reposer lors de son hivernage et de ses haltes migratoires. La présence et le maintien de prairies humides sur le site pourraient être une plus value pour l'accueil de cette espèce herbivore.

Ecologie

La formation des couples se réalise avant tout dans les quartiers d'hivernage. Il niche principalement de manière isolée. Il est très difficile de fixer une date de début de saison de reproduction *sensus stricto*, cette dernière n'étant pas liée uniquement à la photopériode mais également à d'autres facteurs extrinsèques tels que l'abondance en nourriture ou la qualité de l'habitat. La ponte, constituée de neuf œufs en moyenne, est déposée dans le nid constitué d'herbes et de tiges. L'éclosion a lieu au terme de 25 jours d'incubation. Un jour après leur naissance, les canetons, nidifuges, quittent le nid. Leur émancipation, intervenant 37 à 48 jours plus tard, dépend essentiellement de quatre facteurs: la qualité de l'habitat, les conditions climatiques, les soins maternels et la période plus ou moins tardive de l'éclosion. En Europe occidentale, le canard siffleur est un migrateur arrivant chez nous de septembre à novembre. L'origine des individus hivernants est lointaine: Islande, Scandinavie et surtout Russie et Sibérie occidentale. L'aire d'hivernage s'étend depuis les côtes baltiques jusqu'en Afrique tropicale. La migration de retour est amorcée dès février et est continue jusqu'au mois de mai. Les mâles effectuent une migration de mue (Danemark, Pays-Bas, Estonie, Sud de la Suède, delta de la Volga et Kazakhstan).

Sur la terre ferme, le canard siffleur herbivore broute les trèfles, les graminées et les algues (dans la zone intertidale). En eau douce, il consomme des lentilles d'eau, du butome, des élodées ou de la vallisnérie.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur				AS		
Migrateur						PC
Hivernant		A surveiller				

La présence de cette espèce est très variable et semble dépendre des conditions météorologiques. **Son état de conservation est inconnu** sur le site

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Au niveau national, cette espèce est vulnérable à la chasse de nuit et aux vagues de froid. Les dérangements sur site limitent la capacité d'accueil. Cette espèce se concentre dans un petit nombre de site (80% des effectifs sont concentrés dans quelques sites protégés).

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition des dernières zones favorables à l'accueil des anatidés (prairies humides) Dérangement des oiseaux en stationnement en pleine eau ou sur les berges 	<ul style="list-style-type: none"> Création ou maintien de prairies humides Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Suivi interannuel des populations hivernantes

Habitat préférentiel :

Berges abruptes

Cet habitat ponctuel et linéaire est difficile à cartographier. Toutefois, il est très important pour assurer la présence de deux espèces : le Martin pêcheur, dans le cas de berge abrupte en secteur boisé et surtout, l'Hirondelle de rivage, dans le cas de berge abrupte en milieu ouvert. En effet,

- L'Hirondelle de rivage niche dans les falaises sablonneuses ou argileuses à faible granulométrie et sans végétation. Sur le site, elle occupe ainsi les fronts de taille de certaines carrières (environ 900 individus nicheurs de 2003 à 2008 en moyenne). Cette espèce est insectivore.
- Le Martin pêcheur niche sur des berges abruptes. Il creuse son terrier dans un substrat ni trop dur, ni trop friable à une hauteur minimale de 1,5 mètres au dessus du niveau des eaux. De plus, il préfère nettement les contextes de berges boisées.

Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Coraciiformes
Famille des Alcedinidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne

Description

Le Martin-pêcheur porte un plumage typique le rendant aisément identifiable d'entre les autres espèces d'oiseaux. Les deux sexes sont semblables : le dessus de la tête est d'un bleu vert sombre et présente des taches bleu clair tout comme le dos. Une bande rousse s'étend depuis le bec jusqu'aux tempes, d'où une tache blanc orangé naît. Cette bande orangée est soulignée d'une autre bande bleu foncé depuis le bec jusqu'à l'épaule. Le menton et la gorge sont blanc roussâtre, le reste du dessous est roux orangé. Les plumes des ailes sont brun noir avec des liserés bleu vert dessus et brun gris dessous. La femelle se différencie du mâle par la base de la mandibule inférieure orangée (noire chez le mâle). Les jeunes sont très proches des adultes, on les en différencie par des pattes brunes et sombres (orangées chez les adultes), et une coloration plus verdâtre des parties supérieures.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population, de taille très modeste, serait comprise entre 80 000 et 160 000 couples. Son statut de conservation est encore très défavorable suite à une chute d'effectifs entre 1970 et 1990, et ce malgré une relative stabilisation ces vingt dernières années.

Avec une population nationale estimée entre 10 000 et 25 000 couples en 2007, la France abriterait le plus gros noyau démographique à l'échelle de l'Europe. L'espèce se reproduit sur tout le pays et semble profiter de son vaste réseau hydrographique et des nombreuses régions d'étangs (la Brière, la Brie, certains territoires des Pyrénées et des Alpes accueillent des densités plus faibles voire nulles). Dans chaque région (excepté l'Île de France et la Corse), de 100 à 1 000 couples s'établissent. Historiquement, l'espèce montre de fortes fluctuations durant le 20^{ème} siècle. Cependant la tendance est à une progression vers le Sud et une régression dans les zones les plus aménagées. A noter que la France accueille en hiver des oiseaux provenant d'Angleterre, de Belgique, des Pays bas ou d'Europe centrale qui viennent grossir la population nationale en majorité sédentaire.

En Normandie, en 1983-1984, une enquête avait permis d'estimer la population à environ 500 couples. Aucune enquête n'est venue actualiser ce nombre (Debout C. in GONm 2009).

Sur la ZPS, le Martin-pêcheur d'Europe est nicheur avec des effectifs dont l'évaluation est très délicate en raison des difficultés de détection de l'espèce. Cependant, une certaine stabilité démographique peut être présumée. Le site fourni également une zone d'hivernage pour les individus de contrées plus nordiques poussés par les vagues de froid.

Habitats

Cet oiseau pêcheur, et donc particulièrement dépendant du milieu aquatique, côtoie lors de la période intermuptiale de nombreux types de zones humides depuis les cours d'eau jusqu'aux rivages littoraux. On le retrouve ainsi sur les étangs, les mares de toutes dimensions, les pièces d'eau des parcs et des jardins, les estuaires, les lacs... pourvu que ces milieux puissent lui offrir une abondance suffisante en petits poissons et des eaux claires pas trop rapides et surplombées par des perchoirs. Il évitera donc les torrents de montagne, les fleuves à forte turbidité et les canaux à berges bétonnées et nues. La présence d'une végétation riveraine fournie est un avantage certain pour son accueil, la plupart des milieux favorables se caractérisant par la présence d'un milieu

boisé ou de couloirs de verdure à proximité directe. Durant la période de reproduction, ses choix sont plus stricts. L'oiseau recherchera, en plus des conditions préalablement citées, des zones où il pourra creuser son terrier, dans un substrat ni trop dur ni trop friable à une hauteur minimal de 1,5 mètres au-dessus du niveau des eaux.

Ecologie

Les oiseaux sédentaires occupent, pendant la saison hivernale, individuellement des territoires distincts. Les prémices de la saison de reproduction s'observent en janvier où le mâle entreprend des poursuites au ras de l'eau avec la femelle. Préludes de la période nuptiale, la fréquence de ces vols augmentent en février-mars. Le site de reproduction choisi, le terrier va être aménagé en même temps que le territoire sera défendu. C'est à la même époque qu'ont lieu les parades nuptiales auxquelles se mêlent de nombreuses offrandes de poissons du mâle à la femelle. Le travail de construction du terrier est assuré par les deux sexes mais plus volontiers par le mâle. L'ouvrage dure de 4 à 10 jours. Les oiseaux préfèrent toutefois utiliser d'anciens terriers qu'ils réaménagent. Les sites de nidification peuvent alors être utilisés de nombreuses années consécutives et plusieurs fois par an. La ponte de 7 œufs en règle générale, est déposée en avril ou en début de mai. La couvaison est assurée par la femelle la nuit et les deux sexes en journée. L'incubation de 19 jours donne naissance aux oisillons qui s'envoleront 23 à 27 jours plus tard du nid. Bien qu'ils soient alors capables de pêcher, ils sont nourris par les adultes pendant encore 3 ou 4 jours. La mortalité élevée chez cette espèce est compensée par l'établissement de plusieurs nichées par an (jusqu'à 3) dont une seconde régulière en juin-juillet et une troisième, entreprise par un couple sur 10 en août-septembre. Le comportement migrateur du martin-pêcheur est complexe mais peut se résumer ainsi : les populations septentrionales sont les plus migratrices, les oiseaux méridionaux (et de Grande-Bretagne) sont eux sédentaires et ceux d'Europe centrale participent aux deux tendances.

Le Martin-pêcheur d'Europe est piscivore et capture des poissons dont la taille n'exécède pas 7 cm de longueur et 1 cm de largeur, de manière générale. Il consomme également des insectes (coléoptères, libellules et leurs larves, phryganes...), des crustacés et parfois même des grenouilles et leurs têtards mais ces dernières proies restent anecdotiques comparativement aux poissons.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheurs	Déclin	A surveiller	D	NE	LR	LO	AR
Migrateurs							
Hivernants		Non évaluée					AR

Les difficultés de recensements de l'espèce ne permettent pas d'évaluer son état de conservation sur le site de la ZPS (**inconnu**).

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Travaux lourds sur les cours d'eau et les étangs (reprofilage) Déboisement des berges Dérangements d'origine diverse (fréquentation touristique, travaux d'aménagement agricoles, industriels, de carrière...) 	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des causes de dérangement Mise en place de périmètres de protection lors de la nidification. Veiller à une qualité d'eau optimale (eaux claires et poissonneuses) Suivi interannuel des populations reproductrices

Le maintien des ripisylves en bord d'étang ou de la Seine est nécessaire.

Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Passeriformes
Famille des Hirundinidés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne

Description

Cette hirondelle se distingue de ses cousines par son plumage brun gris dessus, le dessous blanc duquel se détache le collier pectoral sombre. Plus petite que l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), on la différencie également par sa courte queue échancrée. Les jeunes oiseaux sont d'un aspect plus écailleux grâce aux liserés pâles des plumes du dessus (surtout au croupion et aux sus-caudales). Leur gorge est souvent teintée de roussâtre et tachetée de brun. Les deux sexes sont semblables.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population nicheuse serait comprise entre 2 190 000 et 2 720 000 individus essentiellement répartis à l'Est du continent ainsi qu'en Espagne. Son statut de conservation est encore très défavorable suite à un déclin historique.

L'Hirondelle de rivage hiverne en Afrique sahélienne.

En France, l'Hirondelle de rivage est commune, sans toutefois être abondante. La population nidificatrice nationale est estimée entre 50 000 et 120 000 couples en 2007. Ses effectifs sont très fluctuants d'une année sur l'autre et ne permettent pas d'évaluer une tendance démographique, si ce n'est une baisse présumée (qui peut être toutefois le reflet d'un simple éclatement des colonies et non d'une véritable diminution d'effectif). Le statut de l'espèce a été jugé comme « A surveiller ». L'espèce est bien représentée dans les deux-tiers nord du pays. Sa distribution est liée à ses préférences écologiques et se concentre surtout sur les zones alluviales des cinq grands bassins hydrographiques français. Sa distribution littorale est, elle, beaucoup plus continue et s'étend depuis la frontière belge jusqu'à l'estuaire de la Loire.

En Normandie, l'espèce est bien représentée sur la côte ouest du département de la Manche, dans les marais du Cotentin et du Bessin, le Pays d'Auge, les Pays de Caux et de Bray et en vallée de la Seine. En 2003, le nombre de couples reproducteurs était estimé à 4000 (GONm, 2005). L'essentiel de la population se cantonne dans les sites d'extraction de granulats.

Sur la ZPS, l'Hirondelle de rivage niche avec des effectifs très variables d'une année à l'autre avec une moyenne annuelle de 900 individus de 2003 à 2008. Cependant une baisse démographique est notée malgré les difficultés de recensements. Les oiseaux sont particulièrement dépendants de l'activité d'extraction de granulats favorisant l'établissement de falaises propices à la nidification (Poses, Gaillon, Courcelles-Bouafles, Tosny-Bernières). L'espèce fréquente également le site lors des haltes migratoires.

Habitats

Les colonies s'installent au niveau de falaises sablonneuses ou argileuses nues à faible granulométrie. Dans les conditions naturelles, la présence de cette hirondelle est strictement déterminée par les falaises vives résultat de l'action permanente des eaux fluviales, voire des vagues, sur les couches de terrains meubles (sables, limons, sol végétal). On les retrouve également au niveau de talus escarpés des voies de chemin de fer, des routes, des digues ou des fossés. Elles adoptent, mais beaucoup plus rarement, les trous de murailles. Elles chassent au-dessus des rivières, et des plans d'eau de plaine.

La présence de l'espèce sur la ZPS dépend fortement de la présence de falaises de nidification. Ces dernières sont créées par les activités d'extraction de granulats. Ainsi les sites d'extractions de granulats accueilleraient près de 80% des effectifs normands donc les 4/5^{ème} dans le département de l'Eure. Seulement 11% des effectifs nidifieraient sur les berges naturelles des principaux cours d'eau, dont la moitié sur les rives de la Seine.

Ecologie

De retour sur les lieux de nidification en mars, les couples ne sont pas encore formés mais les premiers signes de formation se font observer. Au fur et à mesure des arrivées, la vie du groupe s'accroît et très rapidement commence la phase d'excavation ou le réaménagement des terriers de nidification. La création du terrier occupe généralement 2 semaines et est le fruit d'un travail commun entre plusieurs oiseaux. L'activité de nidification est ainsi très synchronisée et bien souvent la phase d'accouplement puis la ponte sont coordonnées entre tous les couples. Cette dernière, de 4 à 6 œufs, est déposée dès la mi-mai. La couvaison est assurée par les deux sexes et dure en moyenne 12 à 16 jours. Les oisillons prennent leur envol dès leur 16^{ème} jour. Dès lors, les liens familiaux se rompent et les juvéniles se mêlent alors au groupe, allant dormir dans n'importe quel trou situé dans la colonie. Les Hirondelles de rivage partent précocement de leurs quartiers de nidification. En effet, dès le début août s'observent les premiers mouvements de partance à destination d'Afrique orientale, du Mozambique au Transvaal, à l'Ouest du lac du Tchad et en Sierra Leone.

L'Hirondelle de rivage, au comportement diurne, chasse de petits insectes en vol, à une quinzaine de mètres du sol (diptères, pucerons, éphémères, phryganes, hyménoptères, perles). Les espèces pourvues de dard sont cependant évitées.

Evolution des populations et état de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Déclin	A surveiller	D	:	LO	LO
Migrateurs				:		
Hivernants		A surveiller		:		AR

En Europe, le déclin historique de l'espèce la classe en statut de conservation défavorable. La population française représenterait environ 1% des effectifs de l'ouest de l'Eurasie. Il est difficile d'établir une tendance du fait de la nécessité de mettre en relation les effectifs avec les aléas climatiques qu'elle rencontre en migration et lors de son hivernage en Afrique et du caractère fugace de ses colonies.

En Normandie, les effectifs d'Hirondelle de rivage ont probablement régressé de 20% entre les années 80 et le début des années 2000.

Sur la ZPS, l'espèce serait en déclin, notamment du fait de la diminution des fronts de taille.

→ De ce fait, son état de conservation serait **défavorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Le maintien des activités d'extraction de granulats permettra le maintien de l'espèce sur le site. Ainsi, une menace importante pour l'espèce sur le site est liée à la fin de l'exploitation des granulats dans la vallée de Seine, en raison de l'épuisement de la ressource : la cessation de cette activité privera l'oiseau des fronts de taille dont il a besoin pour creuser ces cavités (GONm, 2009).

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> • Destruction des colonies du fait des activités humaines ou de perturbations naturelles (effondrement de falaises) • Destruction des falaises propices à la nidification • Traitements pesticides et vétérinaires (entraînant la diminution des invertébrés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de périmètres de protection lors de la nidification (notamment sur les fronts de tailles des carrières) • Création de falaises à faible lors de la définition ou de la révision des plans de réaménagement des carrières et entretien de ces falaises • Limiter l'emploi de pesticides • Suivi interannuel des populations reproductrices

Habitat préférentiel :

Cultures et prairies

Ces milieux agricoles, bien que différents, sont regroupés dans un même habitat d'espèces, de part les espèces qu'ils accueillent. En effet, il s'agit de secteur de nourrissage important pour de nombreuses espèces. Il est important ici de noter qu'il s'agit, sur les terrasses de la Seine, de prairies mésophiles à humides, bien que ces dernières soient très rares sur le site. Parmi les espèces fréquentant ces milieux :

- Le Vanneau huppé (6000 individus l'hiver), le Pluvier doré se regroupent l'hiver sur les zones de cultures ou les prairies. Il s'agit de populations nordiques passant l'hiver en France.
- Le Courlis cendré fréquente les zones de cultures l'hiver pour s'alimenter.
- Les grives litornes hivernant sur le site recherche des secteurs riches en baies (prairies avec haies, vergers...).
- Les busards peuvent nicher dans les cultures, ce qui lors des moissons peut impliquer une destruction de la nichée. De même, les zones de cultures et de prairies constituent un territoire de chasse non négligeable pour ces espèces.
- Le Faucon crécerelle niche dans de vieux nids de comeilles, les bâtiments... Il fréquente les cultures et les prairies pour son alimentation. De même, la ZPS est un territoire de chasse pour le Faucon pèlerin qui niche sur les coteaux de la Seine.
- Les goélands et les oies fréquentent les cultures et les prairies comme zone d'alimentation.

Vanneau huppé (*Vannellus vannellus*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Charadriidés

Statuts de protection

Autorisée à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

Cet oiseau est facilement reconnaissable d'entre tous les limicoles. Le manteau est vert et présente des reflets violacés alors que le plastron, la bavette, les épaules et le haut du crâne sont noirs. Comme son nom l'indique, l'oiseau porte une huppe qu'il peut à volonté ériger. La femelle se différencie notamment par un plastron noir moins développé, une calotte et des moustaches d'un noir moins soutenu que celui du mâle. En automne et en hiver, le mâle portera une livrée proche de celle de la femelle nuptiale. Lors du vol chaloupé caractéristique de l'espèce, les ailes larges et arrondies et leurs battements lents et mous frappent autant que le plumage contrasté.

Distribution et évolution des effectifs

L'aire de distribution européenne du Vanneau huppé est extrêmement large. Elle couvre toute la zone tempérée depuis l'Atlantique jusqu'aux limites orientales du continent. La population mondiale dépasse les huit millions d'individus dont presque la moitié hiverne en Europe de l'Ouest. Cependant, entre 1990 et 2004, une sévère diminution des effectifs de 40% a été notée. Son statut de conservation est jugé "Vulnérable".

En France, l'espèce est considérée en déclin. La dernière enquête de 1995-1996 estimait les effectifs à 15 000-20 000 couples nicheurs soit 50% de moins que 20 ans auparavant. Il se reproduit essentiellement au nord de la ligne Briançon-Bordeaux. Les effectifs migrateurs, quant à eux, sont beaucoup plus élevés avec très certainement plusieurs millions d'oiseaux chaque année. Ces effectifs sont particulièrement liés à la rigueur de l'hiver dans les régions de Grande-Bretagne, de Scandinavie et d'Europe centrale (jusqu'à la Hongrie). Ainsi la France serait le pays d'Europe où l'effectif hivernant est le plus élevé.

Le nord-ouest de la France et donc **la Normandie** est un des fiefs de l'espèce en hiver (accueille des espèces les plus nordiques) grâce à l'absence habituelle de gel prolongé. Les grandes plaines de l'Eure reçoivent notamment de grandes troupes de vanneaux huppés et de pluviers dorés de Normandie. A l'inverse la population nicheuse semble avoir chuté lors de ces dix-quinze dernières années (GONm, 2009)

Sur la ZPS, les données sont très lacunaires concernant le nombre de nicheurs (de 8 à 52 couples recensés entre 2003 et 2008, répartis sur les secteurs de Poses, de Bemières-Tosny, de Courcelles-Bouafles, de Criquebeuf/Martot, de Gaillon, de Muids et de Notre-Dame-de-L'Isle). Les chiffres des recensements sur la Boucle de Poses montrent cependant un léger déclin démographique.

Les oiseaux hivernants sont estimés en moyenne à 6000 individus par an sur l'ensemble de la ZPS, toutefois ces effectifs sont en déclin avéré.

Habitats

Tout comme le Pluvier doré, ce limicole fréquente préférentiellement les espaces agricoles dégagés et assez uniformes, présentant un sol humide et des points d'eau. On le rencontre donc la plupart du temps dans les labours, les prés ras, les pâtures, les champs de céréales, de colza, de betteraves ou de pommes de terre dont les pousses sont encore peu développées, les étangs exondés et les vasières. Ces mêmes habitats semblent être optés lors de la saison de nidification. Ici, c'est la hauteur de la végétation qui est le facteur limitant: les oiseaux ne tolèrent pas une

hauteur supérieure à 8 cm. Dans les cultures, l'espacement des sillons permet qu'ils acceptent une hauteur de 10 cm ou un peu plus. La superficie minimale doit être de 5 hectares en règle générale.

L'espèce utilise les cultures, les secteurs de pelouses sèches et les zones de carrières en exploitation pour assurer sa nidification. En hiver, on la retrouve également dans les cultures lors des rassemblements hivernaux et au niveau des vasières et gravières lors des passages migratoires.

Ecologie

La période de nidification est très précoce, les oiseaux profitent en effet de la faible hauteur des cultures à cette période. Les premiers œufs sont déposés au nombre de 4 dès la mi-mars. Ils sont couvés par les deux parents durant environ un mois. Les poussins, à peine éclos, sont capables de picorer et de trotter. La capacité de vol est atteinte au bout de 5 semaines. La fin de la saison de reproduction non encore atteinte, certains individus se regroupent déjà pour entamer leur migration. Ce sont les oiseaux qui n'ont pas niché ou certains mâles adultes. Ils rejoindront surtout les plaines de la mer du Nord et les îles britanniques. Plus tard des contingents venus des régions russes et baltiques déferlent vers l'ouest et le Danemark. Les oiseaux d'Europe centrale se dirigent vers le Nord et le Nord-Ouest mais quelques groupes partent vers le Midi et l'Italie. Les femelles et les jeunes retenus pendant la période de reproduction vont participer à la migration automnale qui est motivée par l'arrivée du froid et du gel. En règle générale la zone d'hivernage est limitée par l'isotherme 2.5°C en janvier (Grande-Bretagne, Irlande, ouest de la France, péninsule ibérique, Maroc, Algérie...).

Les insectes surtout à l'état larvaire et les vers sont les deux ressources alimentaires primordiales. S'y ajoutent: araignées, myriapodes, isopodes et de nombreux mollusques ainsi qu'une part non négligeable d'éléments végétaux.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	H te- Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheurs		Déclin	D	LO	LO	LO	AR
Migrateurs							
Hivernants		Déclin		LO			

Le déclin des populations nicheuses et hivernantes sur la ZPS entraînent un **état de conservation défavorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La quasi-totalité des vanneaux nichent sur des terrains agricoles. L'intensification des pratiques agricoles (notamment l'utilisation des pesticides) réduit la ressource alimentaire pour l'espèce.

L'intensification de l'agriculture accompagne de dérangements printaniers répétés (voire pertes de nids) sur les sites de reproduction liés au passage de machines.

A noter que les prélèvements par la chasse reste important, surtout pendant la période hivernale puisqu'en 1998-1999 un enquête sur les tableaux de chasse à tir faisait état d'environ 435 000 individus prélevés au niveau national.

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Charadriidés

Statuts de protection

Autorisé à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Annexe I – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

Le plumage internuptial du Pluvier doré ne montre pas de caractères particulièrement marquants. Les détails de ce dernier ne s'observent en effet qu'à courte distance. On remarque alors la moucheture du dessous et les pointillés jaunâtres du manteau. La tête est ronde avec un gros œil noir surmonté d'un sourcil pâle et un bec court, droit et noir également. En vol, il ne montre pas plus de signes saillants mis à part le dessous très clair des ailes. Le plumage qu'il arbore en période nuptial est plus foncé mais conserve le mimétisme de l'oiseau. Une vaste zone noire colore alors les parties inférieures depuis l'œil jusqu'au bas-ventre.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, les populations du Pluvier doré subissent depuis plus d'un siècle un déclin important essentiellement dû à la perte ou à la modification de ses habitats de nidification (notamment par fermeture du milieu). Le moindre changement notable du site de reproduction provoque son abandon immédiat et définitif. Les densités de reproducteurs les plus élevées sont notées en Ecosse, en Islande, au nord de la Scandinavie, en Finlande et en Russie. Les effectifs nicheurs sont estimés entre 460 000 et 740 000 couples.

En France, on le rencontre lors des passages migratoires et en hivernage principalement au Nord et à l'Ouest. (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Vendée, Gironde, Landes). Faut de suivi approprié mené sur le long terme, on ne dispose pas d'informations suffisantes pour évaluer la tendance globale des populations présentes en hiver et en migration.

En Normandie, les zones favorables pour les hivernants se concentrent dans les plaines de l'Eure. En Normandie, une enquête effectuée en 1994-1995 avait dénombré près de 30 000 pluviers dorés. (Lang in GONm 2005).

Sur la ZPS, les effectifs sont très variables d'une année à l'autre (de 130 en 2007 à 5000 en 2004), mais une tendance à la baisse peut être présumée. L'essentiel des observations se concentre sur la boucle de Poses même si on a également observé le pluvier doré sur la boucle de Criquebeuf.

Habitats

En halte ou en hivernage, on le retrouve dans les vastes plaines cultivées, les pâtures à végétation rase, les prairies fauchées, les labours et champs récoltés.

Sur la ZPS, l'espèce se rencontre plus volontiers dans les labours et les cultures en hiver. L'agriculture a donc un rôle non négligeable dans la conservation de cette espèce.

Ecologie

Dès la fin mars les nicheurs s'installent. La femelle choisit le nid dans lequel elle déposera les 4 œufs en moyenne, au plus tôt fin mars. La couvaison de 28 jours est partagée par les deux parents. Un mois après leur naissance, les jeunes sont aptes au vol. Dès la mi-juillet, la migration débute. Les oiseaux rejoignent les côtes de la mer du Nord, les adultes vont y muer et les jeunes viennent y renforcer les effectifs dès août. Peu à peu l'aire d'hivernage sera colonisée. Cette dernière s'étend depuis la mer du Nord jusqu'au Maghreb et parfois même au Sénégal. La migration, essentiellement nocturne, les amène à s'arrêter plusieurs jours sur des zones favorables, très souvent en compagnie des vanneaux huppés.

Les insectes (coléoptères et leurs larves en premier lieu) et les lombrics et autres vers constituent la majeure partie de l'alimentation. On retrouve également dans cette dernière des araignées, des crustacés, des petits mollusques. La consommation de graines et de pousses de plantes n'est pas anecdotique en hiver. En été, il se nourrit également de baies de camarine et d'airelles.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te- Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs						
Migrateurs						PC
Hivernants		A surveiller				

L'espèce ne semble pas menacée au niveau national. Sur le site, malgré les variations d'effectifs sont état de conservation peut être considéré comme **favorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Destruction des dernières zones favorables à l'accueil des populations de Pluvier doré / diminution de la ressource alimentaire Dérangement des oiseaux en stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place/Conservation de zones de labours ou de zones prairiales à strate basse inondables Diminution des traitements phytosanitaires et vétérinaires pour préserver la ressource alimentaire des oiseaux Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Suivi interannuel des populations nicheuses en halte migratoire ou hivernantes

Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Falconiformes
Famille des Accipitridés

Statuts de protection

Protégé intégralement en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe A – Règlement communautaire CITES
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn
Annexe II – Convention de Washington

Description

En tout plumage, cet élégant rapace ressemble à s'y méprendre à son proche cousin, le Busard cendré. Le mâle du Saint-Martin porte cependant une livrée d'un gris plus pâle, un croupion blanc plus développé et surtout ne montre pas de barres alaires noires. Outre ces deux derniers critères de distinction, les différences entre les femelles des deux espèces sont en revanche beaucoup plus minimes et reposent notamment sur les différences de structure. Le Saint-Martin est en effet plus massif, sa queue est plus courte et de longueur proche de la largeur de l'aile à sa base.

Distribution et évolution des effectifs

Sur le continent européen, la population de busards Saint-Martin est classée comme "Vulnérable". Composée de 22 000 à 31 000 couples, elle a subi un très fort déclin au 20^{ème} siècle, lié essentiellement à la destruction ou aux modifications de son habitat.

Les populations nordiques sont migratrices alors que celles d'Europe de l'Ouest sont partiellement sédentaires.

En France, *a contrario*, une augmentation du nombre d'individus reproducteurs est constatée depuis 1975. La population nationale se situe aujourd'hui entre 7 800 et 11 200 couples. Cette augmentation démographique reliée à une expansion géographique sur l'essentiel du territoire est particulièrement marquée dans les régions de grandes cultures comme la Beauce, le Poitou-Charente, la Champagne et la Normandie.

En période hivernale, l'espèce est présente sur l'ensemble du territoire, fréquentant surtout les régions de plaines. Ainsi la France accueillerait entre 6 000 et 10 000 individus selon les années.

En Normandie, ce rapace, comme bien d'autre, a connu une progression spectaculaire depuis 30 ans (entre 200 et 300 couples). Ainsi proche de la Beauce et de l'important contingent de busards Saint Martin de la région Centre (la plus peuplée de France), l'espèce a rapidement colonisé l'Eure (au milieu des années 80) colonisant aussi bien les milieux céréaliers que forestiers de tout le département. Cette population compte aujourd'hui 70 à 130 couples (Chartier in GONm 2009).

La ZPS semble n'avoir accueilli qu'une seule fois le Busard Saint-Martin en nidification (Boucle de Poses, 2003-2004). En hivernage ou en passage, il est vu chaque année mais en effectifs sont faibles (1 à 3 observations par an).

Habitats

En chasse, on le rencontre dans une multitude de milieux ouverts à végétation peu développée: champs, prés, landes et marais. En nidification, initialement tributaire des landes, le Busard Saint Martin se reproduit désormais et probablement en majorité dans les milieux cultivés (blé et orge d'hiver) en France,

Sur la ZPS et à proximité directe, il utilise principalement les cultures et les zones prairiales pour s'alimenter.

Ecologie

La saison de nidification débute dans la première moitié du mois d'avril. Les 4 ou 5 œufs sont pondus le plus souvent dans la seconde partie du mois de mai et couvés uniquement par la femelle pendant près d'un mois. Le mâle, tout comme celui du Busard des roseaux, a pour rôle de nourrir la femelle et les jeunes. Les premiers vols ont lieu dès le 31^{ème} jour après leur naissance et ce n'est qu'à la mi-août que les familles désertent les lieux de nidification. N'étant pas particulièrement entravés par les climats froids, les migrations sont relativement peu accentuées. Cependant des conditions hivernales trop rudes le contraignent à se déplacer dans des contrées plus clémentes. Ainsi ce sont les populations nordiques qui migreront le plus. La zone d'hivernage s'étend dans le sud du continent européen. Les hivernants nord-africains sont rares.

C'est un grand chasseur de micromammifères. Il consomme également des oisillons, des insectes (surtout), des amphibiens et des reptiles.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheur		A surveiller	E		LO	LR	R
Migrateur							
Hivernant		A surveiller					

Malgré sa bonne santé dans le Département de l'Eure, il reste peu présent sur la ZPS. Son état de conservation semble donc défavorable.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Au niveau national la disparition des landes est probablement une raison de la baisse initiale des populations dans certains départements.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Destruction involontaire des nichées lors des passages des moissonneuses batteuses (atteignant jusqu'à 80% des nichées). 	<ul style="list-style-type: none"> Recensement/Protection des sites de nidification et/ou des biotopes d'intérêt (zones prairiales): repérage et protection des nids.

Ainsi, au-delà de la conservation de vaste surface en landes au niveau national, sur la ZPS, les actions de sauvegarde d'éventuelles nichées en cultures céréalières permettraient le maintien de l'espèce.

Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Falconiformes
Famille des Falconidés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn
Annexe II – Convention de Washington (CITES)

Description

De la taille d'un choucas ou d'une tourterelle, le Faucon crécerelle a un corps élancé et la queue et les ailes très longues. L'aspect bicolore du dessus des ailes est typique : roux vif et noirâtre chez le mâle, moins contrasté chez les femelles et les jeunes oiseaux. La longue queue à bout arrondi est gris bleu avec une barre noire chez le mâle, dont la tête est également de cette couleur, et le manteau roux tacheté de noir. Chez la femelle et les jeunes, la queue est rousse et barrée de minces barres noires. Ce rapace est aisément identifiable à son vol suspendu dit du « Saint-Esprit » pendant lequel le rapace réalise des battements pour ajuster ce vol stationnaire.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population est estimée à environ 325 000-445 000 couples, répartis sur 39 pays. Les pays les plus peuplés sont l'Allemagne, la France, l'Espagne et le Royaume-Uni. Comparée à celle du 19^{ème} siècle, la population actuelle semble fortement réduite (très certainement à la suite de l'intensification agricole, notamment dans les zones humides). Dans les années 1960, dans de nombreuses régions du paléarctique occidental, une régression très nette a été constatée (sans doute liée à l'emploi de pesticides). Dans les années 1970, la diminution de la pollution dans le nord de l'Europe et dans certaines parties de l'Europe centrale a entraîné un redressement des populations. L'état de conservation à l'échelle continentale est cependant resté défavorable pour l'espèce.

En France, la population serait la plus importante du continent regroupant de 15 à 30% des nicheurs européens avec 70 900 à 98 900 couples. La répartition de l'espèce resterait stable depuis les années 1970 avec une grande homogénéité sur l'ensemble du territoire français, qu'il occupe dans sa quasi-totalité. Les densités les plus élevées se situeraient dans l'Ouest, plus particulièrement dans le Poitou-Charentes, les Pays-de-la-Loire et la Normandie, mais aussi en Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, à un moindre degré dans l'Est et le Centre-Est. La population française est classée « à surveiller » en raison d'un déclin modéré de ses effectifs (suivis STOC du Muséum National d'Histoire Naturelle).

En hiver, une partie des individus nordiques traversent le pays, une autre hivernent. Ces hivernants, distribués sur l'ensemble du territoire en fonction de la quantité de nourriture disponible, s'ajoutent à la population française nicheuse qui est, dans sa très grande majorité, sédentaire.

En Normandie, le crécerelle est bien présent. La population serait de 5400 à 7700 couples nicheurs (Chartier in GONm 2009). En hiver, augmentée d'individus originaires des îles britanniques, de Belgique, d'Allemagne, des Pays bas et de Scandinavie, la population serait estimée entre 15 000 et 30 000 individus (Chartier in GONm 2005).

Sur la ZPS, bien qu'aucune donnée de nidification n'ait été collectée, il est probable que l'espèce soit nicheuse. Aucune autre donnée concernant l'espèce n'a été recueillie bien qu'elle fréquente le site.

Habitats

Le choix du biotope chez ce rapace dépend avant tout de la présence de Campagnols des champs ou d'autres campagnols (dans le sud, l'abondance de lézards et de certains insectes à également de l'importance). Il niche dans les « steppes cultivées » parsemées ou entrecoupées de tissus urbanisés. Il fréquente aussi les landes, les prairies, les pelouses sèches et les terrains humides. La

présence de sites de nidification est indispensable à son accueil à long terme (vieux nids de corneilles, bâtiments, nichoirs, clochers...). En dehors de la saison de reproduction, il se rencontre dans tout type de milieux ouverts.

Ainsi en Normandie, aucun milieu ne semble rebuter le Crécerelle, hormis la forêt dense et les rares îlots de bocage à petite maille encore en place.

Sur la ZPS, l'espèce est omniprésente aussi bien en secteur de landes, de prairies ou de pelouses sèches qu'en grandes cultures ou au sein des agglomérations.

Ecologie

C'est en général à partir de l'âge d'un an que le Faucon crécerelle se reproduit. Les oiseaux sédentaires paraissent être très fidèles à leur partenaire. Les migrateurs changent généralement de partenaire (il est peu commun d'observer des couples en migration). Après la parade nuptiale, les oiseaux vont s'établir sur une structure préexistante : aucun nid ne sera construit. En Europe occidentale, la ponte a généralement lieu dès la mi-avril dans le nord et à la fin avril-début mai en montagne. 3 à 6 œufs sont couvés durant environ 28 jours par la femelle. Les éclosions s'espacent de 3 à 5 jours et les jeunes restent environ un mois au nid. Les soins parentaux sont encore présents une trentaine de jours après l'envol. Les populations de l'Est et du Nord de l'Europe sont migratrices. Les jeunes se dispersent dans toutes les directions après leur envol. En automne, les migrateurs se dirigent vers le Sud et le Sud-Ouest du continent. Lors des hivers rigoureux, les populations du nord et de l'est de la France peuvent se diriger vers le sud du pays, surtout lors de périodes d'enneigement prolongé. Le Faucon crécerelle migre sur un large front, il n'y a donc pas de concentration locale de migrateurs.

Ce rapace adopte la chasse « en Saint-Esprit » (vol sur place) à une hauteur comprise entre 10 et 40 mètres mais également la chasse à l'affût ou par surprise. Il consomme essentiellement les petits rongeurs et notamment les Campagnols des champs, à l'occasion seulement de petits oiseaux, de reptiles, des amphibiens, des insectes et des mollusques.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Déclin	A surveiller	D			PC
Migrateurs						
Hivernants						

L'absence de données justifie un **état de conservation non défini** pour le site. Toutefois cette espèce, que ce soit pour les populations sédentaires ou celles migratrices et hivernantes ne semblent pas menacées en France (et ce malgré le statut de conservation jugé défavorable en Europe).

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Les principales menaces concernent la diminution et la qualité de la nourriture disponible. Ainsi la disparition des prairies peut être mise en cause.

La pose de nichoirs spécifiques peut favoriser sa nidification.

De même l'arrêt de la bromadiolone (poison non spécifique dans la lutte contre les espèces animales invasives /nuisibles) lui sera bénéfique.

Goéland cendré (*Larus canus*, Linné 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Laridés

Statuts de protection

Protégé en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe III – Convention de Berne

Description

Goéland de petite taille (plus petit que le Goéland argenté), ce laridé se reconnaît notamment à sa morphologie particulière : bec mince et assez court, tête ronde et longues ailes. Le plumage de l'adulte est gris sur le dessus, les rémiges primaires sont noires et ornées de taches et des miroirs blancs nets. Le reste du plumage est blanc pur. Les pattes et le bec sont à dominante jaune. En plumage hivernal, l'adulte est semblable mais la tête porte de fines stries grisâtres et les pattes et le bec montrent des teintes plus verdâtres. Les juvéniles sont fortement tacheté de brunâtre. Les individus de premier hiver gardent certaines de ces traces brunâtres ce qui permet de les distinguer des autres classes d'âge. Le plumage adulte complet est acquis dès la fin de la deuxième année calendaire pour les oiseaux les plus précoces.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, où plus de 85% de la population mondiale se concentre, l'effectif reproducteur a connu une très forte augmentation à partir des années 1870 dans les îles britanniques puis au 20^{ème} siècle sur le reste du continent. Cette augmentation de la population fut particulièrement marquée à la fin des années 1950 suite à sa protection, aux changements climatiques, à l'eutrophisation des milieux favorables et leur multiplication. Cette forte hausse effectifs s'est doublée d'une extension de l'aire à l'Europe de l'Ouest et centrale ainsi qu'à l'intérieur des terres. Récemment, une stabilité démographique (voire une baisse très sensible d'effectifs) s'est installée sur la majorité de l'aire de nidification. Les effectifs nicheurs en Europe (hors Russie) sont estimés entre 340 000 et 500 000 couples dont 160 000 à 360 000 en Suède et en Norvège.

En France métropolitaine, le Goéland cendré est un nicheur très rare mais un hivernant et un migrateur commun (surtout sur les côtes de la moitié nord du pays). L'espèce se reproduit dans le Nord (une vingtaine de couples), dans les Yvelines (4 couples), en Haute-Savoie, et dans le Pas-de-Calais, l'ensemble des sites de reproduction accueillent une moyenne globale de 20 à 25 couples. En hiver, les effectifs sont beaucoup plus importants mais sont soumis à de fortes fluctuations en fonction des rigueurs hivernales (ils sont compris entre 50 000 et 100 000 oiseaux).

En Normandie, l'espèce est commune en hiver. Il est estimé que 30 000 à 40 000 individus hivernent en Normandie (dont une grande partie sur la Manche). Ces individus proviennent de régions situées en deçà de la latitude du Danemark avec prépondérance de l'Allemagne de l'Ouest (Spiroux in GONm 2005)

Sur la ZPS, seuls des oiseaux en halte ou en hivernage sont notés. Les fluctuations d'effectifs (minimum de 4 en 2004 et maximum de 293 en 2007) et le manque de recensements spécifiques ne peuvent contribuer à la mise en valeur d'une quelconque tendance. L'espèce est observable dans les boucles de Gaillon, de Courcelles, des Andelys et de Poses.

Habitats

Les quartiers de nidification se situent le long des côtes ou à l'intérieur des terres, dans une grande variété de sites non nécessairement proches de zones humides. Sur le littoral, il niche sur les falaises rocheuses ou enherbées, les pelouses littorales, les îlots rocheux intérieurs, les plages sablonneuses ou graveleuses... A l'intérieur, il niche sur de petites îles entourées d'eau douce ou sur les lacs salés. On le retrouve également dans de nombreux milieux anthropiques comme les

carrières ou les ports. En hiver, l'espèce occupe des habitats similaires bien qu'elle soit à tendance plus littorale.

Sur la ZPS, le Goéland cendré fréquente les lacs et les étangs issus de l'activité d'extraction de granulats ainsi que les cultures alentours qui lui apportent une source alimentaire.

Ecologie

Entre mai et juillet, la femelle construit le nid, petite cuvette d'algues et de débris végétaux, et y pond généralement trois œufs. Ces derniers seront couvés pendant 25 à 28 jours par les deux partenaires. Les jeunes goélands sont également nourris conjointement même si la femelle assure une grande partie de ce travail. La plupart des envols sont notés en juillet au terme d'une période de croissance de 35 jours environ. C'est alors que débutent les premiers mouvements de dispersion qui entraînent les goélands cendré sur les côtes et l'intérieur des terres (en proportion, les jeunes oiseaux sont plus nombreux sur la partie continentale que les adultes, plus côtiers).

Le Goéland cendré se nourrit de vers de terre, d'insectes (aquatiques et terrestres), de crustacés planctoniques, de mollusques, d'écrevisses, des coquillages, et de petits poissons. Il se nourrit également de graines et, fréquemment, consomme des charognes.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Déclin	Vulnérable	E	LR		LR R
Migrateurs						
Hivernants		Non défavorable				PC

L'espèce est peu menacée au niveau national, ainsi que sur la ZPS. **Son état de conservation est donc favorable.**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Les dérangements de toute nature sont une menace potentielle pour l'espèce.

Courlis cendré (*Numenius arquata*, Linnaeus 1758)

A160

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Scolopacédés

Statuts de protection

Autorisé à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France
Espèce non chassable pendant 5 ans (moratoire instauré par l'arrêté ministériel du 2 août 2008)
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe III – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

C'est le plus grand des limicoles. La distinction avec les autres espèces de courlis peut s'avérer être très délicate pour les non-initiés. Parmi les critères distinctifs, on peut cependant noter: les cris spécifiques, la grande taille, la longueur du bec et sa courbure accentuée et l'apparence plus uniforme de la tête. En plumage nuptial, le sourcil est presque indiscernable mais une marque locale sombre peut être observée en avant de l'œil. Les plumes des parties supérieures sont brun foncé et montrent des échancrures et des franges chamois. Le cou, la poitrine, le ventre et les flancs sont lavés de chamois-roux et ornés de stries sur les parties supérieures et des chevrons sur les flancs. Le restant du plumage est blanchâtre. En vol, on distingue une zone blanche qui se détache du reste du plumage au niveau du bas du dos et du croupion.

Distribution et évolution des effectifs

La population européenne est estimée à 220 000-360 000 couples et son statut de conservation est considéré comme défavorable, en raison du déclin de ses populations lié à une perte de ses habitats de reproduction notamment. Il niche entre l'Atlantique et l'Oural. La limite Nord de l'aire de nidification est le cercle polaire (atteint en Norvège). Sa limite méridionale passe par le centre de la France, la Suisse, l'Autriche, et la Hongrie jusqu'au nord-est de la Caspienne.

En France, l'effectif reproducteur est estimé à 800-1100 couples, les principaux noyaux de population se situant en Saône-et-Loire et dans le Jura. Les premières mentions de nidification sont alsaciennes et datent de la fin du 19^{ème} siècle. On a observé une expansion de l'aire de nidification en France durant les années 1940-1950. Ses effectifs semblent globalement stables malgré des pertes démographiques en Bretagne, en Aquitaine et en Alsace. Son statut de conservation national est « à surveiller » en période de reproduction mais il a été classé récemment en « Vulnérable » dans la liste rouge nationale.

En hiver, le Courlis est considéré en déclin. Les effectifs nationaux fluctuent entre 14 000 et 21 000 individus.

En Normandie, l'espèce est nicheuse mais en déclin dans la Manche, l'Orne et le marais Vernier. Une centaine de couple serait présente (Aubert, in GONm 2009). En hiver, entre 6000 et 7000 individus séjournent en Normandie (baies des Veys, baie du Mont Saint Michel, estuaire de Seine...). Ils hivernent principalement sur le littoral mais peuvent être présent sur les marais intérieurs. Ils proviennent de l'Europe du Nord (Allemagne, Finlande, Pays bas... (Girard in GONm 2005)

Sur la ZPS, les effectifs des oiseaux en halte sont en baisse (de 64 observations en 2004 à 3 en 2008) en raison de la disparition des vasières et des zones humides (dont prairies inondables). Les observations sont réalisées principalement dans la Boucle de Poses et celle des Andelys. L'espèce n'est pas nicheuse.

Habitats

Le Courlis cendré apprécie, avant tout autre habitat, les grandes surfaces découvertes inondées sous une faible profondeur d'eau. En dehors de la période nuptiale, ses choix s'orientent vers les sites littoraux comme les estuaires et les baies pourvues de vasières, les lagunes, les pâtures et les

prairies des polders voire les dunes. A l'intérieur, les stationnements se localisent au niveau des plaines fluviales, autour des étangs et des lacs, dans les marais inondés ou dans les prairies humides à végétation rase et même dans les champs labourés. En nidification, les biotopes de prédilection se restreignent: en plus des critères d'espace et d'humidité du sol va s'ajouter celui de la couverture végétale. Les oiseaux vont en effet choisir des espaces étendus et humides où la végétation herbacée est basse sur de vastes surfaces. On les retrouve alors dans des landes humides et herbeuses, dans les marais à laïches courtes ou à molinie et les tourbières à bruyères. On peut même l'observer nicheur dans des prairies humides pâturées ou exploitées pour le fourrage au niveau de secteurs à forte hygrométrie où la croissance végétale est retardée.

Sur la ZPS, on l'observe le plus fréquemment dans les zones de cultures et les vasières des lacs et étangs.

Ecologie

Les oiseaux arrivent dans leurs quartiers de nidification dès la fin février. La ponte a lieu, au plus tôt, la dernière décade de mars. Les quatre œufs en moyenne sont couvés essentiellement par la femelle et au terme de 27 à 29 jours, l'éclosion a lieu. Cinq semaines plus tard, les jeunes prennent leur envol. Dès la mi-juin les oiseaux peuvent alors peu à peu désertier les sites de reproduction et débiter leur migration. Les adultes se regroupent principalement sur les côtes du littoral atlantique, de la Manche et de la mer du Nord pour effectuer leur mue postnuptiale. Les jeunes les rejoindront plus tard formant d'imposants groupes en juillet-août. En septembre, une partie de ces oiseaux vont continuer leur périple. L'aire d'hivernage (essentiellement côtière) est très étendue puisqu'elle démarre depuis le Sud de la Scandinavie jusqu'en Mauritanie (et parfois même jusqu'en Afrique du Sud).

En terme de régime alimentaire, il s'avère être très opportuniste. Il capture des petits crabes, des crevettes, des coquillages, des mollusques, des vers, néréides, des insectes adultes et leurs larves (coléoptères, diptères, orthoptères, lépidoptères), des lézards, des amphibiens, des poussins d'oiseaux et des micro-mammifères. Il lui arrive également de consommer des débris végétaux.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté				
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie		
Nicheur		A surveiller	E		LO	LR	R	
Migrateur								AR
Hivernant		Déclin			LO			[PC]

L'espèce est en déclin sur la ZPS et reste vulnérable à la destruction de ses milieux d'accueil (prairies humides, vasières). Son **état de conservation est jugé défavorable**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Au niveau national, les populations nicheuses sont en déclin du fait de la perte de prairies naturelles humides.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Absence de prairies humides, diminution de la surface en vasières Dérangements Gestion des niveaux d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien / restauration de prairies humides Mise en place/Conservation de zones de vasières Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Conserver une profondeur d'eau basse Suivi interannuel des populations en halte migratoire/hivernage

Busard cendré (*Circus pygargus*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Falconiformes
Famille des Accipitridae

Statuts de protection

Protégé intégralement en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe A – Règlement communautaire CITES
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn
Annexe II – Convention de Washington

Description

Plus grand que le faucon crécerelle mais plus petit que la buse variable, il est le plus petit des trois espèces de busards d'Europe occidentale. Le mâle, qui présente un plumage gris avec les pointes des ailes noires et une barre alaire noire sur les rémiges secondaires, fait penser à un goéland. La femelle est brune dessus, chamois rayé dessous et possède un croupion blanc. Le busard cendré est un rapace plutôt mince. Ses ailes sont plus étroites que celles du busard Saint-Martin et plus pointues. Sa queue est plutôt grande (elle dépasse de beaucoup la largeur de l'aile). Le Busard cendré est caractérisé par une silhouette fine, légère et élégante (LPO, 2011).

Distribution et évolution des effectifs

Le Busard cendré se reproduit depuis les côtes d'Afrique du Nord, en Europe, en Russie et jusqu'en Asie centrale. La population mondiale est estimée à 60 000-71 000 couples, avec 9 800 à 15 000 couples **en Europe** de l'Ouest (LPO, 2011)

En France, le Busard cendré n'est présent dans nos régions que pendant les périodes de reproduction. Il présente différents bastions de population, avec plusieurs régions administratives où les effectifs sont supérieurs à quelques centaines de couples : Le Poitou-Charentes en premier lieu (noyau auquel se rattache la Vendée), la Champagne-Ardenne et la Lorraine et une troisième zone qui s'étend du Massif central au Roussillon. Entre 3 900 à 5 100 couples nicheurs ont été recensés pour la période de l'inventaire national des rapaces nicheurs, mené entre 2000 et 2002. Les données anciennes ont mis en évidence un déclin des populations depuis la fin du XIX^{ème} siècle et la première moitié du XX^{ème} siècle.

En Normandie, ce rapace est extrêmement rare. Sa nidification a été avérée dans les marais du Cotentin et du Bessin, dans la plaine de Caen et au nord du Pays de Bray. La population nicheuse peut être estimée entre 12 et 20 couples et ne semble pas évoluer (Chartier A in Debout G, coord, 2009).

Sur la ZPS, le Busard cendré est régulièrement noté de passage. Un indice de nidification sur Muids a été noté en 2006 mais non avéré (GONm, 2010).

Habitats

Le Busard Cendré a changé son habitat au cours du XX^{ème} siècle, quittant les zones de landes et marais littoraux pour privilégier les plaines agricoles.

C'est pourquoi, depuis le milieu du XX^{ème} siècle, on peut observer ces rapaces dans les espaces cultivés. De nos jours, dans la majorité des régions françaises, le Busard cendré fréquente les prairies pâturées ou fauchées et surtout les champs de céréales (blé ou orge) ou de colza. Il est également de plus en plus courant de le voir nicher dans ces espaces. Cette adaptation entraîne donc la colonisation de nouvelles régions, tandis que l'intensification de l'agriculture se révèle devenir un danger pour l'espèce.

Ecologie

C'est l'espèce de busard qui effectue les plus longs trajets lors de sa migration. Celle-ci a lieu sur un large front à travers l'Europe, et les rapaces sont amenés à traverser la Méditerranée, ses quartiers d'hiver se trouvant au sud du Sahara.

Le Busard cendré se nourrit de petits animaux terrestres, d'une masse habituellement inférieure à 60 g, dont le type varie beaucoup selon la région et l'année. Il peut se spécialiser localement sur la proie la plus abondante, par exemple sur les insectes lors d'années pauvres en campagnols. Les oiseaux, leurs œufs et leurs jeunes sont fréquemment capturés. Il s'agit pour l'essentiel de passereaux nichant au sol.

Le nid, fait au sol par la femelle, est un dôme aplati constitué avec la végétation disponible alentour, roseaux, graminées, bruyères... La ponte de 4 ou 5 œufs (extrêmes : 3 à 10) est déposée à partir de mi-mai. L'incubation dure environ 1 mois. Les jeunes parcourent les alentours de l'aire dès leur 4^e semaine et s'envolent à l'âge de 35-40 jours. La famille reste unie pendant 23-25 jours après l'envol.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheur	Déclin	A surveiller			LO	LR	AR
Migrateur							
Hivernant							

Cette espèce est actuellement peu présente sur le site mais au regard de son comportement, elle peut être amenée à nicher sur la ZPS. **Etat de conservation défavorable du fait de l'absence de nidification.**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Peu présente, l'espèce pourrait éventuellement nichée sur la ZPS, au regard de la présence des cultures.

Comme pour le Busard St Martin, la menace potentielle est :

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none">Destruction involontaire des nichées lors des passages des moissonneuses batteuses (atteignant jusqu'à 80% des nichées).	<ul style="list-style-type: none">Recensement/Protection des sites de nidification et/ou des biotopes d'intérêt (zones prairiales): repérage et protection des nids.

Oie cendrée (*Anser anser*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Autorisée à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe III – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Il s'agit de la plus grande et de la plus corpulente des oies « grises ». On la distingue notamment par son bec massif orange ou rose (selon la sous-espèce), son corps lourd, son cou long et relativement épais et ses pattes roses. Son plumage est également d'un gris plus clair que celui des autres espèces typiquement plus sombres. En vol, c'est l'oie grise la plus facile à reconnaître grâce à ses zones gris clair sur le dessus des ailes. Les jeunes oiseaux ressemblent fortement aux adultes mais n'ont pas de taches ventrales sombres (ou très peu, ces dernières étant acquises au bout du 2^{ème} hiver).

Distribution et évolution des effectifs

La population de l'Ouest paléarctique est estimée à 850 000 individus (de l'Islande à la Russie occidentale).

En Europe, l'aire de nidification est très large (plus de 2 millions de kilomètres carrés), mais clairsemée. La population nicheuse européenne connaît une forte décroissance en Russie et en Islande mais de manière générale, l'espèce semble connaître une stabilisation voire une augmentation de ces effectifs. Son statut de conservation est donc considéré comme favorable.

En France métropolitaine, la population nicheuse fut estimée à environ 150 couples en 2006. Elle est en constante augmentation chaque année. Les principales zones de reproduction se situent autour du Marquenterre (Somme), en Dombes, en Camargue et, à moindre mesure, dans le Pas-de-Calais, en Vendée, en Loire-Atlantique, en Lorraine, et dans le bassin d'Arcachon. En hivernage, un nombre moyen de 11 200 oiseaux côtoie le territoire national. Ces derniers se concentrent surtout sur le lac du Der, la baie de l'Aiguillon, la Camargue, le Cher, l'Alsace, les Landes, la Loire-Atlantique et la Vendée. L'effectif hivernant a lui aussi augmenté sensiblement à partir des années 1980.

En Normandie, l'espèce niche depuis récemment (deux nidifications certaines à Caen et Fécamp). L'origine de ces oiseaux demeure inconnue mais la probabilité qu'ils soient issus d'élevage est très forte (Debout in GONM, 2009). En hivernage, plus d'une centaine d'oies cendrées hivernent en Normandie même en l'absence d'hiver très froid (Lang in GONM 2005)

Sur la ZPS, seuls des oiseaux en halte migratoire ou en hivernage sont notés (moyenne de 400 individus par an répartis sur les boucles des Andelys, de Poses, et de Courcelles). Les fluctuations d'effectifs et le manque de recensements spécifiques ne peuvent contribuer à la mise en valeur d'une quelconque tendance.

Habitats

Les quartiers de nidification sont les zones humides entourées de végétation dans un contexte de pelouses rases, landes de bruyères, cariçaies, toundra arctique, steppes ou semi-désert jusqu'à 2300 mètres d'altitude. Elle niche près des marais salants, des rivières de plaine, des marécages, des tourbières pourvues de phragmitaies, des prairies humides. Elle apprécie particulièrement les îlots, ces derniers la protégeant partiellement des prédateurs durant la saison de reproduction. Pendant leur migration, on les observe également dans les cultures (maïs, champs de céréales ou

de betteraves). En hivernage, on la retrouve dans les milieux ouverts en contexte agricole, les lacs, les grands réservoirs, les lagunes côtières ou les estuaires.

Sur la ZPS, on la retrouve dans les cultures où elle s'alimente lors des haltes migratoires. La préservation de ces zones de cultures est donc primordiale à l'accueil de l'Oie cendrée sur la ZPS.

Ecologie

Sous nos latitudes, la saison de reproduction débute bien souvent fin mars. Le nid, de grand volume, est installé à proximité de l'eau et est constitué de brindilles et de roseaux. La cuvette est, elle, garnie de duvet. C'est la femelle qui le construit, le mâle pendant ce temps, défendra le territoire. 3 à 12 œufs y sont pondus. Ils seront couvés uniquement par la femelle durant 27 à 29 jours. L'élevage des oisons, nidifuges, incombe aux deux partenaires. Au terme de 8 semaines, les oisons sont capables de voler mais le groupe familial reste uni pendant une année, jusqu'à la prochaine saison de nidification où le mâle adulte va chasser sa progéniture. Cette espèce débute les migrations automnales dès septembre et ce, jusque début décembre. Les quartiers d'hivernage s'étendent depuis la Baltique jusque la Méditerranée.

L'oie cendrée, essentiellement végétarienne, se nourrit d'herbes et de jeunes pousses. Elle consomme également des rhizomes, des racines et des tubercules, des graines et des inflorescences ainsi que des fruits. Le régime alimentaire est surtout basé sur les plantes aquatiques comme les spartines, potamots, prêles, glycéries et lentilles d'eau, des scirpes, phragmites et massettes ou des plantes prairiales comme les trèfles, les fétuques et les pissenlits.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs		Vulnérable		LR		
Migrateurs						R [PC]
Hivernants		Rare		LR		

L'espèce n'est pas menacée à l'échelle de la ZPS, site potentiel pour les haltes lors des migrations. Son statut de conservation est inconnu du fait de données ne permettant pas de mettre en évidence une tendance.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Le maintien des cultures et des prairies sur le site permettront l'accueil de cette espèce en halte migratoire.

L'espèce est également sensible aux dérangements (création de zones de quiétude).

A noter qu'au niveau national, cette espèce est sensible aux prélèvements cynégétiques. Ainsi en 1998-1999, le prélèvement d'oies cendrées était estimé à environ 20 000 individus.

Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*, Linnaeus 1758)

A155

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Scolopacidae

Statuts de protection

Autorisée à la chasse / Classable catégorie "Oiseaux de passage" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

La Bécasse des bois est un gros limicole de la taille d'un pigeon et aux larges ailes. Elle possède un corps ventru, une queue courte, et des ailes au bout arrondi et un long bec droit. Son plumage est brun-roux chamarré de noir et de gris beige. Le front et le devant de la tête sont beiges à brun pâle tachetés de brun. L'arrière de la tête et la nuque sont bruns avec de larges bandes noires, le cou est brun grisâtre finement barré de brun foncé. Le dos et le croupion sont brun-roux tachetés de brun foncé. Le dessous est brunâtre à brun roux avec d'étroites barres sombres. Les jeunes oiseaux montrent un plumage plus lâche et en général plus roussâtre dans l'ensemble.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population nicheuse est très mal connue et est estimée entre 1.8 et 6.6 millions de couples. Ces effectifs sont en déclin en Grande-Bretagne, en Suisse et Croatie, en hausse en Finlande, Estonie et République tchèque. La limite septentrionale de son aire de nidification correspond à peu près à celle de la forêt. La limite sud est quant à elle, le nord de l'Espagne, en France méridionale et dans le tiers nord de l'Italie.

En France, la nidification a été prouvée dans la plupart des grands massifs boisés. Les effectifs sont jugés comme stables entre 1991 et 2000 et sont évalués entre 10 000 et 30 000 couples. Les populations nicheuses sont considérées comme sédentaire. Le pays constitue une zone d'hivernage très importante en Europe, et encore davantage lors des vagues de froid. Ainsi, si en migration, l'espèce peut être observée partout. En hivernage, la majorité des effectifs se rencontrent dans les régions littorales Manche-Atlantique et sur le pourtour de la Méditerranée.

Peu nicheuse **en Normandie** (une dizaine ?) mais difficilement quantifiable (Moreau in GONm 2009), l'espèce est nettement plus présente en hivernage. Espèce discrète, il est difficile d'apprécier les effectifs hivernant toutefois la Normandie semble être une région importante pour l'accueil des hivernants.

Sur la ZPS, bien qu'aucune donnée de nidification n'ait été collectée, il est probable que l'espèce soit nicheuse. Les données en hivernage sont également très lacunaires et ne concernent que des observations d'oiseaux dans la boucle de Poses (entre 1 et 4 individus par an). Aucune tendance démographique n'a pu être soulignée.

Habitats

Les mœurs sylvoles de cette espèce font d'elle une exception dans le monde des limicoles. Elle fréquente les secteurs boisés au sol relativement frais et humide, au couvert ni trop dense, ni uniforme avec une végétation basse et des zones plus dégagées. En dehors de la saison de reproduction, les migrateurs et les hivernants sont retrouvés non seulement et de préférence dans les milieux propices à la nidification, mais également sur des sites où la bécasse ne niche pas comme les boisements de faible surface, les haies épaisses, les landes et les broussailles. Les nicheurs se rencontrent dans les bois de feuillus ou mixtes diversifiés par des coupes, des taillis, des clairières et autres trouées. Les ripisylves leur conviennent parfaitement par leur humidité et leur humus riche en nourriture.

Sur la ZPS, l'espèce est présente dans les secteurs boisés notamment au niveau de la boucle de Tosny mais également dans les zones de ripisylves.

Ecologie

Dans les régions où la bécasse est sédentaire ou hivernante comme dans les îles britanniques ou dans une partie de la France, les parades nuptiales ou « croule » débutent dès la fin janvier si le temps est doux. Ailleurs, elle débute dès les premiers jours de mars jusqu'à la mi-avril. Cette parade vise à attirer une femelle et à former les couples. L'union est très provisoire puisque la femelle pond aussitôt après et le mâle ne s'occupe ni de la couvaison ni des jeunes. La ponte a lieu dès la fin février jusqu'à la mi-avril. Normalement 4 œufs sont pondus (parfois 3 ou 5). Ils sont couvés durant 22 à 23 jours et les jeunes s'échappent au bout de trois semaines. En ce qui concerne les migrations, les premiers signes s'observent dès la mi-septembre dans le Nord, mais en Europe moyenne, ils sont notés plus tard, en octobre. D'une année sur l'autre, la migration et son importance montre des irrégularités liées aux conditions météorologiques : les départs sont favorisés par un vent arrière et déclenchés par une baisse soudaine des températures, les arrêts sont provoqués par les intempéries. Les mouvements s'étalent sur tout le continent, avec des directions et des voies de concentration déterminées par les quartiers d'hivers des diverses populations : vers l'ouest les îles britanniques, le sud-ouest la France, la péninsule ibérique et le Maghreb, le sud le bassin méditerranéen.

Ce limicole se nourrit essentiellement de lombrics mais également de coléoptères (larves de taupins), de diptères et de leurs larves, de forficules, de grillons et d'une grande variété d'autres insectes, des myriapodes, des araignées et des cloportes et parfois de petits mollusques. Elle ingère également des débris végétaux (graines et diverses fibres végétales).

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	En déclin	A surveiller	R	:	LO	:
Migrateurs				:		:
Hivernants		A préciser		:		:

Le peu de données collectées annuellement relatives aux populations nicheuses ou en halte sur la ZPS justifie un **état de conservation inconnu pour le site**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Au niveau national, les connaissances actuelles ne mettent pas en évidence de menaces particulières.

Sur le site, le maintien des boisements et des prairies (pâturées) est nécessaires au maintien des populations hivernantes.

A noter que les prélèvements cynégétiques sont estimés à 4 ou 4 millions en Europe dont, 1,2 millions en France. L'augmentation de la pression de chasse sur cette espèce est fréquemment mentionnée par les chasseurs eux même.

Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*, Tunstall 1771)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Falconiformes
Famille des Falconidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe A – Règlement communautaire CITES
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn
Annexe I – Convention de Washington

Description

De la taille d'un gros pigeon, le Faucon pèlerin se reconnaît avant tout à sa forme trapue, ses ailes larges, triangulaires et pointues, sa queue assez courte et carrée, sa poitrine robuste. La tête porte deux moustaches noires prolongeant la calotte de la même couleur. Les parties inférieures sont barrées de grisâtre et les parties supérieures sont gris ardoisé. La femelle est plus grande que le mâle d'un tiers. Les jeunes montrent des colorations brunâtres et des tachetures noirâtres sur la poitrine, les flancs et le ventre.

Distribution et évolution des effectifs

Des pertes démographiques considérables, à partir des années 1950-1960, ont été notées mettant gravement en danger la **population européenne**. Pesticides organochlorés, pillages des nids, persécutions ont tous contribué à un déclin drastique de 90% de la population initiale. Depuis l'interdiction de l'utilisation de ces pesticides (DDT notamment) et la mise en place d'actions de protection, l'espèce est à nouveau à la hausse. Aujourd'hui, la population européenne est estimée entre 12 000 et 25 000 couples.

En France, les reproducteurs sont considérés comme rares. Au nombre de 1 160-1500 couples, la population se répartit essentiellement à l'est d'une ligne reliant les Ardennes au Pays Basque. Les tendances des effectifs à l'augmentation se remarquent notamment par la colonisation récente de nouveaux sites, en particulier sur les falaises de la Seine et du littoral normand.

En Normandie, la vallée de Seine constitue le deuxième pôle d'importance pour l'accueil du pèlerin en nidification. C'est en 2000 que la première nidification y fut prouvée. En 2004, deux sites de nidification furent occupés, puis 4 en 2006 (dont 2 dans l'Eure)

Sur la ZPS, le nombre d'observations est en hausse. Il ne concerne que des oiseaux en passage migratoire. Cependant un couple niche sur les coteaux de la vallée de Seine à proximité directe du site de la ZPS. Le site Natura 2000 constitue donc pour lui un territoire de chasse.

Habitats

Ce redoutable chasseur n'occupe pas de biotope particulier bien qu'il apprécie les grandes plaines découvertes, les plateaux et les vallées, les rivages maritimes où sont présentes en abondance ses proies. En nidification, il fréquente préférentiellement les reliefs accidentés comme les falaises. Abondance de proie et présence d'escarpements rocheux sont les deux facteurs principaux qui vont orienter ses choix.

Ecologie

La fidélité au site de reproduction est notable. Le mois de février voit les premiers signes de la saison de reproduction. La femelle dépose les 3-4 œufs dans une légère dépression creusée dans le substrat sableux ou terreux voire dans le nid d'un corvidé. L'incubation durera de 28 à 30 jours et est le fruit d'un travail commun aux deux sexes. Les oisillons éclos sont nourris par les deux parents qui s'occupent tous deux de chasser pendant que l'autre conjoint dépèçera et distribuera les proies aux fauconnets. Cinq semaines plus tard, les jeunes oiseaux quittent leur nid (mi-mai à mi-juin). C'est alors que les adultes vont leur inculquer les rudiments de la chasse. Fin juillet, leur émancipation acquise, les juvéniles se détachent de leurs parents. Ce sont avant tout eux qui vont se disperser. Les oiseaux nordiques vont séjourner le plus loin (en Afrique jusqu'au Cameroun et au Congo), les oiseaux plus méridionaux (Suède, Finlande) vont se cantonner en France, en France, et parfois en Afrique du Nord-Est. Les adultes du Sud de la Baltique sont, pour la plupart, sédentaires.

Spécialisé sur les oiseaux, le régime alimentaire du Faucon pèlerin n'en est pas moins diversifié (une étude réalisée en France a démontré que plus de 120 espèces d'oiseaux pouvait être la cible de ses attaques). Il se nourrit également de micromammifères, de chauves-souris, d'insectes mais leur part est infime (souvent inférieure à 2%).

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute – Normandie
Nicheur	Rare	Rare	V	LR	LR	LR
Migrateur						
Hivernant		Non évalué				R

Cette espèce hautement patrimoniale (de par sa rareté notamment) ne niche pas sur le site mais à proximité directe. D'ores et déjà des mesures de protection ont été prises pour assurer la pérennité de la nidification du Faucon pèlerin sur la zone.

Le ZPS constitue un territoire de chasse pour les couples nichant dans les falaises de la Seine. L'état de conservation n'est pas défini.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Le maintien de cultures et prairies assure un territoire de chasse au Faucon pèlerin.

Actuellement, au niveau européen, l'espèce subit encore le préjudice de l'intervention humaine : tir, piégeage, capture, empoisonnement...

Le dérangement des sites de nidification est également problématique.

Goéland leucophée (*Larus michahellis*, Linné 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Laridés

Statuts de protection

Protégé en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Annexe III – Convention de Berne

Description

Le Goéland leucophée a une forte poitrine et de longues pattes orangé vif. Sa tête est plutôt carrée, blanche, avec des stries très fines allant de l'œil à l'arrière de la calotte. En hiver, la plupart ont la tête blanche. Son bec est plus court et plus épais que celui des autres goélands, souvent jaune orangé vif avec une tache rouge sur la partie inférieure débordant souvent sur la mandibule supérieure. L'œil est jaune-gris mat ou jaune-citron vif. Le cercle orbital est rouge. Le plumage du manteau est gris moyen. Le Goéland leucophée a du noir aux primaires externes et de petits miroirs blancs apparents au bout des ailes. Les immatures obtiennent leur plumage d'adulte au bout de 4 ans.

Distribution et évolution des effectifs

La **population européenne** de l'espèce est comprise entre 310 000 et 580 000 couples, **En France métropolitaine**, le Goéland leucophée, anciennement *Larus cachinnans*, est une espèce essentiellement littorale. En France, la population reproductrice a connu un essor spectaculaire passant de quelques couples dans les années 1920 à 22 000 dans les années 1980 puis plus de 41 000 en 1997-2001. Cette espèce est opportuniste et omnivore et elle a su tirer profit de l'augmentation de la nourriture disponible dans les décharges à ciel ouvert, sur les pêcheries industrielles et dans le cadre du développement de l'agriculture intensive. L'espèce est protégée en France mais des mesures de régulation sont autorisées (nuisances sonores, problèmes d'hygiène, impact négatif sur la flore, concurrence avec d'autres espèces d'oiseaux). Ces problèmes apparaissent essentiellement sur le pourtour méditerranéen qui accueille la plupart des couples nicheurs.

La France accueille également des hivernants d'Afrique du Nord

En Normandie, sa nidification est récente (début des années 2000) et correspond à l'expansion nationale de l'espèce. Le premier cas certain de reproduction a eu lieu dans la vallée de Seine à Tosny (Malvaud, 1995), désormais, il niche dans la vallée de Seine et a été vu à Bouafles, Courcelles-sur-Seine, sur la réserve de la Grande Noé et à Bernières sur Seine. Au maximum 2 à 5 couples sont présents. (Debout G, 2009).

Les leucophées sont surtout présents en Normandie de juin à novembre en période intermuptiale (période d'estivage), le long de la Seine et sur le littoral. Ils proviennent vraisemblablement des populations de méditerranée. En effet, cette espèce est une nicheuse précoce qui se disperse tôt dans la saison.

Sur la ZPS, la majorité des individus sont notés au début de l'hiver. Ainsi entre 2002 et 2004, plus de 1800 individus ont été notés (ainsi qu'en 2005-2006). En 2006-2007, 133 individus et en 2007-2008, 40 individus furent recensés (GOMn, 2010).

Habitats

Le Goéland leucophée se regroupe en colonies, sur les falaises côtières et les îles rocheuses du littoral méditerranéen, parfois atlantique, et également à l'intérieur des terres, jusqu'aux centres urbains. La biologie du Goéland leucophée se caractérise par une très grande capacité d'adaptation, lui permettant d'exploiter un large éventail de sites de nidification et d'alimentation. L'espèce niche principalement sur les îles et îlots mais aussi dans les falaises côtières, les marais salants, le long des cours d'eau ou encore en ville (conservation de la nature, 2011).

Ecologie

Migrateur partiel, certains individus quittent leur site de nidification en période internuptiale et vont rejoindre le littoral français ou espagnol mais aussi l'Afrique du Nord. On en retrouve ainsi en abondance sur les côtes atlantiques et de la mer du Nord, jusqu'au grands lacs alpins. D'autres restent tout au long de l'année sur la colonie. Ce choix dépend généralement des potentialités alimentaires disponibles autour de la colonie.

Opportuniste, son régime alimentaire est très varié (poissons, prédation sur les oiseaux et micromammifères, invertébrés terrestres tels que les vers de terre, charognard ...)

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs		En sécurité	E		R	LR R
Migrateurs						R (C)
Hivernants		Non Evalué				

L'espèce est peu menacée au niveau national, ainsi que sur la ZPS. Toutefois sa présence est peu notée sur le site et les données ne permettent pas de définir l'état de conservation (non défini).

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Les dérangements de toute nature sont une menace potentielle pour l'espèce.

A noter que cette espèce est régulée en France sur le pourtour méditerranéen au regard des dégâts qu'elle cause.

Caille des blés (*Coturnix coturnix africana*, Temminck & Schlegel 1849)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Galliformes
Famille des Phasianidae

Statuts de protection

Autorisée à la chasse
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe III – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Plus petit gallinacé d'Europe, la caille des blés est brunâtre et ne présente aucun caractère de plumage évident hormis les stries blanchâtres des flancs et le dessin facial noir représentant un M. Son dessus est brun rayé de noir et de jaune-crème formant deux bandes plus ou moins nettes. Le dessous est crème, la gorge est blanchâtre encadrée de bandes sombres. Trois rayures jaunâtres couvrent le dessus de la tête. La queue, extrêmement courte, accentue l'impression de silhouette massive.

Cette espèce peut être confondue avec les poussins de perdrix. (oiseau.net)

Distribution et évolution des effectifs

La Caille de blés est une espèce migratrice considérée comme ayant un statut de conservation défavorable en Europe suite au déclin de ses effectifs nicheurs.

En France, la Caille des blés est présente partout, à l'exception des massifs forestiers, des régions de bocages pâturés et des zones viticoles, mais ses plus fortes implantations sont situées dans un grand quart sud-ouest. Si la distribution de la Caille en France est assez bien connue, les effectifs le sont moins. La population nationale est très fluctuante et se situerait entre 50 000 et 200 000 (400 000 ?) couples selon les années (LPO, 2011).

En Normandie, les effectifs semblent fluctués entre l'enquête de 1989 et celles de 2005 et ne permettent pas de faire une estimation chiffrée de la population. De plus, la détection de l'espèce se fait au chant, ce qui n'assure en rien sa nidification certaine.

Sur la ZPS, cette espèce est présente de façon irrégulière. Peu de données existent.

Habitats

La Caille des blés est l'hôte privilégié des systèmes agricoles céréaliers, au même titre que la perdrix grise, qu'elle côtoie dans de nombreux secteurs.

L'espèce apprécie les zones à paysage très ouvert alternant cultures et prairies.

Ecologie

Il s'agit du seul représentant des Galliformes en Europe à posséder des aptitudes migratoires. En effet, les individus nichant en France, quittent les quartiers d'hivernage sahéliens à la mi-février et arrivent en France entre les mois d'avril (les femelles arrivant en premier) et mai-juin (puis la majorité des mâles, rejoints par les jeunes de 3 mois, nés en Afrique). Cette migration printanière s'effectue de nuit en groupes unisexués. Les retours vers les territoires d'hivernage s'effectuent à partir de la mi-août, et ce jusqu'en novembre. L'hivernage en France métropolitaine a toujours été considéré comme exceptionnel donc très rare. Le plus souvent, les observations sont considérées comme se rapportant à des individus issus de lâcher (cailles dites "de chasse" ou "de tir").

Les adultes sont quasi-exclusivement granivores tout au long de l'année, excepté en période de reproduction où les mâles et femelles consomment des invertébrés (Mur, 2010)

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	vulnérable	A préciser	D			PC
Migrateurs						
Hivernants		Non évalué				

L'état de conservation ne peut être défini du fait de l'irrégularité de l'espèce et du manque de données.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

En Europe, les lâchers d'oiseaux issus de captivité, souvent hybridés à des niveaux variables avec des caillles japonaises d'élevage, pourraient très rapidement conduire les populations sauvages vers un déclin. En effet les hybrides femelles s'apparient avec les mâles sauvages surnuméraires et les jeunes issus de ces croisements perdent leur instinct migratoire. Progressivement la population pourrait se sédentariser provoquant l'effondrement des effectifs d'oiseaux sauvages par dilution génétique et pertes hivernales massives. Il est donc particulièrement recommandé de ne pas lâcher, des caillles, même paraissant sauvages, dans le milieu naturel, pour l'entraînement des chiens de chasse ou pour disposer d'oiseaux de tir à l'ouverture de la chasse. Ces modalités sont d'ailleurs strictement interdites en France.

La dégradation des conditions d'hivernage en zone sahéenne en raison du développement de périodes prolongées de sécheresse est probablement à l'origine de l'effondrement des populations nicheuses européennes à partir des années 70, impactant le phénotype "long-migrant", sans jamais retrouver leur niveau antérieur.

Les prélèvements opérés par l'homme, sous forme de braconnage (appeau et pièges cages, tir) ou de chasse, pratiqué en période sensible pour l'espèce (migration printanière et reproduction) ou de façon excessive, engendrent obligatoirement un impact négatif important sur la dynamique démographique de l'espèce.

L'intensification des travaux agricoles sur les parcelles cultivées ou en prairies naturelles, par l'évolution des techniques culturales et du matériel utilisé, entraîne également de fortes pertes au niveau des nids, des couvées et engendrent de nombreuses mutilations délétères sur les jeunes et les adultes. (source : Mur Patrick, 2010).

Goéland brun (*Larus fuscus*, Linnaeus, 1758)

A183

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Laridés

Statuts de protection

Protégé en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1,2 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Description

A peine plus grand que le goéland argenté, mais plus petit que le goéland marin, le goéland brun a un manteau gris foncé à noir, le reste du corps étant blanc. Les pattes sont jaunes à jaune orangé. Le bec est jaune et mince, avec une tache rouge sur la mandibule inférieure. Il n'a pas de miroirs blancs au bout des ailes. En hiver, les adultes ont la tête striée de gris (www.oiseau.net, 2011)

Distribution et évolution des effectifs

En **France métropolitaine**, l'espèce est nicheuse sur le littoral. Plusieurs sous espèces sont présentes. Seule la sous-espèce *L. f. graellsii* niche en France. La population européenne est de l'ordre de 300 000 couples. La population hivernante a été estimée à environ 100 000 hivernants en 1996 (*Larus f. graellsii et intermedius*), probablement plutôt autour de 70 000 en 2004. L'Aquitaine est la principale région accueillant l'espèce en hiver (43% du total national) ; le Goéland brun hiverne également en nombre assez élevé à l'intérieur des terres, avec environ 5000 oiseaux (Dubois et Jiguet 2006, in migration.net).

Dans l'état actuel des connaissances – qualifié d'insuffisantes – on peut estimer que les effectifs **hivernants normands** sont compris entre 300 et 1000 goélands bruns et que la très grande majorité de ces oiseaux demeure sur le littoral (Debout in GONm 2005). En hiver, il est absent du bocage normand mais présent sur le littoral et il remonte la Seine sur toute sa longueur. Cette espèce est nicheuse sur le littoral normand.

Sur la ZPS, l'espèce est présente en migration et/ou hivernage avec des effectifs variables : 2002-2003 : 18 individus ; 2003-2004 : 11 ind., 2004-2005 : 1 ind. ; 2005-2006 : 21 ind. ; 2006-2007 : 30 ind. ; 2007-2008 : 250 individus, recensés principalement sur la boucle de Poses et également sur Courcelles et les Andelys (GONm, 2010).

Habitats

Le Goéland brun fréquente les îles, les lacs et les côtes, mais on peut aussi le trouver dans les zones cultivées. Il se reproduit dans les dunes côtières, sur les plages de sable, mais aussi avec des rochers ou de l'herbe, les côtes océaniques, les îles rocheuses, les îles sur les lacs et les fleuves, et localement sur les falaises et les immeubles. Il hiverne près des eaux côtières continentales ou au large, mais aussi dans les estuaires et les ports.

Ecologie

Cette espèce est migrateur partiel et se disperse en hiver sur un vaste secteur géographique (du nord-ouest de l'Afrique à l'Europe).

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté				
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie		
Nicheurs		En sécurité	V			LR	R	
Migrateurs								
Hivernants		Non défavorable						PC

L'espèce n'est pas menacée sur la ZPS, ni au niveau régional ou national. Son état de conservation est **favorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Aucune menace spécifique ne peut être mise en évidence.

Grive litorne (*Turdus pilaris*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Passériformes
Famille des Turdidés

Statuts de protection

Chassable en France/ Classée catégorie « Oiseaux de passage »

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Description

De la taille d'un grand merle, la Grive litorne est aisément identifiable par : une tête et un croupion gris, une queue très sombre et un manteau brun-gris sombre. Les parties inférieures sont blanchâtres fortement lavées de jaune-orange sur la poitrine et striées de marques noirâtres. Son vol est lent et légèrement ondulant. Durant celui-ci, on remarque les couvertures sous-alaires blanches, caractéristique qu'elle partage avec la Grive draine. La femelle ressemble fortement au mâle mais les parties grisées sont plus brunâtres, le brun est plus terne et la queue montre des teintes brun noir. Les jeunes diffèrent par une teinte brunâtre à la tête et au croupion et des couvertures dorsales avec des raies jaunâtres et une pointe sombre. Le dessous du plumage juvénile est, quant à lui, moucheté de brun noir.

Distribution et évolution des effectifs

L'Europe accueille plus de 75 % des effectifs hivernant. Au niveau européen, habitant à l'origine la taïga, on note un accroissement de la population nicheuse combiné à une extension de l'aire de nidification. Elle niche en Sibérie à l'ouest de la Léna et du nord de l'Europe jusqu'en Belgique, en France, en Suisse, en Autriche, en Hongrie et au nord de la Roumanie. Une petite colonie se reproduit également en Islande du nord.

Surtout migratrice et hivernante, en France, la Grive litorne s'est implantée en tant que nicheuse à partir de 1950, dans le massif du Jura, puis elle s'est étendue dans la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, la Bourgogne et la Savoie dans les années 1970. Ensuite elle n'a cessé d'accroître son aire de reproduction : Massif central, Alpes-de-Haute-Provence, Avesnois et Yvelines. Sa répartition en 1985-1989 ne fait que confirmer cette extension vers le Pas-de-calais, la Somme (ouest) et vers le sud. Depuis elle n'a cessé de coloniser les départements plus méridionaux jusque dans les Alpes du Sud et en Lozère. On estime aujourd'hui qu'entre 10 000 et 30 000 couples peuplent le territoire métropolitain.

En Normandie, l'espèce reste hivernante et migratrice. Quelques données de couples nicheurs existent mais restent exceptionnelles, toutefois, elle n'a jamais été notée nicheuse en vallée de Seine.

Sur la ZPS, bien qu'aucune donnée chiffrée ne soit en notre possession, l'oiseau est commun en hivernage et en halte sur toutes les boucles du site.

Habitats

En France, pendant les saisons migratoires et d'hivernage, la Grive litorne fréquente les espaces ouverts de champs et de prairies, coupés de haies, plantés d'arbres, de boqueteaux ou en lisière des bois. Les secteurs boisés ne les attirent que s'ils sont riches en baies. En nidification, l'exigence se porte vers les espaces découverts et assez humides (prairies, pacages, marécages, tourbières) avec des arbres à proximité (conifères ou feuillus). Elles vont alors s'installer dans les lisières, au bord des cours d'eau si possible, ou sur un versant frais exposé au nord. On la retrouve également parfois dans les vergers, que ce soit en halte, en hivernage ou en reproduction

Sur la ZPS, l'espèce est facilement observable dans une grande variété de biotopes mais plus préférentiellement autour des secteurs boisés et prairiaux.

Ecologie

En hivernage, les oiseaux originaires du Nord de l'Europe arrivent en automne (octobre) et repartent en mars-avril.

En période de reproduction, dès la mi-mars, les mâles s'installent et commencent à établir le territoire de nidification, bientôt rejoints par les femelles. Dès le début d'avril, ces dernières construisent le nid dans lequel vont être pondus à la mi-avril, les cinq œufs qui seront couvés durant 13 à 14 jours. Les petits sont couverts par leur mère durant 4 à 5 jours après leur naissance, et nourris par le mâle. Puis les deux adultes vont prendre part à l'alimentation des oisillons même lorsque ceux-ci sortiront du nid, 14 jours après leur naissance. Elles se regroupent ensuite par petites bandes et pâturent dans les prés sous la surveillance des adultes. C'est vers le milieu du mois d'octobre que les oiseaux du Nord commencent à passer dans nos contrées, en petit nombre. Fin novembre-début décembre, une arrivée massive a souvent lieu due aux premières vagues de froid qui s'abattent dans les régions nordique et de l'Est. L'aire d'hivernage est extrêmement large, du sud de la Baltique jusqu'à la Méditerranée. Certaines parviennent même jusqu'en Afrique du Nord et en Islande et aux Féroé. Les remontées ont lieu dès mars jusqu'en début mai.

A l'automne et au printemps, les grives litomes se nourrissent de baies de toutes sortes (sorbiers, alisiers, genévriers, houx, églantiers, aubépines, airelles, etc...), de fruits tombés au sol, de quelques graines. En saison de reproduction son régime devient plus carnivore. Elle s'alimente alors d'insectes (coléoptères, diptères, larves), d'araignées, de vers et de mollusques terrestres (escargots et limaçons).

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te- Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Favorable	En sécurité				
Migrateurs						
Hivernants						

L'absence de données justifie un **état de conservation inconnu pour le site**. L'espèce n'est pas particulièrement menacée sur ce dernier.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Au niveau européen, les tendances ne laissent pas présager de menaces directes sur l'espèce.

En hivernage, notamment en France, la destruction des haies, des vergers hautes-tiges, et l'intensification de l'agriculture peut constituer un danger potentiel.

La conservation des prairies est favorable à l'espèce notamment pendant son hivernage et ses haltes migratoires.

Goéland argenté (*Larus argentatus*, Pontopiddan 1763)

A184

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Laridés

Statuts de protection

Protégé en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1,2 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Description

Il s'agit d'un grand goéland à manteau gris et aux pattes rose du nord-ouest de l'Europe. L'adulte a le bec jaune avec une tache rouge sur la mandibule inférieure et un iris jaune pâle. Le dessus est gris pâle contrastant avec les rémiges noires. En vol, l'oiseau ressemble à un grand Goéland cendré, plus massif et avec des ailes plus larges. Les oiseaux de premier hiver ont un plumage marqué de gris-brun avec des rémiges et une bande caudale subterminale plus sombre. Le bec est noirâtre, l'œil sombre et les pattes rosâtre terne. Les individus de deuxième hiver commencent à avoir le manteau gris des adultes et ceux de troisième hiver ont un plumage quasi adulte mis à part notamment la présence de marques brunes aux couvertures alaires.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population nidificatrice est estimée à 700 000 – 850 000 couples. L'espèce a connu une très forte augmentation de ces effectifs due à sa protection face aux persécutions et à la collecte des œufs. Une augmentation de 15 à 20 fois la taille de la population initiale a eu lieu au Danemark et en Allemagne entre 1910 et 1975, et une autre de facteur 5 aux Pays-Bas. Entre 1969-1987, en Grande-Bretagne, une forte décroissance de la population a eu lieu notamment en raison de multiples facteurs tels que le botulisme, les salmonelles, la réduction de la ressource alimentaire et le développement de la pêche commerciale.

En France métropolitaine, en 2007 entre 70 000 et 80 000 couples nicheurs furent estimés. C'est un nicheur assez commun, un hivernant et un migrateur commun. Les nicheurs de la sous-espèce *argenteus* se répartissent depuis le Nord (40 couples) jusqu'au bassin d'Arcachon, en passant par la Normandie (environ 21 500 couples dont 12 300 en Seine-Maritime) et la Bretagne (44 600, dont près de 17 000 en Finistère et 11 300 en Morbihan). Quelques couples nichent dans des carrières, sur des falaises continentales ou des bassins de décantation comme dans la basse-vallée de la Seine jusqu'aux Yvelines. Cette sous-espèce est sédentaire en France. Dès juillet arrivent les migrateurs de cette dernière sous-espèce en provenance d'Angleterre, des îles Anglo-Normandes, des Pays-Bas et de Belgique (300 000 individus en décembre 1996). Une autre sous-espèce, *argentatus*, hivernent régulièrement en France entre septembre et avril, le long des côtes de la manche orientale (du Nord au Calvados). Cette race apparaît régulièrement à l'intérieur des terres notamment en Vallée de Seine dans l'Eure, en Ile-de-France, en Alsace et dans le Midi. Au début du 20^{ème} siècle, l'espèce était devenue très rare en Bretagne, Normandie et Picardie suite à des destructions intenses, puis les populations se sont peu à peu relevées à partir des années 1930 à la suite de la diminution des collectes et des destructions. Un nouveau déclin dans les années 1990 s'est également fait ressentir dans les colonies anglaises, il s'agit donc d'un phénomène démographique global.

La Normandie est une zone d'hivernage importante. La population hivernante serait 1,6 fois plus grande que la population nicheuse. 33% des hivernants français seraient localisés en Normandie. Entre 70 000 et 100 000 goélands argentés hiverneraient en Normandie (Spiroux in GONm 2005).

Sur la ZPS, les comptages sont extrêmement fluctuants, la pression d'observation ne se focalisant pas spécialement sur cette espèce. Plus de 10 000 données ont cependant été notées en 2006 dans la boucle de Poses. L'espèce est également présente sur les boucles de Courcelles et des Andelys et très certainement sur l'intégralité de la ZPS. L'espèce n'a pas encore été notée en reproduction. La ZPS accueille plus de 1% des effectifs régionaux en hivernage.

Habitats

Les colonies de nidification s'installent sur des îlots, des falaises, des plages de sable ou dans des dunes voire même dans des carrières ou sur des bâtiments. Il hiverne principalement sur les côtes mais dépend fortement d'une riche source de nourriture. On le retrouve ainsi en abondance dans les ports et les dépôts d'ordures à ciel ouvert.

Sur la ZPS, le goéland argenté fréquente en hivernage les étangs ainsi que les cultures alentours qui lui apportent une source alimentaire.

Ecologie

Les colonies ont une taille variant de plusieurs dizaines à quelques milliers de couples. Le nid, placé à terre dans l'herbe d'une comiche rocheuse, d'un îlot ou d'un toit est plus ou moins volumineux. Les matériaux de construction sont assez communs : herbes, tiges sèches, algues. En avril-mai, la femelle y pond 2 ou 3 œufs qui sont couvés entre 26 et 32 jours. Les poussins sont semi-nidifuges. L'envol s'effectue dans un espace de temps variant entre 5 et 7 semaines. Les sites de nidification sont abandonnés dès la fin juillet. La dispersion juvénile ne s'étend que sur un rayon de 150 à 200 kilomètres autour des colonies de naissance. Ainsi les oiseaux de Normandie se rencontrent surtout le long du littoral de la Manche, certains atteignant le golfe de Gascogne jusqu'en Vendée.

Il se nourrit de poissons, de mollusques et de crustacés mais aussi de vers de terre et de petits mammifères. Comme tous les goélands, les œufs et les oisillons des autres espèces entrent pour une part non négligeable dans sa diète. En hiver, graines et cadavres collectés sur les plages et le long des estuaires, déchets alimentaires humains récoltés dans les décharges constituent le principal de son menu.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Haute-Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Favorable	En sécurité	S		LO	PC
Migrateurs						
Hivernants		En sécurité				

L'espèce n'est pas menacée sur la ZPS, ni au niveau régional ou national. Son état de conservation est **favorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Aucune menace spécifique ne peut être mise en évidence.

Oie rieuse (*Anser albifrons*, Scopoli, 1769)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Autorisée à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

L'**Oie rieuse** est sensiblement plus petite que l'Oie cendrée. Sa teinte générale est plus foncée et les adultes sont fortement barrés de noir sur le ventre. Les pattes sont oranges et, chez *A. a. albifrons*, sous-espèce rencontrée en France, le bec est rose avec une tache blanche bien marquée sur le front et la base du bec. (ONCFS, 2010)

Distribution et évolution des effectifs

En France métropolitaine, cette espèce est hivernante et migratrice peu commune. La sous-espèce présente en France *A.A. albifrons* hiverne principalement en Alsace, Lorraine et Champagne humide, secondairement sur le littoral picard et dans le Centre –Ouest, plus rarement ailleurs (baie du Mont St Michel). Les hivernants arrivent à la mi-octobre à décembre et reparte en février – mars vers le nord de la Russie. Durant un hiver normal, la population française varie de 90 à 380 oiseaux, mais peut s'accroître lors des grands froids, à raison parfois de quelques milliers d'oiseaux comme en 1979. La sous espèce *A.a. flavirostris*, américaine, est très occasionnelle. L'espèce a fortement régressée depuis les années 1950 et a disparue ou presque des trois sites d'hivernage qu'était la Baie du Mont St Michel, l'estuaire de Seine et l'estuaire de la Vaine.

En Normandie, l'espèce présente initialement de façon plus fréquente a disparue de la Baie du Mont St Michel depuis 1985. A l'heure actuelle, la Normandie accueille quelques rares oies rieuses en hiver. Cette marginalisation de la région s'explique sans doute par la dégradation des habitats nécessaires à l'espèce mais aussi par l'amélioration des conditions d'hivernage plus au nord : mesures de protection efficaces et hivers moins rigoureux (Lang in GONm 2005)

Sur la ZPS, la boucle de Poses a recensé entre 1 et 33 individus entre 2002 et 2006. Aussi elle peut être présente en faible effectifs.

Habitats

Cette espèce, en France, en hiver, fréquente les prairies, les cultures, les polders et les bords des grands plans d'eau sur lesquels elle passe la nuit. L'espèce niche dans la toundra en Eurasie.

Ecologie

C'est un herbivore exclusif. L'oie rieuse se nourrit en eau peu profonde à la recherche de pousses et de plantes herbacées. Dans les pâturages et les prairies humides, l'essentiel de son alimentation est constitué par des graminées et d'autres plantes herbacées sauvages des terrains salés côtiers.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Haute-Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs		e				
Migrateurs						
Hivernants		vulnérable		LR		

Du fait de la rareté de l'espèce, son état de conservation est **inconnu**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La menace pour cette espèce herbivore est la régression des prairies et des secteurs exondés des plans d'eau.

Habitat préférentiel :

Boisements humides et mésophiles

Les espèces fréquentant les boisements sont :

- Le Bihoreau gris et le Héron cendré (ardéidés), espèces nichant dans des boisements (sur des plateformes construites dans les arbres), si possible (en particulier pour le Bihoreau gris) au bord de l'eau.
- Le Pic noir apprécie particulièrement les arbres sénescents (arbres d'au moins 40 cm de diamètre, troncs sans branches ayant 4 mètres de hauteur), tout comme les chauves souris (gîte).
- La Bondrée apivore niche dans des grands arbres, en lisières de forêt généralement. Cette espèce migratrice arrive en France en mai et repart en septembre. De même, la Buse, l'Épervier d'Europe et le Faucon hobereau nichent dans les arbres en boisement. Toutefois ces espèces préfèrent s'alimenter sur les prairies et cultures alentours.
- La Bécasse des bois fréquente les secteurs boisés humides avec des zones dégagées : haies épaisses, boisements clairs. Il s'agit d'une espèce très discrète.

Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*, Linnaeus 1958)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Ciconiiformes
Famille des Ardeidés

Statuts de protection

Protégé intégralement en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne

Description

C'est un héron de taille moyenne, assez compact. La tête forte porte un bec court mais épais. Les pattes sont également assez courtes. L'adulte se reconnaît aisément à la calotte et au manteau noir. Les ailes et le croupion sont gris et les parties inférieures sont blanc crème. En plumage nuptial, les pattes sont rouges et les lores bleues. La tête exhibe alors deux longues plumes blanches comparables à celles de l'Aigrette garzette. Les jeunes ont une livrée proche du Butor étoilé s'ils sont observés dans de mauvaises conditions.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, 63 000-87 000 couples ont été recensés. Il est en très forte régression dans toute l'Europe en raison de la disparition des zones humides, les dérangements en période de reproduction et la pollution des eaux rendant son alimentation très difficile.

La France regroupe 5% à 8% des effectifs européens avec ses 3 178 couples en 2007. Le déclin des populations s'est surtout fait ressentir à partir des années 1970. Cependant, depuis une vingtaine d'années, les effectifs sont à nouveau à la hausse. La situation est toutefois variable d'un site à l'autre (chute en Camargue et en Dombes, augmentation en Aquitaine et en Midi-Pyrénées). Le nombre de colonies croît également mais il correspond en fait à l'éclatement de certaines grosses colonies et l'expansion de l'espèce au nord de la Loire.

En Normandie, le premier indice de nidification fut observé en 2006 dans le marais Vernier (Lecocq in GONm 2009).

Sur la ZPS, la première nidification fut notée à Poses en 2006. Depuis lors l'espèce s'est installée en 2007 et 2008 (1 couple nicheur). Le site accueille également des oiseaux de passage ou en hivernage mais toujours en très faible nombre (1 ou 2 observations par an).

Habitats

Le Bihoreau gris semble totalement indifférent à la salinité des eaux. On peut le retrouver aussi bien en milieu d'eau douce, saumâtre ou salée mais préférentiellement là où la ripisylve est développée. Il occupe ainsi un large panel de biotopes: les rivages arborés des rivières peu profondes, les lagunes, les mares, les lacs, les marais, les pâtures, les canaux, les étangs piscicoles... En migration on l'observe également dans les prairies sèches et sur les côtes.

Ainsi, l'habitat caractéristique est la ripisylve épaisse et tranquille bordant les cours d'eau calme, leurs bras morts ou les rives de quelques étangs.

Sur la ZPS, l'espèce s'installe dans les boisements alluviaux. La conservation de ces derniers pourrait permettre une installation d'autres couples nicheurs

Ecologie

En reproduction, le bihoreau construit son nid, plateforme faite de roseaux et de brindilles, à une hauteur comprise entre 2 et 5 mètres dans les arbres au-dessus ou à proximité immédiate de l'eau. On peut le retrouver également dans les arbustes ou les roselières, en compagnie d'autres hérons ou isolément. Comme chez l'Aigrette garzette, 3 à 5 œufs sont pondus. La couvaison de 24 à 26 jours est assurée par les deux parents. 3 semaines après leur éclosion, ils quittent le nid et vagabondent dans la colonie jusqu'à leur envol définitif. La migration concerne uniquement les populations nordiques qui se déplacent au-delà du Sahara à partir de septembre.

Le bihoreau est un opportuniste se nourrissant d'une grande variété de proies: poissons, amphibiens, reptiles, rongeurs, oisillons et œufs d'autres oiseaux, insectes (adultes et larves), crustacés et mollusques, vers.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur	Déclin	A surveiller	E	NE		LR
Migrateur						
Hivernant		Non évaluée				R

Le faible nombre d'individus notés sur la ZPS implique un **état de conservation inconnu**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La présence d'héronnières peut faciliter son installation pour nidification.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Destruction d'habitat et notamment des derniers boisements humides naturels favorables à la nidification, destruction des zones humides (notamment des prairies) et des massifs d'hélophytes. Dérangement des colonies ou des oiseaux en stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> Préservation des ripisylves et boisements alluviaux en bord de Seine ou d'étang. Création/Maintien des prairies humides (lieu d'alimentation) création de zones de quiétude (notamment pour la nidification) Maintien des colonies de Hérons cendrés Proscrire toute coupe de bois pendant la présence des colonies Suivi interannuel des populations nicheuses et hivernantes

Pic noir (*Dryocopus martius*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Passeriformes
Famille des Picidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne

Description

C'est le plus grand des pics. De la taille d'une corneille, son plumage peut également faire penser à un corvidé : entièrement noir, seule une zone rouge sur la calotte apporte de la couleur à ce dernier. La distinction entre les sexes est très simple, le mâle à la calotte entièrement rouge alors que chez la femelle seule la nuque est de cette couleur. La base du bec est blanchâtre. Les jeunes oiseaux ressemblent à l'adulte du même sexe mais sont ternes et plus gris surtout sur les parties inférieures. Le rouge de la calotte peut parfois être partiellement caché par le noir.

Distribution et évolution des effectifs

La population européenne, forte de plus de 720 000 couples (Birdlife international), était stable dans les années 1970-1990 puis, a augmenté dans la plupart des pays entre 1990 et 2000. Son statut de conservation est donc jugé comme étant favorable.

En France, l'effectif était évalué à au moins 5 000 couples dans les années 1990. Depuis lors, sa répartition sur le territoire national a complètement été remodelée. Avant 1950, l'espèce nichait presque exclusivement dans les régions montagneuses des Vosges, du Jura, du Massif Central, des Alpes et des Pyrénées. Puis, progressivement, elle s'est installée dans un grand nombre de départements français pour coloniser en 2004 la quasi-intégralité des régions métropolitaines. Le Pic noir est donc devenu progressivement un oiseau de plaine. L'augmentation continue de la surface forestière en France et le vieillissement des parcelles en sont certainement la cause. L'effectif national est aujourd'hui estimé à 20 000-30 000 couples.

En Normandie, entre 1985 et 2006, l'espèce a présenté une nette avancée vers l'ouest (auparavant noté uniquement à l'est d'Alençon). Cette espèce ne semble par contre pas apprécier l'air marin puisqu'elle est absente des côtes.

Sur la ZPS, l'essentiel des nicheurs est concentré dans la boucle de Bemières-Tosny, 3 couples y ont été recensés en 2008. Les recensements n'étant pas systématiques, aucune tendance démographique ne peut être soulignée, on peut toutefois penser que les effectifs locaux suivent la tendance nationale à la hausse

Habitats

Le Pic noir fréquente les espaces boisés nécessaire à sa nidification et à son alimentation : taïga, bois de toutes tailles, forêts de plaine ou d'altitude, de feuillus et de conifères sont autant d'habitats que l'oiseau peut fréquenter pourvu qu'il y ait de grands arbres espacés. Les grands arbres morts et dépérissants et les souches pourrissantes sont ses sites de nourrissage préférés.

Ce pic jette son dévolu sur des arbres d'au moins 40 cm de diamètre et des troncs sans branches ayant 4 mètres de hauteur minimum pour nidifier.

L'espèce fréquente les secteurs boisés assez âgés de la ZPS et notamment la forêt de Tosny.

Ecologie

La saison de nidification débute dès la fin janvier où les premières parades s'observent. Suite à ces dernières, le mâle entraîne la femelle jusqu'au site de nidification. La loge, tapissée de copeaux, est creusée dans le tronc d'un arbre sain ou malade. En avril, la femelle y déposera 3 à 5 œufs qui seront incubés durant deux semaines. Les jeunes sont nourris par leurs parents jusqu'à leur émancipation, huit semaines plus tard. Cette espèce est considérée comme sédentaire.

Le régime alimentaire du Pic noir varie selon les saisons. L'espèce est végétarienne et insectivore. Elle se nourrit majoritairement de fourmis et d'insectes xylophages. Les proportions de fourmis peuvent atteindre 99% du régime alimentaire dans certaines régions. Les larves de coléoptères peuvent être consommées préférentiellement ailleurs, ainsi que les chenilles de papillons et les asticots de mouches. Les fruits et les baies entrent également dans l'alimentation de l'oiseau.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs		En sécurité	S	NE		AR
Migrateurs						AR
Hivernants		Non évaluée				

Le statut de l'espèce sur la ZPS est aujourd'hui **inconnu**. Toutefois au niveau national et régional, de part l'extension de son aire de répartition, cette espèce à un état de conservation favorable.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Le Pic noir a besoin de grande surface boisée (200 à 300 ha) avec présence d'arbres de gros diamètres donc âgés (en général 120 ans pour le Hêtre), de bois morts en abondance (troncs, grosses branches, souches) et aussi de fourmilières.

Afin d'assurer le maintien et la nidification de l'espèce, il est primordial de conserver des futaies ou taillis sous futaies âgés, et notamment de conserver des arbres sénescents, dépérissants voire morts (sur pieds ou non).

A noter que la plantation de résineux (à la place de feuillus) et les travaux forestiers en avril mai (pendant la période de reproduction) peut localement menacer l'espèce (au niveau national).

Héron cendré (*Ardea cinerea*, Linnaeus 1758)

A028

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Ciconiiformes
Famille des Ardeidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe III – Convention de Berne

Description

C'est le plus commun des hérons. Sa taille et son plumage à dominante grise sont caractéristiques. L'adulte a le cou et la poitrine blanche rayés de noir, un bandeau noir à l'arrière de la tête se terminant en longues plumes de la même couleur. Les jeunes oiseaux sont plus ternes et ne montrent pas de traits marqués à la tête, sur le cou et à la poitrine. En vol, le cou est replié et les pattes étendues. Les battements sont lents et lourds. On remarque alors le dessus et le dessous de l'aile gris avec les rémiges sombres contrastant particulièrement avec la partie supérieure de l'aile. Le bec et les pattes habituellement jaune terne peuvent devenir orangés voire rouges lors de la saison de nidification.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la plupart des pays ont vu les effectifs de hérons cendrés à la hausse. Le statut de conservation est donc jugé favorable. La population européenne est estimée entre 210 000 et 290 000 couples.

En France, on compte aujourd'hui (2010) environ 31 000 couples. A l'époque de l'ancien régime jusqu'en 1870, cet échassier était probablement présent sur toute la France. Le développement de la pisciculture et son classement en espèce nuisible a bien failli mener à son éradication totale au 19^{ème} siècle, seule une colonie aurait subsisté dans un parc de château dans l'Est de la France. Le Lac de grand Lieu fut également un secteur refuge non négligeable. La première guerre mondiale lui a été profitable puisqu'il a profité de la situation pour étendre son aire de répartition. Les persécutions diminuant ses effectifs commencèrent à augmenter. Cette hausse s'accroît dès sa protection en 1975. Aujourd'hui, la quasi-intégralité des populations régionales françaises sont arrivées à leur optimum, bien que la Normandie et le nord de la Bretagne soient très peu occupés. En hiver, les populations françaises, migratrices partielles, sont renforcées par celles nordiques (espèce migratrice article 4.2). Ainsi en 1990, la population nationale d'hérons cendrés en hiver était estimée à 50 000 individus.

En Normandie, en 1985, l'espèce était quasiment non nicheuse (3 indices recensés seulement en 1989), aujourd'hui le Héron cendré est bien présent toutefois de vastes zones ne sont pas recolonisées : le Cotentin, le bocage aux confins de la Manche, du Calvados et de l'Orne, de vastes secteurs en Haute Normandie. Les Héronnières sont surtout localisées sur le bassin parisien. En 2005, la population normande devait approcher 600 nids avec environ 25 colonies (Debout G in GONm 2009).

Sur la ZPS, les effectifs nicheurs de Héron cendré sont à la baisse due aux dérangements de la colonie actuelle située sur une île à Porte-Joie et dont l'accès est désormais possible. En 2003, 50 couples occupaient cette héronnière contre 30 en 2008.

L'espèce est également hivernante et de passage avec des effectifs très fluctuants d'une année sur l'autre.

Habitats

En termes d'habitat, l'espèce est généraliste. Elle semble toutefois apprécier les zones humides peu profondes et poissonneuses, libres de la glace au moins pendant 4 mois. La salinité de l'eau lui est

complètement indifférente ainsi que l'hydrodynamisme. La proximité de zones arborées semble l'attirer ainsi qu'un certain degré d'isolation et de quiétude. On le retrouve à l'intérieur des terres dans les rivières à grand gabarit, dans les cours d'eau plus étroits, les rives des lacs, des étangs d'ornement ou de pisciculture, les marais, les roselières, les rizières et autres zones irriguées. Sur la côte, il fréquente les lagunes, les marais salants, les estuaires, l'espace intertidal, et les bancs de sable.

Hors saison de reproduction, l'espèce est moins assujettie à la présence de l'eau et utilise largement les milieux terrestres pour s'alimenter de micromammifères. On peut ainsi le trouver régulièrement s'alimentant dans les cultures.

En France, le Héron cendré établit ses colonies généralement dans les bois de feuillus et/ou de conifères.

Les lacs et étangs piscicoles, issus de l'activité de carrières, ainsi que les prairies humides du site et les mares lui offrent les ressources alimentaires dont il a besoin. L'espèce niche sur une héronnière (boisement) dans la boucle de Poses.

Ecologie

La saison de reproduction commence début mars. Un très gros nid est construit avec des branches sèches au sein de colonies. Les 3 à 5 œufs y sont pondus et couvés par les deux parents pendant plus de 26 jours. Le nourrissage des jeunes est lui aussi la tâche des deux partenaires jusqu'à ce que leur progéniture soit âgée de 55 jours. Les juvéniles quittent alors le nid et apprennent rapidement à devenir autonome. La majeure partie de la population du Paléarctique occidental est migratrice.

Son régime alimentaire est essentiellement basé sur les poissons dont la taille est généralement comprise entre 10 et 25 cm de long. Les amphibiens, les crabes, les mollusques, les crustacés, les insectes aquatiques, les serpents, les petits rongeurs, les petits oiseaux et parfois quelques éléments végétaux composent la partie restante de son alimentation.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheurs		En sécurité	R			LR	R
Migrateurs							
Hivernants		Non défavorable					

L'espèce a un état de conservation local **favorable**. Il est cependant important de protéger la héronnière. En effet, il est à noter que le maintien de la colonie de Hérons cendrés sur la ZPS est une plus value pour attirer d'autres espèces coloniales comme l'Aigrette garzette, la Grande aigrette ou le Bihoreau gris

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Les populations hivernantes fréquentent l'ensemble du site. Le maintien des zones humides restent primordial.

Il est important de maintenir la quiétude sur les colonies lors des périodes de nidification (éviter tout dérangement).

Bondrée apivore (*Pernis apivorus*, Linnaeus 1758)

A072

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Falconiformes
Famille des Accipitridés

Statuts de protection

Protégée intégralement en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe A – Règlement communautaire CITES
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn
Annexe II – Convention de Washington

Description

Ce rapace n'est pas sans rappeler la Buse variable avec laquelle il est très souvent confondu. En vol, la bande marginale noire sur le bord de fuite de l'aile est caractéristique et permet la distinction entre les deux espèces. On observe également une petite tâche noire sous le poignet. Les motifs de la queue jouent aussi un rôle important dans l'identification en vol: trois barres sombres se détachent dans de bonnes conditions d'observation. Un autre trait typique est apporté par la petite tête et le renflement de la poitrine lui donnant une allure de gros pigeon.

Distribution et évolution des effectifs

La population européenne est estimée à 108 000-148 000 couples reproducteurs, réparties en 33 pays dont 85% en Russie, Finlande, Suède, Allemagne, France et Lettonie. En Europe centrale, on a noté une raréfaction locale notable notamment en Basse-Saxe et dans la région du lac de Constance. Mais les effectifs de l'espèce restent stables dans l'ensemble et son statut est considéré comme "non défavorable".

En France, on compte entre 11 000 et 15 000 couples. Les effectifs semblent là aussi stables, tout du moins sur les dernières décennies.

En Normandie, la Bondrée apivore est présente dans toute la Région. L'effectif peut être estimé à 500 couples. (Chartier in GONm 2009)

Sur la ZPS, les signes de nidification ont été prouvés sur Bemières/Tosny (2002-2003;2004-2005;2005-2006), sur Notre-Dame-de-L'Isle (2003-2004; 2005-2006) et sur Poses (2006-2007). Les tendances des effectifs nicheurs et migrateurs sont inconnus car ces derniers ne sont pas notés systématiquement.

Habitats

La Bondrée est très éclectique quant à ses choix d'habitat. Le critère essentiel est l'abondance d'hyménoptères dont elle se nourrit. Les espaces dégagés et semi-boisés lui sont particulièrement profitables (prés, cultures, friches, pâtures, marais, lisières, clairières, coupes forestières, forêts claires). Le territoire est étendu (rayon d'action d'environ 3,5km). La nidification a lieu dans de grands arbres en lisière de forêt ou sur le flanc d'un bois, dans les boqueteaux, ou au niveau d'une ripisylve. La proximité d'un marais lui serait aussi favorable.

La présence de nombreux secteurs boisés sur le site de la ZPS lui est ainsi particulièrement favorable.

Ecologie

Cette espèce migratrice arrive d'Afrique en mai.

Les bondrées colonisent les sites de nidification dès mai, mais c'est seulement en début juin que débutera la saison des pontes. Deux œufs en moyenne sont alors déposés dans le nid, très souvent emprunté à un autre rapace ou à un corvidé et réaménagé. L'éclosion a lieu après 30 à 35 jours d'incubation. Les oisillons s'émanciperont en 40-45 jours. C'est alors que la migration débute. Le mouvement atteint son apogée en septembre. L'aire d'hivernage est majoritairement localisée en Afrique tropicale (de la Guinée à l'Angola).

Comme son nom l'indique, le régime alimentaire est orienté vers la consommation d'hyménoptères mais pas spécialement des abeilles qui ne sont que très rarement prédatées. Ce sont avant tout les guêpes et les bourdons que recherche ce rapace, le qualificatif de "vespivore" lui serait donc beaucoup plus approprié. En complément à ce régime, on retrouve également: des coléoptères, orthoptères, des fourmis, des chenilles, des araignées, des lombrics, des grenouilles, des lézards, des orvets, des couleuvres et des vipères voire de temps à autre des micromammifères.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs		En sécurité				S AR
Migrateurs						
Hivernants						

Son état de conservation est inconnu du fait de l'absence de données sur l'espèce et sur la ZPS.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La conservation des secteurs boisés alternés avec des prairies est favorable à la Bondrée.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none">• Destruction de la ressource trophique par intensification traitements pesticides ou phytosanitaires portant atteintes aux hyménoptères• Dérangements d'origine diverse (fréquentation touristique, travaux d'aménagement agricoles, industriels, de carrière ou de sylviculture...)	<ul style="list-style-type: none">• Limitation des traitements phytosanitaires• Recensement/Protection des sites de nidification et/ou des biotopes d'intérêt (bois alluviaux)• Maintien et restauration des prairies• Maintien des secteurs boisés.

Buse variable (*Buteo buteo*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Falconiformes
Famille des Accipitridés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn
Annexe II – Convention de Washington (CITES)

Description

La variabilité déconcertante de son plumage, qui lui a valu son nom, ne permet pas de s'y fier pour une identification aisée. Ce sont surtout sa silhouette massive, sa queue plutôt courte, large et arrondie à l'extrémité avec de nombreuses barres transversales étroites et serrées qui constituent des éléments diagnostiques. Les livrées de la buse variable vont des formes les plus claires, presque blanches, au plus sombres, d'un brun noir quasi uniforme en passant par les formes les plus classiques d'un brun terreux et montrant un dessous panaché de brun et de blanc. En vol, ses ailes se relèvent un peu au-dessus du dos, sa queue est étalée en éventail et sa tête semble peu proéminente.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population se répartit sur 36 pays et est estimée à environ 900 000 couples. Les pays les plus peuplés sont l'Allemagne, la France, la Pologne, la Lettonie, la Suède, la Suisse, l'Ukraine, le Royaume-Uni, la République tchèque et la Biélorussie. En Europe, la Buse variable a connu une remontée spectaculaire de ses effectifs depuis 1970 (protection accrue et diminution des pesticides dangereux), avant cette date, les effectifs étaient très faibles et dans les années 1960, en régression dans certains pays en raison de l'usage intensifs de polluants. La situation actuelle pour ce rapace est bonne car la plupart des pays présentent des effectifs stables ou en augmentation.

En France, la population est la plus importante d'Europe de l'Ouest avec 115 700 à 152 800 couples évalués en 2008. C'est un rapace très commun qui occupe la majeure partie du territoire. Sa tendance démographique est à la hausse (50 000 couples nicheurs estimés en 1980). En hiver, de nombreuses buses originaires d'Europe centrale, orientale et septentrionale viennent dans l'ouest du continent. Cela explique que l'espèce soit toujours plus abondante et plus visible à cette saison.

En Normandie, la Buse variable est présente sur l'ensemble du territoire (sauf îles Chausey), la population entre 2000 et 2006 est estimée à 5400 -7500 couples. Si les nicheurs sont sédentaires, la population en hiver est augmentée de buses originaires de Suède, de Finlande et Pologne. Toutefois, il est impossible de chiffrer ce renfort, même si une estimation de 15 000 à 20 000 buses hivernerait (dont la majorité étant composés des adultes et jeunes originaires de la région) (Chartier in GONm 2005).

Sur la ZPS, bien qu'aucune donnée de nidification n'ait été collectée, il est probable que l'espèce soit nicheuse. Aucune autre donnée concernant l'espèce n'a été recueillie bien qu'elle fréquente le site.

Habitats

Ce rapace préfère les mosaïques d'habitats avec alternance de secteurs boisés, de champs et de prairies. Il vit presque exclusivement en bordure de bois ou de forêts. Les milieux trop fermés sont évités par la Buse variable qui leur préfère les milieux ouverts. En hiver, c'est d'ailleurs dans ces derniers types de milieux qu'on la rencontre la plus souvent.

Sur la ZPS, l'espèce est présente autour des secteurs boisés notamment au niveau de la boucle de Tosny mais également autour des zones de ripisylves. Elle côtoie également les champs et les prairies du site qui lui assurent une source d'alimentation.

Ecologie

C'est en général à partir de l'âge de deux ans que la Buse variable se reproduit. Les oiseaux sédentaires paraissent être très fidèles à leur partenaire. Des vols circulaires accompagnés de cris indiquent qu'un territoire de nidification est occupé. En général, la buse construit une nouvelle aire chaque année. Les deux sexes participent à cette tâche. Le nid se trouve dans un arbre entre 6 et 27 mètres de haut. La ponte commence fin mars en Europe centrale (maximum mi-avril). Les 2 à 4 œufs sont pondus à 2 à 3 jours d'intervalle chacun. La durée d'incubation est de 33-38 jours. Le séjour des jeunes prend une cinquantaine de jours ainsi que leur émancipation. En ce qui concerne les migrations, les oiseaux du Nord sont migrateurs, et vont passer l'hiver dans le sud-ouest de l'Europe, surtout au nord des Pyrénées. Ceux du Nord et de la Suède hivernent surtout en France, notamment dans le Bassin parisien, ceux de Suède méridionale passent la mauvaise saison au Danemark et enfin celles du Schleswig-Holstein dans le nord-ouest de l'Allemagne, les Pays-Bas, en Belgique et dans le Nord de la France. Elle migre en suivant des itinéraires bien définis dès la fin août, surtout quand il lui faut franchir la mer et lorsqu'elle doit emprunter des détroits.

Ce rapace adopte la chasse à l'affût. Son régime alimentaire est essentiellement basé sur la capture de micromammifères. Si ces derniers ne sont pas en nombre suffisant, il est complété par d'autres petits mammifères, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens, des vers de terre ou des insectes.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te- Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Favorable	En sécurité	S	:	:	PC
Migrateurs				:	:	:
Hivernants				:	:	:

L'absence de données justifie un **état de conservation inconnu** pour le site, en particulier pour les espèces en provenance de l'Europe du Nord ou centrale.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Le maintien de la mosaïque cultures-prairies-bois lui semble favorable.

Cette espèce est peu menacée au niveau national et européen.

Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Falconiformes
Famille des Accipitridés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1, 4bis et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn
Annexe II – Convention de Washington (CITES)

Description

C'est un rapace de petite taille, n'excédant pas, chez les femelles, la taille d'un pigeon. Le dessus est ardoisé, teinté de gris bleu chez le mâle et de brun chez la femelle. Le dessous est blanchâtre traversé de stries transversales serrées, d'un roux vif chez le mâle, brunes ou grises chez la femelle. La queue est également coupée de quelques barres sombres sur fond brunâtre. En vol, on le reconnaît à ses proportions caractéristiques : ailes courtes et larges aux extrémités arrondies, longue queue barrée au bout carré lorsqu'elle est fermée et arrondi lorsqu'elle est étalée. Le vol en lui-même est typique alternant planés et battements d'ailes.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population s'élève à environ 350 000-400 000 couples nicheurs, répartis sur 37 pays. Les pays les plus peuplés sont la Finlande, la Suède, le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et l'Allemagne, l'Autriche, la Biélorussie, le Danemark et la Norvège. Les recensements de l'espèce et *a fortiori* l'analyse des tendances démographiques sont extrêmement délicats à évaluer en raison de la discrétion de l'oiseau en période de reproduction. Il est à noter cependant qu'à la régression due aux persécutions dirigées contre les rapaces s'est ajoutée vers les années 1950-1960, celle due à la pollution par les pesticides qui ont provoqué une diminution démographique considérable chez cette espèce. En effet, des pertes de populations de l'ordre de 60 à 90% ont parfois été notées. Jusqu'alors l'épervier était l'un des rapaces les plus communs en raison de l'abondance de proies à sa disposition. Les restrictions d'usage des pesticides (notamment des organochlorés) ont permis un redressement de ses populations : en Europe septentrionale et centrale, l'oiseau a reconquis une partie du terrain perdu sans toutefois atteindre les niveaux populationnels d'antan. Seuls deux pays européens subissent encore une régression : la Norvège et l'Albanie.

En France, la population serait constituée d'environ 27 000 couples en 2008. Elle se répartit sur l'essentiel du territoire mais peut être localement absente. En hiver, l'espèce est plus rare dans le nord-est qu'à l'ouest (elle est migratrice partielle dans le nord-est de la France et en montagne, mais la population globale est renforcée par les migrants d'Europe centrale et septentrionale).

En Normandie, les nicheurs représenteraient 2000 à 3500 couples. En hiver, les populations locales sont enrichies d'oiseaux hollandais, allemands ou danois. L'effectif hivernant ne doit pas excéder les 10 000 individus (Chartier in GONm 2005).

Sur la ZPS, bien qu'aucune donnée de nidification n'ait été collectée, il est probable que l'espèce soit nicheuse sur le site ou à proximité directe. Aucune autre donnée concernant les populations migratrices ou en halte n'a été renseignée.

Habitats

Pour nicher, il préfère les zones où les espaces dégagés alternent avec des boisements mixtes ou des conifères. Les bois fréquentés ont en général une surface supérieure à 5 ha. En hiver, l'épervier quitte très souvent les boisements et chasse surtout dans les milieux ouverts où les petits oiseaux dont il se nourrit sont attirés par la nourriture disposée par l'Homme. On peut également le rencontrer en pleine ville.

Sur la ZPS, l'espèce est facilement observable dans une grande variété de biotopes mais plus préférentiellement autour des secteurs boisés.

Ecologie

C'est en général à partir de l'âge de un ou de deux ans que l'Épervier d'Europe se reproduit. Le couple ne reste uni généralement que le temps d'une seule période de nidification, mais dans les régions où les partenaires séjournent toute l'année, les couples peuvent rester fidèles plusieurs saisons. Au début de la saison de reproduction, les couples s'adonnent aux parades nuptiales, semblables à celle de l'Autour des palombes (montées et descentes en piqué) alors que d'autres se poursuivent à travers bois. Un nouveau nid est construit chaque année. Les 3 à 6 œufs y sont déposés à 2 jours d'intervalle chacun, à la fin d'avril ou en mai, et couvés chacun 33 à 36 jours par la femelle. Les jeunes restent au nid 24 à 30 jours et s'échappent 20 à 30 jours après leur départ du nid. En ce qui concerne les mouvements migratoires, on remarque que de manière générale, le nombre des migrateurs augmente à mesure que l'on se dirige vers le nord et le nord-est. En France, l'Épervier est globalement sédentaire. Les éperviers allemands migrent vers le sud-ouest (Espagne et Afrique du Nord) à la fin de l'été et en automne (maximum en octobre), mais quelques-uns restent sur places. Simultanément, les oiseaux du nord de l'Europe et de Russie septentrionale passent en Europe centrale ou s'y arrêtent pour hiverner. La migration de retour commence très tôt puisque les lieux de nidification sont occupés dès la deuxième décennie de mars en Rhénanie.

Ce rapace est un grand spécialiste de la chasse des passereaux. Des études menées en Allemagne et aux Pays-Bas montrent que les passereaux constituent plus de 97% des proies consommées. Le reste des proies semble être uniquement constitué de campagnols.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Favorable	En sécurité	S	:	:	AR
Migrateurs				:	:	
Hivernants				:	:	

L'absence de données justifie un **état de conservation inconnu pour le site**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Le maintien des boisements est un préalable à la nidification et présence de l'espèce. Les pesticides pouvant affecter sa ressource alimentaire, une diminution progressive de l'utilisation de ces derniers peut lui être favorable.

Faucon hobereau (*Falco subbuteo*, Linnaeus 1758)

A099

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Falconiformes
Famille des Falconidés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn
Annexe II – Convention de Washington (CITES)

Description

Ce rapace est en quelque sorte un « format réduit » du Faucon pèlerin, moins puissant mais plus svelte et plus fin. Sa silhouette en vol, avec ses ailes très effilées et très aiguës et avec une queue relativement courte lui confère une allure de grand martinet. Le plumage est gris ardoisé dessus, presque noirâtre. Le dessous est blanc lancéolé de noir avec le bas-ventre et les culottes d'un brun-roux vif caractéristique des adultes. La calotte est noire ainsi que les larges moustaches, ce qui contraste fortement avec le blanc du cou et de la gorge. Les jeunes sont plus bruns dessus avec les faces inférieures teintées de roussâtre et plus fortement rayée, mais dépourvues de roux.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population s'élève à environ 60 000-70 000 couples, répartis sur 33 pays. Les pays les plus peuplés sont la Finlande, la Pologne, la France, l'Espagne et l'Allemagne. Les recensements de l'espèce et à fortiori l'analyse des tendances démographiques sont extrêmement délicats à évaluer en raison de la discrétion de l'oiseau en période de reproduction. Il est cependant probable qu'à la fin du 18^{ème} siècle l'espèce se raréfia en raison de modifications du milieu naturel, tels les assèchements et les transformations des peuplements forestiers (plantations plus denses). Dans les années 1960, il semble également avoir souffert de l'emploi du DDT et de la modification de ses habitats de prédilection. Il faut à cela ajouter le fait que le Faucon hobereau présente de fortes fluctuations d'effectifs liées notamment au régime climatique qui conditionne l'abondance de ses proies. Aujourd'hui, l'espèce est encore en régression dans les pays où l'agriculture intensive règne, du fait de la disparition de ses biotopes de nidification. Son statut de conservation global reste favorable.

En France, la population serait constituée de 5 580 à 9 600 couples en 2008. La répartition du Faucon hobereau occupe la majorité des régions, excepté une grande partie de l'Île-de-France, le nord de la Bretagne et les zones les plus élevées des Alpes et des Pyrénées. Après avoir connu un fort déclin dans les années 1950-1970 en raison de l'application du DDT en agriculture, le Faucon hobereau a progressé lentement depuis les années 1980. Mais cette progression peut s'expliquer en partie par une meilleure prospection. La tendance positive enregistrée entre la fin des années 1970 et le début des années 1990 a été particulièrement significative dans le Nord-Pas-de-Calais, en Alsace ainsi qu'en Basse-Normandie et dans les Pays-de-la-Loire. Ces dernières régions et celles d'Auvergne, d'Aquitaine, de Rhône-Alpes et de Poitou-Charentes abritent une part importante de l'effectif national estimé entre 3 000 et 5 000 couples à la fin des années 1990. L'espèce n'est pas à ce jour menacée en France.

En Normandie, en 2001, la population pouvait être estimée entre 300 et 600 couples. Toutefois, une baisse des effectifs n'est pas exclue (Chartier in GONm 2009).

Sur la ZPS, bien qu'aucune donnée de nidification n'ait été collectée, il est probable que l'espèce soit nicheuse sur le site ou à proximité directe. Les seules données collectées concernent des oiseaux en vol (de 0 à 7 données annuelles). La faiblesse du nombre de données ne permet pas de statuer sur une quelconque tendance évolutive des effectifs.

Habitats

Il fréquente une grande variété d'habitats : zones ouvertes et semi-ouvertes comportant des bois, des landes, des prairies, des cultures, de préférence à proximité d'un cours d'eau, d'étangs ou de lacs. Il utilise pour nicher très souvent un ancien nid de corneilles, généralement dans un bosquet. Il est également retrouvé en nidification dans les forêts entrecoupées de clairières et des champs. Il semble marquer une préférence pour les bois en terrain sablonneux.

Sur la ZPS, l'espèce est observée en chasse autour des grands étangs et lacs qui concentrent l'essentiel de sa ressource alimentaire. On la retrouve également dans les prairies sèches et humides jouxtant ces zones ainsi qu'au niveau des secteurs boisés.

Ecologie

C'est en général à partir de l'âge de deux ans que le Faucon hobereau se reproduit. Les oiseaux peuvent se montrer fidèles, mais à l'heure actuelle on ignore si cela est fréquent. La formation des couples a généralement lieu sur les quartiers d'hiver ou durant la migration de retour, les partenaires arrivant parfois ensemble sur les quartiers de nidification. Comme les autres faucons, il ne construit pas de nid. Il pond dans les vieux nids de Corneille noire, de manière assez tardive, en fin mai jusqu'en juillet en France, généralement 3 œufs qui seront couvés uniquement par la femelle 28 à 31 jours. Les jeunes restent au nid 28 à 34 jours et s'émancipent 30 à 40 jours plus tard. C'est un rapace migrateur qui hiverne en Afrique tropicale, au sud de l'équateur. Il migre sur un large front au-dessus de la Méditerranée et du Sahara. La migration postnuptiale débute fin août et culmine en septembre pour s'achever mi-octobre en Europe. Ces mouvements sont fortement liés aux déplacements des dépressions dans les zones de convergences tropicales. Au printemps, ils quittent leurs quartiers d'hiver en janvier-février, survolent le Kenya et la Somalie fin mars ou au début d'avril et suivent le même trajet que les dépressions atmosphériques.

Ce rapace consomme essentiellement des passereaux et des insectes qu'il chasse d'un vol extrêmement agile et rapide, en volant à faible hauteur ou en apparaissant brusquement derrière les habitations, les haies ou les lisières. Il prédate plus occasionnellement les chauves-souris, de petits rongeurs, et exceptionnellement des reptiles.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Favorable	En sécurité	S			AR
Migrateurs						
Hivernants						

L'absence de données justifie un **état de conservation inconnu pour le site**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Au niveau national, les arrachages de haies, les drainages, la mise en culture des zones humides, ainsi que le déclin généralisé de l'élevage extensif sont des pratiques qui peuvent fragiliser la population française. L'utilisation en masse de pesticides peut affecter sa ressource alimentaire (en particulier les gros insectes), ainsi une diminution progressive de l'utilisation de ces derniers peut lui être favorable.

Habitat préférentiel :

Plans d'eau

Il s'agit des milieux aquatiques allant au-delà des hauts-fonds. La profondeur est plus grande (supérieure à 1,5 / 2 mètres).

Ces zones sont utilisées par de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, en particulier par les canards plongeurs.

Ces zones peuvent être des zones de repos, d'alimentation lors des passages migratoires ou d'hivernage. Aucune reproduction n'a en généralement lieu sur ces milieux.

Fuligule milouin (*Aythya ferina*, Linnaeus 1758)

A059

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Autorisé à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

C'est le deuxième fuligule le plus courant sur notre territoire national. Le mâle dans sa livrée nuptiale arbore des ailes gris brun sur lesquelles se détache un miroir gris. Le dessus est grisâtre très finement vermiculé de noir. L'arrière et la poitrine sont noirs et la tête est brun rouge éclatant. La femelle, beaucoup moins contrastée, a les côtés de la tête et la gorge blanc roussâtre, le dessous gris blanc tacheté de brun et les ailes plus sombres que chez le mâle. Ce dernier a un plumage d'éclipse proche de celui de la femelle. On l'en distingue par le dos plus clair et la tête plus rousse. Les jeunes sont également semblables à la femelle mais le dessous est davantage tacheté. En vol, on les reconnaît facilement à leurs ailes grises sans trace apparente de blanc.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, 260 000 à 360 000 couples se reproduisent (dont presque un tiers en Russie). Les autres noyaux de population se retrouvent essentiellement dans sept pays (à plus de 10000 couples chacun): l'Allemagne, La Pologne, la Roumanie, la République tchèque, la Finlande, l'Ukraine et la Hongrie. Les populations orientales, mise à part celles de Roumanie (baisse) et d'Ukraine (augmentation), ne montrent pas de tendance particulière. Les populations occidentales en revanche ont des tendances assez contradictoires: hausse des effectifs en Espagne et dans les Pays-Bas, baisse notable en France et en Suède. Les effectifs hivernants sont estimés à 1 350 000 oiseaux.

En France, 3 000 à 3 500 couples nicheurs ont été recensés en 2008. Au cours des dernières décennies, il a étendu son aire de nidification vers l'ouest et le sud-ouest. Depuis les années 1970, les effectifs nicheurs seraient en constante diminution, excepté à l'ouest du territoire où on a noté une augmentation démographique importante (Grand Lieu). S'il s'agit d'un nicheur peu commun, il est assez commun en migration et hivernage. La France accueille ainsi les populations venant surtout de Russie, de Grande Bretagne et d'Europe centrale (70 000 à 90 000 individus).

En Normandie, l'espèce est un nicheur rare (6 indices certains de nidification) : au maximum une vingtaine de couples (Barrier in GONm 2009). Les hivernants sont rencontrés sur les étangs des vallées de Seine maritime et de l'Eure surtout. En janvier, le total des hivernants seraient de plus de 3000 individus dont les deux-tiers localisés sur les plans d'eau de Léry-Poses (Moreau in GONm 2005).

La ZPS accueillait une population nicheuse de faible taille (2 à 3 couples dans la Boucle de Poses) jusqu'en 2005. Depuis lors, la nidification n'a plus été prouvée. Par ailleurs, le site joue un rôle important en hivernage puisqu'il accueille plus de 1% des effectifs nationaux avec annuellement plus de 3000 individus comptabilisés sur les boucles de Poses, des Andelys, de Gaillon et de Courcelles. Ainsi, il s'agit du site majeur pour les migrateurs en Normandie.

Habitats

En hiver, ces canards plongeurs se réunissent avec les autres canards de surface, préférentiellement au niveau des eaux à faible profondeur et riches en plantes aquatiques immergées. Outre les lacs et les étangs satisfaisant ces conditions, on les retrouve sur les cours d'eau lents, sur les lacs de retenue et rarement en mer. En période de nidification, ils se

rapprochent des plans d'eau libre et peu profonde, riches en végétation immergée et bordés de formations végétales palustres.

La présence des nombreux étangs lui est donc favorable sur la ZPS.

Ecologie

Les parades nuptiales durent depuis décembre jusqu'en février. La formation des couples se fait sur les sites de nidification. Dès la première semaine de mai, la ponte des 7 à 12 œufs se réalise. L'incubation de ces derniers dure 23 à 26 jours. Aussitôt les poussins secs, la femelle les emmène sur le plan d'eau sur lequel ils montrent déjà une maîtrise de la nage et du plongeon. L'émancipation est atteinte à partir du deuxième mois de vie. Dès la fin-août, de petits groupes de fuligules débutent les mouvements migratoires. Des contingents venant du Nord-Est vont ensuite s'installer progressivement sur les lacs courant octobre. Dès lors et en novembre, le passage s'intensifie pour gagner les lieux d'hivernage les plus favorables. Les mouvements de retour s'opèrent en général dès la fin février pour s'accroître fortement en mars. Les principaux quartiers d'hiver se trouvent en Grande-Bretagne, sur les côtes de la Baltique (Allemagne, Danemark), aux Pays-Bas, en France, dans le sud de l'Espagne, en Italie, en Tunisie, en Egypte, en Turquie, Irak, Iran, au Pakistan, en Inde, en Birmanie, en Chine et au Japon.

Le Fuligule milouin se nourrit en majeure partie de matières végétales: potamots, myriophylles, cératophylles, renouées, characées, lentilles d'eau. Ils mangent également de petits crustacés et mollusques, des vers, des insectes et des larves, de petites grenouilles et de petits poissons.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
	Europe	France	Haute-Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie	
Nicheurs		Déclin	E	LO	LO	LR	R
Migrateurs							
Hivernants		Non défavorable					C

En ce qui concerne les populations hivernantes migratrices, l'état de conservation sur la ZPS est jugé **favorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Dérangements en pleine eau ou sur les berges des oiseaux en halte ou nicheurs Evolution de la qualité de l'eau (Impact sur la ressource trophique, en particulier sur les herbiers aquatiques) Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) Espèces exotiques et/ou invasives (Problème de compétition, de prédation, de destruction ou de modification de niches écologiques, notamment par le Ragondin) 	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Suivi et gestion de la qualité de l'eau (éviter les pratiques agricoles et de pisciculture trop intensives ; pour l'alimentation,) - Eviter la colonisation et le recouvrement total des plans d'eau par les lentilles d'eau Conservation des ceintures végétales, hautes et denses en périphérie des plans d'eau pour la nidification. Création/Conservation d'îlots à couvert dense pour la nidification Conserver une profondeur d'eau de moins de 6 mètres Suivi et gestion des populations d'espèces invasives (Ragondin) Suivi interannuel des populations nicheuses et hivernantes

Canard souchet (*Anas clypeata*, Linnaeus 1758)

A056

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Autorisé à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe C – Règlement communautaire CITES

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce canard est particulièrement original tant par son plumage que par son bec spatulé lui conférant une silhouette caractéristique. En plumage nuptial, le mâle a le ventre brun rouge. L'aile est blanche par-dessous, mais sur sa face supérieure, elle montre une moitié extérieure gris brun ainsi qu'un miroir vert surmonté d'une large bordure blanche. Le reste des couvertures alaires est bleu clair. Le bec est noir et les pattes sont rouge vermillon. Le plumage d'éclipse se rapproche de celui de la femelle à ceci près qu'il présente un dessous plus densément tacheté. La femelle présente de plus en miroir alaire noir et vert (et non uniquement vert) et un bec brun dessus et orangé en dessous (le bec du mâle en éclipse est brun jaune).

Distribution et évolution des effectifs

Les effectifs nicheurs européens (compris entre 30 000 et 50 000 couples) montrent globalement une stabilité pour les populations du nord-ouest et du centre de l'Europe mais un déclin démographique significatif pour les populations méditerranéennes.

En France, l'espèce est nicheuse au nord d'une ligne Biarritz-Bordeaux-Strasbourg., en Dombes et en Forez, irrégulièrement dans la Vienne et occasionnellement ailleurs (notamment en Camargue). L'effectif reproducteur est estimé à 1000-1500 couples dans les années 2000. En hivernage, les effectifs sont compris entre 20000 et 45000 oiseaux. Globalement, les couples nicheurs ont connu une augmentation démographique à partir des années 1980 parallèlement à une redistribution spatiale (colonisation de l'Ouest du territoire au dépend notamment de la Dombes qui a perdu durant cette même période la quasi-totalité des 300 couples qui y nichaient). En ce qui concerne les hivernants, après une chute des effectifs lors de la vague de froid de 1985, la tendance est désormais à la hausse.

La Normandie accueille entre 500 et 2 000 individus en hiver sur 5 sites majeurs : la baie des Veys, Bréhal dans la Manche, le marais Vernier, Léry-Poses dans l'Eure et la réserve de St Samson dans le Calvados. Les hivernants viennent principalement du sud de la Scandinavie, du nord de la Russie d'Europe jusqu'à la latitude 60°E, sans doute aussi de Grande Bretagne (GONm 2005). Quelques dizaines de couples nichaient en Normandie (Lecocq in GONm 2009).

Sur la ZPS, l'essentiel des observations est lié à des oiseaux en halte ou en hivernage bien que des cas sporadiques de nidification (1 à 3 nichées annuelles régulières sur la Grande Noë) soient parfois notés. En hivernage, une moyenne de 250 individus est observée chaque année sur les boucles de Courcelles, des Andelys, de Poses et à Notre-Dame-de-l'isle

Habitats

En période migratoire il fréquente les mêmes habitats que les autres canards de surface. Les eaux douces à fond vaseux et bordées de végétation sont leur habitat de prédilection. Il côtoie également les étangs saumâtres, les baies et les estuaires (surtout pour se reposer pendant la journée), les marais, les étangs, les lagunes (essentiellement pour s'y nourrir). On le retrouve aussi sur des cours d'eau très lents et des prés inondés.

L'espèce fréquente les zones de vasières et de hauts fonds sur les lacs et les étangs de carrières.

Ecologie

La formation des couples a lieu lors de la migration de retour au mois de mars. Contrairement aux autres canards, les souchets défendent un territoire dont la superficie varie de 0,9 à 2,9 ha. Les pontes composées en moyenne de 9-10 œufs s'échelonnent rarement au-delà de la seconde quinzaine du mois de juin. L'incubation dure de 22 à 23 jours. Les canetons, nidifuges, sont élevés par la mère et entièrement indépendants au bout de leur sixième semaine de vie. Le départ des sites de nidification a lieu dès juillet mais la plupart des migrateurs (en provenance des contrées nordiques et de Russie) traversent l'Europe occidentale en octobre et en novembre pour rejoindre leurs quartiers d'hivernage s'étendant sur les rives méditerranéennes et en Afrique du Nord jusqu'en Gambie et au Sénégal, au Soudan et au Tanganyika. De rares hivernants demeurent en Europe centrale. En France, l'espèce hiverne sur tout le territoire avec des concentrations plus importantes en Corse, dans le golfe du Morbihan, l'estuaire de la Loire, la Baie de l'Aiguillon et du Bourgneuf, à Grand Lieu, en Brenne et en Camargue.

Le régime est omnivore et se compose d'un large panel d'espèces animales et végétales: crustacés, amphipodes, ostracodes, et cladocères; mollusques; insectes (trichoptères, corises, larves d'Odonates, chironomes, Diptères et coléoptères aquatiques; vers annélides; araignées; têtards et œufs d'amphibiens; graines, tiges, feuilles, pousses et bourgeons de carex, scirpes, glycérie, potamots, Hippurides, Ruppia, renouées, salicornes, lentilles d'eau, élodées, cératophylles.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur		Rare	E	LR		LR
Migrateur						
Hivernant		A surveiller				PC

La ZPS joue un rôle prépondérant au niveau régional dans sa préservation et notamment lors de ces haltes migratoires ou lors de son hivernage. **Son état de conservation semble favorable.**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Le maintien des étangs est favorable à l'hivernage du Souchet.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Disparition des zones humides Dérangements en pleine eau ou sur les berges des oiseaux en halte ou nicheurs Evolution de la qualité de l'eau (Impact sur la ressource trophique) Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> Création/Maintien des zones à phragmitaies Conservation des ceintures végétales, hautes et denses en périphérie des plans d'eau Mise en place d'une fauche tardive sur les sites potentiels de nidification en bord d'étangs Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Suivi et gestion des populations d'espèces invasives Conserver une profondeur d'eau basse Suivi interannuel des populations nicheuses et hivernantes

Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*, Brehm 1831)

A008

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Ciconiiformes
Famille des Podicipédidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne

Description

Ce grèbe de petite taille arbore un plumage très proche de celui du Grèbe esclavon. Le dessus du corps et le cou sont noirs, les sous-caudales sont blanches et les flancs sont marqués de roux. La tête noire contraste fortement avec les touffes de plumes jaunes qui partent depuis l'arrière de l'œil rouge. En plumage intermédiaire, l'aspect est beaucoup plus terne : le dessus du corps est gris foncé, le cou et les flancs sont gris, le dessous des joues ainsi que l'arrière train sont blancs, le capuchon noir. Le bec retroussé et le front plus vertical lui confèrent un profil typique permettant de le distinguer aisément de l'esclavon. En vol, on remarque une zone blanche à l'arrière de l'aile qui atteint les rémiges primaires internes et peu voire pas de zone claire à l'avant.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, les populations reproductrices de ce grèbe sont très morcelées et dispersées. Cependant l'espèce y est considérée comme stable et a un statut de conservation favorable. Les pays abritant les populations les plus importantes sont la Russie, l'Ukraine, la Pologne, La Roumanie, l'Allemagne et la France.

En France, 1500 à 2000 couples ont été recensés en 2008. La tendance des effectifs nicheurs et hivernants est à la hausse et son statut de conservation est jugé comme « Rare ». Le grèbe à cou noir se reproduit essentiellement dans le centre, le nord et l'est du territoire métropolitain (Forez, Brenne, Sologne, Dombes, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais). Les populations hivernantes se concentrent, quant à elles, sur la façade atlantique et la Méditerranée. En effet, la population hivernante, dont la tendance est à l'augmentation, varie entre 10 000 et 16 000 individus et regroupe plus de 11% de la population biogéographique du Paléarctique Occidental. Un des principaux sites d'hivernation est l'Étang de Berre.

En Normandie, l'espèce reste un nicheur rare (une dizaine de couples). En hiver, il se rencontre essentiellement sur le littoral et la vallée de Seine. Il reste peu commun (86 individus comptés en janvier 2002) (Lambert in GONm, 2005).

La ZPS a accueilli jusqu'à 2 couples nicheurs à Poses de 2002 à 2005. Depuis, aucun signe de nidification n'a été observé. Les effectifs hivernaux sont plus élevés avec une moyenne de 15 individus en stationnement par an et ne montrent pas de tendance significative.

Habitats

On peut observer ce grèbe sur les étangs riches en végétation rivulaire et en faune aquatique. En hiver, il se cantonne également sur les lacs et les régions littorales où il se mêle volontiers avec d'autres espèces de grèbes. En période de reproduction, l'espèce s'associe très souvent aux colonies de Mouettes rieuses et de Guifettes moustacs. On le retrouve alors sur les plans d'eau douce de taille moyenne, les bassins de décantation et les argilières en état d'abandon.

Sur la ZPS, on le retrouve sur les étangs issus de l'activité d'extraction de granulats, surtout au niveau de la Boucle de Poses (Réserve ornithologique de la Grande Noë notamment), mais ce constat est sans doute biaisé par une plus forte pression d'observation en ces lieux.

Ecologie

La formation des couples a lieu sur les sites d'hivernage. De retour sur les quartiers de nidification, ils entreprennent alors les parades nuptiales, préludes à la reproduction. Les deux adultes s'investissent dans l'édification du nid formé de tas de végétaux aquatiques et amphibies en état de décomposition et ancré aux végétaux tapissant les rivages. Entre mars et juillet, les 3 à 4 œufs blancs sont pondus et couvés par les deux parents. Les premières éclosions s'opèrent dès le 20^{ème} jour d'incubation et parfois, après celle du deuxième œuf, il y a abandon des deux derniers. Les oisillons, nidifuges, sont transportés sur le dos des adultes. Au bout de trois semaines, ils acquièrent leur indépendance. Les migrations commencent dès la fin juillet, les oiseaux continentaux rejoignant alors les quartiers d'hivernage s'étendant depuis la mer du Nord jusqu'à la Méditerranée.

Le régime alimentaire comprend des insectes qu'il happe à la surface des eaux mais également des têtards, des petits poissons, des mollusques et de petits crustacés. Le régime hivernal s'oriente davantage sur le poisson. Il avale ses proies sous l'eau contrairement au Grèbe castagneux.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs		Rare	E	LR		LR
Migrateurs						
Hivernants		Non défavorable				PC

Ce grèbe a niché pour la première fois en Dombes au XX^{ème} siècle. Depuis, il s'étend et apparaît dans les régions (1^{ère} nidification en 1983 dans le Perche) – GONm 2009. Toutefois **ses faibles effectifs hivernants** sur la ZPS lui confèrent un **statut local de conservation inconnu**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Le maintien des herbiers aquatique est nécessaire.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Dérangements en pleine eau des oiseaux en halte ou nicheurs Faucardage pendant la saison de reproduction Variation des niveaux d'eau d'origine anthropique (la gestion des niveaux d'eau pour les activités de loisirs est très souvent incompatible avec la reproduction et l'alimentation des oiseaux d'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une quiétude Créer ou assurer le maintien d'une ceinture de végétation autour des plans d'eau d'intérêt; Favoriser l'implantation ou tout du moins le maintien et le développement de l'herbier subaquatique (potamots, chara...) et amphibie; Suivi et gestion des populations d'espèces invasives; Suivi interannuel des populations nicheuses et hivernantes.

Harle piette (*Mergellus albellus*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce canard possède une livrée reconnaissable d'entre toutes. Le mâle revêt un plumage nuptial qui peut paraître à distance uniformément blanc hormis la zone noire s'étendant autour des yeux. De manière plus détaillée, on remarque également les ailes noires pourvues d'une grande tache blanche sur les couvertures et les deux raies blanches qui encadrent le miroir alaire noir. La queue est gris foncé, le bec et les pattes bleu gris. Tout comme chez les autres canards, le plumage d'éclipse est beaucoup moins impressionnant et ressemble fortement à celui de la femelle si ce n'est la présence du dos noir et de la tache blanche de l'aile, plus restreinte chez la cane. Les jeunes oiseaux sont également très semblables à la femelle. On peut cependant parvenir à distinguer les jeunes mâles chez lesquels sont présentes quelques plumes blanches diagnostiques.

Distribution et évolution des effectifs

Environ 90 000 individus composent la **population hivernante européenne**. Les effectifs nicheurs, aujourd'hui stables, ont accusé un déclin démographique significatif lié à la destruction des forêts fluviales et la surexploitation de la taïga dans les zones de nidification laponienne et sibérienne.

En France, l'espèce n'est pas nicheuse. Elle n'est notée qu'en hivernage ou de passage en petit nombre. Elle reste marginale. Le quart nord-ouest du territoire regroupe l'essentiel des observations avec une fourchette annuelle de 200 à 300 oiseaux. Si le froid est plus intense au nord de l'Europe, la population hivernante peu atteindre jusqu'à 2 000 oiseaux (en provenance des Pays bas). Dans ce cas, **en Normandie**, une cinquantaine d'Harle piette sont comptés sur certains sites (Léry Poses) (Gérard in GONm 2005).

La ZPS présente un rôle important pour le Harle piette en terme d'accueil puisque plus de 1% de la population nationale y est recensée annuellement en hivernage. Une dizaine d'individus y est recensée chaque année au niveau de la Boucle de Poses (pour la plupart) et plus anecdotiquement sur la boucle des Andelys.

Habitats

Lors de la saison de reproduction, on le retrouve dans les forêts humides de Scandinavie, riches en grands arbres à tronc creux propices à la nidification. Pendant la mauvaise saison, on l'observe près des rivages des grands réservoirs d'eau douce, le long des côtes abritées, là où la profondeur d'eau n'est pas trop élevée, mais également dans les estuaires et les baies au climat plus doux. Ils séjournent volontiers à l'embouchure des cours d'eau poissonneux et à hydrodynamisme modéré. Ils évitent la haute mer.

Sur la ZPS, l'espèce profite des étangs issus de l'activité d'extraction de granulats pour son hivernage

Ecologie

L'appariement a lieu principalement en février. La femelle niche souvent dans l'ancienne loge d'un Pic noir à proximité de l'eau ou pas. L'oiseau adopte volontiers les nicheris mis à sa disposition. L'incubation des 6 à 9 œufs, pondus en juin, dure 26-28 jours mais les données concernant l'émancipation des jeunes restent encore floues. C'est en octobre que les harles pieuvres atteignent la Baltique. Ils poursuivent ensuite leur périple vers le sud en fonction de la rudesse hivernale. Ainsi, nichant de la Suède à la Sibérie orientale, essentiellement au-delà de 55°Nord, les principales zones d'hivernage sont situées aux Pays bas, sur les côtes sud de la mer Baltique et sur les mer Noire, Caspienne et d'Azov. Ils rejoignent très rarement cependant les rives méridionales de la Méditerranée.

Le régime alimentaire est essentiellement constitué de poisson en hiver et au début du printemps alors que le restant de l'année, il est majoritairement insectivore. En eau douce, saumon, truite, gobie, ablette, épineche, brochet, anguille, perche, carpe, viron, gardon et lotte, dysticidés, libellules, phrygane, chironomes, notonecte composent son alimentation.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Vulnérable			VU		
Migrateurs						R
Hivernants		Vulnérable		LR		

L'espèce n'est pas caractéristique du site.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Cette espèce est menacée lors de sa nidification dans le nord de l'Europe par la destruction des forêts alluviales et la surexploitation de la taïga.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Dérangements en pleine eau ou sur les berges des oiseaux en halte) Cette espèce est sensible aux pollutions de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Suivi et gestion de la qualité de l'eau (éviter les pratiques agricoles trop intensives causes d'une eutrophisation trop forte du milieu aquatique) Conserver une profondeur d'eau basse (inférieure à 4m) Suivi interannuel des populations hivernantes

Guifette noire (*Chlidonias niger*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Sternidés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne

Description

L'adulte nuptial est caractéristique puisque, comme son nom d'espèce l'indique, son plumage est particulièrement sombre. L'oiseau est en effet gris noirâtre (avec des teintes plus sombres sur la tête et les parties inférieures), le dessous de l'aile est gris pâle et le bas-ventre est blanc, marquant un fort contraste avec le reste du plumage. Les jeunes oiseaux et les adultes en livrée hivernale sont blancs dessous, ont le dessus gris foncé et surtout une tache sombre typique sur les côtés de la poitrine partagée avec de rares guifettes moustacs. Les juvéniles s'en distinguent par leur manteau et le bord d'attaque de la partie interne de l'aile beaucoup plus sombres. Cette espèce se nourrit à la manière de toutes les autres guifettes, c'est-à-dire en piquant les insectes à la surface de l'eau en plein vol.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, la population nicheuse est répartie de manière très irrégulière sur le continent : on les retrouve en Andalousie, en Italie du nord, en France, puis de manière plus étoffée des Pays-Bas à la Russie ainsi qu'en Fennoscandie et dans la région balkanique. Un déclin modéré de la population s'est opéré entre les années 1970 et 1990 et s'est poursuivi de manière plus intense entre 1990 et 2000. Le statut de conservation de l'espèce est, aujourd'hui encore, jugé comme « Défavorable ». Elle est estimée entre 83 000 et 170 000 couples à la fin des années 90.

En France, l'espèce est une nicheuse rare mais une migratrice commune. Sa présence en hiver est très peu banale. La population nidificatrice est estimée à 140-415 couples dans les années 2000. Les principaux noyaux de nidification sont très localisés et se trouvent en Brière (185-200 couples), sur le lac de Grand-Lieu (25 couples), en Vendée dans le marais poitevin (26 couples), en Charente-Maritime (15 couples) et en Brenne (4 couples). Tout comme à l'échelle européenne, l'espèce subit une diminution régulière de ces effectifs nicheurs dans les grands pôles de nidification. La gestion agricole des marais, le piétinement du bétail, une mauvaise gestion du niveau de l'eau, le développement de la pisciculture sont les principales causes de ce déclin.

En Normandie, la Guifette noire n'a jamais nichée, ni hivernée. Elle n'est observée qu'au passage.

Sur la ZPS, l'espèce est observée, avec des effectifs interannuels très fluctuants, lors de ces haltes migratoires uniquement. Elle y est plus commune que sa cousine, la Guifette moustac, avec une moyenne de 30 oiseaux observés chaque année, pour la plupart dans la boucle de Poses et plus anecdotiquement sur les boucles de Courcelles et des Andelys.

Habitats

Cette espèce niche dans les zones humides d'eau douce ou saumâtre telles que les petits étangs, les lacs et les marais, les fossés et les canaux, les prairies humides, les bras morts des rivières, les rizières, les tourbières. Elle montre une préférence pour les zones bien végétalisées avec végétation émergente clairsemée (*Typha spp.*, *Phalaris arundinacea*, *Phragmites australis*) et avec de nénuphars flottants. La profondeur optimale de l'eau est comprise entre 1 et 2 mètres. Elle évite généralement les zones marécageuses de moins de 4 hectares. Au passage migratoire, on l'observe aussi bien en zone continentale que littoral et ce, sur de très nombreux types de zones humides. Elle devient plus côtière en hiver où on peut la rencontrer dans les estuaires, les marais salants aussi bien qu'en pleine mer (parfois à plus de 500 kilomètres des côtes).

Sur la ZPS, elle profite de la source d'alimentation que lui procurent les étangs pour se nourrir lors de ses haltes migratoire. La présence et le maintien de prairies humides pourraient lui être particulièrement favorables.

Ecologie

Le nid, amoncellement de débris végétaux construit dans une très faible profondeur d'eau ou sur un radeau flottant (hauteur d'eau inférieur à environ 50 centimètres), est construit dès le mois de mai, après les retours de migration. La femelle y pond trois œufs bruns pâle tachetés qui seront couvés par les deux adultes durant 21 jours. Au bout de deux semaines de vie, les jeunes oiseaux quittent le nid sans même savoir voler. Cette capacité sera acquise dès le 25^{ème} jour. Ils deviennent alors très vite indépendants. Au terme de la saison de nidification, la Guifette noire débute les mouvements migratoires (en juillet) qui la mèneront en Afrique de l'Ouest.

En saison de nidification, le régime alimentaire est constitué majoritairement d'insectes (Chironomes, Odonates, Ephémères, Coléoptères), de grenouilles et de petits poissons. Lors des passages ou durant l'hivernage, les poissons marins sont plus prisés bien que les insectes et les crustacés soient encore consommés.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Déclin	Vulnérable		LR		
Migrateurs						AR
Hivernants		Vulnérable				

La ZPS est un site d'étape migratoire, l'état de conservation ne peut être défini.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La seule menace potentielle sur le site est le dérangement des oiseaux en halte.

Au niveau national, le très fort déclin de cette espèce est en grande partie dû à la disparition et dégradation des zones humides.

Foulque macroule (*Fulica atra*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Gruiformes
Famille des Rallidés

Statuts de protection

Autorisée à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Articles 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Description

Les adultes portent un plumage uniformément noir ébène et seuls le bec et la plaque frontale blancs apportent du contraste à l'oiseau. Les sexes sont semblables. Les jeunes oiseaux sont moins typiques : ils revêtent une livrée gris foncé avec beaucoup de gris pâle ou de blanchâtre à la gorge, à l'avant du cou et au ventre. Leur bec est grisâtre. En vol, un mince liseré blanchâtre parcourt le bord de fuite de l'aile, au niveau des rémiges secondaires.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, avec une population nicheuse estimée entre 1,3 et 2,3 millions d'individus, la Foulque macroule est l'une des espèces de rallidés les plus communes. Les effectifs hivernants seraient de plus de 2,5 millions d'individus. Sur le continent, son statut est jugé favorable même si un déclin des populations Russe et orientales est à noter.

En France, l'espèce est sédentaire, migratrice et hivernante commune. La population nidificatrice est comprise entre 100 000 et 150 000 couples. C'est un nicheur très répandu mais cependant plus rare au sud d'une ligne Bordeaux-Gap, sauf dans les vallées du Rhône et de la Durance et sur le littoral méditerranéen. En hiver, une moyenne d'environ 235 000 individus côtoierait les zones humides de métropole. Ces derniers se concentrent essentiellement sur la Camargue, le lac du Bourget, la Savoie, le complexe de l'étang de Berre, le cours du haut Rhône et du Rhin, le lac de Grand Lieu et la lagune de Biguglia.

Difficile à chiffrer avec précision, la population nicheuse **en Normandie** est probablement supérieure à 1000 couples. Les regroupements importants constatés en fin de saison (plus de 5300 à Léry-Poses en août 2003) tendent à conforter cette estimation (Barrier in GONm 2009). La Normandie accueille en hiver des oiseaux de Finlande, Danemark, Pays Bas et Belgique. Entre 10 000 et 15 000 foulques hivernent probablement en Normandie (Lenormand in GONm 2005).

La ZPS accueillait ces dernières années une vingtaine de couples en nidification mais cet effectif est très largement sous évalué, l'espèce n'étant pas recensée de manière systématique. Le site occupe une place d'importance puisque plus de 1% des effectifs hivernant nationaux y sont recensés chaque année (moyenne de 8200 oiseaux). Aucune tendance significative des effectifs nicheurs ou hivernants n'a pu être notée (cependant une baisse présumée des oiseaux hivernants pourrait être soulignée). Les observations de cette espèce sont aisées sur la ZPS est ont la rencontre sur la quasi intégralité des étangs issus des activités d'extraction de granulats et sur la Seine.

Habitats

Cet oiseau montre une préférence pour les grandes étendues d'eau stagnante ou faiblement courante, riches en végétation aquatique et montrant des zones peu profondes adjacentes à des zones à bathymétrie plus élevée. On peut ainsi l'observer dans un grand nombre de milieux aquatiques eutrophes ou mésotrophes tels que les marais, les zones inondées, les lacs et les étangs, les grands réservoirs, les canaux, les fossés, les rivières et les fleuves, les deltas et les estuaires...Il semble cependant qu'elle évite les tourbières acides.

Ecologie

La saison de reproduction s'échelonne de mars à septembre. Le nid, édifice fait de branchages et de matières végétales diverses, est ancré à la végétation aquatique ou posé sur une souche. Si le niveau de l'eau monte lentement, l'oiseau peut alors renforcer sa structure et le surélever. La femelle y pond 5 à 9 œufs blancs qui donneront naissance, après 21 jours d'incubation, aux poussins nidifuges. Les premiers oisillons sont observables dès la fin avril. Ces derniers sont séparés en deux groupes : le premier sera gardé par la femelle qui conserve le nid d'origine et le second, par le mâle qui reconstruira une nouvelle plateforme. Au bout de 4 semaines de vie, les jeunes sont aptes à se nourrir seuls. Leur envol ne s'effectuera qu'à l'âge de 2 mois. Les individus d'Europe du Nord, de l'Est et du centre migrent vers les quartiers d'hivernage de l'Ouest du continent dès la fin août. Ils rejoindront leurs quartiers de nidification dès la fin janvier.

La Foulque macroule est omnivore. Elle consomme essentiellement des végétaux comme les algues et les graines de végétaux terrestres et aquatiques (joncs, roseaux et autres graminées). La part animale du régime est assurée par les mollusques, les insectes (larves et adultes de coléoptères, de lépidoptères, d'Odonates, de Diptères...), les vers et les sangsues, les crustacés, les petits poissons, les batraciens et les micromammifères.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs		En sécurité	S	ND		PC
Migrateurs						
Hivernants		Non défavorable				C

L'état de conservation de l'espèce sur la ZPS est jugé **favorable**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La présence des étangs est bénéfique à l'espèce et à l'accueil des hivernants.

Au niveau national, l'espèce ne paraît pas menacée en raison de ses grandes facultés d'adaptation.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Dérangements en pleine eau ou sur les berges des oiseaux en halte ou nicheurs Espèces exotiques et/ou invasives (Problème de compétition, de prédation, de destruction ou de modification de niches écologiques) 	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Suivi et gestion des populations d'espèces invasives (Ragondin, Rats musqués)

Fuligule milouinan (*Aythya marila*, Linnaeus 1761)

A062

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Autorisé à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

Pour les non initiés, la confusion avec le Fuligule morillon peut être aisée, surtout en automne où, revêtu de leur plumage sombre, ils peuvent passer inaperçus. Le mâle adulte est toutefois assez typique: grossièrement noir et blanc comme le morillon mâle, il s'en distingue par l'absence de huppe et le dos gris pâle comme celui du Fuligule milouin, livrée acquise assez tardivement. Les femelles et les jeunes ressemblent davantage encore aux morillons correspondants. Leur plumage est cependant d'un brun moins sombre, la zone auriculaire est pâle et on distingue un net anneau blanchâtre à la base du bec. Ces critères sont toutefois assez variables et il faudra noter en supplément, l'absence de huppe, le front plus vertical, le bec large d'une coloration bleue interrompue par l'onglet noir, l'apparence plus robuste du corps et la taille légèrement supérieure, pour pouvoir écarter tout risque d'erreur de détermination.

Distribution et évolution des effectifs

La population européenne nicheuse, comprise entre 180 000 et 190 000 couples, se répartit en Islande, dans la péninsule scandinave et en Russie arctique. La tendance des effectifs semble être au déclin (>50%).

En France, l'espèce hiverne en petit nombre sur les côtes de la Manche. Elle est d'occurrence assez rare ailleurs. Les apports liés aux vagues de froid sont assez limités (quelques centaines d'oiseaux en moyenne). Deux sites d'hivernage regroupent 97% des effectifs nationaux, ce sont l'estuaire de la Vilaine et le littoral sud de l'estuaire de la Loire. L'effectif hivernant moyen est de 1600 oiseaux environ.

Ce canard plongeur est inféodé au milieu marin en hiver et par conséquent difficile à dénombrer. **En Normandie**, le littoral oriental du Calvados entre les estuaires de Seine et de l'Ome constitue le principal site d'hivernage (Aubert in GONm, 2005).

Sur la ZPS, les effectifs hivernants montrent une tendance présumée à l'augmentation. Les observations restent cependant peu nombreuses (<13) mais concernent cependant une large part de la ZPS puisque l'espèce a été observée dans les boucles de Poses, de Courcelles, de Gaillon et des Andelys et à Notre-Dame-de-l'Isle.

Habitats

Pendant la période de reproduction, on retrouve le milouinan dans la toundra boisée et la taïga. Il niche près des lacs eutrophes de petite superficie mais également dans les forêts de bouleaux. Il fréquente beaucoup plus anecdotiquement les eaux saumâtres. En hiver, on l'observe dans les estuaires, les baies abritées et les zones peu profondes et vaseuses bien qu'il soit également présent mais en nombre beaucoup plus restreint sur les pièces d'eau de l'intérieur.

Sur la ZPS, comme les autres espèces de fuligules, le milouinan est observé dans les étangs issus de l'activité de carrière.

Ecologie

Le milouinan niche isolément ou en petites colonies. Le nid est généralement bien caché sous le couvert végétal mais est toujours construit à proximité de l'eau. Il accueille dès la fin mai, une dizaine d'œufs en moyenne qui seront couvés pendant 24-25 jours par la femelle. Les mouvements migratoires amènent les oiseaux islandais en Irlande, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Danemark, France, et au nord de l'Allemagne mais un petit nombre sont sédentaires. En hiver, plus de 90% des milouinans se concentrent le long des côtes de la mer des Wadden au Danemark, en Allemagne et aux Pays-Bas.

En hiver, le régime alimentaire est totalement carnivore: mollusques (moules, coques, littorines, nasses, hydrobies, *Macoma*), les autres invertébrés et les poissons constituent une faible part du régime. En reproduction s'y ajoutent des crustacés, des insectes (chironomes et libellules) et des végétaux (potamots, scirpes, *Ruppia*, zostères, myriophylles, graines de carex).

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Localisé					
Migrateurs						
Hivernants		Rare		LR		R

L'espèce n'est pas caractéristique du site.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

L'espèce est peu présente sur le site, qui est un site secondaire d'hivernage de l'espèce.

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Dérangements en pleine eau ou sur les berges des oiseaux en halte 	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Conserver une profondeur d'eau moyenne (inférieure à 6m, optimum 2m) Suivi interannuel des populations hivernantes

Guifette moustac (*Chlidonias hybrida*, Pallas 1811)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Sternidés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne

Description

Proche parente des sternes, la Guifette moustac est la plus grande et la plus forte des guifettes européennes. L'adulte nuptial est caractéristique : son plumage est à dominante gris foncé, la calotte est noire, les joues, le dessous de l'aile et les sous-caudales sont blanchâtres, ce qui peut rendre la confusion avec la Sterne pierregarin aisée. Le bec, plus gros que chez les autres guifettes, est rouge foncé. En hiver, la calotte blanchit et est traversée par une ligne horizontale foncée, naissant à la hauteur de l'œil.

Les juvéniles diffèrent de ceux de la Guifette noire par la présence d'une selle sombre sur le manteau. Ils sont en revanche très proche de ceux de la Guifette leucoptère et seuls des critères morphologiques permettent de les séparer (épaisseur du bec, crâne moins arrondi, queue nettement échancrée).

Distribution et évolution des effectifs

La population européenne forte d'environ 40 000 couples, se localise surtout dans la partie méridionale du continent et en Russie. Cette population a subi un déclin modéré de 1970 à 1990. La fluctuation récente des effectifs permet néanmoins de souligner une stabilisation de ces derniers entre 1990 et 2000. Son statut de conservation est considéré comme défavorable en raison de cette régression.

En France, la Guifette moustac est un nicheur considéré comme rare et à statut de conservation évalué comme « A surveiller ». Les recensements mis en place à partir des années 1980 ont permis de mettre en valeur une légère augmentation des effectifs bien que ces derniers soient particulièrement fluctuants. La population française est dispersée en 4 noyaux principaux : la région Centre, le Rhône-Alpes, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire. Elle niche majoritairement en Sologne, Brenne, Forez, Dombes et a très récemment colonisé massivement le lac de Grand-Lieu. En hivernage on la note régulièrement depuis le milieu des années 1980 en Camargue, puis des Bouches-du-Rhône à l'Hérault.

En Normandie, cette espèce est un migrateur rare. A noter qu'en mai 1995 → 2001, des essais de nidification (sans succès) de l'espèce ont été observée dans la Manche. En 2007, en vallée de Seine aval, un couple de cette espèce a nichée sur une mare à gabion. (Debout in GONm 2009).

Sur la ZPS, l'espèce est observée uniquement en halte migratoire et ce, de manière très irrégulière. Les effectifs de 2004, 2006 et 2007 sont tous inférieures à 12, et ont été comptabilisés intégralement sur les étangs et lacs de la boucle de Poses.

Habitats

Cette guifette utilise une grande variété d'habitats aquatiques mais montre une préférence certaine pour les marais d'eau douce avec des étangs isolés, particulièrement lorsque ces derniers sont entourés de pâturages bovins ou équin. Elle fréquente les lacs intérieurs, les rivières, les marais, les piscicultures et les grands réservoirs sur lesquels elle semble apprécier la présence de nénuphars.

Sur la ZPS, on ne la rencontre que durant ses haltes migratoires (faute de biotope adéquat à sa nidification, l'espèce n'est en effet pas nicheuse sur le site) où elle profite du réservoir de nourriture que lui offre les étangs pour s'alimenter.

Ecologie

L'espèce niche en colonies dont les couples sont séparés d'une distance d'un à cinq mètres. Le nid, d'herbes et de joncs, est construit sur une plateforme flottante ou ancrée à la végétation émergente, faite d'un amoncellement de végétaux aquatiques. Cet ouvrage est réalisé par les deux partenaires. En avril-juin, la ponte de 2 à 4 œufs est couvée par les deux parents pendant environ 3 semaines. Ils se partagent également le nourrissage des poussins dont la croissance très rapide leur permettra de quitter le nid à l'âge de trois semaines. La plupart des oiseaux français hivernent en Afrique de l'Ouest mais une partie des hivernants se retrouve en Camargue.

Le régime alimentaire de l'espèce est majoritairement orienté vers les insectes aquatiques ou terrestres (Dytiques, adultes et larves d'Odonates, Orthoptères, fourmis volantes, moustiques), les araignées, les grenouilles et leurs têtards, les crevettes et parfois les petits poissons.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Haute-Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Déclin	A surveiller		NE		
Migrateurs						
Hivernants		Non évalué				R

Malgré sa fréquentation régulière, il n'est pas possible de qualifier son état de conservation (**inconnu**).

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

L'absence de zones humides pâturées à proximité immédiate d'étangs, vraisemblablement, ne permettra pas sa nidification.

Cette espèce est très sensible aux dérangements.

Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*, Linnaeus 1758)

A094

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Falconiformes
Famille des Pandionidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe A – Règlement communautaire CITES
Annexe II – Convention de Bonn
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Washington

Description

L'identification de cet aigle pêcheur pose peu de difficultés. Sa livrée brun-noir et blanche ainsi que la longueur de ses ailes sont remarquables. Ces dernières sont étroites et parcourues sur la face inférieure d'une diagonale sombre tranchant avec la couleur de fond blanche des couvertures sous-alaires. Elle rejoint la tache noire du poignet tout aussi caractéristique. L'oiseau montre également une bande pectorale tachetée plus ou moins marquée. La tête est ornée de bandeaux noirs latéraux et d'un œil jaunâtre.

Distribution et évolution des effectifs

Avec 7 600 à 11 000 couples **en Europe**, le balbuzard pêcheur a un statut particulièrement défavorable. Après un déclin au début du 20^{ème} siècle, les effectifs augmentèrent pour, par la suite, subir à nouveau une diminution drastique due aux pesticides et aux persécutions. Depuis 1980, un rehaussement durable de la population est noté. Les oiseaux nichant en Europe hivernent de l'Afrique au sud du Saara jusqu'à l'Asie du Sud-Est.

En France, l'oiseau est classé "Vulnérable" dans la liste rouge nationale. Aujourd'hui constituée de 57 couples, la population française bénéficie depuis 1999 d'un plan national de restauration. Les effectifs nicheurs se localisent en Corse (où la population est parvenue à saturation) et dans la moyenne vallée de la Loire, en Moselle et dans l'Essonne (où la dynamique est à l'expansion).

En Normandie, l'espèce n'a jamais nichée avec succès (Chartier in GONm 2009).

Sur la ZPS, l'espèce est notée de passage annuellement sur les boucles des Andelys, de Poses et de Courcelles. Tout comme la population nationale, elle semble en hausse sur le site (ceci est très certainement à mettre en relation avec une augmentation de la surface de plan d'eau associé à une dynamique nationale favorable).

Habitats

Ses exigences alimentaires le poussent à investir des sites où il pourra pêcher. Ce sont donc avant tout les eaux calmes, transparentes et poissonneuses qui vont l'attirer. L'existence d'une forêt riveraine est un avantage pour son accueil. Sur la bande littorale, il occupe les secteurs rocheux et les falaises où il niche très régulièrement. Ici, son activité de pêche est surtout localisée à l'embouchure des fleuves, dans les baies et les lagunes. Seules les eaux turbides et peu poissonneuses sont évitées.

A l'échelle de la ZPS, ce rapace profite de plans d'eaux poissonneux (issus pour la plupart des activités d'extraction de granulats) pour pêcher lors de ses passages migratoires.

Ecologie

Fin mars débutent les premiers rituels de la saison de reproduction. Quatorze jours après l'arrivée sur les lieux, la femelle pond les 3 à 4 œufs dans l'énorme aire construite exclusivement par le mâle. L'incubation, d'une quarantaine de jours (35 à 38 jours plus précisément), donne naissance aux oisillons nourris par les deux parents, la femelle distribuant la nourriture que le mâle lui apporte. A l'âge de 8 semaines environ, les jeunes s'envolent. Ils retourneront régulièrement au nid pour s'y nourrir avant que les parents ne les entraînent sur les sites de pêche et leur apprennent à s'émanciper progressivement. Aussitôt acquise la capacité de pêche, les migrations prennent place (début août). La plupart gagnent l'Afrique du nord-ouest et poursuivent leur route jusqu'en Afrique tropicale.

Piscivore par excellence, il chasse surtout les poissons de belle taille. Aussi, les cyprinidés et les brochets font partie de ses proies de prédilection en eau douce. La capture des poissons malades lui étant plus aisée, il joue un véritable rôle sanitaire et ne prélève qu'une partie minime du peuplement piscicole de son territoire.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Normandie	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheur	Rare	Vulnérable		LR		
Migrateur						R
Hivernant		Non évaluée				

A l'échelle de la ZPS, l'état de conservation de l'espèce aujourd'hui inconnu.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Au niveau national, si les persécutions humaines répétées (tirs, piégeages, destructions des nids, collectionneurs), responsables du déclin lors de la première moitié du 20^{ème} siècle sont aujourd'hui révolus, des actes de malveillance sont toujours à craindre ponctuellement et encore régulières ici et là sur les voies migratoires (et portant d'autant plus atteinte à la population de part la faiblesse de ses effectifs).

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none">Dérangements d'origine diverse (fréquentation touristique, travaux d'aménagement agricoles, industriels, de carrière...)Pollution des eaux	<ul style="list-style-type: none">Recensement/Protection des biotopes d'intérêt (Grands étangs, fleuves et rivières)Suivi de la qualité des eaux (éviter les pollutions d'origines diverses)

Mouette pygmée (*Hydrocoloeus minutus*, Pallas 1776)

A177

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Charadriiformes
Famille des Laridés

Statuts de protection

Intégralement protégée en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne

Description

D'une taille environ 1/3 inférieure à celle de la bien connue Mouette rieuse, ce laridé est le plus petit représentant de la famille. A l'allure plus compacte que les autres mouettes, sa tête large et ronde et son bec fin lui confère une allure « aimable ». Sa taille réduite est également accentuée par ses petites pattes qui la font paraître plus petite qu'elle ne l'est réellement. Pour les néophytes, la confusion est possible avec la Mouette rieuse. Le bec noirâtre est alors un critère discriminatoire entre les deux espèces. Son vol, rappelant celui des guifettes, est, lorsqu'elle se nourrit, entrecoupé de mouvements de « yo-yo » au-dessus de la surface de l'eau.

Distribution et évolution des effectifs

L'effectif de la population européenne est estimé à environ 25 000-34 000 couples (2000), la majorité en ex-URSS, dans les pays baltes, en Pologne, en Finlande et au Sud de la Suède. Une légère baisse démographique s'est opérée sur les populations septentrionales au profit des populations nordiques depuis 1970. Sa nidification achevée, elle migre vers le sud pour atteindre ses quartiers d'hiver relativement méridionaux : Mer Noire, Méditerranée, mais aussi côtes atlantiques de la péninsule ibérique et de la France.

En France, sa nidification est considérée comme exceptionnelle. La quasi-intégralité des observations concernent en effet des oiseaux en halte migratoire pouvant se mêler à d'autres laridés. La fréquence des observations s'est fortement accrue à partir des années 1950, vraisemblablement grâce à une augmentation des effectifs nicheurs autour de la Baltique et en Russie européenne.

En Normandie, l'espèce hivernante (plutôt pélagique) s'observe surtout sur le littoral après les tempêtes.

Sur le site de la ZPS, l'espèce est observée uniquement durant les passages migratoires et ce, avec des effectifs extrêmement fluctuants d'une année sur l'autre (une moyenne d'environ 30 individus par an). Aucune tendance démographique n'a donc pu être soulignée.

Habitats

La Mouette pygmée niche à l'intérieur des terres sur des îlots entourés d'eau douce ou saumâtres de faible profondeur. On la retrouve aussi sur les bassins versants des rivières, sur les marécages et les tourbières mais également dans les régions littorales. Elle marque une préférence pour la végétation émergente et flottante dense se développant dans des eaux peu profondes et vaseuses.

En migration, on l'observe en pleine mer, le long du cordon littoral, dans les grands réservoirs, les lagunes et les lacs. Elle devient d'affinité plus maritime lors de la saison hivernale.

Durant ces haltes migratoires sur la ZPS, elle est observée sur les étangs issus de l'extraction de granulats, qui lui offrent une ressource alimentaire essentielle à la poursuite de sa migration.

Ecologie

Cette petite mouette niche en colonies de 2 à 50 couples souvent parmi d'autres espèces de sternidés ou de laridés. L'élaboration du nid est le travail des deux partenaires. Ce dernier est fait de matériaux végétaux verts ou secs et a un diamètre d'environ 50 centimètres. Fin mai-début juin, la femelle y dépose les deux à trois œufs qu'elle couvera avec l'aide de son partenaire durant 20 à 21 jours. Dès leur éclosion, les oisillons quittent le nid et se camoufle dans la végétation environnante où les parents viennent leur apporter de la nourriture. C'est au bout de 25 jours environ qu'ils prendront leur envol.

L'alimentation est principalement constituée d'insectes (Odonates, scarabées, mouches de mai, plécoptères, midges). Les mollusques et les poissons complétant le régime alimentaire, surtout durant la mauvaise saison.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Déclin			VU		
Migrateurs						AR
Hivernants		Vulnérable		LR		[PC]

De fait de sa rareté sur la ZPS, il n'est pas possible d'identifier **son état de conservation (inconnu)**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

La principale menace que l'espèce pourrait rencontrer sur le territoire français paraît être l'appauvrissement de l'offre alimentaire sur les sites qu'elle fréquente. Un tel appauvrissement pourrait résulter du processus global de dégradation et pollution des milieux aquatiques.

Harle bièvre (*Mergus merganser*, Linnaeus 1758)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe III – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

En plumage nuptial, le mâle ne peut être que difficilement confondu avec un autre palmipède. La tête et le cou sont noir vert brillant, le dos est noir et gris, le corps est blanc et montre des nuances saumon sur la poitrine, au ventre et aux flancs. Les pattes et le bec, à l'extrémité crochu, sont rouge foncé. Seules les rémiges primaires sont noires, le reste de l'aile est blanc. La femelle ressemble fortement à celle du Harle huppé mais les couleurs plus contrastées et la forme du bec sont des critères caractéristiques. Le dessous de cette dernière est nuancé de roussâtre, la tête est rousse et marquée d'une tache blanche au menton, le cou est gris clair et la poitrine blanche. Les couvertures alaires sont grises contrairement à celles du mâle qui sont blanches.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, le statut de conservation du Harle bièvre est jugé favorable bien que la population alpine, de faible taille est, de ce fait, plus menacée que la population du Nord-Ouest de l'Europe (Finlande et Suède → 50 000 couples).

En France, le Harle bièvre est un nicheur récent. Il s'est d'abord établi sur les rivages du Lac Léman avant de coloniser les réservoirs voisins (Ain, Savoie, Jura, Doubs, Ardennes). La population nicheuse en 2009 était estimée à 85 couples. Elles sont sédentaires. En hivernage, les effectifs sont plus nombreux avec une moyenne annuelle de 1852 individus entre 1997 et 2006, bien que la France soit située en limite méridionale de l'aire d'hivernage. Là encore, on constate une augmentation démographique qui pourrait être liée à une augmentation des ressources alimentaires (développement des populations de cyprinidés) et l'établissement du statut de protection.

Lors des hivers rigoureux, des bandes de harles bièvre descendent **en Normandie**, parfois plusieurs centaines d'oiseaux, et occupent les trous d'eau libre des glaces ou les cours d'eau à fort courant (Seine). (Gérard in GONm 2005).

Sur la ZPS, l'oiseau est uniquement de passage ou hivernant (en moyenne 2 individus notés) et ne montre pas de tendances significatives. Le site accueille cependant plus de 1% des effectifs régionaux chaque année. L'ensemble des observations a été notée sur la boucle de Poses.

Habitats

Comme le Harle piette, il aime la proximité du rivage, les eaux claires de lacs et des rivières à assez grands gabarits, bordées de boisements, de bosquets ou de vieux arbres. Lors de la saison de migration, et par grands froids, il n'est pas rare de l'observer sur la mer, dans les baies et les estuaires. Le Harle bièvre apprécie particulièrement la présence de lacs oligotrophes où il se nourrit et de gros et vieux arbres où il nidifie. L'absence de ses derniers est un obstacle préjudiciable à son installation en période de reproduction.

Sur la ZPS, le Harle bièvre profite des étangs créés par l'activité d'extraction pour son hivernage.

Ecologie

Les couples se forment en hiver et débutent les parades nuptiales en avril. Le nid est construit dans de vieux arbres creux, principalement dans des peupliers de taille assez grande (jusqu'à 12m au minimum) mais on peut très bien le retrouver dans des rochers, des murailles, des falaises ou des terriers à même le sol. Les niohirs sont également appréciés par l'espèce. La ponte a lieu en avril-mai. 7 à 15 œufs sont déposés dans le nid et incubés pendant 32 à 35 jours. Les poussins en sortent rapidement et sont accompagnés par leur mère. Ils apprennent peu à peu à nager et à plonger et deux mois plus tard gagnent leur indépendance. Le Harle bièvre effectue une migration de mue aboutissant à la formation de groupes importants d'oiseaux. La migration à proprement parler les amène vers les côtes suédoises, baltes, allemandes, danoises et néerlandaises.

Le régime alimentaire est très variable selon les saisons et les conditions locales. Ce sont essentiellement des poissons qui sont consommés même si les jeunes oiseaux se nourrissent d'insectes avant de devenir progressivement piscivores. Parmi les poissons entrant dans l'alimentation, on retrouve: le saumon, l'anguille, la truite, la perche, le vairon, le brochet, le goujon, et le chabot en eau douce; sur le littoral: le hareng, la morue, les ammodytes, les plies, les blennies, les cténolabres. Il consomme aussi des crustacés, des mollusques et des vers néréides.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs		Vulnérable		LR		
Migrateurs						R
Hivernants		Rare		LR		

L'espèce n'est pas caractéristique du site.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Au niveau national, peu de menaces semblent peser sur cette espèce dont les effectifs tant nicheurs qu'hivernants sont en augmentation. Bien qu'interdit à la chasse, des tirs occasionnels sont à noter.

L'absence de zones de quiétude dans les sites d'hivernages de l'espèce a un effet négatif.

Nette rousse (*Netta rufina*, Pallas 1773)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Autorisée à la chasse en France/ Classable catégorie
« Gibier d'eau »

Article 4.2 – Directive Oiseaux

Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux
protégés

Annexe III – Convention de Berne

Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce canard plongeur, aux mœurs de canard de surface, est remarquable pour ses couleurs contrastées. Le dimorphisme sexuel est bien marqué. Le mâle possède une tête roux-vif avec le dessous jaune. Le cou, la poitrine et le ventre sont noirs. Les flancs blancs contrastent avec le dos brun foncé. Une bande blanche barre l'épaule. Le bec est rouge et les pattes sont rouge-orange. La femelle est plus discrète avec le dessus de la tête brun les joues blanc grisâtre, dos brun, dessous plus clair. En vol, la Nette rousse paraît massive et ses larges ailes montrent en tout plumage beaucoup de blanc (la quasi-intégralité des rémiges est blanche). Le dessous noir du mâle nuptial contraste fortement avec les flancs et le dessous des ailes blancs et la tête orange.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, l'espèce est peu commune et très locale. Il existe plusieurs petites zones de nidification disjointes. Le Delta de la Volga abrite une importante population nicheuse (Krivenko, 1994), de même que les pays du pourtour de la Mer Noire et de la Mer d'Azov, principalement dans le delta du Danube et en Turquie (Cramp & Simmons, 1977). L'essentiel de la population européenne niche en Espagne (2700 à 3000 couples). Cette population européenne est aujourd'hui en déclin.

En France, la population nicheuse serait constituée de 820 à 1000 couples en 2008. La Nette rousse se reproduit principalement en Camargue (Gard et Bouches-du-Rhône), en Dombes (Ain) et en Forez (Loire), ainsi que plus marginalement autour des étangs du Bolmon et de Crau (Bouches-du-Rhône), de Vendres (Hérault), de la lagune de Biguglia (Haute-Corse), de la retenue de Cadarache (Vaucluse) et sur le Rhône aux confins de l'Ardèche, de la Drôme et du Vaucluse. Elle s'est reproduite dans le centre et le nord-est du pays, notamment en Brenne, en Lorraine, en région parisienne et en Picardie.

La Camargue constitue aussi le principal site d'hivernage. Le bassin du Léman (Haute-Savoie), les marais du Vigueirat (Bouches-du-Rhône), les lacs de Divonne (Ain), le Haut-Rhône, les lacs du Bourget (Savoie) et d'Annecy sont les autres sites d'hivernage d'importance nationale. Les effectifs reproducteurs français sont considérés en danger, mais la tendance de régression démographique supposée dans les années 1990, n'est pas complètement établie. La population hivernante, considérée comme vulnérable, présentait un déclin sensible jusqu'en 1995, moyennant cependant de fortes fluctuations selon les hivers (de 500 à 5 000 individus). Depuis, on assiste à une reprise des effectifs, culminant à un total national de plus de 5 000 individus en 2006. Ce déclin sensible des effectifs hivernants camarguais et donc français correspondait en fait à un report géographique vers les lacs suisses.

En Normandie, la Nette rousse a été notée en nidification pour la première fois dans les marais de Carentan (50) en 2004 (Purenne in GONm 2009). En hivernage, la Nette rousse n'apparaît qu'irrégulièrement et toujours en faible nombre : environ 10 oiseaux. (Gérard in GONm 2005).

Sur la ZPS, la Nette rousse n'a jamais été notée en nidification. Les données recueillies concernent des individus en halte ou en hivernage (de 0 à 4 individus annuellement) répartis surtout sur la Boucle de Poses et plus secondairement sur les boucles de Courcelles et des Andelys.

Habitats

En Europe, elles affectionnent particulièrement les lacs ou les plans d'eau entourés de roselières, les étangs pourvus d'une végétation épaisse, souvent en contexte agricole ouvert. Pour la nidification, l'espèce marque une préférence pour les étangs riches en végétation macrophytique (type herbiers à *Chara sp.*). Au sein de ces habitats, les îlots buissonneux constitueraient des sites de nidification privilégiés. E

En hiver, on l'observe également sur les côtes marines et en bordure des lacs dégagés à proximité du littoral.

Sur la ZPS, l'espèce s'observe sur les étangs issus du réaménagement des carrières, notamment dans la boucle de Poses.

Ecologie

Le nid, gami de duvet, est placé près de l'eau, caché par les roseaux. Il est construit à terre, dans un trou dégagé dans la végétation. En mai-juin, la femelle pond entre 8 et 12 œufs dont l'incubation dure entre 26 et 28 jours. Les canetons sont nidifuges et prennent leur envol dans un délai de 40 à 50 jours. Ils s'émanciperont en moyenne 45 jours plus tard. Elle est migratrice et hiverne dans la région méditerranéenne, autour de la mer Noire. Sociable après la période nuptiale, près de 200 000 oiseaux se regroupent sur les bords de la Caspienne en hiver. Les mouvements migratoires ont lieu en juillet-novembre et en février-mai. La Nette rousse utilise des sites de mue bien particuliers pour sa mue qui intervient après la période de reproduction. Ces sites, relativement bien connus en Europe (Schneider-Jacoby *et al.*, 1993), se répartissent essentiellement entre les Pays-Bas, l'Espagne, l'Allemagne et la Suisse avec notamment le Lac de Constance (Schuster *et al.*, 1983). L'hivernage qui suit la mue est observé au sud de l'aire de reproduction de l'espèce

Même si l'élément végétal constitue la majorité de son menu, elle consomme également de petits animaux. Parmi les végétaux aquatiques on retrouve, potamots, myriophylles et characées. Parmi les éléments d'origine animale, on peut citer : mollusques, insectes, vers, crustacés, petits poissons, têtards.

Etat de conservation, facteurs de maintien et menaces

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs	Déclin	En Danger		LR		LR
Migrateurs						
Hivernants		Vulnérable		LR		

L'espèce n'est pas caractéristique du site.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Au niveau européen, la perte et la dégradation des habitats naturels (zones humides) est la principale menace (notamment sur les bassins de la Mer Noire et de la Mer Caspienne). De même la chasse (Espagne, Portugal, France) semble être une menace non négligeable.

Plongeon imbrin (*Gavia immer*, Brünnich 1764)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Ciconiiformes
Famille des Gaviidés

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Annexe I – Directive Oiseaux
Articles 1 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe II – Convention de Berne

Description

Espèce côtière, c'est le plus grand des plongeurs avec le Plongeon à bec blanc. Le bec est très fort, le cou épais et le front abrupt. La tête est anguleuse et tenue horizontalement ce qui permet de le distinguer des plongeurs arctique et catmarin. En plumage nuptial, la tête et le cou noir à reflets verts sont diagnostiques. Il porte également un collier de plumes blanches presque complet à la hauteur du cou et de nombreuses petites taches blanches sur les parties supérieures et les flancs. La coloration du bec est noire, ce qui permet d'éviter la confusion avec le Plongeon à bec blanc. En hiver, le plumage est moins contrasté : la tête et la nuque sont plus sombres que le dos, un demi-collier sombre persiste à la base du cou et l'œil est entouré d'un cercle oculaire blanc.

Distribution et évolution des effectifs

La population européenne, composée de 700 à 2 300 couples en été (Groenland compris) et de 5 400 individus hivernants, semble montrer une certaine stabilité. Cependant l'AEWA (Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie) a estimé que les populations hivernant en Europe sont très menacées. En Europe, l'espèce niche essentiellement en Islande.

En France, le Plongeon imbrin est un hivernant peu commun sur le littoral mais également à l'intérieur des terres. L'espèce hiverne en mer du Nord, dans la Manche mais surtout en Bretagne. La population hivernante serait comprise entre 30 et 160 individus (cet effectif est très certainement sous-évalué). Une nette augmentation des observations à l'intérieur des terres est à noter. Cette dernière est certainement liée à une combinaison de facteurs : la création de grands plans d'eau, l'augmentation de la pression d'observation et l'accroissement du nombre et de la fréquence des tempêtes hivernales.

En Normandie, la population hivernante est faible : en décembre 2001 et janvier 2002, une enquête menée par le GONm a recensé que 5 individus. Il est donc un hivernant rare en Normandie (Gallien in GONm 2005).

Sur la ZPS, avec 5 individus recensés durant les huit dernières années, il s'agit du plongeur le plus observé mais il reste exceptionnel.

Habitats

Ce plongeur fréquente les lacs et les grandes mares des régions nordiques, très souvent à l'intérieur de la toundra durant la période de nidification. En hiver, on le retrouve sur les eaux côtières, parfois sur les rivières et les estuaires soumis à la marée. A l'intérieur des terres, on l'observe sur les grands étangs, les sablières, les grands réservoirs, et parfois sur le cours des fleuves, mais de façon plus rares.

Sur la ZPS, l'intégralité des observations ont été réalisées sur les étangs de la boucle de Poses.

Ecologie

Comme chez les autres espèces de plongeurs, la maturité sexuelle est acquise au terme de trois ans. Sur les quartiers de nidification, les adultes délimitent un territoire de 24 à 80 hectares. Chez cette espèce, la monogamie est la règle. L'oiseau construit un nid à proximité directe de l'eau. Son volume est assez grand, il est constitué de fragments végétaux et renferme une dépression dans laquelle seront déposés en mai-juin les deux œufs. L'incubation d'un mois environ donne naissance à des poussins nidifuges qui seront nourris par les deux parents jusqu'à leur indépendance. Ils sont capables de plonger au bout de deux jours et atteignent une profondeur de trois mètres dès leur première semaine de vie. Les mouvements migratoires débutent dès septembre et amènent les oiseaux vers le sud et l'ouest de l'Europe.

Le régime alimentaire est constitué majoritairement de poissons d'une taille inférieure à 28 centimètres de long (morue, hareng, merlan, grondin, aiglefin, perches, anguille, gardon, poisson-chat...). L'oiseau consomme également des petits mollusques, des crustacés, des petits céphalopodes et des vers annélides. Les végétaux entrent également dans ce régime.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs						
Migrateurs						R
Hivernants		Vulnérable		LR		

L'espèce n'est pas caractéristique du site.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Au niveau mondial, en particulier en Amérique du Nord, les captures dans les filets de pêche semblent constituer une cause majeure de mortalité pour l'espèce. Les pollutions pétrolières peuvent être également source de mortalité importante pour l'espèce.

Sur la ZPS, l'espèce n'est menacée réellement que par une évolution de la qualité de l'eau impactant sa ressource alimentaire, les poissons.

Garrot à œil d'or (*Bucephala clangula*, Linnaeus 1758)

A067

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Anseriformes
Famille des Anatidés

Statuts de protection

Autorisé à la chasse / Classable catégorie "Gibier d'eau" en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Article 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe III – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

La livrée nuptiale que revêt le mâle est caractérisée par le blanc immaculé du cou, de la poitrine et des flancs contrastant fortement avec la tête volumineuse noir vert au niveau de laquelle se détache une petite tache blanche enchâssée entre le court bec noir et l'œil jaune. Le dessus est noirâtre, tout comme le sont les ailes en grande partie (les rémiges secondaires et les couvertures sont en partie blanches). La queue est grise. La femelle se distingue très facilement du mâle puisqu'elle est encapuchonnée de marron chocolat et non de noir vert, le dos est brun séparé du gris des flancs par un fin trait blanchâtre qui peut être discontinu. Au vol, il se reconnaît par sa silhouette trapue, le cou très court, et les ailes courtes et pointues, marquées d'un miroir blanc barré de noir.

Distribution et évolution des effectifs

Le statut de conservation européen du Garrot à œil d'or est jugé favorable. La population du nord-est et du centre de l'Europe est estimée à 300 000 individus. En Europe, elle niche principalement en Russie, dans les pays scandinaves, en Allemagne, en Pologne et en Lituanie.

En France, l'espèce ne niche que très occasionnellement (Lorraine, Moselle, Meuse). Les effectifs hivernants dépassent les 2 500 individus. Ces derniers connaissent une forte augmentation liée à la tendance générale des effectifs reproducteurs en Europe centrale et du Nord-Est. La France se situe à la marge méridionale de leur aire d'hivernage.

En Normandie, le principal site d'hivernage de l'espèce se situe dans l'Eure sur les plans d'eau de la boucle de Poses où les effectifs varient de 50 à 100 selon les hivers. Les oiseaux hivernants dans la région appartiennent aux populations norvégiennes, suédoises ou finlandaises (Gérard in GONm 2005).

Sur la ZPS, l'espèce est notée de passage ou hivernante avec des effectifs considérés comme stables d'une année à l'autre (moyenne de 75 oiseaux essentiellement observés sur la boucle de Poses). Le site joue ainsi un rôle majeur dans l'accueil de cette espèce en hiver puisque plus de 1% des effectifs nationaux y transite.

Habitats

Les garrots fréquentent les pièces d'eau d'une certaine importance (étangs et lacs d'eau douce), de même que les eaux saumâtres ou salées des étangs côtiers, des estuaires, des baies et des bras de mer. En hivernage, on le trouve plus volontiers dans les régions littorales où la nourriture abonde qu'à l'intérieur des terres où leur présence est souvent liée aux vagues de froid. En revanche, durant la saison de nidification, les préférences se tournent vers les eaux douces et en particulier celles se situant à proximité de secteurs boisés.

Les garrots à œil d'or se rencontrent sur la ZPS au niveau des plans d'eau, au niveau des zones plus profondes des étangs.

Ecologie

Les garrots nichent dans le tronc d'arbres creux (hêtres, trembles, chênes..) de fin mars à juin. L'ouverture du nid (9 à 10 cm de diamètre pas au-delà) se situe entre 2,5 et 5 mètres de hauteur. Dans un même nid, on trouve en général entre 6 et 11 œufs, couvés par la seule femelle entre 27 et 32 jours. Les canetons nidifuges quittent le nid au bout de 57 jours au minimum. La femelle les appelle alors au sol, ces derniers se jettent en dehors du nid agitant leurs moignons et écartant leur palmure pour absorber le choc de la chute. La nichée rejoint le point d'eau le plus proche où la femelle les accompagnera durant 2 à 3 semaines au maximum. La migration débute à la fin octobre et s'intensifie en novembre. Le pic migratoire a lieu en décembre-janvier. Les oiseaux gagnent les aires d'hivernage qui peuvent se situer depuis la Scandinavie jusqu'à la Méditerranée septentrionale, la rudesse de l'hiver conditionnant la répartition géographique des hivernants.

Le régime alimentaire est constitué de mollusques divers comme les limnées ou les littorines, de petits crustacés, d'insectes (adultes et larves), de vers et de petits poissons (et leur frai). Les matières végétales entrent dans l'alimentation, dans une part minime (algues, bourgeons, pousses et graines de plantes aquatiques).

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	Haute-Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs						
Migrateurs						
Hivernants		Rare		LR		AR

La stabilité des effectifs hivernaux et leur nombre justifient un état de conservation local **favorable**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Dérangements en pleine eau ou sur les berges des oiseaux en halte Evolution de la qualité de l'eau (la pollution des eaux semble compromettre l'hivernage par modification ou réduction des ressources alimentaires) 	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des causes de dérangements (création de zones de quiétude) Conserver une profondeur d'eau moyenne (inférieure à 10m, optimum 4m) Suivi interannuel des populations hivernantes

Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*, Blumenbach 1798)

Classification

Vertébrés/Oiseaux (Aves)
Ordre des Ciconiiformes
Famille des Phalacrocoracidae

Statuts de protection

Intégralement protégé en France
Article 4.2 – Directive Oiseaux
Articles 2 et 5 – Arrêté du 17 avril 1981 sur les oiseaux protégés
Annexe III – Convention de Berne

Description

Cet oiseau pêcheur aux allures reptiliennes tire son nom du vieux français *cormareng* qui signifie « Corbeau marin » : la livrée qu'il porte montre, en effet, certaines similitudes avec le plumage d'un corvidé. Elle est à dominante noire à l'exception des reflets verts et bronzés du dos et des ailes et des taches blanches plus ou moins étendues sur les joues et la gorge. En plumage nuptial s'ajoutent des plumes blanchâtres au niveau du cou, de la nuque et de la calotte, ainsi qu'une zone blanche au niveau de la cuisse. Le bec est de couleur blanc crème à gris clair. A sa base se détache une zone jaunâtre. Les juvéniles sont plus clairs et ont un dos brunâtre et un dessous plus blanc. Il existe deux sous-espèces : *sinensis* pour les Grand cormorans continentaux et *carbo* pour les individus littoraux.

Distribution et évolution des effectifs

La population européenne, est estimée à plus de 310 000 couples par Birdlife international avec environ 35 000-60 000 couples en Russie et 65 000-75 000 couples en Ukraine, les deux bastions de l'espèce. Toutes les populations de Grands Cormorans sont en accroissement depuis le milieu des années 1980 ce qui a permis le reclassement de l'espèce dans un statut de conservation « Favorable ».

En France, 6 060 couples ont été recensés dont 4 100 couples pour la sous-espèce *sinensis* (occupant les sites continentaux). Cette dernière forme 46-47 colonies sur le territoire : La Loire-Atlantique regroupe 1500 couples sur 4 colonies, la Somme 600 couples, le complexe des gravières de Poses 420 couples, le Nord-Pas-de-Calais 340 couples et le Calvados, environ 200 couples. L'ensemble de ces sites représente presque 70% des effectifs reproducteurs de la sous-espèce *sinensis*. En hivernage, les terres intérieures accueillent plus de 70 000 oiseaux en mi-janvier 2007.

Sur la ZPS, Poses représente le premier site de reproduction de la sous-espèce en Normandie et le troisième au niveau national. Environ 440 couples occupent le site. Leur tendance démographique est aujourd'hui à la stabilité (saturation des milieux naturels favorables). En hivernage, la ZPS est également un site majeur en Haute-Normandie puisqu'elle accueille en moyenne plus de 2 000 oiseaux chaque année. Les variations des effectifs hivernants n'ont pas permis de souligner une quelconque tendance significative même si la stabilité démographique est présumée.

A noter que l'espèce fait l'objet d'un arrêté préfectoral établissant un plan de gestion du Grand Cormoran afin de lutter contre les dégâts provoqués par l'espèce sur les piscicultures et pour les espèces de poissons menacés. Cet arrêté préfectoral valide l'arrêté ministériel fixant les quotas départementaux et autorise le prélèvement de 350 individus pendant la période de chasse au gibier d'eau. Ces prélèvements sont réalisés par les lieutenants de louveterie.

Habitats

Le Grand Cormoran fréquente un large panel de plans d'eau douce, saumâtre ou salée, riches en poissons, mais présentant préférentiellement un courant faible voire nul. On le rencontre donc en estuaire, en pleine mer, dans les deltas, les mangroves, les baies abritées, les lacs et les étangs, les ports...aussi bien en nidification qu'en hivernage.

Ecologie

Le Grand Cormoran niche en colonie dont la taille varie en fonction des réserves de nourriture disponible. Le nid est généralement constitué d'un amas de branchages gami d'algues, d'herbes et de plumes et construit en hauteur sur un arbre ou sur une falaise rocheuse. L'oiseau est très fidèle à son site de reproduction. La ponte concerne 3 ou 4 œufs en règle générale, qui seront couvés durant 28 à 31 jours. L'alimentation de la nichée est assurée par les deux parents. Les jeunes oiseaux quittent le nid 48 à 52 jours après l'éclosion mais reste encore un temps dépendants des parents (pendant environ trois semaines). L'espèce peut être sédentaire, migratrice partielle ou migratrice. Seules les populations les plus septentrionales sont migratrices et réalisent des mouvements migratoires d'importance très variable.

Le régime alimentaire est constitué majoritairement de poissons. Bien que ces derniers mesurent en moyenne moins de 20 centimètres de longueur, l'oiseau est capable de pêcher de prises de plus d'un kilo et demi. Il peut également consommer des crustacés, des amphibiens ou des mollusques.

Etat de conservation

	Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
	Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Nicheurs		En sécurité	S	ND	LR	AR
Migrateurs						
Hivernants		Non défavorable				C

La stabilité des effectifs hivernaux justifie un état de conservation local **favorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces sur la ZPS	Proposition(s) d'action(s)
<ul style="list-style-type: none"> Dérangements d'origine diverse (fréquentation touristique, travaux d'aménagement agricoles, industriels, de carrière...) Dynamique végétale (Mort et non renouvellement des zones arborescentes) Chasse (Braconnage éventuel) 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des zones à enjeux (pour l'alimentation et la nidification) et création de zones de quiétude (notamment pour la nidification) Veiller à la qualité de l'eau (turbidité, trophie et pollutions d'origine agricole, industrielle ou urbaine) Suivi interannuel des populations nicheuses et hivernantes

Fiches "Espèces" (hors oiseaux)

Espèces de l'annexe II – directive Habitats

Ces fiches espèces répertorient les espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la Directive "Habitats" présentes sur les sites :

- Îles et berges de la Seine dans l'Eure
- Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon.

L'astérisque * signifie qu'on est en présence d'une espèce d'intérêt communautaire prioritaire.

Les espèces de l'annexe II – directive Habitats :

☞ **La Flore :**

Biscutelle de Neustrie217

☞ **La Faune :**

→ **Les mammifères :**

Murin de Bechstein.....217
Murin à oreilles échancrées219
Grand Murin.....221
Grand Rhinolophe223
Petit Rhinolophe.....225

→ **Les poissons :**

Saumon atlantique227
Lamproie marine229
Lamproie fluviatile231
Grande Alose.....233
Alose feinte.....235
Ecaille chinée.....237

→ **Les insectes :**

Lucane cerf-volant.....239

→ **Les amphibiens :**

Triton crêté241

Biscutelle de Neustrie

ou Lunetière de Neustrie (*Biscutella neustriaca*, Bonnet)

Code Natura 2000:

1506*

Classification

Angiosperme
Dicotylédones
Brassicacées (crucifères)

Statuts de protection

Protégée au niveau national
Espèce prioritaire de l'Annexe II- Directive
"Habitats-Faune-Flore"
Annexe I – Convention de Berne
Très rare et gravement menacée

Description et caractères biologiques

Cette petite plante de 20 à 40 cm de haut possède des feuilles basales disposées en rosettes, velues, oblongues-spatulées, atténuées à la base en un long pétiole. Vivace, la rosette est visible toute l'année.

L'inflorescence est ramifiée au sommet portant de nombreuses fleurs jaune vif de 40 mm de long et disposées en grappe.

Cette espèce est la seule du genre *Biscutella* présente en Haute Normandie et plus généralement dans le nord-ouest de la France. Ainsi, elle ne peut pas être confondue avec d'autres espèces.

Cette espèce ne se reproduit uniquement par voie sexuée. La floraison s'étale de fin mai à juin. Les semences sont disséminées par les Syrphes, les Hyménoptères et *Oedemera nobilis*. Ainsi les études récentes montrent que la dispersion des gènes est très restreinte. En effet, la probabilité pour la Biscutelle d'être pollinisée est inférieure à 5% au-delà de 5 à 10 mètres. De plus, la viabilité des graines devient quasi nulle après avoir passé 1 an dans le sol. Il n'y a donc pas de formation de banque de graines pérenne dans le sol (CBN Bailleul, 2009).

Distribution

Au niveau mondial, cette espèce est uniquement présente dans l'Eure et strictement endémique de la vallée de Seine.

Le site Natura 2000 "Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon" regroupe la totalité des stations normandes et donc nationales et européennes de cette espèce !

Elle n'est présente qu'en de très rares localités autour d'Amfreville-sous-les-Monts et des Andelys. Sur les coteaux, 6 grandes stations, totalisant une cinquantaine de sous stations ont été mises en évidence sur les communes de Romilly-sur Andelle, Amfreville-sous-les-Monts, Le Thuit et les Andelys) Seules trois stations sont présentes sur les terrasses alluviales de la Seine représentant quelques centaines de pied au plus : deux à Bernières sur Seine et une troisième au cimetière de Tournedos-sur-Seine (CBN Bailleul, 2009). Ces trois stations regroupent entre 200 et 300 individus.

Habitats

C'est une **espèce xérophile** (aimant la chaleur), **oligotrophe** (sols pauvres) et **héliophile**, que l'on rencontre principalement sur les sols crayeux drainant. Préférant les fortes pentes, elle se développe dans de rares cas sur les sables alluvionnaires de la Seine.

Cette espèce est associée aux végétations rases et ouvertes des pelouses sèches.

Sur les terrasses alluviales de la Seine, l'espèce est uniquement présente sur l'habitat d'intérêt communautaire "pelouses xériques acidoclines sur sables alluviaux (6210-sous-type 4)"

Etat de conservation

Toutes les stations de Biscutelle de Neustrie présentent des effectifs faibles à très faibles (quelques dizaines à centaines d'individus). Elles occupent des espaces très restreints ce qui les rendent d'autant plus vulnérables.

La population sauvage totale de Biscutelle de Neustrie est estimée à 2500 individus (CBN, 2008).

La rareté, l'endémisme et les faibles effectifs comptabilisés justifient **un état de conservation très défavorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces constatées
<ul style="list-style-type: none">• La dynamique de la végétation et la fermeture du tapis végétal (non entretien et apparition des ligneux) est la principale menace actuelle• Certaines stations sont situées en bord de route, donc soumise à l'eutrophisation et à la rudéralisation des pelouses. En effet, la gestion intensive des bords de route (gyrobroyage) contrarie la reproduction de l'espèce (absence du temps nécessaire pour développer la floraison) et augmente le niveau de trophie du sol.• Destruction directe de son habitat (dépôts de remblais, divers aménagements...)
Propositions d'actions
<ul style="list-style-type: none">• Augmenter la superficie de pelouses sèches entretenues (par pâturage et fauche) afin de permettre le maintien, voire l'extension de cette espèce vulnérable.• Préserver strictement (réglementer) les stations de Biscutelle présentes sur les terrasses alluviales.• Renforcer les populations (restauration des habitats préalable, multiplication ex-situ et implantation in-situ).

Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*, Kuhl 1818)

Classification

Vertébrés/Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Vespertilionidés

Statuts de protection

Intégralement protégé
Annexe II et IV – Directive "Habitats-Faune-Flore"
Espèce de mammifère protégée en France au niveau national (article 1^{er} modifié)
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

Ce chiroptère de taille moyenne se reconnaît aisément à ses oreilles caractéristiques, très longues et très larges, non soudées à la base et dépassant largement le museau sur un animal au repos. Cette même caractéristique pourrait rendre difficile la distinction avec les oreillard, mais chez ces derniers les oreilles sont encore plus longues et sont souvent dissimulées au repos sous leurs ailes. Le pelage, relativement long, montre une face dorsale brun clair à brun roussâtre et une face ventrale blanche. Le museau est rose. Mâle et femelle sont semblables.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, l'espèce semble bien présente, mais peu abondante, en Allemagne, Autriche, France (excepté le Sud), République tchèque et Slovaquie. Les populations semblent par contre faibles ou cantonnées dans le sud de l'Angleterre, en déclin aux Pays-Bas ou dans le sud de la Pologne. L'espèce est très rare en Italie, Espagne, Hongrie, Roumanie et dans les pays balkaniques sans qu'une tendance évolutive ne soit connue.

En France, le Murin de Bechstein est connu de la plupart des départements métropolitains mis à part certains de la région méditerranéenne où il est d'occurrence très rare. Le Murin de Bechstein est observé majoritairement en période hivernale avec en moyenne 1 à 5 individus par site dans un grand nombre de sites. La région Bretagne et Pays-de-Loire hébergent des populations plus importantes.

En Normandie, les complexes souterrains de la vallée de Seine (aval) constituent un secteur majeur d'accueil de l'espèce avec huit individus comptabilisés simultanément.

Dans la vallée de Seine amont (entre Martot et Gaillon), où il est très rare, il a été noté dans des cavités souterraines à Léry en gîte d'hivernage (GMN, comm.pers, 2010.)

Habitats

C'est une **espèce forestière** de plaine et de moyenne montagne avec une préférence pour les forêts feuillues mûres (100-120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs. Les terrains de chasse exploités par ce chiroptère semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit. Cette espèce semble hiberner dans les arbres principalement, on peut cependant également l'observer dans les caves, grottes souterraines lorsque la température est comprise entre 3 et 12°C, avec une hygrométrie supérieure à 98%. Les gîtes de reproduction sont variés : arbres creux, nichoirs plats, plus rarement les bâtiments ou isolément dans des falaises ou trous de rochers.

Sur la vallée de Seine amont, il utilise en guise de site d'hivernage des grottes ou des carrières souterraines. Le site est également probablement utilisé comme zone de chasse.

Ecologie

L'accouplement a lieu généralement en octobre – novembre, voire pendant l'hibernation. La femelle met bas d'un seul jeune fin juin – début juillet. Le jeune s'émancipe (vol) en général dans la première quinzaine d'août. Les colonies pendant la saison estivale sont composées de 10 à 40 femelles changeant régulièrement de gîtes diurnes. L'espèce sort à la nuit tombée pour chasser dans l'environnement immédiat ou à proximité de son gîte diurne (200 m à 2 km) essentiellement par glanage et d'un vol papillonnant, depuis le sol jusqu'à la canopée, parfois à l'affût. Le Murin de Bechstein, entre en hibernation de septembre -octobre à avril. Il s'accroche, généralement isolé, aussi bien à découvert au plafond que profondément dans les fissures des parois des grottes, carrières ou anciennes mines.

Son régime alimentaire est constitué par un large spectre d'arthropodes, essentiellement forestiers de taille moyenne (diptères, lépidoptères, névroptères...)

Etat de conservation

Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Défavorable	Défavorable	Défavorable	VU ;	; PC	; R

Les faibles effectifs comptabilisés justifient un statut local de conservation **défavorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces constatées ou potentielles sur la Vallée de Seine

- **La fermeture des sites souterrains** (carrières, mines...) par effondrement ou comblement des entrées réalisés dans un objectif de mise en sécurité.
- **L'aménagement touristique du monde souterrain** et le **dérangement** lors des périodes d'hibernation ou de reproduction.
- **La disparition des gîtes d'été par dérangement et destruction, intentionnels ou non.** Elle est consécutive à la restauration des toitures, la rénovation des combles, le traitement des charpentes ou les travaux d'isolation, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers.
- **La destruction des zones de chasse** : par le retournement des prairies ou la mise en culture, l'arasement des talus et des haies, l'assèchement des zones humides, la rectification et la canalisation des cours d'eau, l'arasement des ripisylves et le remplacement de forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques. En effet, les chauves souris sont pour la plupart des espèces de contact, elles suivent les éléments du paysage, donc elles pâtissent du démantèlement de la structure paysagère.
- **Le développement des traitements par les pesticides ou produits phytosanitaires.** Il en résulte une disparition ou une diminution de la biomasse disponible en insectes, proies des chauves souris. De plus, les produits toxiques utilisés pour le traitement des charpentes conduisent également à une contamination des chauves souris.
- **Le développement des éclairages sur les édifices publics.** Il perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas.
- Enfin le **traitement du bétail en particulier par des vermifuges non spécifiques des familles des avermectines et organophosphorés influe indirectement sur l'espèce.** Ces vermifuges rémanents dans les milieux naturels limitent la présence d'insectes coprophages (dégradant les matières fécales), sources d'alimentation.

Propositions d'actions

- **La gestion forestière constitue une priorité pour la conservation de cette espèce sur le site.**
- Protection des gîtes d'hibernation de l'espèce
- **Création de plan de gestion forestière à l'échelle locale**
- Interdiction de l'utilisation de pesticides (influence négative sur l'alimentation notamment sur les tipules et les hannetons) en secteur forestier, et la limiter sur les zones prairiales.
- Favoriser la lutte intégrée les méthodes biologiques
- Diversification des essences forestières caducifoliées
- Conserver ou créer des doubles alignements arborés d'essences autochtones de part et d'autres des pistes d'exploitations et des cours d'eau et des alignements simples le long des lisières extérieures ou intérieures (clairières, étangs), maintenir des îlots de boisements âgés et de secteurs de clairières

Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*)

Classification

Vertébrés/Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Vespertilionidés

Statuts de protection

Intégralement protégé
Annexe II et IV – Directive "Habitats-Faune-Flore"
Espèce de mammifère protégée en France au niveau national (article 1^{er} modifié)
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

C'est une chauve-souris de taille moyenne dont le pelage, épais et laineux, gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux sur le dos et gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre, présente un très faible contraste, ce qui lui est typique. Le museau est marron clair assez velu. Mâle et femelle sont semblables. Une autre caractéristique de l'espèce est l'aspect de ses déjection ou guano, qui en dépôt important prend la structure d'une galette collante, recouverte de particules de débris végétaux qui tombe du pelage de l'animal lors de l'épouillage au gîte.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de répartition et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. Des grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite d'aire de distribution son statut peut être préoccupant et les effectifs même parfois en régression nette.

En France, l'espèce est presque partout présente. Dans quelques régions géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut être localement abondante, voire être le taxon majeur parmi les chauves-souris présentes. Les comptages nationaux montrent une lente mais constante augmentation des effectifs nationaux mais cette dynamique reste localement très variable. En Normandie, sept colonies de reproduction comptant de 15 à 350 femelles sont connues dans l'Eure, la Seine maritime, l'Orne et le Calvados, toutes regroupées dans la partie orientale de cette région. Depuis la fin des années 1990, une lente augmentation des populations se dessine sur la plupart des sites fréquentés.

Dans la vallée de Seine amont (entre Martot et Gaillon), où le Murin à oreilles échanquées est rare, il a été noté dans des cavités souterraines à La Roquette en gîte d'hivernage ainsi qu'en chasse dans un secteur forestier de Pont-de-l'Arche (GMN, comm.pers, 2010).

Habitats

Cette espèce est observée préférentiellement dans les régions de faible altitude. Elle marque une préférence pour les **milieux forestiers à dominance de feuillus, entrecoupés de zones humides, de cours d'eau (vallées alluviales)**. Elle est présente aussi dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux périurbains possédant des jardins. Elle hiberne dans des cavités naturelles ou artificielles de vastes dimensions dont la température est inférieure à 12°C, l'obscurité totale, l'hygrométrie proche de la saturation et la ventilation très faible à nulle. Les gîtes de reproduction sont variés en été. C'est une espèce peu lucifuge acceptant une faible lumière dans le gîte estival.

Sur la vallée de Seine amont, il utilise en guise de site d'hivernage des grottes ou des carrières souterraines. Le site est également probablement utilisé comme zone de chasse au niveau des secteurs forestiers.

Ecologie

Comme toutes les chauves souris, l'accouplement a lieu en automne, peut être jusqu'au printemps. La mise-bas a lieu de mi juin à fin juillet et le jeune est capable de voler à environ quatre semaines. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (20 à 200 individus) régulièrement associées à d'autres espèces de chiroptère. En période hivernale, cette espèce est essentiellement cavernicole. Elle est grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou essaims. Cette espèce n'est active que du printemps (avril) à la fin de l'automne, soit six mois dans l'année. La température tolérée lors de l'hibernation est comprise entre 6 et 9°C. Elle ne s'envole qu'à la nuit complète pour chasser. Elle longe très souvent les lignes de végétation et ne traverse que très rarement les zones entièrement dénudées. En période estivale, elle peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte.

Le régime alimentaire est assez spécialisé. Il est constitué essentiellement de diptères et d'arachnides. Les autres proies sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.

Etat de conservation

Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Défavorable	Défavorable	Défavorable	VU	PC	V R

Les faibles effectifs comptabilisés justifient un état local de conservation **défavorable**

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces constatées ou prévisibles sur la Vallée de Seine
<ul style="list-style-type: none"> • La fermeture des sites souterrains (carières, mines...) par effondrement ou comblement des entrées réalisé dans un objectif de mise en sécurité. • L'aménagement touristique du monde souterrain et le dérangement lors des périodes d'hibernation ou de reproduction. • La disparition des gîtes d'été par dérangement et destruction, intentionnels ou non. Elle est consécutive à la restauration des toitures, la rénovation des combles, le traitement des charpentes ou les travaux d'isolation, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers. • La destruction des zones de chasse : par le retournement des prairies ou la mise en culture, l'arasement des talus et des haies, l'assèchement des zones humides, la rectification et la canalisation des cours d'eau, l'arasement des ripisylves et le remplacement de forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux. En effet, les chauves souris sont pour la plupart des espèces de contact, elles suivent les éléments du paysage, donc elles pâtissent du démantèlement de la structure paysagère. • Le développement des traitements par les pesticides ou produits phytosanitaires. Il en résulte une disparition ou une diminution de la biomasse disponible en insectes, proies des chauves souris. De plus, les produits toxiques utilisés pour le traitement des charpentes conduisent également à une contamination des chauves souris. • Le développement des éclairages sur les édifices publics. Il perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas. • Enfin le traitement du bétail en particulier par des vermifuges non spécifiques des familles des avermectines et organophosphorés influe indirectement sur l'espèce. Ces vermifuges rémanents dans les milieux naturels limitent la présence d'insectes coprophages (dégradant les matières fécales), sources d'alimentation.
Propositions d'actions
<ul style="list-style-type: none"> • Protection des gîtes d'hibernation de l'espèce • Maintien (ou création) des prairies pâturées et de fauche tardive • Limitation de l'utilisation de pesticides (influence négative sur l'alimentation du Murin à oreilles échancrées) • Interdiction de vermifuger le bétail à l'ivermectine • Diversification des essences forestières caducifoliées • Entretien des corridors boisés entre gîte et zones de chasse.

Grand Murin (*Myotis myotis*, Schreber 1774)

Classification

Vertébrés/Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Vespertilionidés

Statuts de protection

Intégralement protégé
Annexe II et IV – Directive "Habitats-Faune-Flore"
Espèce de mammifère protégée en France au niveau national (article 1^{er} modifié)
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

C'est l'une des plus grandes chauves-souris de France. Sa taille et son allure massive sont un premier critère d'identification. Il est cependant difficilement discernable du Petit Murin (présent uniquement sur le pourtour méditerranéen), une espèce très proche et seules des critères morphologiques permettent de séparer les deux espèces de manière certaine. Son pelage, épais et court, montre une face dorsale gris-brun et une face ventrale et une gorge gris-blanc. Les oreilles et les membranes de vol (patagium) sont gris-brun. Mâle et femelle sont semblables.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, il est présent depuis la péninsule ibérique jusqu'en Turquie mais cependant absent des îles britanniques et de Scandinavie. Dans le Sud du continent l'espèce semble encore être bien présente avec de grosses populations dans des cavités. L'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, elle connaît un sévère déclin.

En France, il est connu de tous les départements métropolitains mis à part certains de la région parisienne. Un recensement partiel a dénombré en 1995, 13 035 individus répartis dans 681 gîtes d'hivernation et 37 126 individus dans 252 gîtes d'été. Les départements du nord-est du pays hébergent des populations importantes, notamment en période estivale. En période hivernale le Centre de la France accueille de bonnes populations dans les anciennes carrières. Toutefois c'est le sud de la France (Midi-Pyrénées et Aquitaine) qui accueille en période estivale les colonies les plus importantes dans les cavités souterraines. Dans l'Est du département de l'Eure, une baisse relative d'effectifs a été notée à partir de 1988 sans pour autant que la population régionale ne soit menacée.

Dans la vallée de Seine amont (entre Martot et Gaillon), où il est rare et vulnérable, il a été noté dans des cavités souterraines et des grottes à Igoville, le Vaudreuil et Pont-de-l'Arche en gîte d'hivernage (GMN, comm.pers, 2010)

Habitats

Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les **forêts présentant peu de sous-bois** et la **végétation herbacée rase** (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses). Les gîtes d'hiver sont des grottes, galeries, caves... dont la température est comprise entre 7 et 12°C. Les gîtes d'estives sont situés en hauteur dans des endroits assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C : sous les toitures, dans les combles d'églises, greniers mais aussi cavités souterraines en région méridionale.

Sur la vallée de Seine amont, il utilise en guise de site d'hivernage des grottes ou des carrières souterraines. Le site est également utilisé comme zone de chasse.

Ecologie

L'accouplement commence dès le mois d'août jusqu'au début de l'hibernation, qui a lieu d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. A la fin de l'hiver, les sites d'hibernation sont abandonnés au profit des sites d'estivage. Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an, exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus et partagent l'espace avec d'autres espèces. Les jeunes naissent généralement au mois de juin et sont sevré à 6 semaines. Le Grand Murin peut parcourir des zones de plus de 10 km de rayon quotidiennement et réalise des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux.

Le régime alimentaire est varié et comprend la faune de la surface du sol et des hannetons, tipules... (gros insectes se déplaçant bruyamment). Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Il chasse également par poursuites aériennes après repérages auditifs.

Etat de conservation, facteurs de maintien et menaces

Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
	Favorable	Favorable	VU	V ; R	V ; R

Les faibles effectifs comptabilisés ainsi que la dynamique de régression de l'espèce justifient un état local de conservation **défavorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces constatées ou prévisibles sur la Vallée de Seine

- **La fermeture des sites souterrains** (carières, mines...) par effondrement ou comblement des entrées réalisé dans un objectif de mise en sécurité.
- **L'aménagement touristique du monde souterrain** et le **dérangement** lors des périodes d'hibernation ou de reproduction.
- **La disparition des gîtes d'été par dérangement et destruction, intentionnels ou non.** Elle est consécutive à la restauration des toitures, la rénovation des combles, le traitement des charpentes ou les travaux d'isolation, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers.
- **La destruction des zones de chasse** : par le retournement des prairies ou la mise en culture, l'arasement des talus et des haies, l'assèchement des zones humides, la rectification et la canalisation des cours d'eau, l'arasement des ripisylves et le remplacement de forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux. En effet, les chauves souris sont pour la plupart des espèces de contact, elles suivent les éléments du paysage, donc elles pâtissent du démantèlement de la structure paysagère.
- **Le développement des traitements par les pesticides ou produits phytosanitaires.** Il en résulte une disparition ou une diminution de la biomasse disponible en insectes, proies des chauves souris. De plus, les produits toxiques utilisés pour le traitement des charpentes conduisent également à une contamination des chauves souris.
- **Le développement des éclairages sur les édifices publics.** Il perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas.
- Enfin le **traitement du bétail en particulier par des vermifuges non spécifiques des familles des avermectines et organophosphorés influe indirectement sur l'espèce.** Ces vermifuges rémanents dans les milieux naturels limitent la présence d'insectes coprophages (dégradant les matières fécales), sources d'alimentation.

Propositions d'actions

- Protection des gîtes d'hibernation de l'espèce
- Maintien (ou création) des prairies pâturées et de fauce tardive
- Interdiction de l'utilisation de pesticides (influence négative sur l'alimentation notamment sur les tipules et les hannetons) en secteur forestier, et la limiter ainsi que le labour sur les zones prairiales
- Maintien des futaies feuillues présentant peu de sous-bois et de végétation herbacées et leurs lisières
- Diversification des essences forestières caducifoliées

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*, Schreber 1774)

Classification

Vertébrés/Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Rhinolophidés

Statuts de protection

Intégralement protégé
Annexe II et IV – Directive "Habitats-Faune-Flore"
Espèce de mammifère protégée en France au niveau national (article 1^{er} modifié)
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

C'est le plus grand des Rhinolophes européens. Son appendice nasal en forme de fer à cheval est caractéristique avec un appendice supérieur de la selle court et arrondi et un appendice inférieur pointu de profil. Au repos, cette chauve-souris se suspend dans le vide et s'enveloppe dans ses ailes complètement, ressemblant à un cocon pendu. Son pelage montre une face dorsale gris-brun ou gris fumé plus ou moins teintée de roux et une face ventrale gris-blanc à gris jaunâtre. Les oreilles et les membranes de vol (patagium) sont gris-brun clair. Mâle et femelle sont semblables.

Distribution et évolution des effectifs

L'espèce est présente **en Europe occidentale, méridionale et centrale**, du Sud du Pays de Galles et de la Pologne jusqu'à la Crète et au Maghreb. L'espèce est rare et en très forte déclin en Europe du Nord-Ouest.

En France, il est connu de toutes les régions métropolitaines. Un recensement partiel a dénombré en 1997, 25 760 individus répartis dans 1230 gîtes d'hibernation et 8 000 individus dans 196 gîtes d'été. Le Grand Rhinolophe subsiste en petites populations en Haute-Normandie où ces dernières comptent généralement moins de 15 individus en moyenne. A l'échelle de la Normandie, le Pays d'Auge et le Perche regroupent 65% des effectifs normands.

Dans la vallée de Seine amont (entre Martot et Gaillon), où il est très rare et menacé, il a été noté dans une carrière souterraine à la Roquette en gîte d'hivernage (GMN, comm.pers)

Habitats

Le Grand Rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1480 m d'altitude (voire 2000 m) les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, parcs et jardins... **Il affectionne les paysages semi-ouvert** offrant une grande diversité d'habitats : boisements clairs, herbages, ripisylves, friches, vergers ce qui est le cas sur le site Natura 2000. Il fréquente peu ou pas du tout les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5 et 12°C, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie et sous un couvert végétal. Les gîtes de reproduction sont plus variés : greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mines ou caves suffisamment chaudes; des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

Sur la Vallée de Seine amont, le Grand Rhinolophe utilise le territoire des ZSC comme site de chasse. Une colonie d'hibernation a également été détectée dans une carrière souterraine.

Ecologie

Les accouplements ont lieu de l'automne au printemps (pendant les périodes d'hivernation) comme toutes les chauves souris. Les femelles forment ensuite des colonies de reproduction de taille

variable (de 20 à près d'un millier d'adultes), parfois associées à d'autres espèces. Chaque femelle donne naissance à un seul jeune de la mi-juin à la fin juillet. Ce dernier est sevré vers le 45ème jour. Cette espèce, assez sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km), hiberne de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales et en petit groupes serrés, isolés ou en colonies dans diverses grottes et galeries. Cette léthargie peut être spontanément interrompue si les températures se radoucissent et permettent la chasse des insectes. Généralement 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.

Dès la tombée de la nuit, le Grand rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés. Plus la colonie est importante, plus ces zones sont éloignées du gîte (dans un rayon de 2- 4 km, rarement 10 km).

Il capture ses proies en empruntant de manière solitaire des corridors boisés, en chasse au vol ou à l'affût. Il s'agit de gros insectes volants (gros coléoptères, gros papillons nocturnes > 1,5 cm), le régime alimentaire variant selon l'abondance des proies.

Etat de conservation

Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
Europe	France	H te- Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
	Défavorable	Défavorable	VU †	V † R	V † R

Les faibles effectifs comptabilisés ainsi que la dynamique de régression de l'espèce justifient un état local de conservation **défavorable**.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces constatées ou prévisibles sur la Vallée de Seine
<ul style="list-style-type: none"> • La fermeture des sites souterrains (carrières, mines...) par effondrement ou comblement des entrées réalisé dans un objectif de mise en sécurité. • L'aménagement touristique du monde souterrain et le dérangement lors des périodes d'hibernation ou de reproduction. • La disparition des gîtes d'été par dérangement et destruction, intentionnels ou non. Elle est consécutive à la restauration des toitures, la rénovation des combles, le traitement des charpentes ou les travaux d'isolation, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers. • La destruction des zones de chasse : par le retournement des prairies ou la mise en culture, l'arasement des talus et des haies, l'assèchement des zones humides, la rectification et la canalisation des cours d'eau, l'arasement des ripisylves et le remplacement de forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux. En effet, les chauves souris sont pour la plupart des espèces de contact, elles suivent les éléments du paysage, donc elles pâtissent du démantèlement de la structure paysagère. • Le développement des traitements par les pesticides ou produits phytosanitaires. Il en résulte une disparition ou une diminution de la biomasse disponible en insectes, proies des chauves souris. De plus, les produits toxiques utilisés pour le traitement des charpentes conduisent également à une contamination des chauves souris. • Le développement des éclairages sur les édifices publics. Il perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas. • Enfin le traitement du bétail en particulier par des vermifuges non spécifiques des familles des avermectines et organophosphorés influe indirectement sur l'espèce. Ces vermifuges rémanents dans les milieux naturels limitent la présence d'insectes coprophages (dégradant les matières fécales), sources d'alimentation.
Propositions d'actions
<ul style="list-style-type: none"> • Protection des gîtes d'hibernation de l'espèce • Maintien (ou création) des prairies pâturées et de fauche tardive • Limitation de l'utilisation de pesticides (influence négative sur l'alimentation du Grand Rhinolophe) • Interdiction de vermifuger le bétail à l'ivermectine • Diversification des essences forestières caducifoliées • Entretien des corridors boisés entre gîte et zones de chasse.

Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*, Bechstein 1800)

Classification

Vertébrés/Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Rhinolophidés

Statuts de protection

Intégralement protégé
Annexe II et IV – Directive "Habitats-Faune-Flore"
Espèce de mammifère protégée en France au niveau national (article 1^{er} modifié)
Annexe II – Convention de Berne
Annexe II – Convention de Bonn

Description

C'est le plus petit des Rhinolophes européens. Son appendice nasal en forme de fer à cheval est caractéristique avec un appendice supérieur de la selle bref et arrondi et un appendice inférieur beaucoup plus long et pointu de profil. Au repos, cette chauve-souris se suspend dans le vide et s'enveloppe dans ses ailes complètement, ressemblant à un petit sac noir pendu. Son pelage montre une face dorsale gris-brun sans teinte roussâtre et une face ventrale grise à gris-blanc. Les oreilles et les membranes de vol (patagium) sont gris-brun clair. Mâle et femelle sont semblables.

Distribution et évolution des effectifs

L'espèce est présente **en Europe occidentale, méridionale et centrale**, depuis l'ouest de l'Irlande et du Sud de la Pologne jusqu'à la Crète et au Maghreb. Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en très forte régression en Europe du Nord et centrale.

En France, il est connu de toutes les régions métropolitaines exceptées dans le Nord-Pas-de-Calais et la Somme. Un recensement partiel a dénombré en 1995 5930 individus répartis dans 909 gîtes d'hibernation et 10 644 dans 578 gîtes d'été. Le Petit Rhinolophe subsiste en très petite populations en Haute-Normandie (1 à 30 individus).

Dans la vallée de Seine, où il est très rare et menacé, il a été noté dans une carrière souterraine aux Andelys (GMN, comm.pers, 2010).

Habitats

Cette chauve-souris recherche avant tout les **paysages semi-ouverts avec alternance de bocages et de boisements présentant des corridors boisés**. La présence de ces derniers semble être primordiale car un vide de 10 mètres semble être rédhibitoire. La **présence de milieux humides** est une constante du milieu préférentiel et semble importante pour les colonies de mise bas. Il fréquente peu les plaines à cultures intensives, les plantations de résineux et les milieux ouverts sans végétation arbustives. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles souvent artificielles présentant des caractéristiques typiques: obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degrés d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue. Les gîtes de mise bas sont, quant à eux, des milieux assez chauds et relativement clairs (maisons particulières, fermes, granges, églises, châteaux, moulins, forts militaires...)

Sur la Vallée de Seine, le Petit Rhinolophe utilise le territoire des ZSC comme site de chasse. Une colonie d'hibernation a également été détectée dans une carrière souterraine.

Ecologie

Il hiberne de septembre-octobre à fin avril en fonction des conditions climatiques locales, isolé ou en groupes lâches, suspendu au plafond de la structure d'accueil. Sédentaire, cette chauve-souris se déplace généralement sur 5 à 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. C'est un animal nocturne dont l'activité s'étend du crépuscule tardif au début de l'aube. En ce qui concerne la reproduction, les femelles acquièrent leur maturité sexuelle à un an. La copulation a lieu de l'automne au printemps et dès la mi-juin, l'unique petit né au sein d'une colonie parfois mixte de chauves-souris. L'émancipation des jeunes prend de 6 à 7 semaines.

Le régime alimentaire est constitué quasi exclusivement d'insectes (diptères, lépidoptères, névroptères, trichoptères, hyménoptères..) mais également d'araignées. La chasse de ces proies peut être solitaire ou en petits groupes.

Etat de conservation

Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
Europe	France	H te- Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
	Défavorable	Défavorable	VU	V ; RR	V ; RR

Les faibles effectifs comptabilisés ainsi que la dynamique de régression de l'espèce justifient un état local de conservation défavorable.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces constatées ou prévisibles sur la Vallée de Seine

- **La fermeture des sites souterrains** (carières, mines...) par effondrement ou comblement des entrées réalisé dans un objectif de mise en sécurité.
- **L'aménagement touristique du monde souterrain** et le **dérangement** lors des périodes d'hibernation ou de reproduction.
- **La disparition des gîtes d'été par dérangement et destruction, intentionnels ou non.** Elle est consécutive à la restauration des toitures, la rénovation des combles, le traitement des charpentes ou les travaux d'isolation, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers.
- **La destruction des zones de chasse** : par le retournement des prairies ou la mise en culture, l'arasement des talus et des haies, l'assèchement des zones humides, la rectification et la canalisation des cours d'eau, l'arasement des ripisylves et le remplacement de forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux. En effet, les chauves souris sont pour la plupart des espèces de contact, elles suivent les éléments du paysage, donc elles pâtissent du démantèlement de la structure paysagère.
- **Le développement des traitements par les pesticides ou produits phytosanitaires.** Il en résulte une disparition ou une diminution de la biomasse disponible en insectes, proies des chauves souris. De plus, les produits toxiques utilisés pour le traitement des charpentes conduisent également à une contamination des chauves souris.
- **Le développement des éclairages sur les édifices publics.** Il perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas.
- Enfin le **traitement du bétail en particulier par des vermifuges non spécifiques des familles des avermectines et organophosphorés influe indirectement sur l'espèce.** Ces vermifuges rémanents dans les milieux naturels limitent la présence d'insectes coprophages (dégradant les matières fécales), source d'alimentation

Propositions d'actions

- Protection des gîtes d'hibernation de l'espèce
- Maintien (ou création) des prairies pâturées et de fauche tardive
- Limitation de l'utilisation de pesticides (influence négative sur l'alimentation du Petit Rhinolophe)
- Interdiction de vermifuger le bétail à l'ivermectine
- Diversification des essences forestières caducifoliées
- Entretien des corridors boisés entre gîte et zones de chasse.

Saumon atlantique (*Salmo salar*, Linné 1758)

Classification

Vertébrés/Poissons
Ordre des Salmoniformes
Famille des Salmonidés

Statuts de protection

Espèce protégée en France
Annexe II– Directive "Habitats-Faune-Flore"
Annexe III - Convention de Berne
Espèce de poisson protégée au niveau national en France (art. 1er)

Description

Le corps est fusiforme et recouvert de petites écailles, la tête est relativement petite à bouche fendue jusqu'à l'aplomb de l'œil. La coloration de la robe est d'aspect métallique, variable suivant le stade de développement, avec le dos bleu plus ou moins grisé, les flancs argentés et le ventre blanc. Des mélanophores sont présents et forment des taches arrondies sur la tête, les opercules et la nageoire dorsale. Les jeunes saumons, qui mesurent moins de 15 cm et sont appelés « parr », ont de grandes taches sombres et des points rouges sur les flancs. Au moment d'entreprendre leur migration vers la mer, ils prennent une livrée argentée, brillante : ce sont les « smolts » dont la silhouette s'allonge. Les individus d'une même classe d'âge se développent différemment selon la taille. Seuls les plus grands (taille supérieure à 8 cm) subiront la « smoltification » qui les rend apte physiologiquement à la migration en mer. En période de frai, les mâles « bécards », ont, en plus de leur couleur caractéristique, la peau qui devient épaisse et résistante et un crochet particulièrement accentué à la mâchoire inférieure. Beaucoup (essentiellement des mâles) meurent après la période de frai, victimes d'un vieillissement accéléré. Ceux qui retournent tout de même à la mer, ont leur robe graduellement remplacée par une livrée argentée et le crochet disparaît.

Distribution et évolution des effectifs

Le Saumon atlantique fréquente la grande majorité des cours d'eau de la région tempérée de l'Atlantique Nord. Il est présent à la fois sur les façades océaniques Est et Ouest (Europe du Nord, Canada, États-Unis). Les aires d'engraissement se situent en mer : à l'ouest du Groenland, au nord des îles Féroé et dans la mer de Norvège.

En France, l'espèce ne fréquente que les cours d'eau du littoral Atlantique et de la Manche (Bretagne et Normandie), l'axe Loire-Allier, le Gave de Pau, la Garonne et la Dordogne jusqu'à Beaulieu-sur-Dordogne. Autrefois très abondants sur l'ensemble des cours d'eau de la façade Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord, les saumons ont considérablement diminué en nombre et même complètement disparu (ou quasiment) des grands bassins tels que le Rhin, la Seine ou les affluents de la Garonne et se trouvent en danger dans le bassin de la Loire.

Dans la vallée de Seine amont (entre Martot et Gaillon), les observations collectées concernent des individus en migration le long du cours de la Seine. Depuis la mise en place de la passe à poissons de Poses, permettant la remontée de cette espèce sur la Seine et depuis la mise en place d'un système de vidéo-comptage, la présence de cette espèce a été mise en évidence sur le bassin de la Seine. Ainsi, en 2008, 159 passages de Saumon atlantiques ont été notés 2009, 82 en 2009 et 45 en 2010. (Source: Chambre d'observation des poissons du barrage de Poses).

Habitats

C'est un animal territorial pour lequel les eaux natales se trouvent au niveau des fleuves côtiers ou dans les grands fleuves. Il existe un nombre maximal d'individus par habitat. Les frayères sont constituées par des plages de galets ou de graviers en eau habituellement peu profondes dans les zones d'alternance de pool et de radier. Les œufs sont déposés dans les eaux vives. Après le frai certains saumons hivernent dans les profondeurs. La reproduction et la vie juvénile se déroulent en eau douce dans les rivières bien oxygénées sur fond de graviers. Le séjour en rivière est d'autant plus long que la rivière est plus élevée en latitude. En France cette durée de vie est courte, environ 1 à 2 ans, car la température moyenne annuelle est élevée.

Biologie de l'espèce

Le Saumon atlantique est une espèce anadrome, qui remonte les cours d'eau douce pour frayer. C'est un migrateur amphibiotique par ses possibilités de vie en eau douce et eau de mer, potamotouque parce qu'il accomplit sa ponte en eau douce. Sa vie de croissance se passe en mer. Le Saumon atlantique fraie de novembre à février, selon les conditions locales, la reproduction se fait d'autant plus tôt que la latitude est élevée. Venant de la mer, les reproducteurs appelés à la ponte, se présentent à l'embouchure des fleuves à des époques variables suivant leur âge, chacun devant faire en eau douce un séjour déterminé pour arriver à la maturation sexuelle. Ce séjour sera de 10 à 14 mois pour les grands Saumons dits d'hiver qui effectuent leur remontée du mois d'octobre au mois de mars, de 8 à 10 mois pour les Saumons dits de printemps dont la montée s'effectue de mars à mai ; elle se réduit à 5-7 mois pour les Saumons dont la montée s'effectue en juin-juillet. Ces séjours variables en eau douce permettent à chaque cohorte d'arriver à la maturité sexuelle, la durée du séjour en mer étant partiellement héréditaire. Durant la remontée, de grandes réserves de graisse sont transformées en énergie et utilisées aussi pour produire en automne les éléments sexuels. Tous se retrouvent ensemble sur les frayères aux environs du mois de décembre pour se livrer à l'acte reproducteur. C'est la femelle qui choisit une place de frai dans un courant d'eau fraîche, à une profondeur de 0,5 m à 1 m. Elle se couche sur le flanc et creuse une dépression dans les cailloux en battant vigoureusement de la nageoire caudale. Cette dépression peut avoir 10 à 30 cm de profondeur et atteindre une longueur de 3 m. Durant l'acte de reproduction, le mâle se glisse le long des flancs de la femelle et, avec agitation et sursauts, ovules et laitance sont lâchés parmi les graviers. Les œufs sont déposés en plusieurs fois à 5-10 minutes d'intervalle. Ils sont recouverts de cailloux et de graviers quand la femelle prépare une autre cavité en amont de la première. Le frai dure de 3 à 14 jours, il est interrompu par des moments de repos, durant lesquels les saumons restent dans les creux profonds. Le mâle chasse les autres mâles ainsi que les prédateurs d'œufs qui s'approchent de la frayère. Les œufs, roses, mesurent de 5 à 7 mm de diamètre. Une femelle pond de 1 000 à 2 000 œufs par kg de son poids, ce qui représente 25% du poids du corps. Ils sont plus lourds que l'eau, un peu gluants. Les œufs sont protégés par les graviers pendant la période d'incubation qui dure environ trois mois dans des eaux à 7°C. Cette période varie de trois à six mois en fonction de la température. À l'éclosion, l'alevin possède une grosse vésicule qui assure sa subsistance durant un mois et demi. Durant ce temps, il se tient immobile. Les éclosions s'échelonnent de février à mars. Les alevins qui mesurent 20 mm au départ, se transforment progressivement en « fretin », « têtard » puis en « parr » au fur et à mesure qu'ils croissent. Les jeunes alevins restent une vingtaine de jours sur les frayères qu'ils abandonnent peu à peu, après la résorption de la vésicule vitelline qui assurait leur subsistance. Au bout de un à deux ans en France ils descendent vers la mer où les jeunes saumons atteignent l'âge adulte. Il n'y a pas de caractères sexuels chez les jeunes reproducteurs. Une fois ses réserves vitellines épuisées, l'alevin se nourrit peu à peu de larves d'insectes et de vers. Les smolts, qui stationnent à l'embouchure des fleuves pour s'accoutumer à l'eau salée et à leur nouveau régime, consomment essentiellement des gammarès et autres crustacés, ainsi que des épinoches. En mer, les poissons constituent la part la plus importante de leur nourriture : équilles, petits harengs, sprats, épinoches, éperlans, sardines, auxquels s'ajoutent des crustacés. En eau douce, les adultes ne s'alimentent pas ou très peu.

Etat de conservation

Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
	défavorable	inconnu	VU		

L'espèce est très peu présente sur la Seine et a été estimée disparue.
Son état de conservation est très défavorable sur l'ensemble du bassin versant de la Seine.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau
- Poursuivre le programme de reconquête de la continuité écologique de la Seine.

Lamproie marine (*Petromyzon marinus*, Linné 1758)

Classification

Vertébrés/Poissons
Ordre des Pétromyzoniformes
Famille des Petromyzontidés

Statuts de protection

Espèce protégée en France
Annexe II – Directive "Habitats-Faune-Flore"
Annexe III - Convention de Berne
Espèce de poisson protégée au niveau national en France (art. 1er)
Son utilisation comme appât pour la pêche à la ligne est interdite par l'article R.236-49 du Code rural. Sa taille minimum de capture est fixée à 40 cm.

Description

Le corps est anguilliforme lisse et sans écailles. Les yeux, bien développés chez l'adulte, sont absents chez la larve avec, entre les deux, une narine médiane. Sept paires d'orifices branchiaux circulaires se répartissent de chaque côté de la tête par où l'eau qui a transité dans l'appareil branchial est évacuée. La bouche infère est dépourvue de mâchoire et constituée en ventouse. Le disque oral qui, ouvert, a un diamètre plus large que le corps, est bordé de papilles aplaties et couvert de nombreuses dents cornées jaunâtres disposées en séries radiales. Les deux nageoires dorsales impaires (pas de nageoires paires) sont séparées, la seconde étant contiguë à la caudale. La taille est en moyenne de 80 cm (900-1 000 g) et peut atteindre 120 cm pour plus de 2 kg. La coloration est jaunâtre, marbré de brun sur le dos.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, l'espèce, est rare en limite septentrionale actuelle de répartition (Finlande, Suède, Angleterre) et dans le Rhin. Plus au sud, l'espèce est exploitée au Portugal et sur les côtes occidentales de l'Italie.

En France, l'espèce est présente dans les petits fleuves bretons, en Loire, en Gironde, dans l'Adour, dans le Rhône et un certain nombre de cours d'eau côtiers méditerranéens. Largement étendue en France au début du siècle, l'aire de répartition s'est, depuis cette époque, considérablement réduite et fragmentée en raison de la multiplication des barrages qui ont bloqué sa remontée dans de nombreux cours d'eau. Elle remontait jadis la Loire jusqu'à Orléans, la Seine jusque dans l'Aube, la Moselle jusqu'à Metz et le bassin du Rhône jusque dans le Doubs. Elle est actuellement en nette régression dans tout le nord et l'est du pays.

Dans la vallée de Seine amont (entre Martot et Gaillon), les observations collectées concement des individus en migration le long du cours de la Seine. En 2008, 950 passages ont été notés au niveau du barrage de Poses, en 2009, 3 684 passages de lamproies marines et en 2010, 959 passages ont été mis en évidence. (Source: Chambre d'observation des poissons du barrage de Poses).

Habitats

La Lamproie marine vit en mer sur le plateau continental et remonte les rivières pour se reproduire dans des zones courantes à fond de graviers ou de sables. Les larves « ammocètes », aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire.

Biologie de l'espèce

Il s'agit d'une espèce anadrome, c'est-à-dire qu'elle se reproduit en rivière et grossit en mer. La reproduction a lieu de fin avril à fin mai à des températures de 15 à 18°C sur des zones de plat courant et profond. Les individus construisent un vaste nid semi-circulaire, créant ainsi un large cordon de galets, graviers et sable. Les géniteurs meurent après la reproduction. Les œufs sont très nombreux (230 000 /kg de poids). Les larves, quant elles éclosent, s'enfouissent dans le sable du "nid". Après 35 à 40 jours, elles gagnent des zones abritées, sablo-limoneuses, pour rester dans un terrier à l'état vermiforme pendant 5 à 7 ans. La nourriture des larves est constituée de diatomées, d'algues bleues, de débris organiques filtrés face au courant. Les juvéniles dévalent ensuite la rivière la nuit en automne et gagne la mer en hiver. Leur croissance marine est rapide et dure environ 2 ans, en parasitant diverses espèces de poissons, fixés par leur ventouse. A la fin de l'hiver, elle quitte les eaux côtières et remonte, la nuit, dans les rivières jusqu'à plus de 500 km de la mer.

La nourriture des larves est constituée de diatomées, d'algues bleues, de débris organiques filtrés face au courant. Les adultes vivent en mer, en parasites, fixés par leur ventouse sur des poissons dont ils râpent la chair qu'ils consomment pour ensuite en absorber le sang : aloses, éperlans, harengs, lieus jaunes, saumons, mullets, morues ...

Etat de conservation

Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
	défavorable	inconnu	VU	:	:

Son état de conservation est défavorable sur l'ensemble du bassin versant de la Seine.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau
- Poursuivre le programme de reconquête de la continuité écologique de la Seine.

Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*, Linné 1758)

Code Natura 2000:

1099

Classification

Vertébrés/Poissons
Ordre des Pétromyzoniformes
Famille des Petromyzontidés

Statuts de protection

Espèce protégée en France
Annexe II et V – Directive "Habitats-Faune-Flore"
Annexe III - Convention de Berne
Espèce de poisson protégée au niveau national en France (art. 1er)
Son utilisation comme appât pour la pêche à la ligne est interdite par l'article R.236-49 du Code rural. Sa taille minimum de capture est fixée à 20 cm.

Description

Le corps anguilliforme est lisse sans écailles. Les yeux, absents chez la larve, sont bien développés chez l'adulte avec entre les deux une narine médiane. La bouche infère est dépourvue de mâchoire et est, constituée en ventouse. Un disque oral qui, ouvert, a un diamètre moins large que le corps, est bordé de papilles larges et aplaties, plus longues ventralement. Elle présente deux nageoires dorsales impaires (pas de nageoires paires) pigmentées, parfois rougeâtres, séparées, qui peuvent se réunir progressivement au cours de la maturation, la seconde, plus haute, est contiguë à la caudale de forme lancéolée. La taille moyenne est de 25-35 cm (50-70 g) mais peut varier de 18,5 à 50 cm (30 à 150 g). Sa coloration est bleuâtre à brun-vert sur le dos et bronzée sur les flancs, sans marbrures. Elle ressemble à s'y méprendre à la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) mais cette dernière arbore des marbrures caractéristiques et à une taille supérieure.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, Sa distribution actuelle s'étend des rivières de l'Est et du Nord (golfe de Bosnie, côtes britanniques, irlandaises et du sud de la Norvège) jusqu'aux côtes atlantiques portugaises et des mers Ligurienne et Tyrrhénienne.

En France, l'espèce est rare dans le Rhin, présente le long des côtes atlantiques françaises, probablement dans quelques petits fleuves bretons, en Loire et en Gironde. Abondante en France au début du siècle, l'espèce est devenue globalement rare dans une aire réduite et fragmentée. Les causes, d'origine anthropique, sont les mêmes que celles évoquées pour la Lamproie marine. Elle a fortement régressé, voire disparu, dans certains bassins depuis 40 ans.

Dans la vallée de Seine amont (entre Martot et Gaillon), les observations collectées concernent des individus en migration le long du cours de la Seine. En 2008, 36 passages ont été notés au niveau du barrage de Poses, en 2009, aucun passage de lamproies fluviatiles et en 2010, 32 passages ont été mis en évidence. (Source: Chambre d'observation des poissons du barrage de Poses). Toutefois, ces chiffres ne sont pas fiables. En effet, cette espèce migre généralement pendant les périodes où la turbidité des eaux est très forte, ne permettant pas la détection de l'ensemble des individus par le vidéo comptage mis en place à Poses.

Habitats

La Lamproie de rivière vit en mer sur le plateau continental et remonte les rivières pour se reproduire dans des zones courantes à fond de graviers ou de sables. Les larves « ammocètes », aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire.

Biologie de l'espèce

La Lamproie de rivière est une espèce parasite, migratrice, amphihaline qui remonte les rivières au printemps pour aller y frayer en eaux courantes. La reproduction a lieu en rivière, de mars à mai, à des températures de 10 à 14°C, sur des zones de plat courant profond. Le nid, plus petit (40 cm) est élaboré avec des graviers et du sable. Les géniteurs meurent après reproduction. La fécondité est élevée (375 à 405 000 ovules / kg). Les larves gagnent les "lits d'ammocètes" après 5 jours et restent enfouies de 3 à 6 ans. La métamorphose a lieu à une taille de 9 à 15 cm en juillet-octobre. Les juvéniles dévalent la rivière la nuit surtout de mars à juin. La croissance se déroule en zone côtière pendant 2½ ans à 3 ans, en parasitant les mêmes poissons que la Lamproie marine.

Les larves se nourrissent des micro-organismes contenus dans les sédiments. Les adultes vivent en mer en parasites, fixés par leur ventouse sur des poissons dont ils râpent la chair qu'ils consomment pour ensuite en absorber le sang : aloses, éperlans, harengs, lieus jaunes, saumons mulets.

Etat de conservation

Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
	défavorable	inconnu	VU		

Son état de conservation est défavorable sur l'ensemble du bassin versant de la Seine.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau
- Poursuivre le programme de reconquête de la continuité écologique de la Seine.

Grande Alose (*Alosa alosa*, Linné 1758)

Classification

Vertébrés/Poissons
Ordre des Clupéiformes
Famille des Clupéidés

Statuts de protection

Espèce protégée en France
Annexe II et V – Directive "Habitats-Faune-Flore"
Annexe III - Convention de Berne
Espèce de poisson protégée au niveau national
en France (art. 1er)

Description

La Grande Alose appartient à la famille du Hareng. Le corps fusiforme est comprimé latéralement et son profil dorsal fortement incurvé. La tête typique est haute, large et latéralement comprimée, avec deux supramaxillaires, une mâchoire inférieure courte de forme triangulaire et une bouche large et terminale de type supère dont l'ouverture ne dépasse pas l'aplomb de l'œil. Il existe une large tache noire, nette en arrière de l'opercule, parfois suivie d'une ou plusieurs autres taches plus petites. La couleur du dos est d'un bleu profond tournant sur le vert tandis que les flancs et le ventre sont d'un blanc argenté. La ligne latérale est absente. Il n'existe pas de réel dimorphisme sexuel si ce n'est une plus grande taille des femelles par rapport aux mâles à âge égal. La nageoire dorsale, assez courte, est située au milieu du dos. Les nageoires pectorales sont surbaissées et les pelviennes abdominales. La nageoire caudale est très fourchue, homocœrque et soutenue par une série de petits os.

Distribution et évolution des effectifs

Sur les côtes de l'Atlantique-est, la Grande alose n'est plus présente d'une manière significative qu'en France et au Portugal. Au Maroc, l'espèce a quasiment disparu depuis 1990.

En France, elle colonise d'une manière résiduelle le Rhin et fréquente ou fréquenterait encore quelques petits fleuves normands et bretons (Orne, Aulne et Vilaine). En fait, la limite septentrionale de l'aire de répartition de l'espèce en Europe semble être actuellement la Loire qui possède encore une importante population. La Grande alose est également présente dans le sud de la France (Charente, Adour et Nivelle) et particulièrement abondante dans le système Gironde où ses effectifs ont augmenté en raison des aménagements entrepris dans le cadre de programme de restauration du Saumon atlantique - *Salmo salar* - (plus 100 000 aloses transférées en amont du barrage de Golfech en 1996). La présence de la Grande alose sur le pourtour du bassin méditerranéen a toujours été douteuse jusqu'au milieu du XXe siècle où des individus provenant de la Dordogne ont été introduits dans le Rhône, provoquant un phénomène d'hybridation avec l'Alose feinte du Rhône (*Alosa fallax rhodanensis*). Cependant, la Grande alose semble avoir totalement disparu de ce fleuve actuellement.

Dans la vallée de Seine amont (entre Martot et Gaillon), les observations collectées concernent des individus en migration le long du cours de la Seine. Toutefois, il n'est pas possible avec le vidéo-comptage de différencier les individus de Grande alose avec ceux de l'Alose feinte. Ainsi les chiffres suivants concernent le groupe des Aloses, toutes espèces confondues.

En 2008, 135 passages ont été notés au niveau du barrage de Poses, en 2009, 37 passages de d'aloses sp et en 2010, 151 passages ont été mis en évidence. (Source: Chambre d'observation des poissons du barrage de Poses).

Habitats

Il s'agit d'un poisson dit ampibiotique, c'est-à-dire qu'il fréquente deux milieux aquatiques différents durant son cycle de développement: l'eau douce où il se reproduit, et l'eau de mer où il se développe. Une libre circulation entre ces deux régions est donc indispensable à sa préservation. La reproduction, quant à elle, nécessite un substrat grossier de cailloux et galets dans un courant rapide et une qualité d'eau convenable.

Biologie de l'espèce

La Grande alose est une espèce migratrice anadrome. Les adultes remontent, de février à juin, en général dans les fleuves où ils sont nés pour venir se reproduire dans les cours moyens et amont (jusqu'à plus de 650 km de la mer). Ils sont âgés de trois à huit ans. Les femelles, plus âgées et plus grosses que les mâles en raison d'une maturation sexuelle plus tardive (cinq ans contre quatre ans), ont une fécondité élevée (100 à 250 000 ovules par kg). Les géniteurs meurent après la reproduction.

Les activités de migration et de reproduction sont fortement dépendantes de la température de l'eau (arrêt respectivement à 10 et 15°C). Les aloses fraient entre mai et mi-août sur des sites typiques caractérisés par une plage de substrat grossier délimitée en amont par un fond profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide. L'activité de ponte se déroule de nuit selon une succession de séquences comportementales très caractéristiques avec l'émission d'un bruit particulier qui constitue le phénomène de « bull ». Les œufs de très petite taille (1 à 2 mm) tombent sur le fond en se logeant dans les interstices du substrat. Le temps d'incubation est très court (quatre à huit jours) mais la température doit être supérieure à 17°C. Après éclosion, les larves restent localisées sur le fond à proximité de la frayère. Au bout de 15 à 20 jours, les alosons qui mesurent plus de 20 mm se déplacent activement sur le fond ou en pleine eau en compagnie des juvéniles d'Ablette (*Alburnus alburnus*).

La dévalaison vers la mer débute par des mouvements transversaux locaux depuis la frayère. Cette migration en bancs se situe en été et en automne de l'année de naissance et dure de trois à six mois. La plupart des alosons gagne la mer dès le début de l'hiver et mesure, en longueur totale, de 50 à plus de 100 mm

L'alimentation des alosons est composée d'une grande variété de larves d'insectes aquatiques en eau douce (accessoirement des mollusques et des crustacés du zooplancton) et crustacés du zooplancton en milieu estuarien. Le régime des adultes est piscivore, l'Anchois (*Engraulis encrasicolus*) étant la proie de base de l'espèce en atlantique (Golfe de Gascogne)

Etat de conservation

Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
défavorable	défavorable	inconnu	VU ;	VU ;	;

Son état de conservation est défavorable sur l'ensemble du bassin versant de la Seine.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau
- Poursuivre le programme de reconquête de la continuité écologique de la Seine.

Alose feinte (*Alosa fallax fallax*, Lacépède 1803)

Classification

Vertébrés/Poissons
Ordre des Clupéiformes
Famille des Clupéidés

Statuts de protection

Annexe II et V – Directive "Habitats-Faune-Flore"
Annexe III - Convention de Berne

Description

L'Alose feinte appartient à la famille du Hareng. Les très fortes ressemblances avec la Grande Alose (*Alosa alosa*) portent sur la prééminence des écailles ventrales, la coloration du corps avec cependant une teinte bleue brillant plus accentuée sur le dos, et l'absence d'un réel dimorphisme sexuel si ce n'est une plus grande taille des femelles par rapport aux mâles à âge égal.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, L'alose feinte est encore bien présente d'une manière significative sur les côtes atlantiques au niveau des îles britanniques (pays de Galles, Irlande), en Allemagne (estuaire de l'Elbe), en France, au Portugal et au Maroc. Au cours du 20^{ème} siècle l'aire de répartition de l'alose feinte s'est considérablement restreinte notamment à cause de la construction de barrages.

En France, elle coloniserait de manière résiduelle le Rhin et la Seine mais reste abondante dans tous les grands fleuves français atlantiques encore fréquentés par la Grande Alose (Loire, Gironde, Garonne, Dordogne, Adour) et dans certains cours d'eau de plus petite taille du littoral Manche-Atlantique (notamment la Charente). Les deux aloses font l'objet d'une pêche commerciale, mais il reste difficile cependant de connaître le tonnage pêché annuellement.

Dans la vallée de Seine amont (entre Martot et Gaillon), les observations collectées concernent des individus en migration le long du cours de la Seine. Toutefois, il n'est pas possible avec le vidéo-comptage de différencier les individus de Grande alose avec ceux de l'Alose feinte. Ainsi les chiffres suivants concernent le groupe des Aloses, toutes espèces confondues.

En 2008, 135 passages ont été notés au niveau du barrage de Poses, en 2009, 37 passages de d'aloses sp et en 2010, 151 passages ont été mis en évidence. (Source: Chambre d'observation des poissons du barrage de Poses).

Habitats

Les habitats côtoyés par l'espèce sont similaires à ceux de la Grande Alose. Il s'agit d'un poisson dit amphibiotique, c'est-à-dire qu'il fréquente deux milieux aquatiques différents durant son cycle de développement: l'eau douce où il se reproduit, et l'eau de mer où il se développe. Une libre circulation entre ces deux régions est donc indispensable à sa préservation. La reproduction, quant à elle, nécessite un substrat grossier de cailloux et galets dans un courant rapide et une qualité d'eau convenable.

Biologie de l'espèce

Les adultes remontent les rivières plus tard et sur une période de temps plus courte que ceux de la Grande Alose. L'Alose feinte est sexuellement mature à l'âge de 3-4 ans. La fécondité des femelles est en général élevée (85 000 à 150 000 œufs par kg) et peuvent se reproduire jusqu'à 5 fois au cours de leur vie. Les activités de migration et de reproduction dépendent de la température de l'eau (seuil d'arrêt respectivement de 10 et 15°C). La reproduction a lieu en mai et juin, généralement dans les parties aval des fleuves. La dévalaison se fait en général plus tôt que chez la Grande alose, dès le début de l'été et est plus courte.

L'alimentation des alosons est composée d'une grande variété de larves d'insectes aquatiques en eau douce (accessoirement des mollusques et des crustacés du zooplancton) et crustacés du zooplancton en milieu estuarien. Le régime des adultes est piscivore, l'Anchois (*Engraulis encrasicolus*) étant la proie de base de l'espèce en atlantique (Golfe de Gascogne)

Etat de conservation

Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
défavorable	défavorable	inconnu	VU ;	VU ;	;

Son état de conservation est défavorable sur l'ensemble du bassin versant de la Seine.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau
- Poursuivre le programme de reconquête de la continuité écologique de la Seine.

Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*, Poda 1761)

1078*

Classification

Invertébrés/Insectes
 Ordre des Lépidoptères
 Famille des Arctiidés

Statuts de protection

Intégralement protégé
 Annexe II – Directive "Habitats-Faune-Flore"
 Espèce prioritaire

Description

Les ailes antérieures sont noires zébrées de jaune pâle ; les ailes postérieures sont quant à elle rouges avec quatre gros points noirs. Le thorax est noir rayé de jaune. L'abdomen est orangé et orné d'une rangée médiane de points noirs. La femelle arbore la même coloration que le mâle. La chenille atteint 50 mm au dernier stade larvaire. Le tégument est noirâtre ou brun foncé. Sur les segments, des verrues brun orangé portent des soies courtes grisâtres ou brun jaunâtre et deux bandes latérales de macules blanc jaunâtre. La tête est d'un noir luisant.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, l'espèce est très répandue dans toute l'Europe moyenne et méridionale. Le groupe d'experts sur les invertébrés de la Convention de Berne considère la sous-espèce *rhodonensis* comme étant gravement menacée en Europe

En France, l'Ecaille chinée est observable sur l'intégralité du territoire métropolitain avec cependant une occurrence moins forte dans le nord-est. L'espèce ne semble pas menacée dans l'hexagone.

Dans la vallée de Seine amont (entre Martot et Gaillon), de nombreuses observations ont pu être réalisées notamment à Venables, dans la forêt de Tosny, à Courcelles-Bouafles, à Gaillon et à Martot.

Habitats

L'Ecaille chinée fréquente un grand nombre de milieux humides, mésophiles ou secs ainsi que des milieux anthropisés (friches). Les chenilles sont polyphages et se nourrissent sur diverses espèces herbacées : Eupatoire chanvrine, Cirsés, Chardons, Lamiers, Orties, Epilobes et sur des ligneux : noisetier, genêts. Les adultes sont floricoles. Les mégaphorbiaies peuvent particulièrement convenir à l'espèce.

Sur les ZSC, l'espèce côtoie de nombreux types d'habitats avec une préférence pour les zones de mégaphorbiaies.

Biologie de l'espèce

Les adultes ont une activité diurne et nocturne. Ils sont plus visibles en fin d'après-midi. C'est une espèce monovoltine. La ponte se déroule de juillet à août. Les œufs sont déposés sur les feuilles de la plante hôte. Les chenilles éclosent 10 à 15 jours après la ponte, elles sont polyphages et se nourrissent sur diverses espèces herbacées. Elles rentrent rapidement en diapause dans un cocon à la base des plantes. La nymphose se déroule en juin et dure quatre à six semaines. Les adultes sont floricoles et butinent diverses espèces : Eupatoire chanvrine, Ronces, Angélique sauvage, Cirsés, Chardons, Centaurées. Ils s'observent de fin juin à fin août.

Etat de conservation, facteurs de maintien et menaces

Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie	
Favorable sauf pour la sous-espèce <i>rhodonensis</i>	Favorable	Favorable	LC	LC C	LC	C

L'espèce est facilement observable sur les ZSC de la Vallée de Seine amont et ne semble pas être menacée. L'état de conservation local est donc favorable.

Le groupe d'experts sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce *Euplagia quadripunctaria rhodonensis* (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe.

En France, cette espèce ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion.

Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*, Linné 1758)

Classification

Invertébrés/Insectes
Ordre des Coléoptères
Famille des Lucanidés

Statuts de protection

Intégralement protégé
Annexe II – Directive "Habitats-Faune-Flore"
Annexe III – Convention de Berne

Description

Le Lucane Cerf-volant est le plus grand coléoptère d'Europe, les mâles pouvant atteindre 85 mm. Ces derniers sont pourvus de mandibules brun-rougeâtre, évoquant les bois du cerf, pouvant atteindre la taille de la longueur du corps. Ces mandibules sont munies de dent interne. Le dimorphisme sexuel est très prononcé puisque les femelles ont de petites mandibules et sont de taille plus modeste (20 à 50 cm). Les élytres sont de couleur brun pourpré et le reste du corps est noir luisant.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, l'espèce est très répandue jusqu'à la Caspienne et au Proche-Orient. Elle semble être en déclin au nord de son aire de répartition, particulièrement aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède.

En France, le Lucane est présent sur tout le territoire et ne semble pas menacé actuellement.

Dans la vallée de Seine amont (entre Martot et Gaillon), de nombreuses observations ont pu être réalisées avec notamment une concentration en forêt de Tosny.

Habitats

L'habitat larvaire de *Lucanus cervus* est le système racinaire de souche ou d'arbres dépérissants. L'adulte est un hôte typique des campagnes. Il fréquente de nombreux habitats plus ou moins ouverts ou boisés, pour peu qu'ils abritent des microhabitats (souches, bois mort au sol) favorables au développement des larves. Il arrive fréquemment de rencontrer l'espèce dans les jardins, notamment à proximité des tas de bois de chauffage où la femelle vient pondre ces œufs.

Sur les ZSC, l'espèce côtoie les secteurs sénescents de la forêt de Tosny et des boisements alluviaux.

Biologie de l'espèce

La durée du cycle de développement est de quatre à six ans. Cette espèce est liée aux chênes et dans une moindre mesure aux feuillus tels que le Châtaignier, le Frêne, l'Aulne, le Saule... Les œufs sont déposés à proximité des racines au niveau des souches ou des vieux arbres.

À la fin du dernier stade larvaire, la larve construit dans le sol, à proximité du système racinaire, une coque nymphale constituée simplement de terre. Elle se nymphose à l'automne et l'adulte passe l'hiver dans cette coque nymphale. Les adultes ont une durée de vie limitée, un mois généralement. Leur activité est crépusculaire et nocturne. Leur vol est lourd et bruyant. Les observations d'adultes s'observent principalement en milieu d'été. (COPRIS, 2009)

Etat de conservation

Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté			
Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie	
défavorable au nord de l'aire de répartition	Favorable	Favorable	LC	LC C	LC	C

L'espèce est facilement observable sur les ZSC de la Vallée de Seine amont et ne semble pas être menacée. Le statut de conservation local est donc favorable.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces constatées ou prévisibles sur la Vallée de Seine
<ul style="list-style-type: none"> En zone agricole peu forestière, l'élimination des haies arborées pourrait favoriser le déclin local de populations de <i>Lucanus cervus</i>.
Propositions d'actions
<ul style="list-style-type: none"> Préservation des secteurs de boisements sénescents ou morts ainsi que du réseau de haies et des saules têtards.

Triton crêté (*Triturus cristatus*, Laurenti 1768)

1166

Classification

Vertébrés/Amphibiens
Ordre des Urodèles
Famille des Salamandridés

Statuts de protection

Intégralement protégé
Annexe II – Directive "Habitats-Faune-Flore"
Espèce d'amphibien protégée en France au niveau national (article 1^{er} modifié)
Annexe II – Convention de Berne

Description

Le Triton crêté est une espèce d'assez grande taille (13 à 17 cm de longueur totale), à peau verruqueuse, contenant de nombreuses glandes. La tête est aussi longue que large, le tronc de section subcirculaire est prolongé par une queue assez longue, aplatie latéralement. Les membres sont robustes, les doigts et orteils ne sont pas palmés. La coloration d'ensemble est brune ou grisâtre avec des taches noirâtres plus ou moins apparentes. La face ventrale joue or ou orangée est maculée de grandes taches noires plus ou moins accolées. Les doigts et orteils sont annelés de noir et de jaune tandis que la partie latérale de la tête et les flancs sont piqués de blanc. Les femelles se distinguent des mâles par l'absence de crête dorsale développée.

Distribution et évolution des effectifs

En Europe, il est présent sur une grande partie du continent. L'espèce atteint la Scandinavie au nord et les pentes orientales du Mont Oural au nord-est. Au sud, elle descend jusqu'aux Alpes d'une part et au sud-ouest de la Roumanie d'autre part. D'est en Ouest elle est connue du centre de la Russie jusqu'à la France. Il est généralement reconnu que l'espèce est en régression un peu partout en Europe. Elle apparaît particulièrement menacée dans les pays voisins de la France: Suisse, Allemagne, Bénélux.

En France, le triton crêté est plus fréquent en plaine, mais on le rencontre dans une large gamme altitudinales jusqu'au 1000 m d'altitude. Il est présent dans la moitié nord du pays et en dehors d'une expansion dans le Massif central, l'espèce ne dépasse guère une ligne La Rochelle-Grenoble (limite conditionnée par les conditions climatiques et la compétition avec le Triton marbré). L'espèce n'est pas particulièrement menacée en Massif Central ainsi que dans les régions où sont encore présente de nombreuses prairies (Orne et Mayenne par exemple). Les régions marquées par une agriculture intensive accueillent, quant à elles, bien moins d'individus.

Dans la vallée de Seine amont (entre Martot et Gaillon), l'espèce a été détectée sur l'ENS de la Garenne à Val-de-Reuil (en dehors du périmètre Natura 2000). Des prospections ont été réalisées sur les mares des ZSC sans mettre en évidence la présence de l'espèce. Cependant, les difficultés de prospections et la grandeur de certains points d'eau favorables à l'espèce laisse à présumer que l'espèce peut être présente sur le site.

Habitats

Le Triton crêté est plutôt une espèce de paysages ouverts et plats, les zones bocagères avec prairies constituant un habitat préférentiel. Il occupe généralement les eaux stagnantes (ou très faiblement courantes), riches en sels minéraux et en plancton. Il peut fréquenter des biotopes aquatiques de nature variée (fossés, omières) mais les mares demeurent son habitat de prédilection. Celles-ci sont généralement vastes, relativement profondes, pourvues d'une abondante végétation et bien ensoleillées. Il est cependant capable de coloniser des milieux pionniers relativement pauvres en végétation. Il est important que ces mares présentent, au moins

sur une partie de leur pourtour, des berges en pente douce, de manière à permettre les déplacements du Triton.

Sur les ZSC, de nombreuses mares présentant les caractéristiques écologiques pour l'accueil du Triton crêté sont présentes. Malheureusement, les prospections non exhaustives réalisées en 2010 n'ont pas permis de détecter l'espèce.

Biologie de l'espèce

La durée de vie de cette espèce est de l'ordre de dix ans en plaine. La maturité sexuelle est quant à elle atteinte à l'âge de 2-3 ans. La reproduction se déroule dans l'eau, au printemps. Les adultes reviennent pondre dans leur mare de naissance ou dans des milieux proches de quelques centaines de mètres. La femelle effectue une seule ponte par an. Les œufs, au nombre de 200-300 sont déposés un à un et cachés sous les feuilles repliées et plantes aquatiques. Après un développement embryonnaire de 15 jours environ, la jeune larve croît rapidement et après 3 ou 4 mois, atteint 8 à 10 cm de longueur. La métamorphose survient alors, se caractérisant extérieurement par la perte progressive des branchies. Les jeunes quittent ensuite le milieu aquatique pour devenir terrestres. Les jeunes et les adultes hivernent d'octobre à mars dans des galeries du sol, sous des pierres ou des souches. Durant cette période, ils sont en vie ralentie et ne se nourrissent pas. L'estivation a lieu sous des pierres en période de sécheresse.

Etat de conservation, facteurs de maintien et menaces

Statut de conservation			Listes rouges / Statut de rareté		
Europe	France	H te– Nor.	France	Normandie	Haute - Normandie
Défavorable	Moyen	Favorable	VU	:	:

L'espèce est pour le moment non détectée sur les ZSC de la Vallée de Seine amont. L'état de conservation est donc inconnu par manque de données.

Facteurs de maintien, menaces et propositions d'actions

Menaces constatées ou prévisibles sur la Vallée de Seine
<ul style="list-style-type: none"> • La principale menace concerne la disparition des habitats aquatiques et terrestres de l'espèce: L'habitat aquatique du Triton crêté est menacé par le comblement des mares existantes par l'homme, les opérations de drainage ou encore par leur atterrissement naturel. Ce dernier phénomène est accru par l'abandon de l'agriculture (notamment de l'élevage) qui conduit à un arrêt de l'entretien des mares. L'arrachage des haies, la destruction des bosquets à proximité des points d'eau constituent également des menaces dans la mesure où ces abris sont indispensables pour l'espèce durant sa phase terrestre. Les champs cultivés, dépourvus d'humus, sont inaptes à la vie des amphibiens en été ; • les traitements phytosanitaires détruisent les ressources alimentaires disponibles pour l'espèce. Ceci a pour conséquence d'empêcher les échanges interpopulationnels. • Des opérations telles que le curage de fossés ou de mares menées sans précaution sont susceptibles de menacer des populations, notamment les larves. • Les poissons carnivores (Perche soleil, <i>Lepomis gibbosus</i>, centrarchidés), lorsqu'ils sont introduits dans les mares, peuvent causer de gros dégâts dans les populations de larves.
Propositions d'actions
<ul style="list-style-type: none"> • Préservation voire multiplication des mares nécessaires à la reproduction du Triton crêté. • Développement du maillage de mares compatibles avec les échanges interpopulationnels. A cette fin, la limitation de la monoculture, la création de bandes enherbées de long des cultures ou au niveau de végétations arbustives denses ainsi que le maintien/entretien de haies sont appréciables • Au niveau des mares elles-mêmes: éviter le colmatage naturel ou artificiel, les pollutions, ne pas empoisonner. • A proximité de la mare, la présence d'un tas de pierres ou de bois, de bosquets ou de haies est une plus value pour l'accueil de l'espèce.

Fiches "Espèces" (hors oiseaux)

Espèces de l'annexe IV – directive Habitats

Ces fiches espèces répertorient les espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IV de la Directive "Habitats" présentes sur les sites :

- Îles et berges de la Seine dans l'Eure
- Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon.

Liste des espèces de l'annexe IV :

→ Mammifères :

Vespertilion de Daubenton	244
Vespertilion à moustaches	244
Vespertilion de Natterer	245
Oreillard roux	245
Oreillard gris	246
Sérotine commune	246
Noctule commune	247
Noctule de Leisler	247
Pipistrelle commune	248
Pipistrelle de Kuhl	248
Pipistrelle de Nathusius	248

→ Amphibiens et reptiles :

Grenouille agile	249
Crapaud calamite	249
Lézard des murailles	250
Lézard vert occidental	250

Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentoni*)

Classification

Classe des Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Vespertilionidés

Statuts de protection

Protection nationale
Annexe IV de la Directive Habitats
Annexe II de la Convention de Berne

Morphologie

Taille : ~ 45-55 mm / Poids : < 15 g / Longévité maximale connue : 20 ans

De taille moyenne à petite, cette espèce se distingue par ses oreilles très courtes et son museau rosé. Le pelage dorsal des adultes est gris-brun et la face ventrale gris argenté. Les jeunes sont plus gris et plus foncés.

Habitats

Il hiberne préférentiellement dans les cavités souterraines fraîches, dans des secteurs assez froids : de 0°C à 10°C. L'hygrométrie constitue un facteur déterminant dans le choix des gîtes d'hiver. Il ne fréquente pas les secteurs où l'air est sec.

En été, l'espèce est liée aux zones humides sur lesquelles elle chasse (étendues d'eau, ruisseaux...). Elle gîte alors près de l'eau, que ce soit dans des arbres, des cavités, des moulins ou des ponts.

Répartition sur le site

L'espèce a été identifiée dans les cavités souterraines de Léry, des Andelys (en hivernage), à Pont-Saint-Pierre, à Tosny sur des sites de ballastières et à Val-de-Reuil (zone de chasse). *Source: GMN, comm.pers 2010*

Vespertilion à moustaches (*Myotis mystacinus*)

Classification

Classe des Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Vespertilionidés

Statuts de protection

Protection nationale
Annexe IV de la Directive Habitats
Annexe II de la Convention de Berne

Morphologie

Taille : ~ 35-48 mm / Poids : < 8 g / Longévité maximale connue : 19 ans

Il s'agit du plus petit *Myotis* européen. Le museau, les oreilles et le patagium sont brun-noir. Le pelage est long un peu frisé, brun sombre pour la face dorsale et gris clair et gris foncé pour la face ventrale.

Habitat

En hiver, l'espèce est cavernicole. Elle fréquente des sites aux températures basses (aux alentours de 7°C).

En été, elle occupe les arbres creux, les disjointements des ponts et parfois les fissures des falaises. Espèce plutôt forestière et préférant les boisements humides, elle n'hésite pas cependant à s'aventurer dans les milieux ouverts pour chasser.

Répartition sur le site

Cette espèce est connue pour hiberner sur le site ou à proximité (Connelles, Igoville, La Roquette, Le Thuit, Léry, Les Andelys, Muids) ou pour l'utiliser en tant que territoire de chasse notamment sur Le Vaudreuil, Pont-de-L'Arche. (GMN, 2010)

Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*)

Classification

Classe des Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Vespertilionidés

Statuts de protection

Protection nationale
Annexe IV de la Directive Habitats
Annexe II de la Convention de Berne

Morphologie

Taille : ~ 42-50 mm / Poids : < 12 g / Longévité maximale connue : 17 ans

De taille moyenne, le Vespertilion de Natterer se différencie des autres vespertilions par ses oreilles assez grandes et translucides. Son museau est assez long avec de longs poils sur la lèvre supérieure. Le pelage, long et lâche, est gris clair nuancé de brunâtre sur la face dorsale et blanc-gris sur la face ventrale. Les oreilles et le patagium sont gris-brun clair.

Habitat

Cette espèce se réfugie en hiver dans les cavités souterraines hors gel. Elle se glisse souvent dans les fissures de la roche. L'été, le Vespertilion de Natterer est présent dans divers milieux : forêt, zones humides, bordures de rivières et milieux urbains arborés, comme les parcs et jardins.

Répartition sur le site

Le Vespertilion de Natterer hiberne sur les communes du site (Connelles, Le Thuit, Lery, Les Andelys, Muids). (GMN, 2010).

Oreillard roux (*Plecotus auritus*)

Classification

Classe des Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Vespertilionidés

Statuts de protection

Protection nationale
Annexe IV de la Directive Habitats
Annexe II de la Convention de Berne

Morphologie

Taille : ~ 42-53 mm / Poids : < 12 g / Longévité maximale connue : 22 ans

De taille moyenne, l'Oreillard roux possède de très grandes oreilles, qui ne demeurent pas toujours en position dressée. Les yeux sont assez grands et le museau est élargi. Le pelage est gris-brun clair dessus.

Habitat

L'Oreillard roux est plutôt forestier, même s'il lui arrive de fréquenter le bocage et les zones urbaines. Il chasse à l'intérieur de la végétation, et glane les insectes sur les arbres.

Les gîtes de reproduction se situent dans les arbres ou dans les caves.

Répartition sur le site

Cette espèce est présente en hibernation sur les communes du site Natura 2000. Sa reproduction y est très probable. Les communes qu'il occupe sont Connelles, Le Vaudreuil, Lery, Pont-de-L'Arche, Saint-Pierre-du-Vauvray, Val-de-Reuil. (GMN, 2010)

Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)

Classification

Classe des Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Vespertilionidés

Statuts de protection

Protection nationale
Annexe IV de la Directive Habitats
Annexe II de la Convention de Berne

Morphologie

Taille : ~ 41 – 58 mm / **Poids** : 5 -13 g

L'Oreillard gris possède un pelage correspondant à son appellation, avec un net masque noir autour des yeux. Comme tous les oreillards, il possède de grandes oreilles

Habitat

Les exigences de l'oreillard gris sont très semblables à celles de l'oreillard roux dont il partage parfois le gîte. Cependant au delà des forêts, il paraît également abondant dans les vallées humides et chaudes. C'est une espèce beaucoup moins répandue que la précédente et qui semble préférer les zones dont le climat est plus doux.

L'Oreillard gris s'installe préférentiellement dans les habitations. Il chasse principalement en milieu ouvert des insectes et contrairement à l'Oreillard roux, plutôt des proies volantes.

Répartition sur le site

Sur le site Natura 2000, l'espèce n'est connue que de Saint-Pierre-du-Vauvray où elle occupe un tunnel SNCF désaffecté.

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Classification

Classe des Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Vespertilionidés

Statuts de protection

Protection nationale
Annexe IV de la Directive Habitats
Annexe II de la Convention de Berne

Morphologie

Taille : ~ 42-53 mm / Poids : < 12 g

Chauve-souris de grande taille dont le pelage est sombre, tirant le plus souvent sur le marron foncé et son museau est noir

Habitat

Chaque année, dès le mois d'avril, les sérotines communes réinvestissent fidèlement leur lieu de reproduction. Elles sont étroitement inféodées aux habitations humaines. On les trouve dans les combles chauds recouverts d'ardoises ou entre les parois de placoplâtre et de parpaings. Cette espèce a souffert des traitements des charpentes à base d'insecticides.

Répartition sur le site

Cette espèce est notée sur un site d'hibernation à Lery et en zone de chasse à Val-de-Reuil (GMN, 2010).

Noctule commune (*Nyctalus noctua*)

Classification

Classe des Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Vespertilionidés

Statuts de protection

Protection nationale
Annexe IV de la Directive Habitats
Annexe II de la Convention de Berne

Morphologie

Taille : ~ 60 à 82 mm / Poids : < 19 à 40 g / Longévité: 12 ans
C'est une espèce de grande taille aux oreilles larges et arrondies aux extrémités. Les ailes sont longues et étroites lui donnant un vol rapide (50 km/h) à 10-40 m de haut. dans des arbres creux, des fissures de falaises ou de murs mais très rarement dans des grottes.

Habitat

Elle a longtemps été considérée comme strictement forestière. Des études récentes ont confirmées qu'elle est plus opportuniste et on la trouve dans les fissures de falaises et des rochers, mais aussi en milieu urbain. Elle peut apparaître également en cavités souterraines. Cependant son tempérament forestier est dominant et été comme hiver, elle occupe des arbres creux.

A la fin de l'été, les populations continentales de l'Est et du Nord de l'Europe migrent vers le sud et le sud-ouest de l'Europe (Allemagne de l'ouest, Suisse, France). La distance maximale observée de migration est de 900 km.

Répartition sur le site

Cette espèce, comme la Noctule de Leisler, peut être présente en période migratoire d'août à mai. Sa présence à été confirmée à Pont-Saint-Pierre. (GMN, 2010).

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

Classification

Classe des Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Vespertilionidés

Statuts de protection

Protection nationale
Annexe IV de la Directive Habitats
Annexe II de la Convention de Berne

Morphologie

Il s'agit de la plus petite des trois noctules européennes. Son pelage tire sur des teintes plus marron que rousses

Habitat

La Noctule de Leisler est très attachée aux grands massifs forestiers feuillus mais peut aussi s'installer dans les forêts de résineux. Elle colonise les arbres creux. Faut de grandes forêts, elle s'adapte aux constructions humaines. Elle partage parfois le gîte avec la Noctule commune.

Répartition sur le site

Cette espèce, comme la Noctule commune peut être présente en période migratoire d'août à mai. Sa présence a été confirmée à Le Vaudreuil (GMN, 2010).

Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhli*)

Classification

Classe des Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Vespertilionidés

Statuts de protection

Protection nationale
Annexe IV de la Directive Habitats
Annexe II de la Convention de Berne

Morphologie

La Pipistrelle commune est la plus petite espèce parmi les chauves-souris européennes. Elle est très commune en France. Taille : ~ 15 à 20 mm / Poids : 3,5 à 8 g / Longévité : 17 ans

La pipistrelle de Kuhl est une espèce méridionale de petite taille. On la trouve habituellement dans le Sud de la France, mais des études récentes prouvent sa progression constante vers le Nord. Elle se caractérise par un large liseré blanc sur le bord extérieur des ailes.

Habitat

Les Pipistrelles communes et de Kuhl sont, sans conteste, les plus communément trouvées dans les constructions. Leur taille minuscule et leur capacité à se glisser dans des interstices d'à peine plus de 10 mm leur permettent d'investir facilement presque tous les bâtiments.

Répartition sur le site

La Pipistrelle commune est certainement l'espèce de chiroptère la plus représentée dans le périmètre. Des colonies de reproduction sont connues.

La Pipistrelle de Kuhl est bien moins commune sur le site. Ses observations sont localisées sur Andé, Le Vaudreuil, Lery, Les Andelys, Pont-de-L'Arche et Val-de-Reuil. (GMN, 2010)

Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)

Classification

Classe des Mammifères
Ordre des Chiroptères
Famille des Vespertilionidés

Statuts de protection

Protection nationale
Annexe IV de la Directive Habitats
Annexe II de la Convention de Berne

Morphologie

Poids : < 6 à 15 g

C'est la plus grande des Pipistrelles. Son poil est plus long et plus laineux que celui de ces cousines.

Habitat

Pas plus grandes qu'un pouce, les pipistrelles de Nathusius arrivent chez nous en nombre à la fin de l'été. Elles délaissent les grandes plaines marécageuses du Nord-Est de l'Europe pour gagner, à 1 000 km de là, les reliefs du centre du continent afin d'y passer la saison froide.

Elle s'installe dans les tas de bois, dans les arbres creux ou sous les toitures des maisons, mais elle affectionne surtout les nichoirs. Une partie des populations demeure sédentaire.

Répartition sur le site

La Pipistrelle de Nathusius peut être présente sur le site en période migratoire (du 1^{er} août au 31 mai – cf. Pottier, 1996 et Rideau 2002). Elle fut observée à Andé, Le Vaudreuil, Léry, Les Damps, Pont-de-L'Arche, Poses, Tosny et Val-de-Reuil (GMN, 2010).

Grenouille agile (*Rana dalmatina*)

Classification

Classe des Vertébrés
Ordre des Amphibiens
Sous Ordre : Anura
Famille des Ranidae

Statuts de protection

Annexe IV - directive Habitats

Morphologie

Taille : 6 cm, parfois jusqu'à 9 cm, le mâle est plus petit que la femelle. Grenouille élancée avec une tête à museau allongé ; le tympan est rapproché de l'œil (1 mm) et de diamètre légèrement inférieur à celui-ci. Pas de sacs vocaux chez le mâle. L'articulation tibio-tarsienne, lorsque la patte arrière est doucement ramenée vers l'avant, atteint ou dépasse le bout du museau. Les palmures n'atteignent pas l'extrémité des orteils. Sa coloration dorsale est brun clair, rougeâtre ou brun grisâtre. Elle peut posséder ou non quelques taches ou points noirs. Tache temporale et tympanes sombres, membres postérieurs barrés de brun sombre. Face ventrale blanc jaunâtre uniforme, souvent gorge et poitrine rosâtres. (Matz, 1983)

Habitat

Elle préfère les forêts caducifoliées claires et relativement sèches. Pour la ponte, elle utilise un large spectre de zones aquatiques : zones marécageuses ensoleillées à l'orée ou à l'intérieur des forêts, tronçon de ruisseaux sans courant...

Répartition sur le site

La Grenouille agile est bien présente sur le site Natura 2000 (Gaillon, Courcelles-Bouafles, Réserve ornithologique de la Grande Noë)

Crapaud calamite (*Bufo calamita*)

Classification

Classe des Vertébrés
Ordre des Amphibiens
Sous Ordre : Anura
Famille des Bufonidae

Statuts de protection

Annexe IV - directive Habitats

Morphologie

Taille : 4 à 8 cm, parfois jusqu'à 10 cm, le mâle est plus petit que la femelle. Son aspect global est ramassé et le profil de son museau est tronqué. L'iris est jaune-vif, avec des teintes verdâtres et veiné de brun, de vert ou de noir. Les Glandes parotoïdes sont courtes et ovales à peine plus longues que larges. Une ligne jaunâtre médio-dorsale diagnostique parcourt le dos de ce crapaud. Le chant nuptial est une longue trille que l'on pourrait comparer au chant du grillon.

Habitat

C'est une espèce pionnière qui colonise très rapidement les milieux jeunes. On le retrouve ainsi sur les littoraux sableux, les zones de graviers et de galets, les pelouses, les prés salés, les landes à genêts, les garrigues les lisères et ourlets forestiers mais également sur des milieux façonnés par l'Homme telles que les carrières, les gravières ou les sablières.

Répartition sur le site

La Crapaud calamite se rencontre essentiellement sur les sites de carrières en réaménagement environnemental récent ou encore en activité (Gaillon, Courcelles-Bouafles, Bernières-sur-Seine)

Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

Classification

Classe des Vertébrés
Ordre des Reptiles
Sous Ordre : Squamata
Famille des Lacertidae

Statuts de protection

Annexe IV - directive Habitats

Morphologie

Taille : 17 à 21 cm. Le mâle est plus grand et plus lourds que la femelle. La coloration et l'écaillage sont extrêmement variables. Le dos est gris, brun, rougeâtre ou verdâtre avec souvent 2 lignes claires chez la femelle, alors que le mâle porte fréquemment des taches noires réticulées. Les flancs des mâles sont parfois tachetés de bleu ciel. Le ventre est blanc ou crème, jaune-orange ou rouge brique, uniforme ou moucheté de noir, en particulier sous la gorge. Les jeunes ont une coloration qui ressemble à celle des femelles adultes. (source: SHF)

Habitat

Il est très éclectique quant à ses choix d'habitats. Si on peut le trouver dans les zones sableuses bordant l'océan, il préfère cependant les substrats solides des endroits pierreux ensoleillés, vieux murs, rocailles, carrières, talus et voies de chemins de fer. Bien que préférant les milieux secs, on peut le rencontrer également dans des endroits humides. (source: SHF)

Répartition sur le site

Cette espèce a été observée sur Tosny, Gaillon et Val-de-Reuil

Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*)

Classification

Classe des Vertébrés
Ordre des Reptiles
Sous Ordre : Squamata
Famille des Lacertidés

Statuts de protection

Annexe IV - directive Habitats

Morphologie

Taille : 20 à 35 cm, parfois jusqu'à 45 cm. La coloration dorsale est très variable mais permet cependant de distinguer 2 formes, avec tous les intermédiaires. La première est qualifiée de "piquetée": le dos est vert vif ou brunâtre, ponctué de noir et de jaune citron (elle est plus fréquente chez les mâles). La seconde est dite "à raies", le dos est vert, verdâtre, brunâtre ou noirâtre avec 2 à 4 lignes longitudinales blanc-jaune plus ou moins continues (forme est observée surtout chez les femelles). Dans tous les cas, la face ventrale est jaune uniforme ou jaune verdâtre. Les jeunes ont le dos brunâtre avec souvent des lignes longitudinales jaunes ou blanches et le ventre blanc verdâtre, ce qui peut parfois rendre la confusion possible avec le Lézard des souches (*Lacerta agilis*). (source: SHF)

Habitat

Le Lézard vert est très dépendant d'un couvert végétal assez épais. Il vit dans des endroits bien ensoleillés : lisières des bois et forêts, clairières, pied des haies, prairies et talus. (Source: SHF)

Répartition sur le site

Cette espèce a été observée sur Tosny, Gaillon et Courcelles-Bouafles.